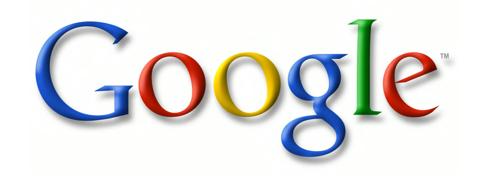
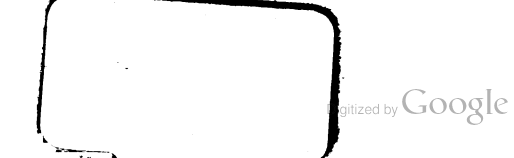






George Bancroft.



HISTOIRE

DE FRANCE.

TYPOGRAPHIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES,
RUE JACOB, 56.

HISTOIRE
DE FRANCE
SOUS NAPOLÉON,

Deuxième époque,

DEPUIS LA PAIX DE TILSITT EN 1807
JUSQU'EN 1812.

PAR M. BIGNON.

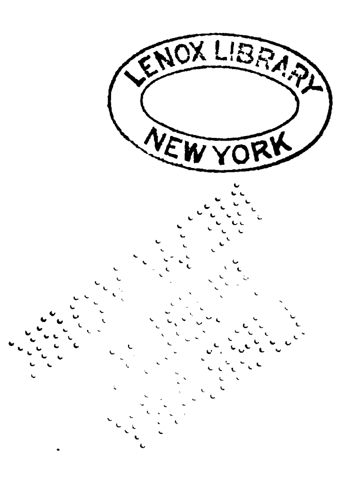
« Je l'engage à écrire l'histoire de la
« diplomatie française de 1792 à 1815. »
TESTAMENT DE NAPOLÉON.

TOME SEPTIÈME,

PRÉCÉDÉ D'UNE LETTRE A M. AMBROISE FIRMIN DIDOT,
SUR LA CONTREFAÇON ÉTRANGÈRE.

PARIS,
CHEZ FIRMIN DIDOT FRÈRES, LIBRAIRES,
RUE JACOB, 56.

1838.


LENOX LIBRARY
NEW YORK

PRÉFACE.

Jamais, jusqu'à ce jour, l'histoire contemporaine n'a pu, dans une monarchie, être écrite comme je le fais aujourd'hui. L'exception est unique; le mérite ne m'en appartient pas; je n'ai que l'avantage d'être venu à propos. La possibilité, qui existe pour moi, et qui auparavant n'a existé pour personne, est l'œuvre d'un concours inouï de circonstances, le résultat accidentel de la grande commotion imprimée au monde par la révolution française, et du bouleversement extraordinaire de trônes et de dynasties dont nous avons été les témoins. « Dion remarque très-bien, dit Montesquieu[1], « que, depuis les empereurs, il fut plus dif- « ficile d'écrire l'histoire. Tout devint secret; « toutes les dépêches des provinces furent « portées dans les cabinets des empereurs. « On ne sut plus que ce que la folie et la

[1] Grandeur et Décadence des Romains.

« hardiesse des tyrans ne voulut point ca-
« cher, ou ce que les historiens conjectu-
« rèrent. » Dans les gouvernements de l'Europe moderne, la difficulté dont parle Dion, est la même, ou plus grande encore que sous les empereurs romains. A part les débats parlementaires de l'Angleterre, qui, de loin en loin, soulèvent un coin du voile étendu sur les négociations des puissances entre elles, voile qui, pour l'avenir, il est vrai, deviendra plus transparent, grâce à l'établissement de quelques constitutions représentatives, les archives des gouvernements ont été et sont encore, en ce qui concerne la politique extérieure, comme un sanctuaire dans lequel tout accès est interdit. Elles ne s'ouvrent tout au plus que pour un passé auquel le temps a enlevé sa principale importance. Ce n'est, par exemple, que dans le dix-neuvième siècle qu'il a été permis à quelques écrivains d'aborder les cartons du département des affaires étrangères, pour y étudier à fond les principes du gouvernement et la politique de Louis XIV.

Ce que MM. Lemontey, Mignet, Cape-

figue, n'ont pu faire, pour Louis XIV, que plus d'un siècle après sa mort, je le fais, à présent même, pour Napoléon. Cette faculté actuelle, dont un heureux hasard m'a permis l'exercice, a coûté cher au genre humain. Pour qu'une telle liberté ait été acquise à un homme de notre génération, il a fallu la destruction d'une forme antique de gouvernement, et son remplacement par des organisations gouvernementales d'un autre ordre; il a fallu le détrônement de la maison régnante, à laquelle a succédé une famille nouvelle, et ensuite l'expulsion de la nouvelle famille, suivie du rétablissement de l'ancienne, pour que la différence des intérêts, entre les pouvoirs tombés tour à tour, rendît moins inaccessibles les sources où l'histoire peut puiser la seule explication vraie des faits et des événements dont les peuples n'aperçoivent que les côtés extérieurs. Les correspondances politiques, les manuscrits de toute nature, dont j'ai pu prendre connaissance, seraient, sous une succession non interrompue de rois d'une même race, demeurés ensevelis, pour

des siècles, dans les bureaux des affaires étrangères.

Cependant, ce n'est pas sans peine que je suis parvenu à obtenir ces précieuses communications. De grandes difficultés s'offraient à moi, au moment où le testament de l'Empereur m'imposa la noble tâche à laquelle j'ai consacré ma vie. A cette époque, la restauration, encore dans son effervescence, cherchait à faire oublier Napoléon, et à effacer, autant qu'il dépendait d'elle, toutes les traces de son règne. Elle avait brisé ses statues, renversé ses autels, et refoulé au fond des cœurs le culte de sa mémoire. La colonne de la place Vendôme, veuve de son fondateur, offrait, à son faîte découronné, un drapeau, glorieux en d'autres temps, mais honteux peut-être de flotter sur des victoires qui n'étaient pas à lui. Dans ces jours d'une exaltation frénétique, et même de 1822 à 1828, je n'eusse rien obtenu de ministères violents ou faibles; je me gardai bien de leur rien demander. Les seuls documents à ma disposition étaient, avec ce qui se

trouvait entre mes mains par suite de mes anciennes fonctions, ceux que la force des choses avait rendus publics, et puis encore ces mémoires, rarement exacts, publiés par des personnages trop peu importants pour avoir l'obligation d'être discrets, et qui, par conséquent, n'ayant eu, sur les affaires graves, que des notions vagues et imparfaites, ne sont généralement que les échos, sans doute involontaires, du mensonge ou de l'erreur. De tels matériaux étaient bien insuffisants pour le genre de travail que l'Empereur avait attendu de moi. Il m'en fallait bien d'autres pour répondre à sa pensée; je dus les chercher là où ils pouvaient exister alors. Je m'adressai à la plupart des hommes qui avaient, sous son règne, occupé des ministères à l'intérieur ou des postes diplomatiques au dehors. Beaucoup de portefeuilles me furent ouverts. Appuyé sur les données que j'avais moi-même, et sur les richesses dont le dépôt me fut confié, je pus me livrer à l'accomplissement du mandat impérial, avec la confiance d'arriver, dans cette histoire si récente, plus près de la vérité que jamais, avant

moi, aucun écrivain français n'avait pu le faire, même pour des temps beaucoup plus reculés. Après cinq ou six ans d'une application soutenue, la première partie de mon ouvrage, celle qui renferme l'espace écoulé du 18 brumaire à la paix de Tilsitt, était à peu près achevée, lorsque l'influence de l'opinion publique, plus puissante que les résistances royales, porta, au ministère de Charles X, quelques hommes sages, par qui la branche aînée des Bourbons eût pu être sauvée, si elle eût voulu l'être. Je crus reconnaître, dans le nouveau chef du département des affaires étrangères, M. de la Ferronays, un ministre éclairé, ami de son pays, exempt de passions violentes comme d'injurieuses préventions; je ne me trompais pas. Je l'entretins du travail auquel je me livrais, des ressources que je m'étais procurées, et de celles que je pourrais encore obtenir en dehors du gouvernement, dont, toutefois, j'aurais préféré le secours. La situation était simple. Il n'était au pouvoir de personne d'empêcher que l'ouvrage parût. Par sa nature, et d'après mon caractère personnel, il serait nécessairement composé dans

un esprit national. République, empire, royauté, pour un bon citoyen, la France est toujours la France. La royauté des Bourbons n'avait donc elle-même aucun intérêt à vouloir qu'il se trouvât, dans la composition dont j'étais occupé, des inexactitudes et des lacunes, plus nuisibles à la cause qu'à l'auteur. M. de la Ferronays le comprit; il jugea d'ailleurs qu'il pouvait, sans danger, ouvrir les archives de son ministère à un écrivain qui déjà possédait une grande partie des pièces qu'elles renfermaient, et surtout à un homme qui avait passé sa vie dans les affaires de ce département. On conçoit de quel prix a été pour moi cette permission. Elle m'a fourni, même pour la partie déjà très-avancée de mon histoire, des éclaircissements utiles et d'importantes rectifications.

A dater de ce moment, maître de mon sujet et affermi sur un terrain solide, j'ai pu porter quelque changement dans la forme de ma rédaction précédente, et donner à mon travail une teinte nouvelle. Si l'austère vérité, exigée avec raison des écrivains modernes, ne comporte plus les éloquentes déclama-

tions que les écrivains de l'antiquité mettent dans la bouche de leurs héros, il m'a paru qu'en échange de cette liberté qui nous est interdite, une heureuse compensation m'était offerte dans la riche collection de titres originaux dont j'ai pu disposer. J'ai fait une large moisson dans les volumineuses correspondances qui, par un privilége dont je suis fier, n'ont jusqu'à présent été confiées qu'à moi, et c'est sur ces documents, les seuls sincères qui existent, sur les lettres des empereurs, des rois et de leurs ministres, sur celles de Napoléon surtout, que j'ai rédigé le récit des événements qu'elles préparent ou qu'elles expliquent. Historien discret, je m'efface, autant qu'il m'est possible, derrière ces grands personnages. Je ne raconte guère qu'en mettant les acteurs en scène, et naturellement c'est presque toujours l'empereur Napoléon qui se trouve placé sur le devant du théâtre. Vengée des injures de la restauration par la révolution de 1830, aujourd'hui sa grande figure resplendit de toutes parts; elle brille de nouveau au haut de la colonne; elle occupe un immense espace dans les galeries de Versailles; sa personne seule, jetée

dans des compositions de diverses sortes, donne de la valeur à une foule de tableaux que l'art du peintre n'eût que faiblement recommandés à l'attention publique. J'ai usé d'un pareil artifice dans mon ouvrage; c'est sous l'abri de l'Empereur que je me cache; je lui donne la parole toutes les fois qu'un mot de lui peut constater les faits ou en déterminer le caractère; je l'accompagne à l'œuvre de chaque jour; je le suis dans son cabinet avec ses ministres, et ce n'est pas là qu'il est le moins intéressant à observer. Sans cesse il agit, il parle, il dicte des lettres et envoie des notes pour servir de base aux dépêches ministérielles; sans cesse aussi je cite les unes et les autres, parce que là est sa pensée et l'expression vraie de sa politique. Je n'imagine pas qu'il existe aucun livre où le prince, le magistrat, le guerrier, qui en est le sujet, apparaisse aussi vivant que Napoléon dans le mien.

Il est à présumer que cette grande biographie, dont les écrivains actuels préparent les éléments, tentera un jour quelque talent de premier ordre, et moi-même je désire que Napoléon trouve un historien vraiment

digne de lui; mais cet historien, à quelque époque qu'il vienne, n'aura plus de découvertes à faire, et il ne pourra que puiser, dans mon ouvrage, la connaissance des négociations qui établissent le véritable caractère des événements politiques. Tout ce qui dépendra de lui sera de faire une œuvre d'art, où les faits soient présentés sous un jour plus heureux, l'ensemble mieux ordonné, les détails embellis, et l'intérêt du récit augmenté par la forme de la composition comme par la hauteur et l'éclat du style. Pour moi, à défaut d'autre mérite, j'aurai du moins celui de narrateur exact et de citateur fidèle. Dans une histoire comme celle de Napoléon, et à une époque si rapprochée de son règne, ce genre de mérite a aussi sa valeur; je n'en ambitionne pas d'autre. Appelé un peu tard à cette belle tâche qui eût demandé toute une vie, pressé par les menaces de l'âge et par l'incertitude des jours qui me seront comptés, je me hâte de publier cette seconde partie, qui complétera douze années du règne de Napoléon.

L'un des motifs qui me portent encore à ne pas différer plus longtemps la publica-

tion de cette seconde partie, c'est qu'elle renferme une foule de questions qui toutes sont, pour parler le langage du jour, palpitantes d'actualité, questions dont l'état présent ne peut être sainement apprécié qu'autant que l'on saura bien comment, à une époque antérieure, elles ont été envisagées, discutées, par deux grands interlocuteurs, Alexandre et Napoléon. Telles sont notamment les questions de Pologne et de Turquie. En politique, la connaissance des antécédents est un élément indispensable pour se former une opinion exacte et juste des vues qui dirigent la marche des puissances, et ce n'est qu'en voyant à nu le conflit de leurs prétentions respectives, à une date de vingt ou trente années auparavant, que l'on peut juger, avec une sorte de certitude, à quel degré ces prétentions subsistent encore, ou dans quel sens et dans quelle proportion elles ont pu se modifier.

De tous les sujets débattus encore aujourd'hui dans le monde politique, il n'en est peut-être pas un seul qui n'ait été agité entre les cabinets de premier ordre pendant la durée de l'empire français; mais, à la vérité, il

s'en fallait beaucoup alors que ces questions en France fissent partie du domaine commun. La plupart n'étaient comprises que par un très-petit nombre de personnes, ou même seulement par les agents qui avaient mission de les traiter. Il semblait que l'on laissât à l'Empereur le soin de penser, de réfléchir pour tout le monde. Comme à lui seul appartenait l'action, on lui abandonnait aussi le raisonnement. Hors ses ministres des affaires étrangères, le reste de son entourage n'avait presque aucune idée de politique générale. Lorsqu'en 1829, je fis paraître les six premiers volumes de cette histoire, des hommes très-éclairés d'ailleurs, qui avaient servi l'Empereur dans les postes les plus voisins du trône, m'avouèrent franchement qu'avant de me lire, ils n'avaient pas bien entendu les diverses questions dont cependant le bruit les avait souvent frappés, et, entre autres, la question de la neutralité maritime. Cette question, qui depuis a été portée à la tribune des deux chambres à propos du traité américain des vingt-cinq millons, s'est trouvée par là dégagée de tous les nuages dont l'avaient longtemps couverte des passions ennemies.

La manière dont elle a été considérée par les commissions des chambres et par les orateurs distingués de toutes les opinions, a vengé l'Empereur des accusations injustes élevées contre lui par la malveillance, tant intérieure qu'étrangère, en constatant que ce fameux système continental, texte de tant d'injures, n'avait été de sa part qu'une arme défensive, que l'exercice le plus légitime du droit de représailles.

Il en sera de même de la plupart des autres questions, à propos desquelles, dans les premiers temps qui ont suivi la chute de l'Empereur, on lui a prodigué l'invective et l'outrage. Nous sommes convaincus, par exemple, qu'après avoir suivi attentivement sa longue controverse avec le pape Pie VII, les préventions dont l'Empereur a jusqu'à présent été l'objet, se trouveront singulièrement affaiblies.

Là où le présent ne justifie pas le passé, il l'explique. Ainsi l'horrible guerre dont l'Espagne est aujourd'hui le théâtre, offre un point de comparaison pour juger la guerre d'Espagne de 1812 à 1814.

Ainsi que je l'ai dit déjà dans la Préface

de mes six premiers volumes, il ne m'est guère possible d'échapper au reproche d'être plutôt l'apologiste que l'historien de Napoléon. Ce reproche, fondé ou non, étant inévitable, je ne vois qu'un moyen d'y répondre. Comme je ne dissimulerai pas les fautes de l'Empereur, toutes les fois que dans ses actes je croirai reconnaître des fautes, et comme, d'un autre côté, je n'approuverai que là où les actes me paraîtront dignes d'approbation, ce n'est pas moi, ce sont les faits que l'on devra taxer de partialité.

TABLEAU INDICATIF

DES PRINCIPAUX PERSONNAGES QUI FIGURENT DANS LES AFFAIRES POLITIQUES DEPUIS LA PAIX DE TILSITT, 1807, JUSQU'A LA GUERRE DE RUSSIE, 1812.

ANGLETERRE. Georges III, roi. Le prince régent. *Ministres des affaires étrangères*, M. Canning; le marquis de Wellesley. *Agent au dehors*, M. Adair, ambassadeur à Vienne, ensuite ministre plénipotentiaire à Constantinople.

AUTRICHE. François II, empereur. *Ministres des affaires étrangères*, le comte de Stadion; le comte de Metternich. *Agents au dehors*, le comte de Metternich, ambassadeur à Paris; le prince de Schwartzenberg, *ibid.;* le comte de Meerfeldt, ambassadeur à Pétersbourg; le comte de Saint-Julien, *ibid.;* le comte de Stahrenberg, ambassadeur à Londres.

ESPAGNE. Maison de Bourbon. Charles IV, roi. Favori, premier ministre, le prince de la Paix. *Ministre des affaires étrangères*, Cevallos. *Agents au dehors*, marquis d'Azzara, ambassadeur à Paris; Ysquierdo, agent particulier du prince de la Paix.

DYNASTIE NAPOLÉONIENNE. Joseph, roi. *Ministres des affaires étrangères*, Cevallos; le marquis d'Alange.

FRANCE. Napoléon, empereur. *Ministres des affaires étrangères*, M. de Champagny, duc de Cadore;

M. Maret, duc de Bassano. *Agents au dehors*, le général Andréossy, ambassadeur à Vienne; le comte Otto, *ibid.*; le comte de Narbonne, *ibid.*; Caulaincourt, duc de Vicence, ambassadeur à Pétersbourg; le général Lauriston, *ibid.*; le comte de la Rochefoucauld, ambassadeur en Hollande; le baron Durant de Mareuil, ministre à Naples; le comte Delaforêt, ambassadeur à Madrid; Alquier, ministre à Rome, puis à Stockholm; Bignon, ministre à Carlsruhe, et ensuite à Varsovie.

PRUSSE. Frédéric Guillaume III, roi de Prusse. Le baron d'Hardenberg, chancelier. *Ministre des affaires étrangères*, le comte de Golz. *Agent au dehors*, le général de Krusemark, ministre à Paris.

RUSSIE. Alexandre, empereur. Chancelier, *ministre des affaires étrangères*, le comte de Romansof. *Agents au dehors*, le prince Kurakin, ambassadeur à Vienne et ensuite à Paris; le comte de Stackelberg, ambassadeur à Vienne; le comte de Strogonof, ministre à Madrid; Nawosilzof, agent secret à Vienne.

DANEMARK. Frédéric IV, roi. *Ministre des affaires étrangères*, le comte de Bernstorf.

SUÈDE. Charles XIII, roi. Prince royal, Bernadotte. *Ministre des affaires étrangères*, le baron d'Engestrom. *Agents au dehors*, Lagerbielke, ministre à Paris; Stéding, ministre à Pétersbourg.

NAPLES. Joachim Napoléon. *Ministre des affaires étrangères*, le duc de Gallo.

BAVIÈRE. Maximilien Joseph, roi. *Ministre des affaires étrangères*, le comte de Montgelas.

LETTRE

A M. AMBROISE-FIRMIN DIDOT

SUR

LA CONTREFAÇON ÉTRANGÈRE,

PAR M. BIGNON.

LETTRE

A M. AMBROISE-FIRMIN DIDOT,

SUR

LA CONTREFAÇON ÉTRANGÈRE.

Verclivès, 5 octobre 1837.

Monsieur,

Vous m'avez transmis par votre lettre du 30 septembre un numéro du *Journal de l'instruction publique*, qui rend compte des démarches tentées par notre cabinet auprès de plusieurs États d'Allemagne, pour parvenir à l'établissement d'un accord avec ces gouvernements, dans le but de consacrer le principe de la propriété littéraire, et de donner à cette propriété de solides garanties, par une interdiction réciproque de la contrefaçon. En même temps vous m'engagez à me rappeler et à mettre par écrit les idées que nous avons émises dans nos précédentes conversations à l'égard de la contrefaçon étrangère,

et particulièrement en ce qui touche la contrefaçon belge. Je ne vois point d'inconvénient, Monsieur, à satisfaire à votre désir. La conversation est un champ sans limites où l'esprit se donne un libre essor, où la pensée aventureuse se développe dans toute la plénitude de son indépendance. Point de gêne, point d'entraves, dans le tête-à-tête, pour l'imagination, pour le jugement même et surtout pour le langage. Là on peut être téméraire, belliqueux impunément; les déclarations de guerre y sont sans conséquence pour la paix des États. Aussi ne les avons-nous pas épargnées à la Belgique. Eh bien, plus j'ai réfléchi sur ce sujet, plus je me suis affermi dans le sentiment qui nous est commun. Ce que nous avons dit dans l'abandon d'entretiens familiers, est devenu une conviction profonde, et je ne crains nullement de le publier. J'y consens même avec d'autant plus d'empressement, que la contrefaçon belge, quelle que soit sa gravité, ne forme point une question isolée; qu'elle se lie à une foule d'autres questions également flagrantes, dont chaque jour qui s'écoule rend la solution très-difficile; que, d'ici à peu de temps, faute d'avoir pris un parti à propos, on sera obligé de trancher dans le vif, et le recours à des remèdes héroïques deviendra indispensable. La nécessité serait fâcheuse, et c'est un devoir de bon citoyen, comme vous en avez vous-même donné l'exemple en plu-

sieurs occasions[1], de la signaler à l'attention du gouvernement, qui paraît ne pas la prévoir, ou du moins ne rien faire pour la prévenir. Cette considération est pour moi un motif de plus de répondre sans délai à votre demande. Je me mets donc à l'œuvre et je vais tâcher de recueillir, de mon mieux, mes souvenirs, en y joignant les raisonnements nouveaux qui naîtront de cette recherche même. Préoccupé, comme je le suis en ce moment, de la publication historique dont je vous enverrai le manuscrit sous peu de jours, je ne pourrai pas porter, dans ce travail incidentel, le soin et la correction que je lui aurais donnés en d'autres temps. Toutefois je ferai en sorte de n'omettre aucun des arguments qui peuvent être essentiels et décisifs dans la question.

Lorsque, l'an dernier, une commission, nommée par le gouvernement, fit un rapport sur les mesures à prendre contre le fléau toujours croissant de la contrefaçon étrangère, je lus, avec le plus vif intérêt, ce rapport brillamment écrit et très-bien pensé sous le point de vue général; mais, je ne vous le dissimulerai pas, les conclusions m'en parurent bien

[1] *Note sur la propriété littéraire et sur la répression des contrefaçons faites à l'étranger, particulièrement en Belgique*, par Ambroise-Firmin Didot, membre du conseil des manufactures, ancien membre de la chambre de commerce; Paris, 1836.

Réponse aux questions soumises par la chambre de commerce de Paris, par le même; mars 1831.

peu précises et d'une application à peu près impossible. Si, depuis, j'avais eu besoin de motifs nouveaux pour me confirmer dans cette manière de voir, je les trouverais dans l'article même du *Journal de l'instruction publique* que vous venez de me transmettre. Cet article, bien qu'évidemment rédigé dans l'intention de faire espérer quelque succès des négociations entamées par notre ministère, offre, à mon avis, la preuve la plus forte que les vues de la commission, auxquelles le département des affaires étrangères s'est fait un devoir de se conformer, ne sauraient, du moins dans un temps prochain, conduire à des résultats satisfaisants. Engagée dans le domaine des généralisations et de la théorie, la commission a manqué le but en le dépassant, et la série de conventions successives qu'elle propose de conclure est un de ces projets qui, exigeant pendant plusieurs années de la suite et de la persévérance, sont presque toujours destinés à rester sans exécution. Si le ministère de l'instruction publique peut avoir des doutes à cet égard, bien sûrement le ministère des affaires étrangères ne les partage pas. Pourquoi, dira-t-on, ce dernier ministère semble-t-il s'associer à une illusion dont il ne peut pas être dupe? Je n'en vois guère qu'une cause, et cette cause est toute simple. En général, la diplomatie évite les difficultés; elle aime beaucoup les ajournements, et presque jamais elle ne cherche les plus courts chemins; on lui a indiqué une

voie bien longue, peut-être sans issue; elle y est entrée, au risque de n'en jamais sortir. Suivant le *Journal de l'instruction publique*, c'est à l'Allemagne d'abord que notre gouvernement s'est adressé. On lui a répondu qu'il existait, sur la question de la presse et de la librairie, tant pour l'étranger que pour l'intérieur, un projet préparé en Prusse, qui, dans un temps plus ou moins prochain, pourra être porté à la Diète de la confédération germanique. D'après cette réponse, notre diplomatie attend. Voilà où nous en sommes. Je ne veux rien préjuger sur la nature du projet élaboré en Prusse, ni sur le plus ou moins d'activité de la Diète dans ses délibérations; j'admets les hypothèses les plus favorables, je supprime les obstacles, j'abrége les délais, je suppose que le projet prussien renferme tout ce que la librairie française peut désirer; je suppose même ce projet discuté, voté, transformé en loi pour toute la confédération. A l'adoption de cette loi, qu'aura gagné la France? Rien, absolument rien. Dans toute l'Allemagne, il n'y a pas une seule imprimerie qui reproduise les ouvrages français. Plus tard j'examinerai l'hypothèse où il viendrait à s'y en établir. Aujourd'hui c'est donc très-gratuitement et en pure perte que notre ministère prodigue des notes verbales ou écrites, pour aller porter remède au mal là où le mal n'existe pas. Le siége n'en est pas si loin. On dirait que l'on ferme les yeux pour ne pas

le voir sur le terrain où il se trouve réellement. En toute affaire, si l'on veut arriver au but, il faut de la franchise. Pour les auteurs, les imprimeurs et les libraires français, il n'est qu'un adversaire dangereux, et cet adversaire est en Belgique; c'est là qu'il faut le poursuivre, le combattre, le détruire. Tel est le point capital de la question, et, je ne crains pas de le dire, cette question, jusqu'à présent, n'a pas encore été envisagée sous son véritable point de vue. Personne n'a signalé, comme il convient de le faire, ce qu'il y a de spécial, d'exceptionnel, dans la position de la Belgique à l'égard de la France. En assimilant ce royaume aux autres États étrangers, on fait une concession déplacée, abusive, contre laquelle protestent, à l'envi, le bon sens, la raison et la justice.

La France, l'Angleterre, ainsi que les autres États du Nord, l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie, formant de grandes masses, présentant de populeuses nations, séparées les unes des autres par la diversité des idiomes, se trouvent précisément, en raison de cette diversité, sur un pied de parfaite égalité entre elles. Que, dans un ou plusieurs de ces pays, on réimprime, pour les besoins moraux des populations, les écrits publiés dans les autres États, la réciprocité est de droit; il y a là un échange qui même sert utilement l'intérêt général de l'humanité. Tel est aussi l'échange qui a lieu pour les inventions de la mécanique, pour les métiers nouveaux, les nouvelles machines qui

perfectionnent ou accélèrent la fabrication de différents genres de produits. Encore même, à l'égard de ces créations plus ou moins ingénieuses, est-il, presque dans tous les pays, loisible à l'inventeur d'obtenir un brevet d'importation pour tirer personnellement parti du procédé nouveau dont il est auteur; mais cette faveur, ne lui fût-elle pas accordée, il n'y aurait pas à s'en plaindre. Tous les peuples, en ce genre, peuvent se faire mutuellement des emprunts, et sans injustice, parce que tous ils se font des prêts les uns aux autres. Les prêts et les emprunts se justifient par le grand principe de la réciprocité. Mais qu'à côté d'un puissant empire, où la culture des sciences et des lettres est parvenue au plus haut degré, une peuplade de quelques millions d'âmes, parlant la même langue, profite de cette identité, pour se mettre à l'affût de ses productions scientifiques et littéraires, et s'en approprier l'exploitation; qu'elle en double, triple, centuple les éditions à bon marché, pour en faire trafic partout où elle trouve des acheteurs de manière à enlever, aux écrivains originaux et aux éditeurs primitifs, la récompense et le bénéfice de leur travail, c'est là un véritable brigandage, c'est *la course* organisée contre l'intelligence, le talent et l'imagination, ou plutôt, car la piraterie, s'exerçant avec danger, suppose le courage, c'est, il faut le dire, le vol de la propriété privée, le vol lacédémonien, si l'on veut, puis-

qu'en Belgique aucune peine ne le réprime; mais c'est toujours le vol dans la plus rigoureuse acception du mot. Le fait a été ainsi qualifié par la commission dont il a été parlé plus haut. En effet, ce qu'un éditeur français aura payé, la veille, et souvent un prix très-élevé, en raison de la nature et du mérite présumé de l'ouvrage, un libraire belge, le lendemain, moyennant l'achat d'un seul exemplaire, le saisit et s'en constitue, à titre gratuit, le reproducteur pour en porter la vente parmi les cent millions de population européenne ou même des deux mondes, chez lesquels les écrits, composés dans notre langue, sont assurés de trouver accès. Sans contredit l'amour-propre d'auteur peut être flatté de voir les réimpressions belges répandre ainsi son nom dans des pays où peut-être il ne serait jamais parvenu sans elles, et, sous ce rapport, je ne lui sais pas mauvais gré, pour mon compte, de la prédilection particulière qui a multiplié les éditions des six premiers volumes de mon Histoire de France sous le gouvernement de Napoléon; mais cet envahissement exclusif des débouchés extérieurs est toujours, au fond, une calamité pour les écrivains et pour les libraires français. Ainsi l'artiste, qui grave, à Paris, le coin de la médaille, ne travaille pas pour lui-même : le faux monnayeur, qui la reproduit par milliers, s'enrichit à ses dépens, à Bruxelles et à Liége. Ce faux monnayeur, est-il donc impossible de l'atteindre?

Tout État doit protection, garantie, sûreté, à la personne et à la propriété de ses habitants. Lorsque les sujets d'un État voisin attentent à la personne ou à la propriété de ses citoyens, le devoir du gouvernement est d'en demander satisfaction, de l'obtenir ou de la leur procurer lui-même. Si un Belge vient ravager mon champ, enlever mes blés ou mes troupeaux, le gouvernement me doit main-forte, réparation et vengeance. Comment ne les devrait-il pas au poëte, au moraliste, à l'historien, au romancier, que la presse belge dépouille du fruit de ses veilles? La propriété incorporelle serait-elle donc moins respectable, moins sacrée que la propriété matérielle ou territoriale? une pareille distinction serait inique et absurde. Le poëme que je compose, la fable que j'invente et que je développe, l'écrit, quel qu'il soit, qui me coûte des observations profondes, de laborieuses recherches, sont pour moi un champ que je cultive, un domaine que j'exploite. Pour prix de mes méditations et de mes efforts, je dois y trouver le pain de ma vieillesse, l'éducation de mes fils, la dot de mes filles. Quelle propriété les gouvernements sauront-ils donc défendre, s'ils ne défendent pas celle de l'intelligence et du génie? S'il n'en a pas été ainsi sous le régime des gouvernements absolus, parce qu'alors la pensée même était esclave, et ne pouvait être mise au jour qu'avec l'autorisation et par permission expresse du pouvoir, les commotions politiques qui, en affran-

chissant les peuples, ont rendu à la pensée son indépendance, ont, par ce fait seul, consacré le principe de la propriété pour l'écrivain qui la produit dans des ouvrages, de quelque nature qu'ils soient, et ce principe, nécessairement commun à tout gouvernement libre, ne saurait être méconnu en Belgique. S'il l'a été autrefois, il ne peut plus l'être aujourd'hui. Les arguments dont s'armaient les contrefacteurs étrangers ont perdu même ce qu'ils avaient de spécieux à une époque antérieure [1]. Nous nous permettrons de citer, à cette occasion, une anecdote qui nous semble ici parfaitement à sa place.

Marmontel raconte, dans ses Mémoires, qu'à son retour d'un voyage à Aix-la-Chapelle, s'étant arrêté à Liége, il vit, un matin, entrer chez lui un bourgeois de bonne mine, qui lui dit : « Monsieur, je « vous ai de grandes obligations, je viens vous en « remercier; mon nom est Bassompierre; je suis « imprimeur-libraire dans cette ville; j'imprime « vos ouvrages dont j'ai un grand débit dans toute

[1] « Malgré les justes et énergiques représentations que la librai- « rie française fit entendre alors, l'opinion publique, toujours « hostile en France à la censure littéraire, faisait taire l'intérêt « commercial en faveur de la liberté des lettres, qui trouvaient « en Hollande et en Suisse un refuge assuré, d'où chacun pouvait « aller sans crainte proclamer des doctrines politiques, religieuses « et philosophiques proscrites alors en France. » *Note de l'éditeur, extraite de son écrit, publié en 1836, sur la propriété littéraire et sur les contrefaçons.*

« l'Allemagne ; j'ai déjà fait quatre éditions copieu-
« ses de vos *Contes moraux;* je suis à la troisième
« édition de *Bélisaire.* — Quoi ! monsieur, lui dis-je
« en l'interrompant, vous me volez le fruit de mon
« travail, et vous venez vous en vanter à moi ! — Bon !
« reprit-il, *vos priviléges* ne s'étendent point jus-
« qu'ici. *Liége est un pays de franchise.* Nous avons
« droit d'imprimer tout ce qu'il y a de bon ; c'est là
« notre commerce. » Ainsi parlait jadis un libraire liégeois. Est-ce ainsi que penserait encore la librairie belge ? La Belgique, qui a été province française, dont le gouvernement actuel repose sur les mêmes bases que celui de la France, prétendrait-elle aussi que la propriété littéraire est un *privilége* local, auquel il lui est loisible de porter atteinte, parce qu'elle le peut faire sans violence et sans sortir de sa frontière ? Croirait-elle, comme le Liégeois Bassompierre, que son territoire est *un pays de franchise*, d'où l'on peut, sans scrupule, faire main basse sur les propriétés littéraires de la France ? Nous l'avouerons de bonne foi, il nous semble étrange que, dans cet État nouveau, qui nous doit son existence, le gouvernement ne se soit pas cru obligé d'observer envers nous ce qui est de devoir strict envers tout pays voisin. Cet État est dirigé, ensemble ou tour à tour, par deux partis, le parti libéral et le parti catholique. Pour l'un et pour l'autre, les principes du droit des gens doivent être

précieux, car c'est par la puissance de ces principes, et avec notre aide, qu'ils ont secoué un joug qui leur pesait également. Assurément, les libéraux et les catholiques belges pensent comme nous et avec les publicistes [1] de tous les pays, « qu'aucun souve-« rain ne doit permettre à ses sujets de violer les « préceptes de la loi naturelle; que les nations sont « soumises à cette loi comme les particuliers; que « ce qu'un homme doit aux autres hommes, une na-« tion le doit aux autres nations; que toutes sont « obligées de cultiver la justice entre elles; que le « droit de juste défense appartient à toute nation, « lorsqu'on l'attaque, elle et ses droits; que faire tort « à un citoyen, c'est outrager l'État, qui doit pro-« téger ce citoyen, et que le souverain de celui-ci doit « venger son injure [2]. » Comment se fait-il qu'un

[1] Wolf, Grotius, Vatel, etc.

[2] Aux maximes citées ci-dessus, on pourrait encore en ajouter plusieurs autres dans le même esprit, comme, par exemple : « Une nation est maîtresse de ses propres actions, mais seulement « tant qu'elles n'intéressent pas les droits propres d'une autre.... « Toute nation, comme tout homme, a droit de se garantir de « toute lésion; c'est ce que l'on appelle *droit de sûreté;*... le droit « de ne pas souffrir l'injustice est une branche du droit de sûreté;... « quand le mal est fait, le même droit de sûreté autorise l'offensé « à poursuivre une réparation complète et à y employer la force, « s'il est nécessaire;... si la nation ou son conducteur approuve « et ratifie le fait du citoyen (qui a fait l'offense), elle en fait sa « propre affaire; l'offensé doit alors regarder la nation comme le

gouvernement qui reconnaît de tels principes, et il est impossible que celui de la Belgique ne les reconnaisse pas, n'ait point, de son propre mouvement, interdit, par un acte législatif, l'infraction éclatante, journalière, qui en est faite par une partie de sa population? Jusqu'à présent, le contrefacteur a pu dire: « Tout ce qui n'est pas défendu par la loi est permis. » Cette justification ne doit pas lui être laissée. La justice commande au gouvernement belge de défendre, sous peine de confiscation et d'amende, la réimpression de tout ouvrage français non tombé en France dans le domaine public, sans une autorisation préalable de l'auteur ou de l'éditeur. Cette loi, s'il ne la fait pas de lui-même, la France a droit de la lui demander. Ce n'est pas à nous d'indiquer à notre gouvernement de quels moyens il doit faire usage pour donner à sa demande une pleine efficacité. Entre deux nations, dont l'une doit son indépendance à des expéditions militaires qui ont coûté peut-être plus de cent millions à l'autre, il y a bien quelques arrangements à faire et quelques comptes à régler. Serait-ce, de la part de la France, dépas-

« véritable auteur de l'injure.... Il est un autre cas où la nation, « en général, est coupable des attentats de ses membres, c'est « lorsque, par ses mœurs, elle accoutume et autorise les citoyens « à piller les étrangers.... Les princes dont les sujets sont volés « peuvent s'en prendre à la nation entière.... » Toutes ces propositions sont extraites de Vatel.

ser la mesure de ses droits, que de mettre à profit l'avantage de cette position, en stipulant, comme condition absolue et irréfragable, que le gouvernement belge voudra bien adopter des mesures législatives, capables de préserver de toute atteinte ultérieure la propriété littéraire et scientifique des écrivains français? Nous aimons à penser que ce gouvernement s'y prêtera de bonne grâce. Les noms des partis dont l'influence, unie ou séparée, le dirige, ces noms honorables de *catholiques et de libéraux*, seraient des titres usurpés et menteurs chez des hommes qui balanceraient à donner aux préceptes de la loi naturelle la sanction d'une sévère pénalité. Nous voulons donc attendre d'eux cette sanction nécessaire; mais, s'ils différaient quelque temps encore de prendre l'initiative, la France devrait poursuivre l'effet de sa demande, avec une vigueur de volonté qui ne comportât point de résistance. Ce serait, dira-t-on, user de contrainte! Nous n'en disconvenons pas. Trop souvent, et on pourrait en citer de nombreux exemples, c'est par la contrainte qu'il a fallu imposer, à certains peuples, l'accomplissement des obligations les plus morales. Il n'y a point là abus de la force; c'est, au contraire, son usage le plus pur, son emploi le plus légitime. Il faut avouer aussi qu'il serait par trop humiliant, pour le gouvernement français, de se reconnaître dans l'impuissance de protéger, contre une lésion

odieuse, la propriété de ses citoyens, et la plus noble, la plus sainte des propriétés !

Sans doute, au moment où une réforme nécessaire devra, sur ce point, s'introduire en Belgique, des murmures se feront entendre de la part de la classe qui se livre à ce triste genre de spéculation, mais nous croyons qu'elle s'abuse elle-même; le préjudice qu'elle redoute sera bien loin d'être aussi grand qu'elle se l'imagine. En admettant qu'il y ait une certaine diminution de gain pour une industrie particulière, il y aura, dans ce changement, une large compensation à l'avantage de la Belgique en général et sous plusieurs rapports; sous le rapport littéraire, sous le rapport moral, je dirai même, sous le rapport pécuniaire.

D'abord la Belgique y gagnera sous le rapport littéraire.

Existe-t-il maintenant une littérature belge? A peu d'exceptions près, la réponse doit être tout à fait négative. Certes, nous connaissons dans ce pays des hommes de lettres, des savants, en état de produire des ouvrages intéressants et utiles; mais toute peine réclame un salaire, et le libraire belge pouvant réimprimer, sans nul sacrifice d'argent, tout ce qui paraît en France, se garde bien d'offrir, à l'écrivain son compatriote, la moindre rétribution pour les écrits que celui-ci voudrait publier. Satisfait de vivre aux dépens de la littérature étrangère, il tue en

germe la littérature indigène et enlève ainsi aux hommes de mérite que la Belgique peut produire, toute possibilité de trouver, dans des travaux intellectuels, les jouissances de la gloire et une honorable existence.

La Belgique y gagnera sous le rapport moral.

Ce n'est pas une chose indifférente pour une nation qu'une bonne ou une mauvaise renommée. Nul pays ne doit se plaire à être considéré comme un nid de pirates, comme un repaire de flibustiers. Un méchant renom, lorsqu'on a eu le malheur de l'acquérir, mérite bien que l'on fasse quelque effort pour se réhabiliter dans l'opinion publique, et certainement la portion saine de la librairie belge sera la première à se réjouir de l'abolition d'un commerce scandaleux qui la dégrade aux yeux de tous les autres peuples. Pour les nations comme pour les individus, c'est un fait d'une haute importance, c'est même une véritable richesse, qu'une réputation de loyauté et d'honneur.

J'ai parlé jusqu'ici le langage de la justice et de la morale; je ne crains pas de parler celui de l'intérêt et de considérer même le point de vue pécuniaire. Est-il vrai, qu'en fait de librairie, l'établissement d'une loi uniforme pour la Belgique et pour la France doive causer à la Belgique un bien grave dommage? Nous ne le pensons pas. Que demandons-nous à la presse belge? de s'interdire la spoliation

des écrivains vivants, de renoncer au vol de la propriété *nouvelle*, au vol des ouvrages récemment éclos du cerveau des auteurs et qui ne font que sortir de leurs portefeuilles. Le nombre de livres français tombés dans le domaine public se compte par centaines de milliers. Tous ces livres, la Belgique peut les réimprimer comme la France. Du moment qu'une même loi formera le droit commun pour les deux nations, la Belgique obtiendra un marché de trente-trois millions d'âmes de plus. La France, qui lui est fermée aujourd'hui, n'aura plus de barrières pour elle. Entre les deux librairies, la lutte sera loyale; celle qui produira le mieux et à meilleur compte aura le plus grand nombre de tributaires. Tant pis, en ce cas, pour la librairie française si elle n'est pas en état de soutenir la concurrence. Mais, objecteront quelques libraires belges, c'est sur les ouvrages nouveaux que nous trouvons nos plus forts bénéfices. Exempts de toutes charges, nous trouvons commode de priver l'éditeur français du gain qu'il devrait faire, et de nous enrichir en ruinant et vos libraires et vos auteurs. Cet aveu naïf n'est pas même une vérité. Il n'est pas bien certain que ce soit ce genre de pillage qui offre à la presse belge la meilleure source de revenu. Du moins n'est-elle pas la plus sûre. Plus d'un spéculateur y a été trompé. Souvent il est arrivé qu'à l'apparition d'un ouvrage français, que l'on supposait destiné à quelque vogue, plusieurs éditeurs belges,

s'en emparant à la fois, se sont nui les uns aux autres et ont fait également de mauvaises affaires. Leur histoire a été celle de bandits qui s'entr'égorgent en se disputant les dépouilles de leurs victimes. Dans l'hypothèse au contraire d'un régime où la librairie belge, avant de faire une publication, devra, comme la librairie française, traiter avec les auteurs, elle aura pareillement une marche régulière, chacun agira selon son droit, et les mécomptes qui ont lieu aujourd'hui ne se renouvelleront plus.

La partie de la librairie belge, dont nous avons à nous plaindre, est de si bonne composition, que peut-être n'hésitera-t-elle pas à réimprimer les reproches sévères que nous lui adressons ici. Elle pourra voir du moins qu'avant de guerroyer contre elle, nous commençons par nous présenter, le rameau d'olivier à la main. Nous préférons beaucoup l'alliance à la guerre. Nos propositions sont raisonnables; nous désirons qu'elle les accepte. Nous le désirons d'autant plus vivement que, si notre demande peut encore aujourd'hui être modérée et amicale, demain il y aura obligation pour nous de la rendre impérieuse et irrésistible.

En effet, jusqu'à présent, j'ai raisonné dans l'hypothèse du maintien de l'ordre de choses qui existe aujourd'hui. Quoique cette situation soit déjà extrêmement défavorable pour nous, à la rigueur elle est

supportable[1] encore : mais cet état présent n'est lui-même que temporaire; demain, après-demain, il en sera tout autrement.

Ce n'est pas sans raison que l'on a dit que les chemins de fer sont destinés à renouveler la face du monde. Ce mot se répète chaque jour, la vérité est pressentie, mais on n'a pas mesuré encore toute l'étendue du développement qu'elle doit recevoir. Ce que les chemins de fer offrent d'avantages est sensible, palpable, et se conçoit sans peine; on n'aperçoit pas aussi bien ce qu'ils doivent exercer d'influence sur l'économie politique en général, ce qu'ils doivent causer d'ébranlement et de secousses dans les relations commerciales des peuples. Grâce à sa position insulaire, exempte de tout contact territorial, l'Angleterre a, par les bateaux à vapeur, le bénéfice des communications rapides au dehors, sans avoir aucun des inconvénients qui vont se manifester pour les nations continentales. La France et la Belgique auront, les premières, à subir cette rude épreuve, et

[1] Non, elle n'est plus supportable même dès à présent. Les contrefaçons belges pénètrent en France avec une facilité très-préjudiciable à notre commerce. La librairie française a éveillé l'attention du gouvernement à ce sujet, et elle a sollicité des mesures efficaces pour qu'au moins notre propre territoire ne fût pas envahi par les contrefaçons belges, qui, surtout dans tout le nord de la France, paralysent la vente des éditions originales.

(*Note de l'éditeur.*)

il est étrange que ni l'une ni l'autre ne songe encore à s'y préparer[1]. Le réveil serait terrible, si elles s'endormaient dans leur situation présente, sans prévoir que le jour où tombera, par la liaison des chemins de fer, la démarcation qui les sépare, que le jour où un point de jonction réunira deux lignes intérieures de chacun des deux pays, ce jour-là, les roues des wagons broyeront tous leurs codes de douanes, et leur commanderont des changements immédiats dans leurs législations respectives. Le seul moyen efficace d'atténuer le mal sera, autant que possible, l'assimilation des lois dans les deux États. Autrement, au lieu de concourir à leur prospérité, les chemins de fer seraient une cause de ruine réciproque pour divers genres d'industries dans l'une et l'autre contrée. Aujourd'hui, une escouade de douaniers suffit à visiter une diligence qui porte une vingtaine de voyageurs; comment en visiter des centaines, peut-être mille et plus dans un jour? Je laisse à part ce qui concerne les autres commerces. Arrêtons-nous à celui de la librairie. Qu'arrivera-t-il? à peine un ouvrage de quelque valeur aura-t-il été publié à Paris, qu'en peu de temps des milliers d'exemplaires d'une contrefaçon belge auront pénétré en

[1] Dans ce moment, en Belgique, on s'occupe à diminuer les taxes sur les tissus français. Quand un chemin de fer entre les deux pays sera en activité, il faudra de bien autres mesures que des abaissements de tarifs.

France. Il n'y a pas de prohibition si rigoureuse, pas de surveillance si vexatoire, pas de perquisitions si minutieuses, que l'on veuille les imaginer, qui puissent mettre obstacle à un pareil genre d'introduction. La France donc, l'intérieur de la France, dans ses points les plus éloignés, sera ainsi en proie aux invasions de la librairie belge, et peut-être la perturbation qui en résultera pour une grande masse d'intérêts, ne sera-t-elle pas sans péril pour le gouvernement. Alors, pour en arrêter les désastreuses suites, il y aura urgence d'adopter, à l'instant même, des mesures extraordinaires. Ou bien on exigera de la Belgique que, sous le rapport de la librairie et de la presse, elle reconnaisse les mêmes principes, les mêmes lois que la France, ou bien c'en est fait de notre librairie; c'en est fait même de notre littérature; les auteurs seront frappés comme les libraires; il faudra que les écrivains brisent leurs plumes; les imprimeurs, leurs presses; les fabricants, leurs papeteries; il faudra jeter sur le pavé, réduire à la misère les deux tiers de ces ouvriers intelligents que font vivre les productions littéraires et scientifiques dont le génie français enrichit le monde. Une foule d'autres professions seront entraînées dans la même destruction, depuis celle du chiffonnier, dont M. Daru a donné, en 1827, une si curieuse statistique, jusqu'à l'art industrieux des successeurs des Alde, des Manuce et des Étienne.

Une ressource, il est vrai, resterait aux écrivains français : ce serait d'émigrer en Belgique, d'aller s'établir à Bruxelles [1] ou à Liége, ou bien, sans sortir de Paris, de vendre à des libraires belges la propriété de leurs ouvrages. Tel est l'état où seraient réduites les sciences et les lettres dans leur capitale, qui, jusqu'à ce jour, avait été, sous ce rapport, la capitale du monde civilisé. Le gouvernement français pourrait-il souffrir qu'elles descendissent à un tel degré d'abaissement, et, à ne considérer que l'intérêt matériel pur, devrait-il supporter la ruine de l'une des branches les plus fécondes de la richesse générale? Non, assurément, il ne le pourrait pas. La nécessité lui ferait à lui-même la loi et, bon gré, mal gré, il se verrait réduit à arracher, de force et par des moyens pénibles, à la Belgique ce qu'il est fondé à obtenir d'elle par des voies plus douces et comme un simple acte de justice auquel décemment cette puissance ne peut pas se refuser. Il nous paraît que ni le ministère de l'instruction publique, ni le ministère du commerce, ni celui des affaires étrangères,

[1] C'était le parti que proposait à Marmontel la famille du libraire liégeois dont nous avons parlé plus haut. « Restez chez « nous, disait à l'écrivain voyageur l'une des filles de ce libraire, « vous composerez tout à votre aise, et ce que vous aurez écrit la « veille sera imprimé le lendemain. » Marmontel ajoute : « Bassom- « pierre, pour me dédommager de ses larcins, me fit présent d'une « petite édition de Molière; elle me coûte dix mille écus. »

n'ont attaché à cette question toute l'importance qu'elle mérite. Le temps est venu de s'en occuper sérieusement, parce que plus tard, et ce moment ne peut pas être bien éloigné, le gouvernement aurait à se repentir de son imprévoyance. La difficulté n'est pas de celles que l'on élude. Si elle n'est pas résolue sans délai par la négociation, les événements viendront la trancher avec éclat. La seule solution, en ce qui concerne la librairie, est l'assimilation de la loi belge à la loi française. Cette assimilation doit s'opérer, soit de gré à gré, soit par la force. L'alternative est obligée. Il n'y a pas de résistance possible contre ce despotisme de la nécessité. Un arrangement pacifique est ce que nous désirons le plus sincèrement; mais, nous le répétons, si la Belgique balance, l'invitation doit se changer en contrainte, et la contrainte, en cette circonstance, ne sera que la juste application des principes éternels du droit des gens.

Ce succès même une fois obtenu, je sens bien que des chances fâcheuses peuvent se présenter encore pour la propriété littéraire française. Il se peut que la contrefaçon, chassée de la Belgique, aille reprendre racine dans la Hollande, son ancienne patrie; que, sans aller si loin, elle s'établisse dans quelques cantons de la Suisse, non dans ceux où la langue française est la langue vulgaire, car pour ceux-là les principes que nous établissons à l'égard de la Belgique, leur sont pareillement applicables, mais dans

les cantons helvétiques allemands, ou dans des villes allemandes des bords du Rhin. Ce danger, il faudrait le subir. Si nous réimprimons en France les ouvrages allemands, nous ne pouvons pas refuser aux Allemands le droit de réimprimer les ouvrages français. La réciprocité est parfaite; et comme nous ne voulons pas que l'on viole la justice à notre détriment, nous ne devons pas davantage la violer dans notre intérêt. Au reste, ce danger sera bien peu de chose, comparé au mal de la situation actuelle. Par le fait seul que les entreprises de réimpressions françaises seront reléguées dans des pays, même voisins, où la langue française ne sera pas la langue vulgaire, ces établissements auront besoin de recourir à des ouvriers français. Ils imprimeront moins bien et seront obligés à des dépenses beaucoup plus considérables que les imprimeries françaises et belges qui, soumises aux mêmes lois et faisant cause commune, pourront lutter contre elles avec avantage, ou du moins auront bien peu à craindre de leur concurrence.

Voici, Monsieur, en résumé, les termes clairs et précis auxquels doit, suivant moi, se réduire la question de la contrefaçon étrangère, ainsi que je l'ai indiqué dès le commencement de cette lettre. Pour les pays parlant une même langue, justice et nécessité d'une législation identique; pour les pays ayant des idiomes différents, liberté indéfinie d'action et indépendance absolue les uns à l'égard des autres. Homme de pratique,

ennemi de thèses oiseuses, j'ai pris les faits tels qu'ils sont, et j'ai marché droit au but, en resserrant la difficulté entre la Belgique et la France. Je n'ai eu en vue que deux objets, ce qui est juste et ce qui est possible.

Certes, le projet mis en avant par la commission de l'an dernier, ce projet qui tend à la formation d'un concert général entre tous les gouvernements pour la protection commune de la propriété littéraire, serait conforme à la justice dans sa plus grande extension. Malheureusement l'exécution de ce projet serait au moins longue et difficile. Dès lors il faut s'attacher seulement à ce qui est possible, et d'une application immédiate, en même temps que juste.

Dans l'intérêt de la propriété littéraire, la justice veut que, pour tous les pays parlant une même langue, il y ait une règle uniforme, une seule et même loi. Je prends pour exemple la France, la Belgique et la Suisse française. Si, relativement à la librairie, la législation n'est pas la même dans ces trois contrées, celle des trois qui ne payera pas de droits d'auteur s'enrichira aux dépens des deux autres, et une faible peuplade pourra, au préjudice des propriétaires véritables, manipuler, comme un bien qui lui est acquis de plein droit, les œuvres littéraires d'une population de trente à quarante millions d'habitants. Ici, ce qui est juste est possible. Cette population de trente à quarante millions d'habitants est fondée à

défendre sa propriété littéraire contre le vol et le pillage, et, dans ce but, à imposer, aux pays qui parlent la même langue qu'elle, les conditions auxquelles ils peuvent être mis en partage de l'exploitation de cette propriété. Son bon droit étant hors de toute discussion, c'est à elle de le faire prévaloir, soit par voie de négociation, soit par toute autre. Elle est tout à la fois dans le domaine du possible et du juste. Assurément nous ne conseillons pas la guerre, et l'on n'aurait pas besoin de recourir à une telle extrémité; mais ce serait bien là le cas de la guerre la plus légitime de toutes, de la guerre défensive.

S'agit-il de pays ayant des idiomes différents? A l'égard de ces pays, la propriété littéraire ne peut plus guère être protégée que par cette différence même qui rend plus difficiles, pour chacun d'eux, les réimpressions dans un idiome qui n'est pas le sien. A la vérité, elle peut être protégée encore, mais seulement dans des cas particuliers, par des conventions spéciales, utiles aux deux parties, et que réclame quelquefois l'intérêt général de tous les peuples. Il est, en librairie, de grandes entreprises qui ne peuvent être tentées qu'avec d'extrêmes précautions; ce sont celles qui exigent des mises de fonds considérables, comme votre maison en a fait plusieurs : telle est, entre autres, la nouvelle édition du *Thesaurus græcæ linguæ* [1].

[1] Pour protéger cette importante entreprise littéraire, un privi-

Pour engager de fortes sommes, quelquefois plusieurs centaines de mille francs, dans des opérations semblables, il faut préalablement avoir la certitude qu'une contrefaçon à vil prix ne viendra pas détruire tous les calculs, et enlever à celui qui a eu le courage de l'entreprendre, ainsi qu'à ses collaborateurs, le

lége a été accordé en Allemagne à MM. Didot par S. M. le roi de Bavière, S. M. le roi de Saxe, S. M. le roi de Hanovre, S. M. le roi de Wurtemberg, S. A. R. le grand-duc de Bade, S. A. R. l'électeur de Hesse-Cassel, S. M. le roi de Danemark comme duc de Holstein et de Schleswig, S. A. R. le grand-duc de Saxe-Weimar-Eisenach, monseigneur le duc souverain de Nassau, S. A. R. le duc de Mecklembourg-Schwerin, monseigneur le grand-duc d'Oldembourg, monseigneur le prince de Schwarzbourg-Roudolstadt, monseigneur le prince de Schwarzbourg-Sondershausen, monseigneur le duc d'Anhalt-Bernbourg, S. A. R. le landgrave de Hesse-Hombourg, monseigneur le prince de Schaumbourg-Lippe.

D'autres États, tout en se montrant disposés à accorder le privilége que sollicitaient MM. Didot, ont cru devoir différer *jusqu'à ce qu'une loi sur la* RÉCIPROCITÉ *existât entre la France et ces États.*

Lorsque Henri-Estienne publia son admirable ouvrage, il obtint également des priviléges, pour lui et ses héritiers, de S. M. l'empereur Maximilien II, pour toute l'Allemagne, la Hongrie, la Bohême, etc.; de la reine Élisabeth, pour l'Angleterre; et des illustres princes et seigneurs, Frédéric, comte palatin du Rhin, Auguste, duc de Saxe, et du marquis de Brandebourg, pour leurs Etats.

Il est assez remarquable de voir, à près de trois siècles de distance, le même ouvrage constater un principe indispensable, si l'Europe littéraire veut la création de grandes et longues entreprises, qui ont besoin d'une puissante protection pour devenir des monuments littéraires qui honorent une époque. (*Note de l'éditeur.*)

prix de leurs longs efforts et de leur dévouement aux arts, aux lettres et à la science. Il y a là, pour des gouvernements éclairés, occasion de faire acte de bonne administration et de justice en accordant, à de telles entreprises, un privilége de vente exclusive dans l'étendue de leur territoire. Autrement on devrait à jamais renoncer à toute grande publication de cette nature. A part cette exception, tout à fait volontaire, chaque idiome conserve, envers les autres, sa liberté indéfinie. Prétendre y mettre des bornes serait vouloir l'impossible. Il est impossible en effet, sauf le cas d'un accord universel qui ne se fera jamais, d'empêcher l'Allemagne de réimprimer, si elle le veut, les ouvrages français, comme la France de réimprimer les ouvrages allemands; il est impossible d'empêcher l'Angleterre de réimprimer les ouvrages italiens, et l'Italie, de réimprimer, si bon lui semble, les ouvrages anglais. Ces impossibilités-là sont moralement invincibles; mais, en ce qui concerne la Belgique et la France, le juste et le possible marchent du même pas. C'est ce que je crois avoir démontré de la manière la plus évidente.

Au moment où j'allais finir cette lettre, les journaux ont fait connaître la résolution de la Diète de Francfort, du 9 novembre, qui défend la contrefaçon des ouvrages allemands dans tous les États de la Confédération germanique. Ce grand acte de la Diète, si important pour la propriété littéraire, vient parfaite-

ment à l'appui de mon système; il consacre le principe fondamental sur lequel porte toute mon argumentation, la justice et la nécessité de l'identité de législation là où il y a identité d'idiome. Mais, dira un contrefacteur sans vergogne, la situation n'est pas la même; la France et la Belgique ne sont pas des États confédérés. Les termes seuls de l'objection en prouvent le peu de solidité. Il est vrai, la Belgique et la France ne sont pas unies par un lien de confédération; mais il y a bien aussi entre elles un lien de quelque valeur, le lien d'un protectorat, de droit et de fait, qui maintient la Belgique État indépendant après avoir créé son indépendance. Ne serait-il pas absurde que la France eût concouru de tous ses moyens à établir, sur sa frontière, un État qu'elle couvre de sa puissante garantie, pour lui donner licence d'exercer un brigandage impuni sur la propriété de ses citoyens? Au reste, nous n'avons nul besoin d'invoquer ici des titres de confédération, de protectorat ou d'alliance. Nous demandons seulement à la Belgique, comme nous l'avons prouvé ailleurs, ce que tout gouvernement est fondé à exiger d'un État voisin, l'observation des préceptes de la loi naturelle. Pour les faire respecter, nous avons le droit, nous avons la force; il est temps d'en avoir la volonté.

Je vous livre, Monsieur, ce contingent de mes réflexions sur la contrefaçon étrangère. La question me semble ainsi bien posée sur son véritable terrain.

Le mal est grave, la crise imminente. Autant qu'il dépend de moi, j'ai indiqué le remède. Maintenant c'est à la presse périodique, à nos écrivains distingués en tout genre, qu'il appartient d'achever l'ouvrage; c'est à eux d'ajouter, à mes raisonnements, des raisonnements plus saillants, plus solides, ou à fortifier les miens en les armant de traits plus incisifs, en les parant de couleurs plus brillantes. La justice de la cause est manifeste, notre bon droit incontestable; nous devons sans relâche en poursuivre le triomphe. Il ne faut pas se le dissimuler, dans l'hypothèse, qui bientôt sera un fait, de l'établissement d'un chemin de fer entre Paris et Bruxelles, pour les auteurs français, pour les fabricants de papier, les fondeurs de caractères, les imprimeurs, les libraires, et en général pour toutes les industries liées à ces diverses sortes d'exploitation, la question de la contrefaçon belge est une question de vie ou de mort.

P. S. L'un des journaux, qui ont rendu compte des observations que l'on vient de lire, a jugé que la destruction même de la contrefaçon belge ne serait qu'un palliatif insuffisant contre le fléau qui ruine notre librairie. Il est très-vrai, et nous l'avons nous-même reconnu, que, chassée de la Belgique, la contrefaçon pourrait très-bien se réfugier en d'autres États, et particulièrement en Hollande, où elle a prospéré autrefois, et d'où elle continuerait impunément son brigandage littéraire. Assurément nous apprécions eette chance fâcheuse et à peu près inévitable; nous l'avons prévue et signalée; mais d'abord on devra cependant convenir que le déplacement de la contrefaçon, l'obligation où elle sera de se former des établissements nouveaux, la difficulté d'avoir sous sa main et à aussi bon compte des ouvriers de choix et des correcteurs habiles, restreindront nécessairement le cercle de ses travaux, diminueront de beaucoup le nombre de ses impressions, et par conséquent l'étendue des dommages que souffrent aujourd'hui les auteurs et les libraires français. Dans la situation moins favorable où la jettera son expulsion du territoire belge, dépaysée, désorientée, elle nous causera peut-être dix fois moins de préjudice qu'elle ne le fait dans le libre déploiement de ses ressources à Bruxelles et à Liége. Ce sont toujours neuf dixièmes gagnés pour nous : n'y eût-il même, à notre profit, que le bénéfice d'un tiers, ou même seulement d'un quart, notre librairie s'en applaudirait encore C'est donc là

le premier point qu'avant tout il faut atteindre, et c'est le but spécial que je me suis proposé en démontrant la justice et la nécessité d'une législation identique pour tous les pays parlant un même idiome, puisque, sans cette assimilation de loi, une ville, une bourgade, à la faveur de l'identité du langage, pourrait envahir et exploiter la propriété littéraire de trente à quarante millions d'habitants.

Maintenant est-il possible d'obtenir davantage? Si le moyen en existe, nous sommes loin de nous y refuser. Nous ne sommes pas de ceux qui prétendent que le mieux est l'ennemi du bien; nous accepterions avec beaucoup de joie le mieux que nous indique le journal auquel nous répondons ici. Ce mieux se trouverait, dit-il, dans l'accomplissement des vues de la commission nommée, l'an dernier, par le ministère de l'instruction publique : ce serait la formation d'un accord entre tous les gouvernements pour la protection commune de la propriété littéraire. La pensée est belle, l'intention noble et grande. Nous avons nous-même proclamé le même vœu dans les termes les plus formels, et nous répétons volontiers que « le « projet mis en avant par la commission du gouver- « nement serait conforme à la justice dans sa plus « grande extension; » mais ce projet est-il exécutable? c'est ce que nous nous sommes demandé de très-bonne foi, et nous avons trouvé que, s'il n'est pas d'une application absolument impossible, cette application du moins serait difficile et exigerait infailliblement un certain nombre d'années. Ce délai, notre

librairie pourra-t-elle le supporter et en attendre le terme? Déjà elle se trouve dans un état de souffrance extrêmement pénible par la perte de ses débouchés extérieurs, et même au dedans par l'infiltration de la contrefaçon belge dans nos départements du Nord. Que deviendra-t-elle donc le jour où un chemin de fer réunira Paris à Bruxelles? La perspective est effrayante, la crise prochaine, et c'est cette crise qu'il faut prévenir. Pense-t-on que d'ici là on aura pu parvenir à la conclusion du concert universel sur lequel on fonde tant d'espérance, et que l'on regarde comme le seul spécifique auquel il faille recourir? ce serait une véritable illusion. Un accord semblable demandant une accession volontaire de toutes les parties, toutes auront-elles des motifs pour y prendre part? En les y engageant, nous leur ferons offre de réciprocité : c'est à merveille; mais la réciprocité ne s'impose pas; pour l'admettre, il faut que les États auxquels on la propose, y soient portés par une certaine solidarité d'intérêt. Eh bien! sans aller très-loin, nous inviterons, par exemple, le gouvernement hollandais à défendre dans ses États, sous la condition de réciprocité, la contrefaçon des ouvrages français. Sa réponse, je crois, n'est pas bien difficile à deviner. Pourquoi prendrait-il un engagement sans compensation, un engagement dans lequel il n'a rien à gagner, et peut avoir à perdre? Il nous laissera libres de réimprimer, tant que nous le voudrons, les ouvrages hollandais en France, bien assuré que nous ne ferons pas abus de la permission. Cependant je ne

veux point préjuger l'avenir; je ne dis pas que nous devions pour cela renoncer à tout espoir d'arriver un jour, par des combinaisons quelconques, à obtenir, même de la Hollande, des concessions favorables à la garantie de la propriété littéraire. Je n'aime point à resserrer les bornes du possible, surtout dans un temps indéfini; mais la situation de notre librairie ne comporte pas de pareils ajournements. En m'occupant de cette situation, j'ai entendu la question d'une tout autre manière. Je vois, sur un point particulier, l'incendie dans toute sa force; c'est là que je trouve urgent de porter les premiers secours. Le *tout ou rien* ne me semble pas un bon calcul; vouloir trop, vouloir au delà de ce qui est raisonnablement faisable, équivaut presque, selon moi, à ne vouloir absolument rien. J'ai bien peur que l'accord universel dont on nous flatte, ne ressemble beaucoup au rêve fameux *de la paix universelle*. Dans tous les cas, il faudrait trop longtemps attendre. Je demande moins, mais je veux un résultat sûr, un résultat prochain : à un mal actuel, j'ai cherché un remède actuel; à un mal immense, un remède qui, s'il n'en opère pas la guérison complète, puisse du moins en diminuer, dans une grande proportion, les désastreux effets. Tel est l'objet de ma lettre, et je crois l'avoir rempli.

HISTOIRE
DE FRANCE.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Trait différentiel de la puissance française avant et après la paix de Tilsitt. — Exécution des engagements de Tilsitt. — Situation et conduite de l'Espagne en 1806. — Convention entre la France et l'Espagne, en 1807, pour le partage du Portugal. — Conquête du Portugal. — Départ de la maison de Bragance pour le Brésil. — Dissensions dans la famille royale en Espagne. — Temporisation affectée de la Russie envers la Suède. — France et Russie. — Instances de la Russie pour le partage de l'empire ottoman. — France et Autriche. — Convention pour la remise des bouches de Cattaro à la France et de la place de Braunau à l'Autriche. — Accession de l'Autriche au système continental. — France et Angleterre. — Ordres du conseil du 11 novembre 1807. — Décret de Milan du 17 décembre. — France et États-Unis.

Depuis le 18 brumaire jusqu'à la paix de Tilsitt, la grandeur de la France, suivant une progression toujours ascendante, a reçu un accroisse-

ment déjà prodigieux et excentrique, mais justifié par le caractère défensif des guerres qui l'ont produit, et dont la consolidation n'eût pas été impossible. A partir de là, l'empire, quoiqu'il semble s'augmenter encore, va perdre en intensité ce qu'il gagnera en développements territoriaux. Aussi bien que personne, Napoléon juge ce qu'il y a de peu stable dans un agrandissement indéfini : il distingue à merveille ce que dans la puissance française il importe de rendre permanent, et ce qui ne peut appartenir qu'à son règne. « Après moi, dit-il, et avec raison, « après moi, le Rhin, les Alpes et les Pyrénées.» C'étaient là, en effet, les conquêtes de la France; le reste était la conquête de l'homme. Pourquoi ne s'est-il pas contenté de cette belle frontière? En politique, qui peut le plus ne peut pas toujours le moins. D'après l'ordre des événements que nous avons vus naître les uns des autres, il n'est pas certain qu'il fut en son pouvoir de retenir la France dans les limites où il pense qu'après lui elle devra se renfermer. Comme dix fois il a proposé de faire les renonciations les plus amples sous la seule condition de sacrifices équivalents de la part de l'Angleterre, et que jamais l'Angleterre n'a montré de dispositions à une concession semblable, il a conclu, des refus de

cette puissance, qu'il y avait pour lui nécessité de porter tout à l'extrême, afin d'arracher par la force ce que la négociation n'a pu lui faire obtenir. Toutefois il se prescrit encore des bornes. Malgré sa confiance en lui-même, et quoiqu'à Tilsitt il ait pu admettre l'idée d'un partage [1] éventuel de la Turquie, il recule bientôt devant ce projet, surtout avec l'extension que lui donnait l'article 8 du traité d'alliance. Prudente et circonspecte sous ce rapport, son ambition se refusait à des acquisitions propres à l'entraîner dans des guerres lointaines, guerres qui pourraient devenir encore plus hasardeuses que celles dont il vient de sortir victorieux, mais dont le succès ne l'a pas empêché de reconnaître les dan-

[1] Dès le commencement de ce volume, je me fais un devoir de rectifier une expression trop large employée par moi dans les dernières pages du tome précédent. J'ai dit qu'une des causes de la perte de Napoléon sera de n'avoir pas voulu sacrifier à la Russie l'existence ni même l'intégrité de l'empire ottoman. Le fond de l'assertion est vrai, les termes ne le sont pas. Lorsque je me suis exprimé ainsi, mon langage a répondu à la pensée de Napoléon plus qu'à ses actes. Quoiqu'il n'ait adhéré qu'à regret à un démembrement même partiel de la Turquie, il est trop vrai qu'en échange des concessions du cabinet de Pétersbourg à l'égard de l'Italie et de l'Espagne, il a, en 1808, par la convention d'Erfurt, que je rapporterai bientôt, abandonné à ce cabinet les principautés de Moldavie et de Valachie. Dès lors il a, au moins momentanément, sacrifié l'intégrité de l'empire turc, et mon expression, prise à la lettre, manque d'exactitude.

gers. L'Europe, moins la Turquie, lui paraît un champ assez vaste pour ses envahissements médités ou accidentels.

Le plus grand des avantages que Napoléon s'était promis à Tilsitt, a été réalisé par la rupture de tous les rapports entre la Russie et l'Angleterre. L'exemple de la Russie sera bientôt suivi par l'Autriche, mais de plus, Napoléon et Alexandre se sont mutuellement imposé une autre tâche, celle de faire entrer dans l'alliance du continent, l'un le Portugal, l'autre la Suède. En d'autres termes, pour le cas probable de la résistance de ces deux gouvernements, ils se sont adjugé une part respective de butin, l'un sur la Suède, l'autre sur le Portugal.

Au moins de la part de la France et de la Russie, l'agression n'aura point, comme de la part des Anglais contre le Danemark, le caractère atroce de la surprise et d'une violence imprévue. Un délai est laissé aux cours de Lisbonne et de Stockholm pour décider si elles veulent ou non s'unir à la cause continentale contre les dominateurs de la mer. On leur demande de choisir entre la paix ou la guerre. Napoléon l'a fait déclarer au Portugal, et il le répète hautement à l'ambassadeur de ce pays, en présence du corps diplomatique, ajoutant que, par le choix de la guerre, la maison de Bragance prononcerait elle-même

son arrêt. A tout événement, la France et la Russie préparent leurs armes.

Sur le chemin de la France se trouve l'Espagne. Est-ce une fatalité? Est-ce un obstacle? Ici nous avons à revenir sur ce qui s'est passé depuis quelque temps entre les deux États. Au milieu des événements multipliés de la guerre de Prusse, je n'ai pu qu'indiquer en deux mots le projet de défection médité de longue main par le cabinet espagnol et dont l'explosion maladroite alla retentir aux oreilles de Napoléon, précisément sur le champ de bataille d'Iéna. Se taire, dissimuler tout ressentiment, était alors le parti qui convenait le mieux à l'Empereur. Il parut en effet ne rien voir, ne rien comprendre, et, pour gage de son entière confiance dans S. M. catholique, il lui demanda, ainsi que nous l'avons dit précédemment, l'envoi d'un corps de quinze mille hommes sur l'Elbe. Comme, au lieu d'une cour servile, c'est une nation fière qui bientôt, en Espagne, occupera la scène politique, il importe de connaître par quels degrés s'opérera ce changement, quelle série de circonstances jettera l'empereur Napoléon dans de faux calculs, et comment il sera conduit à de déplorables entreprises par les bassesses mêmes du cabinet de Madrid.

Depuis le désastre de Trafalgar où la marine

espagnole, sous la conduite du brave amiral Gravina, avait été si honorablement fidèle à notre alliance, ce cabinet, d'abord découragé par un si grand revers, ranimé ensuite par la victoire d'Austerlitz, était bientôt retombé dans un état de froideur voisin de la haine. A la vérité, l'alliance française le mettait à de terribles épreuves. Si la cour d'Espagne n'eût pas été aussi faible, quelle sensation n'eût pas dû y produire l'expulsion des Bourbons de Naples, la chute d'un trône fraternel? A défaut d'une résistance impossible, une généreuse affliction eût pu honorer cette cour aux yeux de l'Empereur. Tant d'élévation n'entre point dans son caractère. A la notification officielle de l'avénement du roi Joseph Bonaparte, que répond le frère du souverain détrôné? « Sa « Majesté, dit le ministre Cevallos [1], ne verra ja- « mais sans intérêt ce qui peut contribuer au suc- « cès du plan général de l'Empereur. » Combien il faut plaindre un prince auquel ses ministres

[1] Mai 1806. Suivant le comte de Torréno, après l'expulsion du roi Ferdinand de Naples, le roi Charles IV, son frère, aurait longtemps refusé de donner son adhésion à l'établissement du nouveau roi, et Napoléon, blessé de cette fermeté inattendue, aurait dit : « Si Charles IV ne reconnaît pas mon frère comme « roi de Naples, son successeur le reconnaîtra. » Ce prétendu refus, ce propos et tous les raisonnements que fait à ce sujet le comte de Torréno sont des chimères qui n'ont pas l'ombre de fondement.

prêtent un pareil langage! Cette dégradation de sentiments s'explique par une plus triste cause: les deux cours de Madrid et de Naples ont peu de sympathie l'une pour l'autre, les liens de famille ont été affaiblis ou même rompus par des intrigues féminines[1], et l'animosité des deux reines est telle que celle qui reste sur le trône trouve presque une jouissance dans la perte d'une rivale.

Cependant l'excès de l'humiliation auquel la faiblesse se condamne elle-même, fait naître dans une puissance avilie un ressentiment d'autant plus profond qu'elle est tombée plus bas à ses propres yeux. Le désir de la vengeance peut alors suppléer le vrai courage; mais, pour réussir, il faut joindre l'habileté de la conduite à l'énergie des moyens: l'une et l'autre manquèrent au prince de la Paix; il ne sut ni cacher son but ni se mettre en état de l'atteindre; allié faux, il n'eut pas même l'art de couvrir sa fausseté.

Un ministre de Russie récemment arrivé en Espagne, M. de Strogonof, en venant de l'Angleterre par Lisbonne, a préparé un rapprochement

[1] La correspondance de la reine de Naples avec sa fille, la princesse des Asturies, avait été regardée comme l'une des causes de la mésintelligence qui se manifestait entre le jeune prince et le prince de la Paix. Lorsque les scellés seront mis sur les papiers du prince des Asturies, on y trouvera les chiffres de cette correspondance entre la mère et la fille.

entre les deux cours de la péninsule. L'Angleterre est prête à soutenir ces deux cours, si, au moment où les forces françaises seront occupées dans le Nord, une armée combinée de Portugais et d'Espagnols se précipite sur les provinces méridionales de la France. C'est dans ce dessein que déjà une flotte nombreuse sous les ordres de l'amiral Saint-Vincent s'est présentée à Lisbonne. Le Portugal fait quelques armements dont l'Espagne affecte de s'inquiéter. Cette démonstration de crainte est une invention merveilleuse dont s'applaudit le prince de la Paix. De son côté il lève des recrues[1], complète les régiments, réorganise l'armée tout entière. Les ennemis de la France ont la certitude que c'est un secours disposé pour eux; mais provisoirement l'Espagne ne paraît augmenter ses forces que pour mieux défendre ses frontières et ses côtes. Le prince de la Paix ne se borne pas à ces idées défensives; selon lui, « il ne suffit pas à l'Espagne d'être en « sûreté chez elle, il faut qu'elle songe à reprendre « Gilbraltar, à envahir le Portugal. » Tel est son langage avec l'ambassade de France. Ce jeu est adroitement secondé par les nombreux amis du cabinet espagnol; l'envoyé de Russie, M. de Strogonof, feint une grande surprise; l'envoyé por-

[1] Juin 1806.

tugais, une vive inquiétude. Le prince de la Paix, dans une conversation où il a pour interlocuteurs le chargé d'affaires de France et celui de Prusse, se déchaîne contre la Prusse et contre la Russie, et cependant l'agent prussien, M. Henry; d'après les assurances du prince de la Paix, écrit[1] à sa cour que ces préparatifs de l'Espagne ont pour objet d'opérer une diversion en France à l'instant où Napoléon va être engagé dans les affaires du Nord.

On a depuis prétendu[2] que le motif qui avait inspiré au prince de la Paix la résolution de se joindre aux ennemis de la France, était la connaissance parvenue à l'Espagne des articles secrets du traité conclu par M. d'Oubril, articles qui, comme nous l'avons vu, tendaient à enlever à cette puissance les îles Baléares, pour les donner aux Bourbons de Naples en échange de la Sicile : cette supposition est erronée. C'est le 20 juillet seulement que fut conclu à Paris le traité[3] dont les articles secrets renfermaient cette disposition; et d'ailleurs, il fallut nécessairement un intervalle assez long pour que la moindre notion de ce traité

[1] Dicesi che l'incaricato d'affari di Prussia.... ne avesse da lui ricevuta particolar contezza. Marquis de Lucchesini.

[2] Notamment le marquis de Lucchesini.

[3] On sait que ce traité ne fut pas ratifié par l'empereur de Russie.

arrivât à Madrid de Pétersbourg ou de Londres. Or, c'est dès le 1er juillet que furent connus à Madrid les ordres envoyés dans les provinces par le prince de la Paix pour la réorganisation et le renforcement de l'armée. L'adoption d'un nouveau système en Espagne était ainsi antérieure au fait que l'on suppose en avoir été l'origine.

Ces armements subits avaient dû éveiller l'attention du chargé d'affaires de France. Pour rassurer cet agent, le prince de la Paix cherchait à lui persuader que les préparatifs dont il s'étonnait étaient la conséquence d'une impulsion française et d'une impulsion venue de très-haut, donnant ainsi à entendre qu'il n'avait fait qu'obéir à des inspirations directes de l'Empereur. Occupé de ses négociations avec l'Angleterre et de ses débats avec la Prusse, Napoléon ne voulut point arrêter sa pensée sur ce qui se méditait en Espagne, n'apercevant dans ces velléités insurrectionnelles d'un allié indiscipliné, ou plutôt d'un sujet séditieux, qu'une occasion de rendre ultérieurement son obéissance plus prompte et plus fructueuse pour la France.

La crise approchait; l'Empereur avait quitté Paris pour se rendre à Mayence; la négociation avec l'Angleterre était rompue; l'armée prussienne menaçait l'armée française. Pour l'Espagne, le moment d'agir est venu; les proclama-

tions sont prêtes : elles ont été signées le 5 octobre; c'est le 14 seulement qu'elles sont publiées. Le prince de la Paix invoque les vieux souvenirs de la monarchie. C'est surtout de chevaux que manque l'armée du roi; il en demande à l'Andalousie et à l'Estramadure; il rappelle les services rendus en ce genre à Philippe V; il engage les grands propriétaires à former des régiments, ou au moins des compagnies d'hommes habiles «*dans le maniement du cheval*, pour être em«ployés à la défense de la patrie, tant que durera «le danger actuel... Venez, mes chers compa«triotes, vous ranger sous la bannière du meil«leur des souverains. Je vous accueillerai avec «reconnaissance [1].» A cet appel fait aux Espagnols, on se demande quel est ce danger si nouveau dont personne, excepté le prince de la Paix, n'entrevoit la moindre apparence. Quel est l'ennemi qu'il faut s'apprêter à combattre? La proclamation ne le nomme pas. Quel est-il, si ce n'est la France? Est-ce contre les Anglais, contre Gibraltar que l'on réclame de si puissants renforts de cavalerie? En ce sens, la proclamation serait absurde. S'agit-il du Portugal? Elle serait emphatique et ridicule. A l'égard de la France

[1] C'est le favori qui promet sa reconnaissance pour les services qu'on rendra au souverain!

du moins, s'il y a perfidie, il n'y a pas absurdité.

Ce qui pouvait être obscur dans la publication du 14, une circulaire du lendemain l'explique. Dans cette seconde pièce, où l'on demande au clergé, aux magistrats, d'employer tous les moyens propres à faire naître l'enthousiasme national, afin d'entrer avec gloire dans la lice qui va s'ouvrir, on leur enjoint surtout « d'exciter le « courage généreux *de la noblesse, car il s'agit « de ses priviléges comme de ceux de la couronne.* » Quel est le pays, hors la France, dont les principes puissent être inquiétants pour les priviléges nobiliaires ? Le doute est impossible, et cependant le prince de la Paix se flatte de donner le change à la légation française. C'est Napoléon, dit-il, qui fixera le jour où le premier coup de fusil sera tiré. La position de l'agent français à Madrid était délicate. Cet agent, M. de Vandeul[1], quoique très-jeune, se conduisit en homme d'une vieille expérience. S'il avait paru croire que c'était la France que menaçaient les armements espagnols, il eût dû demander des explications officielles, et, ne les trouvant pas satisfaisantes, il lui eût fallu prendre ses passe-ports, par conséquent amener une explosion prématurée qui eût pu ne pas convenir à l'Empereur. Mieux inspiré,

[1] Aujourd'hui membre de la chambre des députés.

il se contenta d'explications verbales, laissant ainsi la voie ouverte à la résipiscence du cabinet espagnol, sauf à l'empereur Napoléon à punir plus tard ce cabinet, ou à lui pardonner.

Ce n'était pas en Espagne seulement que s'était trahie la pensée secrète du prince de la Paix. Les agents espagnols au dehors n'avaient pas su se renfermer tous dans une juste réserve. A Paris même, l'ambassade de S. M. C., en tâchant d'éluder le payement des sommes dues au gouvernement français, donnait ouvertement à entendre que bientôt son souverain pourrait, à son tour, avoir des représailles à exercer et des demandes à faire.

Lors même que plus de discrétion eût accompagné les préparatifs de l'Espagne, les énigmes, sous le règne de Napoléon, ne pouvaient pas tarder à se résoudre. Le prince de la Paix n'avait pas été heureux dans le choix des dates. La fatale coïncidence qui, le même jour, donnait à l'Europe le spectacle des proclamations belliqueuses de l'Espagne et celui de la bataille d'Iéna, ne laissait nul intervalle entre la folie et le repentir. A l'instant même s'opéra une ridicule métamorphose. Toute l'Espagne se croyait appelée à combattre la France; toute l'Espagne se trompait. Ce fut merveille de voir le prince de la Paix se réjouir ouvertement des succès du grand allié de

S. M. C.; d'entendre ses sorties contre les partisans de tout autre système que le système français. L'homme ainsi réduit à désavouer sa propre pensée est désormais tout entier à la merci de Napoléon. Aussi l'Empereur, en appelant un corps espagnol dans les rangs de l'armée française, exige-t-il que tous les efforts de cette puissance portent exclusivement sur sa marine; il exige surtout qu'elle s'associe sans réserve à toutes les mesures du blocus continental contre les Iles Britanniques. Telle est la position du prince de la Paix, que de sa part le refus est impossible.

L'ambition du favori aperçoit devant elle plus d'un écueil. Depuis quelque temps on remarque quelque affaiblissement dans la santé du roi. Pour se prémunir à la fois au dehors contre la France, au dedans contre l'héritier du trône, le prince de la Paix songe à s'élever à une hauteur inaccessible à tous les ressentiments.

Aux dignités dont il est revêtu, il en manque une encore. Généralissime des armées de terre, il lui reste à se faire nommer *grand amiral d'Espagne et des Indes*. Cette dignité lui est conférée, avec les honneurs et prérogatives d'infant, dans les mêmes termes qu'elle l'avait été autrefois à l'infant don Philippe, oncle et beau-père du roi. A ce nouveau titre, le roi attache celui d'*altesse*

sérénissime. En associant par un lien de plus le prince de la Paix à sa famille, le roi semble prendre plaisir à légitimer l'omnipotence qu'il remet entre ses mains. Relativement à la France, ce calcul du prince de la Paix est juste. Par l'excès de son élévation, il fait voir tout ce qu'on peut, avec son aide, obtenir de l'Espagne, et tout ce qu'on rencontrerait de difficultés si, au lieu d'accepter ses services, on cherchait à le perdre. A Madrid, où dès longtemps on eût dû ne s'étonner de rien, on ne vit pas sans surprise cette addition inouïe aux témoignages d'une faveur qui semblait être épuisée. La haute noblesse en montra quelque irritation, mais les courtisans du pouvoir applaudirent; les corps civils et militaires portèrent leurs félicitations à l'infant de création nouvelle, et la résidence d'Aranjuez, cette même résidence qui bientôt verra son abaissement, fut illuminée en son honneur.

Une autre combinaison est tentée par le prince de la Paix à l'égard du prince des Asturies. Ce dernier est veuf depuis plusieurs mois. Son premier mariage avait été une cause de mésintelligence; le second peut devenir un moyen de rapprochement. Le prince de la Paix conçoit l'idée de faire épouser à Ferdinand la sœur de sa propre femme. L'alliance n'a rien d'inégal : fille d'un in-

fant, nièce du roi, la jeune princesse peut aspirer au premier rang; mais là n'est point l'obstacle. La seule pensée de devenir beau-frère de Godoï révolte le prince des Asturies, et la proposition est rejetée. Dès lors l'unique soin du favori doit être de se mettre en garde contre les dangers d'un changement de règne.

Les personnes qui entourent Ferdinand sont presque toutes suspectes au prince de la Paix. Celui-ci les remplace par des hommes qu'il croit dévoués à ses intérêts et attachés à sa fortune. Il fait plus. Déjà investi des grandes charges qui lui assurent la domination sur tout le royaume, il se fait remettre encore celles qui, moins brillantes, emportent avec elles un pouvoir intérieur dans les résidences royales. Le roi lui donne *l'inspection et le commandement général de sa maison militaire*. Devenu par là maître absolu du palais, il se trouve ainsi, pour le cas de la mort du roi, en mesure de dicter une capitulation qui garantisse sa personne et sa fortune. Afin de s'assurer un meilleur point d'appui dans ces compagnies des gardes du corps qui l'ont vu partir de leurs derniers rangs, il se hâte de leur donner une organisation nouvelle et s'occupe à y rétablir la discipline; changements louables en eux-mêmes et qui auraient un effet utile si le temps

devait les consolider, mais qui, restant inachevés, ne feront que multiplier les haines auxquelles il est en butte.

Cette position du prince de la Paix en Espagne, où il est le véritable roi, mais où il peut chaque jour cesser de l'être, explique d'avance et ses complaisances pour l'empereur Napoléon et la nature même des arrangements qui vont bientôt être arrêtés entre les deux pays. Aussitôt après son imprudent éclat, le prince de la Paix a compris qu'avec un homme comme Napoléon l'hypocrisie serait sans succès. Tous ses actes du jour demandent grâce pour la faute de la veille. L'Empereur est trop habile pour repousser un homme que la force des choses lui livre sans réserve. Il fait plus que lui montrer de l'indulgence; il s'empare de lui en caressant sa vanité. L'ambassadeur de France, M. de Beauharnais, avait cru devoir refuser au favori espagnol le titre d'Altesse sérénissime. De Tilsitt même, Napoléon ordonne de reconnaître dans ce prince toutes les qualifications que lui accorde la volonté royale. Ainsi l'Espagne se trouve à la discrétion de l'Empereur le jour où il a besoin d'elle contre le Portugal. D'après les stipulations de Tilsitt, le sort de ce dernier royaume doit promptement se décider. Accession au système français ou la guerre, telle est l'alternative offerte à la cour de Lisbonne.

C'est la guerre qu'elle choisira. Napoléon y pourvoit. Dans son retour de Tilsitt à Paris, de Dresde où il s'arrête un moment, il fait porter au cabinet espagnol les premières paroles d'une convention à conclure pour unir, au besoin, contre le Portugal, les efforts des deux puissances.

La proposition ne pouvait guère être déclinée. Tout autre ministre que le prince de la Paix eût été obligé d'y souscrire avec plus ou moins d'abandon; mais tout autre eût songé principalement à son roi et à son pays. Le prince de la Paix ne songe qu'au prince de la Paix; il se croit placé dans une situation assez élevée pour mêler au règlement des intérêts des deux nations la stipulation de ses intérêts personnels. Le gouvernement français ne peut que saisir une occasion qui doit être pour ses vues ultérieures, quelles qu'elles soient, un moyen de succès de plus. La nature d'un traité où doivent entrer de telles clauses n'admet pas l'intervention de l'ambassade ordinaire d'Espagne en France. Il faut au prince de la Paix un négociateur qui ne soit qu'à lui. Le choix est fait d'avance : un homme, qui semble occupé à Paris de tous autres soins que d'affaires politiques, le naturaliste Yszquierdo, est devenu son principal intermédiaire avec le gouvernement français. La science sert de voile à l'intrigue. Yszquierdo se retrouve partout; il est en action

chez M. de Champagny, nouveau ministre des affaires étrangères, chez M. le prince de Bénévent qui ne l'est plus, chez le général Duroc qui, sans être ni sans avoir été ministre, a été souvent initié dans certaines négociations par l'Empereur. C'est par Yszquierdo que passent toutes les communications de quelque gravité entre la France et l'Espagne. Aujourd'hui qu'il s'agit d'exécuter envers le Portugal les mesures arrêtées à Tilsitt, c'est avec cet agent confidentiel du prince de la Paix que la France va concerter la part d'action que l'Espagne prendra dans cette entreprise, et déterminer les conditions qu'elle obtiendra pour prix de son concours. Après des demandes réitérées et pressantes, la cour de Lisbonne a été, le 12 août, sommée par la France d'accéder à la cause du continent, de confisquer en conséquence les marchandises anglaises et de faire arrêter, comme otages, les Anglais établis en Portugal. Déclarer simplement la guerre à l'Angleterre serait déjà pour cette cour une pénible nécessité, mais elle s'y déciderait avec l'assentiment même du cabinet de Londres, si cette déclaration ne devait pas être accompagnée des autres mesures voulues par le gouvernement français. Le prince régnant propose en vain cette distinction. Pour l'Empereur elle est inadmissible. Le but de

la guerre serait manqué si elle n'avait pas pour effet immédiat l'accomplissement des conditions exigées. La rupture est donc complète; les légations de France et d'Espagne ont quitté Lisbonne. Quoique la maison de Bragance soit encore sur le trône, le Portugal est en quelque sorte un État vacant, un pays disponible. On va le traiter comme tel.

Depuis quelques années, Napoléon distribue des principautés et des royaumes. Pourquoi le prince de la Paix qui, depuis huit ans, met à sa disposition toutes les ressources de l'Espagne, n'obtiendrait-il pas une faveur semblable? Récompense des services déjà rendus, elle serait le gage de ceux qu'il rendrait encore. Une souveraineté indépendante lui assurerait un asile au moment du danger. Le jour où il cesserait de gouverner l'Espagne, sous le nom de Charles IV, il pourrait, souverain reconnu et protégé par la France, sortir de Madrid avec honneur et se retirer dans des possessions où il n'aurait point à craindre le ressentiment du nouveau roi. Des paroles en ce sens ont été échangées entre Yszquierdo et le général Duroc. L'idée a souri de part et d'autre. Le principe en est convenu; on va s'entendre sur l'application.

C'est un trait du caractère de l'Empereur, et

parfois les conséquences lui en ont été funestes, d'épuiser en quelque sorte ses avantages et de demander à chaque situation tout ce qu'il est possible d'en faire sortir. Ainsi procède-t-il à l'égard du Portugal. Ce royaume offre une population de deux millions huit cent mille âmes à peu près. La proie est belle. Napoléon n'en cédera rien gratuitement, et la plus forte part doit en rester à la France. Cette part, ce n'est pas seulement dans la péninsule espagnole qu'elle lui convient, il va la prendre dans la péninsule italienne.

Un traité conclu à Fontainebleau, le 27 octobre 1807, entre don Eugenio Yszquierdo et le général Duroc, divise en trois [1] lots le royaume de Portugal : le premier, formé des provinces entre Duero et Minho avec la ville de Porto, est donné au roi d'Étrurie en échange de ses États italiens; ce prince aura le titre de roi de la Lusitanie septentrionale; le deuxième, comprenant le royaume des Algarves, et ce royaume appartiendra au prince de la Paix qui en jouira sous le nom de prince des Algarves. On laisse indécise la destination du troisième. Ce dernier lot est tenu en réserve jusqu'à la paix générale. Dans le cas où les trois provinces dont il se compose,

[1] Articles I, II et III.

celles de Beira, de Tràs-los-Montes et de l'Estramadure portugaise, pourraient être, à la paix générale, rendues à la maison de Bragance, elles devraient être la rançon de Gibraltar, de la Trinité et d'autres colonies conquises par les Anglais sur les Espagnols et leurs alliés. D'après cette clause, particulièrement en ce qui concerne Gibraltar dont il est difficile d'espérer la restitution, on peut juger que Napoléon entend rester maître de disposer de ces trois provinces[1] selon ses vues et ses convenances.

Quoique, dans cette transaction, le prince de la Paix eût, avant tout, songé à lui-même, les intérêts de l'Espagne n'auraient pas été non plus négligés, si les stipulations convenues avaient dû être toutes fidèlement remplies. Le royaume de Lusitanie septentrionale et la principauté des Algarves étaient placés sous la protection[2] du monarque espagnol. A défaut d'héritiers légitimes dans ces pays, le droit d'investiture revenait à S. M. C. sous la condition[3] de ne les réunir ni

[1] Plusieurs écrivains assurent que l'intention de l'Empereur était d'en faire un royaume pour Lucien, son frère, qu'il avait laissé depuis longtemps à l'écart, mais auquel le ramenait un sentiment de famille, toujours très-puissant sur lui. Nous rapporterons plus tard quelques circonstances curieuses sur cette velléité de l'Empereur.

[2] Article VII.

[3] Article VI.

sur une seule tête, ni à l'Espagne. Les colonies portugaises seraient partagées [1] également entre l'Espagne et la France. Pour flatter l'orgueil de la cour de Madrid, le gouvernement français s'engagerait [2] à reconnaître le roi, soit à la paix générale, soit dans trois ans au plus tard, comme empereur des deux Amériques.

Dans l'esprit de Napoléon, l'idée d'une entreprise et celle des moyens d'exécution se développaient toujours ensemble. Au moment où fut conclu le traité [3] dont nous venons de donner la substance, une autre convention, pareillement secrète, signée par les mêmes plénipotentiaires, réglait les bases d'un arrangement relatif à la conquête et à l'occupation du Portugal. Un corps français de vingt-cinq mille hommes d'infanterie

[1] Article VIII.

[2] Article VI.

[3] Le ministre Cevallos, dans son pamphlet, a soin de déclarer que ce traité fut signé à son insu. « Si le prince de la Paix, dit « à cette occasion M. de Pradt dans ses Mémoires sur la révolu« tion d'Espagne, avait dérobé la connaissance de ce traité à son « ministre, Napoléon en avait fait autant à l'égard du sien, *car « le prince de Talleyrand n'y eut aucune part.* » L'assertion est nette et précise ; un mot suffit pour la détruire. A cette époque, le ministre des affaires étrangères de Napoléon n'était plus M. de Talleyrand, mais M. de Champagny, et ce dernier avait pleine connaissance de la négociation que suivait, avec M. Yszquierdo, le général Duroc, ce que M. de Talleyrand lui-même n'ignorait pas.

et trois mille de cavalerie agirait conjointement avec plusieurs divisions espagnoles, formant une force à peu près égale; mais il devait en outre être réuni à Bayonne, pour le 20 novembre, un autre corps français de quarante mille hommes, destiné à entrer en Espagne dans le cas où les Anglais enverraient des renforts au Portugal ou menaceraient[1] d'attaquer ce dernier pays.

Lorsque l'Empereur faisait signer ces conventions et y insérait de telles clauses, n'était-il pas alors déterminé à recommencer l'ouvrage de Louis XIV en plaçant un de ses frères sur le trône d'Espagne? A cet égard les autorités sont nombreuses pour l'affirmative. Tel écrivain de mémoires assure en tenir la confidence de M. de Talleyrand dès Tilsitt; tel autre prétend qu'il connaissait cette intention de l'Empereur par l'Empereur lui-même. Une foule d'autres enfin, sans appuyer cette supposition d'aucune circonstance particulière, la présentent comme un fait hors de doute. Nous ne contesterons pas assurément la sincérité de ces assertions, mais nous sommes fondés à croire qu'après l'événement, on a donné à quelques paroles de l'Empereur et de M. de Talleyrand une interprétation trop étendue, en prenant pour des déterminations fixes ce qui n'é-

[1] Article VI.

tait encore que de vagues hypothèses. Que l'Empereur, que M. de Talleyrand, prévoyant de vastes combinaisons possibles à l'égard de l'Espagne, aient jeté, dans des conversations particulières, des mots plus ou moins significatifs sur la possibilité de telles ou telles chances, on le conçoit à merveille; mais qu'il y ait eu, à l'avance, un plan formé dans un sens précis, c'est ce que nous croyons pouvoir nier, et on en jugera bientôt les raisons.

Tandis que le traité du 27 octobre se discutait encore à Fontainebleau, les deux parties, d'accord sur les bases, en commençaient l'exécution. Dès le 17 du même mois, l'armée française de la Gironde, sous les ordres du général Junot, passait la Bidassoa; le 19 novembre, elle mettait le pied sur le territoire portugais. Deux routes conduisent à Lisbonne, l'une par Abrantès, l'autre par Ponte-Murcella; celle d'Abrantès est la plus courte mais la plus difficile : ce fut celle que préféra le général Junot. La marche fut rude; des sentiers souvent peu praticables, surtout pour les voitures et l'artillerie, des montagnes ou des landes, des torrents ou des rivières débordées, furent le seul ennemi qu'on eut à combattre, mais cet ennemi causa beaucoup de fatigues, des pertes même d'autant plus sensibles qu'elles n'étaient point compensées par la gloire des combats. Arrivé à

Abrantès le 24 novembre, le général Junot écrivit au premier ministre du Portugal : « Je serai « dans quatre jours à Lisbonne; mes soldats sont « désolés de n'avoir pas encore tiré un coup de « fusil : ne les y forcez pas, je crois que vous au- « riez tort. » Cette affectation d'indifférence sur le parti que prendrait la cour de Lisbonne ne manquait pas d'habileté. Rien de plus téméraire que le mouvement de l'armée française. Cette armée se composait presque en totalité d'une jeunesse sans force et sans expérience. En la précipitant dans une contrée que la nature du terrain, des positions avantageuses et d'anciennes places fortes, rendraient si facile à défendre, leur chef aventureux avait montré une audace qui n'eût été permise qu'avec une armée aguerrie ; mais alors les noms [1] récemment illustrés d'Iéna et de Friedland retentissaient partout devant nos phalanges. Le reflet des victoires de leurs aînés assurait à nos conscrits des succès dignes des vieux soldats de Marengo et d'Austerlitz.

Au lieu de songer à une défense qui eût pu, sinon empêcher, du moins honorer sa défaite, le gouvernement portugais s'était décidé successivement à des concessions infructueuses, parce

[1] « Magna fortuna populi romani est; magnum et terribile no- « men; recenti ruinâ Annibalis, Philippi, Antiochi, propè atto- « niti erant. » Tite-Live.

qu'elles étaient incomplètes et tardives. Le 22 octobre [1], de concert avec le cabinet de Londres, il avait déclaré ses ports fermés au commerce anglais. Le 8 novembre, il ordonnait de garder à vue le petit nombre de sujets anglais qui se trouvaient encore en Portugal, et dans ce même moment, il envoyait à Paris le marquis de Marialva, avec mission d'offrir à l'Empereur des sacrifices pécuniaires et de lui proposer le mariage du prince de Beira [2] avec l'une des filles du grand-duc de Berg. A peine, le 24 novembre, croyait-on à Lisbonne que l'armée française fût arrivée à Alcantara, lorsque l'on reçut des lettres du général en chef Junot, datées d'Abrantès. Dès lors l'alternative fut nettement posée pour la famille royale. Il fallait choisir ou de rester prisonnière des Français, ou d'aller régner au Brésil. Le dernier parti était fortement appuyé par le ministre britannique, lord Strangford [3], et par le commandant de l'escadre anglaise, Sidney Smith. Celui-ci déclarait qu'il ne souffrirait pas

[1] Par un traité signé à Londres ce même jour 22, le cabinet britannique s'engageait à tolérer la clôture des ports, si la France n'exigeait rien de plus.

[2] Ce prince était âgé de neuf ans.

[3] Ce ministre écrivait, le 29 novembre, à M. Canning que le prince régent avait effectué le projet de se retirer d'un royaume où il ne pouvait plus être que le vassal de la France.

que la flotte portugaise tombât au pouvoir des Français. Le départ pour le Brésil fut promptement arrêté. Le 27 novembre, la famille royale se rendit au lieu de l'embarquement. Une seule personne, en cette circonstance, exprima un sentiment généreux, ce fut la vieille reine, séquestrée du monde comme frappée d'aliénation mentale, et qui, pour la première fois depuis seize ans, reparut aux yeux du peuple. « Et quoi! « disait-elle, nous quitterions le royaume sans « avoir combattu!... » Contrainte de céder à une résolution qu'elle n'approuvait pas, elle cherchait du moins à l'ennoblir par une contenance courageuse. « Pas si vite, disait-elle à son cocher, « pas si vite, on croirait que nous fuyons. » Les adieux du peuple et de la famille royale furent touchants. Le prince régent répondait par des larmes plus éloquentes que ses paroles aux témoignages d'affection qui l'entouraient de toutes parts. Huit vaisseaux, trois frégates et un grand nombre de bâtiments de transport reçurent la cour et les personnes qui purent la suivre. L'émigration ne fut pas au-dessous de quinze mille âmes. Comme depuis quelque temps elle était prévue, les familles qui s'y préparaient avaient, à l'exemple de la cour, réalisé les valeurs dont elles pouvaient disposer. On estima que la flotte emportait la moitié du numéraire

qui circulait dans le royaume. Durant quarante heures, un vent contraire la retint à l'ancre. Le 29, au moment où elle traversa l'escadre anglaise qui la salua de vingt coups de canon, une éclipse de soleil parut aux esprits superstitieux la confirmation de la sentence du *Moniteur* : « La mai-« son de Bragance a cessé de régner. » L'avenir démentira et le *Moniteur* et l'éclipse.

Quoique le prince régent eût, avant son départ, organisé un gouvernement provisoire, des bandes de gens sans aveu inondèrent la ville et y jetèrent la terreur. L'arrivée des Français fut désirée par les hommes même qui, auparavant, auraient voulu leur oppôser une énergique résistance. Les Français ne se firent pas longtemps attendre.

Le jour où s'éloignait la famille royale, Junot, avec son avant-garde, venait de se porter à Sacavem, village à deux lieues de Lisbonne. Convaincu de la nécessité de frapper les esprits par une prompte apparition, il entra, dès le lendemain 30 [1], dans cette ville abandonnée. A la tête seulement de quelques bataillons formant quinze cents hommes, et encore tout harassés de fatigues, il prend possession de cette capitale

[1] « Cent soixante-sept ans, jour pour jour, après le renverse-« ment de la domination espagnole. » *Général Foy.*

aussi paisiblement que s'il fût entré dans une ville française; il court à Belem, fait tirer le canon par des artilleurs portugais sur quelques bâtiments de la flotte royale, et les force ainsi de rentrer dans le port. La célérité du général français avait été un bienfait pour les habitants. Les brigands qui menaçaient l'ordre public disparurent. La populace, disposée au pillage, fut condamnée à l'inaction. L'anarchie n'eut pas même un triomphe d'un jour.

La division espagnole du général Caraffa, qui était placée sous les ordres du général en chef, fut cantonnée avec les divisions françaises. Les deux autres divisions s'emparaient du royaume d'Alentejo et des Algarves. Don Francisco Maria Solano, qui les commandait, établit son quartier général à Sétubal, port situé à cinq lieues au sud de Lisbonne.

Ainsi s'était exécuté, aussitôt que conclu, le traité relatif au Portugal dans celles des clauses qui concernaient l'occupation de ce royaume par des troupes françaises et espagnoles; mais dans ce même moment la cour d'Espagne assistait à des scènes domestiques dont l'influence devait d'abord suspendre et bientôt rendre nulles les autres stipulations de ce traité.

Si l'ambition sans bornes du prince de la Paix, si l'accumulation successive sur sa tête de toutes

les grandes dignités et de tous les pouvoirs de l'État devaient exciter quelque part un mécontentement légitime, c'était chez l'héritier présomptif de la couronne, dont les droits pouvaient se trouver compromis par une si redoutable concurrence. La haine de part et d'autre était avouée et franche. Lorsque le prince des Asturies avait laissé éclater la sienne en refusant avec dédain un mariage où les convenances de rang étaient, il est vrai, respectées, mais qui eût établi un rapport d'alliance entre lui et le prince de la Paix, les conseillers du jeune prince avaient senti qu'après cette déclaration de guerre, il avait besoin d'une haute assistance contre un homme devenu assez puissant pour lui disputer le trône[1]; et cet appui, il ne pouvait le trouver que dans l'empereur Napoléon. De là le projet inspiré au jeune prince de demander pour épouse à l'Empereur une princesse de sa famille. Une circonstance particulière avait favorisé le développement de cette idée. L'ambassadeur de France à Madrid était alors un comte de Beauharnais. On sait que la famille des Beauharnais, secondée par l'impératrice Joséphine, tâchait aussi de

[1] Pendant une maladie récente du roi, les amis du prince de la Paix avaient formé un plan de *régence provisoire* qui lui eût été confiée, et la reine avait paru approuver cette organisation de régence.

s'illustrer en se greffant, comme celle des Bonaparte, sur des tiges royales. Cette pensée de l'ambassadeur perce dans toute sa correspondance. Partout ce sont des louanges pour le prince des Asturies; partout des sorties contre le prince de la Paix. L'exagération se montre dans les unes et dans les autres. Aussi l'Empereur y ajoute-t-il peu de foi, et, sans tenir compte des éloges donnés à l'héritier de la couronne, il continue à tirer parti du prince de la Paix, possesseur actuel du pouvoir et de qui seul la France pouvait attendre immédiatement de solides avantages. Cevallos, Escoiquiz, et vingt autres écrivains qui les ont copiés, cherchent à faire croire que Napoléon avait provoqué la demande du prince des Asturies. L'Empereur n'en était pas là. C'étaient les vieilles dynasties qui, d'elles-mêmes, cherchaient dans son alliance un gage d'avenir qu'il ne leur accordait [1] pas toujours. L'ambassadeur de France à Madrid avait pu encourager un projet qui flattait ses vues personnelles; mais la pensée de l'ambassadeur et celle de Napoléon étaient si peu d'accord sur ce point, que l'Empereur fit épouser au duc d'Aremberg la nièce

[1] Ainsi, comme nous l'avons vu tout récemment, la cour de Lisbonne, parmi ses dernières propositions, faisait demander pour le prince de Beira l'une des filles du grand-duc de Berg.

de Joséphine, mademoiselle Tascher, celle-là même que les Beauharnais auraient voulu placer sur le trône d'Espagne; et la nouvelle de ce mariage fut une contrariété pour le prince des Asturies. Loin d'encourager la marche de son ambassadeur, très-peu conforme à ses vues, Napoléon lui en fit témoigner, en des termes fort-sévères, son mécontentement. Le 7 octobre, il écrivait à son ministre des affaires étrangères : « Faites connaître à M. de Beauharnais que je « vois avec peine sa dépêche relative à la corres- « pondance avec les agents du prince royal; que « cela m'a paru misérable [1]; que ces intrigues « sont indignes de mon ambassadeur, et ne sont « propres qu'à le jeter dans un ordre d'affaires « qui le compromettra. » Si plus tard Napoléon songe à une fille de Lucien pour en faire l'épouse de Ferdinand, ce sera une de ces éventualités comme il en admettait beaucoup, en les subordonnant d'ailleurs aux grands intérêts de sa politique.

Dans le moment même où la conduite de l'ambassadeur était désapprouvée à Paris, le prince

[1] Ce langage de l'Empereur fait voir combien M. de Torréno est loin de la vérité, lorsqu'il attache une haute importance aux relations des amis du prince Ferdinand avec M. de Beauharnais, relations qui ne sont aux yeux de Napoléon que de misérables intrigues, indignes de son ambassadeur.

des Asturies adressait à l'Empereur une lettre, datée de l'Escurial, le 11 octobre, par laquelle, en invoquant sa protection contre les *égoïstes perfides* qui assiégeaient ses bien-aimés parents, il lui demandait l'honneur de s'allier à son auguste famille, et l'assurait qu'il aurait toujours en lui *le fils le plus reconnaissant et le plus dévoué.* La date seule de cette lettre atteste qu'elle ne dut pas recevoir de réponse. Elle parvint à Paris au moment où allait être signé le traité du 27 octobre. La condescendance intéressée du prince de la Paix accordait en réalité à l'Empereur plus que ne lui offrait Ferdinand en espérance. C'était l'avantage présent que la prudence devait saisir, sauf à garder en réserve la demande du jeune prince pour en faire usage selon des convenances ultérieures.

Une même erreur perdit le prince des Asturies et le prince de la Paix. Chacun d'eux crut s'être assuré de l'Empereur; chacun en devint plus entreprenant et plus téméraire. Tous deux se trompaient; tous deux se faisaient illusion sur leur importance politique. Ils croyaient être presque des nécessités pour Napoléon; ils n'étaient, à ses yeux, que des instruments, et leur rivalité même les mettait l'un et l'autre à sa discrétion.

Dans la confiance qui l'abuse, Ferdinand, sous la direction de conseillers inhabiles, osa méditer

des desseins plus audacieux. De son côté, Godoy, plus prompt à profiter de l'imprudence de son rival, n'hésita pas à tenter un coup hardi contre la personne du jeune prince, sinon avec l'espoir de le dépouiller de ses droits à la couronne, du moins avec celui de l'inquiéter sur la validité future de ses droits, de manière à le dominer et à le tenir par là dans une plus étroite dépendance. Le 30 octobre, le prince des Asturies fut arrêté comme prévenu de révolte et de trahison.

« Mon fils aîné, l'héritier présomptif de mon « trône, » écrivit Charles IV à l'empereur Napoléon, « avait formé le complot terrible de me dé« trôner; il s'était porté jusqu'à l'excès d'attenter « à la vie de sa mère..... La loi qui l'appelait à la « succession doit être révoquée. Un de ses frères « sera plus digne de le remplacer et dans mon « cœur et sur le trône..... »

Ce fut là le premier accent de la colère paternelle, peut-être la première pensée du favori; mais l'application de la peine aurait eu ses périls. Sans être tel que le peignait Charles IV, le crime du jeune prince était réel. Peut-être son inexpérience ne lui en avait-elle pas laissé apercevoir toute la gravité. Selon lui, les préparatifs faits en son nom avaient été exclusivement dirigés contre le prince de la Paix. Correspondance, mémoires, brevets, lettres à un souverain étranger, toutes

les pièces saisies devaient indiquer, par la forme même de leur rédaction, un plan de défense dressé contre le favori, bien plus qu'un plan d'attaque contre l'autorité royale : les mémoires écrits de sa main n'étaient que la répétition du cri public contre le ministre dirigeant ; la lettre à l'Empereur, rien qu'une invocation de secours contre le même personnage ; la commission expédiée au duc de l'Infantado pour prendre le commandement général des troupes, la désignation du comte de Florida-Blanca pour chef du conseil, n'avaient été que des mesures éventuelles de précaution prises à une époque où la santé du roi avait donné des inquiétudes, qui heureusement s'étaient évanouies. Ainsi les expliqua d'abord le prince des Asturies. Ici la vérité historique nous oblige de reconnaître que là où de tels moyens sont mis en usage contre les hommes investis, à tort ou à raison, de la confiance du souverain, le trône même et la vie des rois ne peuvent manquer de courir les plus sérieux dangers. La justification du jeune prince n'avait rien d'invraisemblable, mais son caractère ne répondait pas au rôle qu'il avait voulu jouer. Son adversaire le savait ; il sentit l'avantage de l'avilir par un pardon, et ce pardon, le prince des Asturies le demanda par des lettres adressées au roi et à la reine, lettres empreintes de soumission et de re-

pentir, dans lesquelles il désignait les coupables, et se faisait un titre de la faiblesse même qui l'entraînait à les dénoncer[1]. Telle était la haine de la nation espagnole pour le favori, qu'elle excusa dans le jeune prince une si déplorable conduite. Le jour où le prince des Asturies recouvra la liberté fut un jour de joie publique. Les acclamations populaires qui retentirent de toutes parts auraient dû éclairer Charles IV et la reine. Elles ne firent que les fortifier dans leur antipathie contre leur propre sang, contre le fils destiné à régner après eux.

Si le pardon royal couvrit la faute du prince des Asturies, la procédure fut continuée contre les coupables signalés par lui-même, et entre lesquels il faut distinguer surtout son précepteur, le chanoine Escoïquiz, et l'homme de sa confiance la plus intime, le duc de l'Infantado. Atteindre les conseillers du jeune prince eût été pour le favori un résultat immense : rien ne fut épargné pour y parvenir : promesses, menaces secrètes, adjonction de juges nouveaux, tout fut inutile. L'un des juges, don Eugenio Cavallero, presque à l'agonie, s'était fait transporter au tribunal pour concourir à déterminer la sentence

[1] « J'ai dénoncé les coupables, et je prie V. M. de me pardonner et de permettre de baiser vos pieds à votre fils reconnaissant. » *Lettre du 5 novembre.*

d'absolution. Les paroles par lesquelles il proclama l'innocence des accusés furent les dernières qu'il prononça; elles furent répétées avec enthousiasme par ses collègues. Le jour suivant, le cercueil de ce respectable magistrat fut entouré d'une pompe triomphale. Ses obsèques eurent cette magnificence qui ne se commande pas, les hommages de tout un peuple pénétré d'admiration pour son courage et de respect pour sa mémoire. Ce genre de protestation contre les volontés de la cour était, dans une monarchie absolue, un acte d'un peuple libre.

Tandis qu'à Madrid le pouvoir est ainsi disputé par des ambitions rivales, le territoire espagnol, ouvert aux armées françaises pour l'invasion du Portugal, va se trouver lui-même occupé de toutes parts, presque à l'insu du gouvernement, qui ne reconnaîtra le mal qu'au moment où le remède sera devenu impossible.

L'aspect déjà si affligeant de la cour d'Espagne en 1807 ne présage que trop les catastrophes qui attendent aussi la branche cadette de la famille des Bourbons et qui doivent bientôt la faire momentanément disparaître du nombre des maisons régnantes. Avant de tomber elle-même, elle travaille à la chute d'un trône voisin et partage nominalement l'occupation du Portugal avec la France.

L'article 5 de l'alliance de Tilsitt avait déjà en partie reçu son exécution [1]. Sommée de se déclarer contre l'Angleterre, la cour de Lisbonne s'y était refusée, mais son refus lui avait coûté l'abandon de ses États européens. Quant au Danemark, la barbarie intéressée de l'Angleterre y avait pourvu. Par les violences aussi atroces qu'imméritées qui avaient préparé et accompagné l'enlèvement de la flotte danoise, l'Angleterre avait pris à tâche de pousser ce gouvernement et ce peuple inoffensifs, non-seulement à une guerre régulière contre elle, mais à une guerre envenimée par l'animosité et l'exaspération les plus profondes et les plus légitimes. Aucun parti n'avait encore été pris à l'égard de la Suède. Il fallait, ou décider cette puissance à rompre avec le gouvernement anglais ou la traiter elle-même en ennemie.

Sur ce point les intentions de la Russie ne peuvent pas être douteuses. On sait s'il lui tarde de se voir hors de portée d'entendre dans sa capitale le canon suédois de la Finlande. Cependant elle affecte les formes d'une ambition peu pressée et tâche de paraître ne faire, que par l'impulsion d'autrui, ce qu'elle désire le plus. Napoléon, sans être dupe d'une lenteur simulée, dans son impa-

[1] Par cet article, les deux empereurs sont convenus de sommer les trois cours de Copenhague, de Stockholm et de Lisbonne, de fermer leurs ports au commerce anglais.

tience de voir ce que peut produire en Angleterre la clôture immédiate de tous les ports de la Baltique, provoque l'action du cabinet de Pétersbourg. Cette considération, maintenant pour lui la première de toutes, le rend infidèle à l'ancienne politique de la France, qui, toujours au contraire, tendait à renforcer le boulevard de la Suède contre la Russie.

Déjà toutefois les communications préalables avaient été faites par le ministre russe à la cour de Stockholm. L'expédition n'est pas sans difficultés, la saison est peu favorable; quelques mois vont être donnés aux préparatifs. C'est en 1808 que la Russie recueillera ce fruit de son alliance avec Napoléon, mais ce n'est pas celui qu'elle a le plus à cœur, assurée qu'elle est, que celui-là ne peut guère lui échapper. Tous ses vœux, toutes ses pensées se portent du côté de la Turquie. Déjà plus d'une fois on en a entretenu le général Savary, aide de camp de Napoléon, qui résidait provisoirement auprès de l'empereur Alexandre. Les instances vont devenir bien plus vives à l'arrivée de l'ambassadeur, M. de Caulaincourt, qui sera connu plus tard sous le nom de duc de Vicence.

L'accueil fait à cet ambassadeur répondit aux sentiments que montraient l'un pour l'autre les deux souverains. Toutes les impressions de Tilsitt

semblaient être encore vivantes dans l'âme d'Alexandre; il en rappelait avec détail les divers souvenirs, il parlait avec un plaisir extrême des moments qu'il avait passés avec l'empereur Napoléon, il voulait conserver la même intimité avec son ambassadeur, n'admettant de barrière entre eux que dans les jours réclamés pour l'étiquette. « Ces jours-là [1], » disait-il à M. de Caulaincourt, « vous ferez l'ambassadeur autant que « vous voudrez; dans les autres moments, vous « connaissez le chemin de mon cabinet, je vous « y verrai toujours avec plaisir. » Dans de pareils procédés il y avait de la délicatesse : c'était aussi de l'habileté, et surtout avec un caractère droit et loyal comme celui de l'ambassadeur français. La question de la Moldavie et de la Valachie devint le texte des conversations de chaque jour. A entendre l'empereur Alexandre, cette question était en quelque sorte résolue; il y avait eu de la part de l'empereur Napoléon un consentement véritable sur lequel on ne pouvait pas revenir. « Les premières paroles sur ces deux provinces, « ainsi que sur une troisième, ne sont pas de moi, « disait ce prince; c'est l'empereur Napoléon qui « les a prononcées. Lui-même il a désigné son « lot, il se considérait comme dégagé envers les

[1] Lettre de M. de Caulaincourt, du 22 décembre.

« Turcs par la déposition du sultan Sélim. » Ce peu de mots révèle avec exactitude ce qui s'était passé à Tilsitt. A la première nouvelle des révolutions de Constantinople, tandis qu'on négociait encore, l'empereur Napoléon s'est montré refroidi sur les intérêts de la Porte Ottomane. Des paroles ont été échangées, des espérances autorisées d'une part, et accueillies de l'autre avec empressement. On dit même que Napoléon a donné par écrit une explication conditionnelle; mais il n'y a point eu de traité, rien n'a été conclu; rien, même en paroles, n'a été irrévocablement admis. On s'est séparé; l'esprit des deux empereurs a, comme leur personne, fait route dans un sens contraire. L'imagination d'Alexandre saisit et amplifie tout ce qui flatte ses vues. En revanche, Napoléon cherche à reprendre les concessions verbales qu'il a pu faire; il tâche de les rendre nulles, sans les rétracter ni les reconnaître, et l'expédient auquel il a recours est de demander un genre de compensation qu'il est difficile et même impossible de lui accorder. Telle est la situation des choses à l'arrivée de M. de Caulaincourt en Russie.

Le point de départ de l'empereur Alexandre est dans les conversations de Tilsitt. C'est à l'esprit de ces conversations qu'il en appelle. Pour lui tout est là. Pour Napoléon il n'en est pas de

même. A supposer que, dans ses entretiens, il ait, comme on le dit, désigné lui-même son lot, il n'entend pas être lié par cette désignation purement éventuelle. Il tient aux actes bien plus qu'aux paroles; il tient aux stipulations précises du traité et non à des hypothèses réciproquement énoncées, mais sans engagement réel. Comme cette discussion est destinée à se reproduire dans les temps qui vont suivre, je ne vois pas de meilleur moyen d'en rendre toutes les circonstances, faciles à démêler et à comprendre, que de placer ici la substance des instructions données par Napoléon à son ambassadeur.

Napoléon sait avec quelle ardeur l'empereur Alexandre désire la possession de la Moldavie et de la Valachie. Il y aurait là violation au moins apparente du traité de Tilsitt. Cette objection, il la fait, mais ce n'est pas elle qui l'arrête. Voici son raisonnement. Si la violation a lieu, « elle ne « peut pas être au profit d'une seule des deux par- « ties contractantes. Elle doit être pour la France, « dans une partie des États de la Prusse, dont ce « traité stipule la restitution, partie égale en po- « pulation, en ressources, en richesses, aux deux « provinces turques. De cette manière, l'allié de la « France, l'allié de la Russie, éprouveraient une « perte égale. La Prusse, il est vrai, n'aurait plus « qu'à peu près deux millions d'habitants..... » A

cet égard, Napoléon cherche à établir, par des raisonnements plus spécieux que solides, qu'il n'y aurait pas pour la cour de Prusse un très-grand malheur à subir ce nouvel affaiblissement. Peut-être même, au point où cette cour est descendue, vaudrait-il mieux pour elle être sur-le-champ replacée au rang des États inférieurs que d'avoir à se débattre dans la fausse position d'une existence mitoyenne, où le regret de sa puissance déchue la livrait à des efforts dangereux, dans le vain espoir de recouvrer ce qu'elle a perdu.

En demandant, aux dépens de la Prusse, l'équivalent des deux principautés que désire garder la Russie, l'empereur Napoléon va au-devant des propositions qu'on ne manquera pas de lui faire. Il prévoit à merveille qu'on lui offrira les provinces de Turquie voisines de ses États italiens, la Bosnie, l'Albanie et autres. Sans doute l'offre sera magnifique, sa prévoyance s'y refuse. La conquête serait difficile, la possession peu avantageuse; les conséquences de la possession fécondes en hasards de toute espèce. D'un autre côté, ce serait la ruine totale de l'empire ottoman, et cette ruine, « les deux puissances doi-
« vent la reculer jusqu'au moment où le partage
« de ses vastes débris pourra se faire d'une ma-
« nière plus avantageuse pour l'une et pour l'au-
« tre, sans avoir à craindre qu'une autre puis-

« sance, leur ennemie, vienne s'en approprier,
« par l'acquisition de l'Égypte et des îles, les plus
« riches dépouilles. » L'Empereur déclare que c'est là sa plus forte objection contre le démembrement de la Turquie. Comme il est possible cependant que la Russie s'obstine à vouloir se donner pour limites le Thalweg du Danube, c'est en Prusse, dans ce cas, qu'il faut une compensation à la France. Tout en écartant l'idée d'un partage actuel, l'ambassadeur ne doit pas s'expliquer en termes trop absolus, dans la crainte que la Russie ne songe à faire intervenir l'Autriche sur cette question, mais il doit rappeler qu'il a été convenu entre les deux empereurs de *s'entendre verbalement*, de ne rien entreprendre sur cet objet sans un accord préalable entre eux, « soit *dans le*
« *voyage à Paris* que doit faire l'empereur Alexan-
« dre, soit dans tout autre point où ils pourraient
« juger à propos de se réunir. »

Au reste, tant qu'on parlera du partage de la Turquie, l'ambassadeur de France doit tirer de ce projet la conclusion que « l'armée française
« ne peut pas évacuer la rive gauche de la Vistule.
« Il faut être prêt à tout événement; l'empereur
« Napoléon ne peut pas désarmer lorsque de si
« grands intérêts sont encore en balance. La Russie
« occupe les places du Niester; elle occupe la Mol-
« davie et la Valachie, elle y renforce ses troupes.

« Il faut que les deux empereurs marchent d'un « pas égal. »

Par cette expression franche des vues de Napoléon, on voit qu'attentif à profiter de tout, il ne veut rien céder gratuitement. Pour le cas où la question devra rester quelque temps indécise, la Russie n'évacuant pas les principautés, la rive gauche de la Vistule ne sera pas évacuée par les troupes françaises; mais c'est à la fin des instructions que se trouve exprimée sans nul détour sa véritable pensée : « Ce que l'Empereur préfère à « tout, ce serait que les Turcs pussent rester en « possession de leurs deux provinces. » Ce dernier trait autorise à croire que les prétentions de l'Empereur sur les possessions prussiennes n'ont rien de sérieux, et qu'il n'a eu d'autre but, en les élevant, que de faire évanouir par là les prétentions russes sur les possessions ottomanes.

Ces insinuations, dont Napoléon charge son ambassadeur à Pétersbourg, ont déjà été faites à l'ambassadeur russe en France, le comte Tolstoy. Alexandre en est vivement contrarié; l'idée de prendre en Prusse des compensations pour la France est une idée nouvelle; il n'en avait pas été question à Tilsitt. « Comment, s'écrie-t-il, « pourrais-je consentir à partager, de fait, les dé« pouilles d'un malheureux prince, que l'Empe« reur a désigné à la France et à l'Europe, comme

« ayant été rétabli à ma considération, et qui ne « peut cesser d'être mon allié tant qu'il n'est pas « remis en possession de ce que lui rend la paix? » Ainsi parlait l'empereur Alexandre. La réponse était facile. Toutes les raisons alléguées par lui pour ménager la Prusse, on pouvait, du côté de la France, les alléguer en faveur de la Turquie. D'ailleurs les positions ne sont pas les mêmes. La compensation en Turquie pour la France est une conquête à faire, tandis que, par la non exécution seule du traité de Tilsitt, la conquête au profit de la Russie est une chose faite. Quant à la conquête à faire pour la France, répliqua l'empereur Alexandre, « mes troupes sont prêtes. » Il répéta encore : « Que le roi de Prusse soit « d'abord remis en possession de tout ce que « l'Empereur a dit lui avoir rendu pour moi. » Et il ajouta cette fois : « *Ensuite il en arrivera ce que « Dieu voudra.* » On aurait pu croire que c'était là une parole irréfléchie; elle était sérieuse. On la répétera plus tard. Par ce langage de l'empereur de Russie et de l'ambassadeur de France, on reconnaît à quel degré de franchise les conversations de Tilsitt avaient accoutumé les deux cabinets. Peut-être M. de Romansof allait-il encore plus loin que l'empereur Alexandre. Il paraît qu'alors on s'abusait un peu à Pétersbourg sur l'étendue de la résistance qu'eût pu rencontrer

le partage de l'empire ottoman. « C'est un em- « pire qui s'en va, » disait ce ministre à l'ambassadeur de Napoléon. « Ce que vous pouvez avoir « l'air de nous donner maintenant, nous serons « peut-être obligés de le recueillir dans peu, même « sans en avoir l'intention. » La dernière guerre des Russes contre les Turcs a fait voir qu'il y avait de la présomption dans une telle confiance; mais alors il semblait que l'union des deux empereurs dût faire évanouir devant eux tous les obstacles. Il y avait du gigantesque dans les projets comme dans les paroles. Aussi fut-il question entre M. de Romansof et M. de Caulaincourt d'une expédition dans l'Inde, projet dont le succès serait assuré, disait-on, si quarante mille Français, passant par Constantinople, menaçaient cette contrée, en même temps que quarante mille Russes déboucheraient par le Caucase. La Russie ne refusait pas son concours. Il n'eût fallu que consentir au prix qu'elle voulait y mettre. Nous avons déjà nous-mêmes trouvé que Napoléon, en livrant la Finlande à la Russie pour récompense de sa déclaration contre l'Angleterre, avait fait un large sacrifice. Le cabinet de Pétersbourg est loin de s'en contenter; il n'aura pas de repos qu'il n'ait obtenu de la France une concession définitive aux dépens de la Turquie.

Si les deux empereurs étaient convenus à

Tilsitt d'adresser aux cours de Copenhague, de Stockholm et de Lisbonne, des sommations accompagnées de menaces qui devaient immédiatement se réaliser, en cas de résistance, ce n'était pas naturellement ainsi qu'ils avaient dû procéder à l'égard d'une puissance de premier ordre comme la cour de Vienne. Avec cette dernière cour, le langage ne devait avoir ni le même caractère ni les mêmes formes, mais on n'en agissait pas avec moins de rigueur pour l'amener aux mêmes déterminations. Il était au reste à prévoir que, dans la situation où allait se trouver l'Europe, le cabinet autrichien saurait de lui-même sacrifier à la nécessité des temps ses liaisons avec l'Angleterre. Il restait encore à ce cabinet quelques points litigieux à régler avec la France; et l'empereur Napoléon, de son côté, ne demandait pas mieux que de lui accorder toute satisfaction, pourvu qu'il adhérât au système continental.

Au fond, l'Autriche, qu'avait vivement affligée le prodige des victoires françaises, ne voyait pas avec moins de chagrin que le dénoûment d'une pareille guerre fût l'intime union des cabinets de Paris et de Pétersbourg. Lorsque, de Berlin et de Varsovie, l'empereur Napoléon lui avait fait des avances pour un rapprochement plus étroit, surtout dans le but de maintenir l'intégralité de l'empire ottoman, elle les avait reçues avec une ex-

trême froideur; elle laissait même apercevoir des dispositions à tenir peu de compte de l'intégralité de cet empire, dans le cas où elle aurait eu à s'entendre sur cette question avec la cour de Russie. A l'aspect d'une armée russe envahissant la Moldavie et la Valachie, et d'une flotte anglaise qui passait les Dardanelles pour s'emparer de Constantinople, la cour de Vienne, s'associant en pensée aux deux expéditions, avait paru dire comme, dans une autre circonstance, Frédéric II: « Vous jouez notre jeu; si les as viennent, nous « partagerons. » Les as ne vinrent pas. Ce démembrement, auquel on était loin de répugner si on eût pu y prendre une part active avec la Russie et l'Angleterre, on le redoute au plus haut point, aujourd'hui qu'on le suppose devenu l'objet d'un accord auquel on est étranger. On voudrait du moins avoir quelques lumières sur sa nature et sur ses bases. On s'enquiert, on interroge, on ne reçoit point de réponse et on s'effraye de ce silence.

Pendant la guerre, malgré ses protestations de neutralité, le cabinet autrichien n'avait pas cessé de poursuivre ses armements; s'il s'était abstenu d'entrer dans la carrière, c'est qu'il ne croyait pas pouvoir mettre une confiance suffisante dans l'état de son armée, mal remise encore des désastres d'Ulm et d'Austerlitz. Au moins par ses

vœux il faisait cause commune avec les ennemis de la France. Sous prétexte de contenir les peuples de l'ancienne Pologne, il avait établi la plus grande partie de ses forces sur la corde de l'arc de la Gallicie, c'est-à-dire, sur le flanc des grandes opérations qui avaient lieu. L'ambassadeur de Russie ayant annoncé la bataille d'Eylau comme une victoire: « Battez les Français encore « deux fois, lui avait-on répondu, et nous nous « déclarerons. » Les événements avaient été tels qu'on n'avait pas eu à tenir cette promesse. Maintenant on regrette, non de ne s'être pas engagé avec la Russie, mais d'avoir éludé les propositions françaises. « Qui eût pu prévoir de pareils résul« tats? disait l'empereur François II: il n'est plus « possible de se battre avec ces hommes-là. » L'humeur ainsi exprimée était un compliment assez adroit. Cependant l'accroissement soutenu de la puissance française devenait un motif d'armer plus que jamais. Du moment que Napoléon et Alexandre voulaient fonder et s'approprier la dictature de l'Europe, il fallait bien que l'Autriche se mît en mesure de garder son indépendance. Cette précaution de sa part était toute naturelle. La réserve qu'on observait à son égard devait l'offenser. Après avoir voulu jouer le rôle de médiateur, elle se sentait humiliée, non-seulement de rester en dehors des arrangements concertés entre

les deux empereurs, mais même dans une ignorance absolue de la nature de ces arrangements.

Cette puissance n'était pas non plus sans inquiétude sur le parti que prendrait l'empereur Napoléon relativement à la place de Braunau. On se rappelle qu'au mois de mars 1806, au moment où les troupes françaises, prêtes à évacuer l'Allemagne, allaient se dessaisir de cette forteresse, un incident inattendu était venu en prolonger l'occupation et arrêter la retraite de notre armée. Cet incident, c'était l'infidélité qui, au lieu de remettre les bouches du Cattaro à nos troupes, en exécution du traité de Presbourg, les avait livrées aux Russes, lorsque le corps français, qui devait en prendre possession, n'en était plus qu'à deux journées de distance.

Déjà nous avons signalé ailleurs l'espèce d'obscurité dont est couvert cet acte fatal que nous n'avons pas voulu attribuer à un ordre direct du cabinet autrichien, mais dans lequel ce cabinet, si le principe n'en remontait pas jusqu'à lui, n'avait voulu voir, de la part de ses agents, qu'un zèle plus déplacé que coupable. Quoi qu'il en soit, on ne saurait remarquer assez toute l'étendue d'influence que ce fait particulier a dû exercer sur les événements ultérieurs. Quelle différence, d'une part, dans l'esprit même de Napo-

léon, lorsqu'à l'appui de ses exigences, il s'est vu autorisé à maintenir, par représailles, cent mille hommes au cœur de l'Allemagne! Quelle différence, d'un autre côté, dans les dispositions des cabinets rivaux qu'effraye justement une situation si menaçante, et dont l'irritation contre lui s'accroît en raison même du mal qu'il est en son pouvoir de leur faire! Qui peut dire que le retour de l'armée française sur le sol français, au mois de mars 1806, comme Napoléon était prêt, pour son compte, à le faire exécuter, n'eût pas fait prendre un autre cours aux négociations avec l'Angleterre et prévenu la guerre de Prusse?

Le manque de foi, à quelque cause qu'il faille l'attribuer, n'est pas non plus demeuré tout à fait impuni pour l'Autriche; maintenant elle est réduite à désirer la remise de Braunau comme une faveur de Napoléon, car on sait que la Bavière sollicite avec vivacité l'acquisition d'un poste si important pour elle. La restitution de cette place causera autant de joie à Vienne que le gain d'une bataille.

Napoléon ne s'est pas mépris sur les sentiments de l'Autriche. Sans être dupe des causes de son inaction, il feint de lui en savoir gré, et, quoique les offres de médiation de cette cour puissent lui être suspectes, il se garde bien de leur opposer une injurieuse défiance. Le mauvais accueil, fait à

l'intervention autrichienne par la Russie et par la Prusse, avait formé un contraste sensible avec les procédés tout différents de l'empereur des Français. Celui-ci persévère dans sa conduite; il se montre satisfait des démarches auxquelles s'est porté à Londres l'ambassadeur autrichien, prince de Stahremberg, afin d'engager le ministère britannique à entrer en négociation pour la paix maritime. Assuré que, dans l'hypothèse probable de l'inutilité de ces tentatives, la cour de Vienne est disposée à rappeler son ambassadeur et à fermer ses ports au commerce anglais, l'empereur Napoléon met de l'empressement à terminer tous les différends qui subsistent encore entre les deux cabinets de Paris et de Vienne. Une convention additionnelle, conclue à Fontainebleau le 10 octobre, entre M. de Champagny et M. de Metternich, règle les contestations de frontière laissées jusqu'alors indécises. Le Thalweg de l'Isonzo est établi pour limite principale entre le royaume d'Italie et les possessions de l'Autriche; des cessions réciproques sont consenties pour ajuster, sur d'autres points, la délimitation : on convient d'une route militaire pour la communication entre les provinces du royaume d'Italie à la droite de l'Isonzo, de l'Istrie et de la Dalmatie, et réciproquement. Enfin, par l'article VI, il est stipulé que, les difficultés survenues à la

suite du traité de Presbourg, étant levées par la restitution à la France des bouches du Cattaro, et par la présente convention, l'empereur Napoléon fera évacuer la place de Braunau, qui sera remise aux troupes autrichiennes.

La signature de cette convention rapprocha pour quelque temps l'Autriche de la France. Le prince de Stahremberg, qui poursuivait à Londres ses notifications pacifiques, en conséquence d'une première réponse qu'il se plut à considérer comme satisfaisante, fit connaître au cabinet anglais qu'il était autorisé à délivrer des passe-ports aux plénipotentiaires que S. M. B. voudrait envoyer à Paris pour traiter avec toutes les puissances en guerre. Cette déclaration ayant donné lieu à une réplique de M. Canning, par laquelle ce ministre élevait des doutes sur les pouvoirs d'après lesquels avait agi l'ambassadeur autrichien, et rejetait formellement la proposition d'envoyer à Paris des plénipotentiaires, le prince de Stahremberg demanda lui-même ses passe-ports et quitta Londres. Le but de Napoléon était atteint au moins en partie; l'accession de l'Autriche au système continental complétait l'exclusion qui interdisait au commerce anglais tout accès sur le continent.

Ainsi toutes les pensées de Napoléon se rapportent à un seul but, ou plutôt Napoléon n'a

qu'une seule pensée, c'est de causer à l'Angleterre des dommages tellement graves, qu'elle soit contrainte d'entendre à des propositions d'accommodement. Jamais lutte ne fut plus acharnée entre deux combattants. L'énergie de l'attaque n'a d'égale que l'énergie de la résistance, et l'attaque se fait sentir sur toutes les parties du globe. Des deux côtés on prétend être sur la défensive, quoique des deux côtés il y ait agression. Ce n'est que depuis 1806 que la discussion est sortie du champ des accusations vagues, pour s'établir sur des faits positifs. Là, comme nous l'avons déjà indiqué ailleurs, a commencé une série d'actes nouveaux, inusités, qui n'ont point d'analogues dans les temps antérieurs. De cette époque a daté la prétention de l'Angleterre d'établir le blocus, non plus par des escadres ou des vaisseaux obligés de surveiller les ports ennemis et d'en défendre l'accès, ainsi que l'a voulu de tout temps la loi des nations, mais par une simple déclaration de son bon plaisir, par un ordre du conseil daté de Downing-Street ou du palais de la reine. C'est contre ce système de blocus nominal que Napoléon s'est élevé avec le plus de colère, et, il faut le dire, avec le plus de justice. Pourquoi ce qui est loisible à l'Angleterre ne le serait-il pas à la France? Pourquoi, si l'Angleterre a pu, par un ordre du conseil du 6 mai 1806,

déclarer en état de blocus les ports, rivières et côtes, depuis la rivière de l'Elbe jusqu'au port de Brest, Napoléon ne pourrait-il pas, comme il l'a fait par son décret de Berlin dans la même année, déclarer en état de blocus les îles Britanniques? C'est par calcul et dans son intérêt seul que l'Angleterre s'est abstenue de déclarer le blocus pour la totalité des côtes de France; mais le déclarer pour la moitié des côtes, c'est s'en arroger le droit pour le tout. Le principe est le même. En guerre, les armes doivent être égales. Ce que fait l'Angleterre, la France est autorisée à le faire. L'Angleterre s'obstine à violer, sur mer, la propriété privée, malgré la neutralité du pavillon qui la couvre. Napoléon cesse de respecter, sur terre, la propriété anglaise. Le coup a été terrible; les conséquences en ont été d'autant plus funestes pour les Anglais, que chaque jour alors la victoire élargissait le terrain sur lequel s'appliquait la réciprocité française. Pour rendre à la France le mal qu'elle lui fait, le gouvernement britannique essaye diverses mesures qui font plus de tort à la navigation étrangère, et surtout à celle des Américains, qu'à la France elle-même; et enfin, par ses ordres du conseil, du 11 novembre 1807 [1], il assujettit les bâtiments de

[1] Les ordres du conseil du 11 novembre se composent de trois

toutes les puissances neutres, amies ou même alliées, non-seulement à la visite de ses croisières, mais encore à une station obligée en Angleterre, et au payement d'une taxe dont il détermine la quotité. Il est difficile de proclamer plus ouvertement que la mer, dans son immensité, est un domaine anglais, dont l'usage n'est désormais permis que sous la condition de venir en recevoir l'autorisation d'une autorité anglaise, moyennant le payement d'une redevance au trésor anglais. On conçoit d'avance qu'une telle déclaration ne peut être ni reconnue dans son principe, ni tolérée dans son application par la France, et le cabinet de Londres s'abuse si, en s'élançant hors des routes battues jusqu'alors, il croit arriver à un degré d'audace et de violence où Napoléon ne puisse le suivre. Ce qu'il y a de plus affligeant dans ce combat à mort de deux cabinets implacables, c'est que les traits qu'ils se lancent ne peuvent les atteindre qu'en blessant toutes les nations qui se trouvent, même malgré elles, jetées et compromises entre eux. Admettre les exigences de l'une des parties est un titre à l'animadversion de la partie opposée, et ce n'est qu'en échappant à leurs poursuites réci-

décrets renfermant de nombreuses dispositions, dont nous avons dû nous borner à donner la substance.

proques qu'il y a encore pour les neutres quelque possibilité de navigation et de commerce. « Puisque les Américains, dit Napoléon [1], souffrent « que leurs bâtiments soient visités et adoptent « le principe que le pavillon ne couvre point la « marchandise, puisqu'ils reconnaissent les ab« surdes lois de blocus de l'Angleterre, puisqu'ils « consentent que leurs vaisseaux soient sans « cesse arrêtés, se rendent en Angleterre et soient « ainsi détournés de leur destination, pour« quoi ne souffrent-ils pas le blocus [2] de la « France? Certes, la France n'est pas plus bloquée « par l'Angleterre que l'Angleterre par la France. « Pourquoi ne souffrent-ils pas également la vi« site des bâtiments français? Certes, la France « reconnaît que ces mesures sont injustes, illé« gales, attentatoires à la souveraineté des peu« ples; mais c'est aux peuples à recourir à la « force et à se prononcer contre des choses qui « les déhonorent et flétrissent leur indépendance.» Dans ce langage de Napoléon éclate toute la différence qui existe, et cette différence est grave, entre les principes de la France et ceux de l'Angleterre; c'est que l'Angleterre prétend s'approprier comme droit ce que la France convient ne

[1] Lettre de Fontainebleau, le 15 novembre.
[2] Bien entendu le blocus établi par la France.

pouvoir s'attribuer qu'à titre d'usurpation, mais comme châtiment pour les États qui tolèrent l'usurpation anglaise. Ces actes que se permet l'Empereur, il les reconnaît entachés d'injustice et de barbarie; il ne s'y détermine que pour forcer les nations neutres à faire respecter leurs droits par l'Angleterre, comme elles désirent qu'ils soient respectés par la France. Ses rigueurs n'ont pas d'autre objet. Il n'a rien de plus à cœur que de pouvoir bientôt rentrer dans de meilleures voies; il est prêt à le faire, le jour où l'Angleterre voudra, soit lui en donner l'exemple, soit imiter le sien. Tel sera l'esprit du décret qu'il rendra le mois suivant dans son voyage d'Italie, décret trop important pour que nous ne le rapportions pas ici dans son texte même et dans toute son étendue. Voici cet acte, daté de Milan, le 17 décembre :

« Napoléon, empereur, etc.

« Vu les dispositions arrêtées par le gouver-« nement britannique, en date du 11 novembre « dernier, qui assujettissent les bâtiments des « puissances neutres, amies et même alliées de « l'Angleterre, non-seulement à une visite par « les croiseurs anglais, mais encore à une station « obligée en Angleterre et à une imposition arbi-« traire de tant pour cent sur le chargement, « qui doit être réglée par la législation anglaise;

« Considérant que, par ces actes, le gouver- « nement anglais a *dénationalisé* les bâtiments de « toutes les nations de l'Europe; qu'il n'est au « pouvoir d'aucun gouvernement de transiger sur « son indépendance et sur ses droits, tous les « souverains de l'Europe étant solidaires de la sou- « veraineté et de l'indépendance de leur pavillon; « que si, par une faiblesse inexcusable et qui « serait une tache aux yeux de la postérité, on « laissait passer en principe et consacrer par l'u- « sage une pareille tyrannie, les Anglais en pren- « draient acte pour l'établir en droit, comme ils « ont profité de la tolérance des gouvernements « pour établir l'infâme principe que le pavillon « ne couvre point la marchandise, et pour don- « ner à leur droit de blocus une extension arbi- « traire et attentatoire à la souveraineté de tous « les États;

« Nous avons décrété et décrétons ce qui « suit:

« Art. 1er. Tout bâtiment de quelque nation « qu'il soit, qui aura souffert la visite d'un vais- « seau anglais, ou se sera soumis à un voyage en « Angleterre, ou aura payé une imposition quel- « conque au gouvernement anglais, est, par cela « seul, déclaré dénationalisé, a perdu la garantie « de son pavillon et est devenu propriété anglaise.

« Art. 2. Soit que lesdits bâtiments ainsi déna-

« tionalisés par les mesures arbitraires du gou-
« vernement anglais, entrent dans nos ports ou
« dans ceux de nos alliés, soit qu'ils tombent au
« pouvoir de nos vaisseaux de guerre ou de nos
« corsaires, ils sont déclarés de bonne et valable
« prise.

« Art. 3. Les îles Britanniques sont déclarées
« en état de blocus sur mer comme sur terre.

« Tout bâtiment de quelque nature qu'il soit,
« quel que soit son chargement, expédié des ports
« de l'Angleterre, ou des colonies anglaises, ou
« des pays occupés par les troupes anglaises, ou
« allant dans les colonies anglaises, ou dans des
« pays occupés par les troupes anglaises, est de
« bonne prise, comme contrevenant au présent
« décret; il sera capturé par nos vaisseaux de
« guerre ou par nos corsaires, et adjugé au cap-
« teur.

« Art. 4. Ces mesures, qui ne sont qu'une juste
« réciprocité pour le système barbare adopté par
« le gouvernement anglais, qui assimile sa légis-
« lation à celle d'Alger, cesseront d'avoir leur effet
« pour toutes les nations qui sauraient obliger
« le gouvernement anglais à respecter leur pa-
« villon.

« Elles continueront d'être en vigueur pen-
« dant tout le temps que ce gouvernement ne
« reviendra pas aux principes du droit des gens,

« qui règle les relations des États civilisés dans « l'état de guerre. Les dispositions du présent « décret seront abrogées et nulles par le fait, dès « que le gouvernement anglais sera revenu aux « principes du droit des gens, qui sont aussi ceux « de la justice et de l'honneur.

« Signé NAPOLÉON. »

Ce décret, qui porte en lui-même l'énonciation de ses motifs, n'a pas besoin d'autre commentaire. Il y a eu une époque où des écrivains sans patriotisme, peu soucieux de servir la cupidité étrangère aux dépens de leur pays, ont trouvé ingénieux de dire que, pour justifier ses violences contre l'Angleterre, Napoléon avait été obligé de faire violence à la langue même, et de créer des termes nouveaux pour des vexations nouvelles. Ce langage de la prévention et du servilisme n'est plus de notre temps; aujourd'hui on examine les principes et les faits, et on juge : les faits et les principes sont ici en faveur de la France. Napoléon pose en principe que tous les États sont solidaires de l'indépendance de leur pavillon. L'intérêt général des nations réclame cette solidarité. Si un gouvernement veut supporter des insultes, des humiliations qui n'atteignent que lui, il en est sans doute le maître; mais lorsque le contre-coup des outrages qu'il endure se fait sentir à une autre puissance, celle-ci a le droit

de faire tout ce qui dépend d'elle pour s'y soustraire. Telle est la situation présente. Napoléon dit aux Américains : Vous subissez les usurpations de l'Angleterre, et par conséquent vous reconnaissez ou du moins vous paraissez reconnaître ses prétentions comme légitimes; vous souffrez la visite de ses croiseurs; vous vous laissez conduire dans ses ports, ou vous vous y rendez sur son ordre; vous y payez une taxe sur le chargement de vos navires; ainsi vous vous constituez les vassaux, les sujets de l'Angleterre; dès lors, à mes yeux, vous n'êtes plus Américains, vous êtes des Anglais; vos propriétés, des propriétés anglaises. Le fait de la sujétion des neutres aux despotiques exigences de l'Angleterre était un fait nouveau; un terme nouveau était nécessaire pour sa répression. Des bâtiments qui courbent leur pavillon devant une volonté arbitraire, ne peuvent plus avoir de garantie dans ce pavillon. Napoléon les déclare *dénationalisés*. L'expression est juste comme le châtiment. Les gouvernements neutres [1] en effet sont coupables de ne pas s'unir

[1] Dans l'une des guerres de l'Inde, Tipo-saïb proposant à un officier français de placer une batterie sur un certain point qu'il lui indiquait, l'officier lui représenta que, si cette batterie pouvait faire en réalité quelque mal aux troupes anglaises, elle en ferait certainement encore beaucoup plus à un corps intermédiaire de ses propres troupes qui se trouvaient dans cette direc-

tous pour se faire également respecter. Si les États-Unis manquent à ce devoir, ce n'est pas au gouvernement fédéral, aux chefs éclairés de ce gouvernement, que le tort en appartient : ce tort est celui de la population marchande qui domine l'action du pouvoir, et cette population, lorsqu'elle en est punie, n'a pas le droit de s'en plaindre.

Un décret de l'Empereur n'est pas un acte uniquement français ; c'est un acte européen. Le décret de Milan est communiqué à tous les gouvernements qui sont sous sa dépendance, et aux cabinets plus puissants qui se sont ralliés à son système. Il devient loi pour tout le continent.

Le pays pour lequel les effets en seront le plus sensibles est l'Amérique du Nord. Le pavillon des États-Unis est presque le seul qui se fasse jour encore à travers les entraves élevées à l'envi contre les neutres par l'Angleterre et par la France. Malgré les atteintes portées aux droits de la neutralité, comme la navigation américaine était la seule à laquelle l'accès d'une grande partie des ports de l'Europe ne fût pas fermé, elle avait

tion. « Eh ! qu'importe, répliqua Tipo-saïb, qu'on tue mille « Cipayes, pourvu qu'on tue un Anglais ? » Ainsi, dans la lutte de l'Angleterre et de Napoléon, ces deux grands adversaires ne tiennent nul compte de ce qui se trouve placé entre eux. Les neutres sont les Cipayes.

pris une extension extraordinaire et fait des bénéfices immenses. En réalité, le gouvernement des États-Unis, comme toute l'Europe moins l'Angleterre, voudrait voir triompher les principes que soutient la France; et quel est le peuple qui puisse ne pas vouloir l'indépendance de son pavillon? Mais de puissants obstacles contrarient sa raison et enchaînent sa volonté, une peur excessive de la guerre avec les Anglais et l'avidité mercantile de la population américaine. Dans les premiers transports de l'indignation produite par l'affaire de la frégate la *Chésapeake*, le président Jefferson disait au ministre de France: « Si l'An« gleterre ne nous donne pas de satisfaction, nous « prendrons le Canada. » L'homme d'État pensait ainsi; mais il avait à combattre le caractère égoïste de la spéculation commerciale qui sacrifie difficilement un bénéfice actuel à la prospérité future, et moins encore à la dignité du pays. A force d'être cosmopolite, le négociant ne reste que faiblement citoyen, et, malgré leur forme républicaine, peut-être ce calcul de l'intérêt privé est-il plus puissant encore aux États-Unis que dans notre Europe monarchique. Dans quelques moments, à la vérité, l'excès et la barbarie des insultes anglaises fait naître une indignation qui semble appeler une éclatante vengeance; mais cette ardeur factice se refroidit bientôt, et le

gouvernement fédéral, trop assuré de n'être pas soutenu longtemps dans de généreux efforts, avait dû mettre son habileté à se faire donner quelque apparence de satisfaction qui lui eût suffi : il n'est pas même parvenu à l'obtenir.

La discussion *sur le droit de presse en pleine mer* forme toujours une difficulté insoluble entre les plénipotentiaires américains, MM. Monroë et Pinkney, et le cabinet britannique. Ce cabinet s'arme contre les États-Unis de l'excès même de leur patience. Partant du principe qu'on ne peut pas interdire à une puissance belligérante le droit de rechercher sur les bâtiments neutres en pleine mer, soit la contrebande, soit les personnes, soit les propriétés ennemies, de ce principe faux, dont les Américains souffrent l'application, il tire la conséquence très-juste que si, dans cette recherche, la puissance exerçant le droit de visite trouve des sujets qui se soient soustraits à son obéissance, on ne peut pas refuser de les lui rendre. Si le pavillon neutre ne protége pas la personne ennemie contre une puissance belligérante, comment pourrait-il protéger les sujets d'une puissance contre elle-même? La faiblesse des Américains les avait condamnés à entendre une pareille argumentation. Cette même faiblesse avait conduit leurs plénipotentiaires à conclure avec le gouvernement anglais, dans les derniers

jours de décembre 1806, un traité dans lequel ils n'avaient obtenu ni satisfaction pour le passé, ni promesse de modification pour l'avenir. Ce dernier acte de condescendance n'avait point eu l'approbation du président : aussi lui avait-il refusé sa ratification, et le congrès avait donné un plein assentiment à son refus. Cependant, malgré la proclamation [1] du président qui avait ordonné à tous les vaisseaux armés anglais de quitter les ports et les mers des États-Unis, malgré l'arrêté du congrès qui plus tard [2] avait interdit à tous bâtiments anglais en général l'entrée des ports américains, les négociations continuaient toujours à Londres, ou, si elles étaient un moment suspendues, elles se renouaient bientôt, tant le gouvernement fédéral reculait devant l'idée d'une complète rupture. Le ministère britannique comptait si bien sur cette disposition des Américains, que même, au milieu des conférences de M. Canning avec MM. Pinckney et Monroé, la gazette [3] de Londres publiait une instruction relative à la recherche des marins anglais à bord des bâtiments neutres. Sur la remarque faite par les plénipotentiaires, qu'une publication de cette nature devait arrêter toute négociation, M. Canning

[1] 2 juillet.

[2] 23 novembre.

[3] 17 octobre

leur répond que la pièce publiée renferme bien en effet la déclaration des principes du gouvernement anglais, mais que ce n'est pas une raison pour ne pas négocier avec une puissance qui professe une doctrine différente, qui veut établir d'autres procédés ou faire prévaloir d'autres usages; mais en même temps il a soin de ne pas leur laisser croire que le gouvernement britannique puisse jamais renoncer à ce droit de *presse* qui forme le point capital de contestation entre les deux pays. Tandis qu'à Londres M. Canning se montre si peu accommodant, il envoie en Amérique un agent, M. Rose, chargé de traiter spécialement la question de la *Chésapeake ;* mission dérisoire, comme plusieurs autres qui la suivront, et qui n'auront d'autre but que de donner à l'irritation des esprits le temps de se calmer.

Comme la question des neutres ne subira point de changement remarquable pendant l'année qui va s'ouvrir, et que beaucoup d'autres intérêts d'une nature nouvelle, viendront réclamer toute notre attention, il nous semble convenable de placer ici une indication des points principaux qui fourniront matière à débat entre la France et les États-Unis, dans le cours de l'année 1808. Les ordres du conseil britannique du 11 novembre 1807, le décret français, daté de Milan le 17 décembre, sont connus. C'est sous le poids

des entraves, mises ainsi des deux côtés à la navigation des neutres, que vont s'agiter les Américains pour rompre la chaîne ou pour y échapper. Tous n'échapperont pas, et dès lors le ministre des États-Unis en France, M. d'Armstrong, va être occupé à former sans cesse des réclamations en faveur de ceux dont les bâtiments sont capturés et amenés, soit dans des ports français, soit dans des ports amis de la France, par suite du décret impérial. Il invoque certaines dispositions du traité de 1800, que violent, selon lui, les nouvelles mesures du gouvernement français; il pose diverses questions sur lesquelles il prie le gouvernement de s'expliquer. Aux instances et aux interrogations de cet envoyé, le ministère français oppose une réponse qui n'admet pas de réplique solide. L'Empereur ne fait qu'à regret usage des armes meurtrières employées par le gouvernement anglais; on ne peut pas exiger de lui qu'il se contienne en des bornes que l'on permettrait à ce gouvernement de franchir; ce serait, de la part des Américains, faire acte de sujétion à l'Angleterre, que de se soumettre aux ordres du conseil du 11 novembre. Mais il aime à augurer mieux de la conduite des Américains; dans cette persuasion, il s'abstient de prendre à l'égard de leurs bâtiments aucune mesure définitive; il les fait seulement placer

sous le séquestre, se réservant de régler ses déterminations ultérieures sur la marche qu'ils auront eux-mêmes jugé à propos de suivre. Le ministère français a soin de faire observer en outre, que c'est surtout envers les Américains que des exceptions sont impossibles. Une exception en leur faveur laisserait ouvertes au commerce anglais les routes du continent. Leur langue, leurs habitudes, et quelques-unes de leurs productions coloniales étant les mêmes, on n'aurait aucun moyen de reconnaître la simulation du pavillon et les autres fraudes auxquelles des spéculateurs américains ne manqueraient pas de se livrer, auxquelles ils se livraient déjà, ainsi qu'on en avait de nombreux exemples.

Le gouvernement fédéral, qui ne disconvenait pas que l'initiative des infractions au droit des gens devait être imputée à l'Angleterre, avait au reste, à cette époque, divers motifs pour se maintenir en de bons rapports avec la France. L'Empereur, de son côté, eût été tout prêt à fortifier ces rapports, même par une alliance. D'après ces dispositions mutuelles, M. d'Armstrong désirait savoir si, dans le cas où les Anglais attaqueraient les Florides, l'Empereur ne trouverait pas mauvais que les États-Unis fissent marcher des troupes pour les défendre; si, dans la supposition d'une alliance avec lui, il ne se

prêterait pas à favoriser la cession des Florides aux États-Unis.

Cette demande étant parvenue à Napoléon pendant son séjour à Bayonne, au moment où se préparaient pour l'Espagne de nouvelles destinées, sa réponse ne fut rien moins que favorable [1]. Il fit déclarer à M. d'Armstrong, que les Américains, étant en paix avec les Espagnols, ne pouvaient occuper les Florides sans la permission ou l'invitation du roi d'Espagne. Les temps changeront, et cette question prendra un autre cours.

Cependant le gouvernement américain, pressé entre l'Angleterre et la France, avait pris en considération la situation du pays. A la suite d'un rapport fait au sénat, plusieurs partis avaient été proposés, savoir : protéger le commerce par des vaisseaux de guerre; laisser au commerce le soin de se protéger en s'armant lui-même; déclarer la guerre; suspendre tout commerce avec l'étranger; et enfin, mettre un embargo sur tous les vaisseaux et bâtiments dans les ports des États-Unis. Ce fut ce dernier parti qui fut préféré. Un acte supplémentaire du 11 mars 1808 développa les premières dispositions adoptées à ce sujet. L'em-

[1] « Répondez à M. d'Armstrong que vous ne savez ce qu'il « veut dire par l'occupation des Florides.... » Lettre de Bayonne du 21 juin 1808.

bargo américain, s'il eût pu être complétement exécuté, aurait dû être moins défavorable à la France qu'à l'Angleterre; mais il s'en fallait beaucoup que tous les bâtiments de cette nation y eussent été soumis et consentissent à s'y soumettre. La menace des peines [1] les plus sévères était impuissante contre l'appât des énormes bénéfices que la désobéissance offrait à la cupidité. Les États-Unis avaient en Europe une colonie flottante qui servait le commerce anglais sur toutes les mers, et portait dans tous les ports les productions de l'Angleterre ou de ses colonies. Les Anglais eux-mêmes ne se faisaient pas scrupule d'arborer sur leurs bâtiments le pavillon américain. Nous en citerons quelques exemples. A Rochefort et à la Rochelle, dans un moment où il s'y trouva douze à quinze bâtiments mis sous le séquestre, les agents américains étaient obligés de reconnaître la justice de cette mesure. « Je suis instruit, écrivait [2] un consul à M. d'Arms-« trong, que les papiers de la moitié de ces bâti-

[1] Une loi du congrès portait que « tout capitaine qui se sou-« mettrait aux ordres du conseil britannique du 11 novembre, « qui accepterait une licence de ce gouvernement, ou lui paye-« rait une taxe quelconque, serait expatrié et privé à jamais des « droits de citoyen des États-Unis. » C'était là une de ces lois que l'on n'applique guère ou qui n'atteignent qu'un coupable sur mille.

[2] Lettre du 18 octobre 1808.

« ments ont été fabriqués à Londres, et il est plus « que probable que l'autre moitié ne sont que des « bâtiments anglais, ayant de vieux papiers améri- « cains..... » Lorsqu'un consul des États-Unis fait un pareil aveu à l'égard d'un certain nombre des bâtiments séquestrés en France, le doute pour le gouvernement français pouvait-il exister? Ce n'est pas seulement dans ses ports que la France acquiert la preuve de ces sortes de falsifications, on voit pareillement arriver dans des ports espagnols, des bâtiments américains qui prétendent venir de pays neutres, et ils ont à leur bord des passagers anglais; d'autres font voile pour Gibraltar, et, de là, escortés par des vaisseaux anglais, ils passent dans la Méditerranée. En nous occupant bientôt des querelles de l'empereur Napoléon avec l'Autriche, nous aurons aussi occasion de remarquer que, de ce côté également, le pavillon américain sert à couvrir, au profit des Anglais, un commerce actif entre Malte et Trieste. Lorsque des faits de cette nature éclatent de toutes parts aux yeux du gouvernement français, doit-on s'étonner de la rigueur des précautions qu'il déploie pour réprimer la fraude, et peut-on lui faire un crime de cette rigueur?

Quoique le président Jefferson mît personnellement une grande différence entre l'esprit qui dirigeait l'Empereur et celui qui animait le minis-

tère anglais, il était, comme chef du gouvernement fédéral, obligé de placer les deux puissances sur la même ligne. Dans une conférence avec le général Turreau, il témoigna le regret de cette nécessité, et fit entendre que, selon lui, l'Empereur ferait un acte d'habileté, en promettant de révoquer ses décrets en faveur des Américains, à condition que l'embargo américain serait abrogé en faveur de la France. Si ce conseil ne fut pas entièrement suivi, il amena plus tard une détermination qui produisit le même résultat. Quelque sévères que fussent les mesures adoptées par représailles en France, les Américains avaient encore beaucoup plus à souffrir de la part de l'Angleterre. Par suite des attentats de la marine britannique, non-seulement contre les bâtiments du commerce, mais contre les vaisseaux de l'État, non-seulement en pleine mer, mais sur les côtes et dans la juridiction même des États-Unis, le mécontentement était très-vif et se manifestait par des résolutions énergiques dans presque tous les États de la confédération. Au fond, il était tellement légitime, que, dans tout autre pays où l'amour du gain n'eût pas dominé à un aussi haut point le sentiment de l'honneur national, la guerre aurait été déclarée à l'instant même. Cependant M. Jefferson, quoique entouré de la faveur publique, n'eût pas pu l'entreprendre sans compro-

mettre sa popularité. Au reste, quelque effort que l'on fasse pour éviter cette guerre, elle aura lieu un jour. C'est un malheur pour les Américains, pour la France, pour l'Europe peut-être, qu'elle n'ait pas éclaté plus tôt.

CHAPITRE II.

AFFAIRES INTÉRIEURES.

Voyage de l'Empereur en Italie. — Entrevue de Napoléon et de son frère Lucien Bonaparte. — Adoption du prince Eugène par l'Empereur. — Réunion de la Toscane à la France. — Canalisation de la France. — Approvisionnement de Paris. — Finances. — Économie dans l'emploi de la liste civile. — Rétablissement d'une cour des comptes. — Intervention active de l'Empereur dans toutes les affaires. — Correspondance de l'Empereur. — Création d'une nouvelle noblesse.

J'ai rapporté le décret de Milan, avant de parler du voyage de l'Empereur en Italie, la liaison des idées m'ayant conduit à m'occuper de ce décret sans faire attention au lieu de sa date. Napoléon a beau changer de capitale, il n'y en a aucune d'où ses regards ne se tournent sans cesse contre la seule puissance qu'il ne peut forcer à la paix, l'Angleterre.

Dans le courant du mois d'août 1807, une députation du royaume d'Italie était venue féliciter l'Empereur sur la paix de Tilsitt, et l'inviter à visiter ce royaume agrandi par l'adjonction des provinces vénitiennes, conquête de la campagne de 1805. A la tête de cette députation était le pa-

triarche de Venise. Le discours du patriarche dut porter l'empreinte de la position particulière de ces provinces. Le jour qui les avait arrachées à la domination autrichienne, était devenu, pour elles, un jour de résurrection. Venise voyait un libérateur dans l'homme dont les premières victoires avaient causé la chute de l'ancienne république. Le gouvernement autrichien, si doux dans ses états héréditaires, a de tout temps étendu un sceptre de plomb sur ses provinces nouvellement acquises. Les distractions par lesquelles le sénat vénitien faisait oublier au peuple sa servitude, ces fêtes, ces amusements, qui lui rendaient sa chaîne plus légère, avaient disparu avec l'ancien gouvernement. Le despotisme seul était resté; il était resté aussi ombrageux, aussi cruel et plus général. Les nobles maintenant étaient traités comme les plébéiens; et les plébéiens, que le commerce dédommageait autrefois de leur infériorité à l'égard des nobles, ne trouvaient plus les mêmes ressources sous une administration dont toutes les préférences étaient pour le port de Trieste. Tout, sous cette administration, avait langui, dépéri à Venise. Tout, comparativement, était vivant, animé, prospère dans le royaume d'Italie. La joie produite par la réunion était sincère, et, à part l'exagération inévitable du langage à cette époque, le patriarche en était

le fidèle organe : « Vous avez racheté la France, « disait-il à l'Empereur, mais la nation italienne « est tout entière votre ouvrage..... Venez visiter « cette Italie que vous avez tirée d'un abaissement « si profond et rappelée à une nouvelle existence. » Dans sa réponse au patriarche, l'Empereur avait pris plaisir à rendre hommage à la vaillance que les troupes italiennes avaient déployée dans les dernières guerres. « Pour la première fois depuis « bien des siècles, les Italiens se sont montrés « avec honneur sur le grand théâtre du monde. « J'espère qu'un si heureux commencement exci- « tera l'émulation de la nation; que les femmes « elles-mêmes renverront d'auprès d'elles cette « jeunesse oisive qui languit dans les boudoirs, ou « du moins ne les y recevront que lorsqu'ils seront « couverts d'honorables cicatrices. » Appliqué à toute autre nation, ce langage eût pu être déplacé. Pour l'Italie, qui avait si longtemps désappris le métier des armes, il fallait avant tout la rendre guerrière, afin qu'elle pût conserver son indépendance.

L'Empereur avait quitté Paris au milieu du mois de novembre. Il était arrivé à Milan le 21. Le 28 il visitait Venise qu'il vit alors pour la première fois, s'étant abstenu de mettre le pied dans cette ville lorsque ses armes l'avaient conquise, et que la politique crut devoir la sacrifier au

besoin de la paix. Aujourd'hui son entrée pacifiquement triomphale est tout bonheur pour lui et pour le peuple vénitien. Déjà, depuis sa réunion au royaume d'Italie, l'aspect de Venise s'est ranimé; une activité nouvelle lui a rendu la vie. Son port, qui espère renaître au commerce, livré, en attendant, à un mouvement militaire, offre une flottille nombreuse de bricks, de chaloupes canonnières et de barques armées, construites par les soins du vice-roi. Sept vaisseaux étaient en construction. Une frégate et une corvette furent lancées à l'eau en présence de l'Empereur. Le roi et la reine de Bavière prirent part aux fêtes qui lui furent données. Venise, sevrée de tous plaisirs sous le gouvernement de l'Autriche, s'abandonna tout entière, avec une sorte d'ivresse, aux jeux, aux spectacles, aux divertissements qui autrefois lui avaient tenu lieu de liberté, et, parmi ces jeux, on remarqua surtout une course de gondoles où éclata une magnificence à peine connue dans les jours les plus brillants de la république. Ces spectacles, ces fêtes, auxquels l'Empereur n'était pas insensible, ne remplissaient qu'une faible partie de son temps. Là, comme ailleurs, il voulut tout voir, tout connaître; il rendit un décret d'organisation très-étendu sur toutes les branches de l'administration pour les nouvelles provinces; il s'occupa de l'embellissement et de l'assainissement

de la ville, accorda des fonds pour réparer le port de Lido, pour ouvrir une nouvelle sortie à l'arsenal, et pour diriger sur Malamocco un canal profond qui pût donner passage à un vaisseau de soixante-quatorze; il établit un port franc dans l'île de Saint-Georges, et adopta toutes les dispositions soit d'utilité, soit d'agrément, que réclamaient l'intérêt du gouvernement ou le bien-être de la population.

Dans son retour de Venise à Milan, l'Empereur visita Trévise, Palma-Nova, Udine, Osopo et Mantoue. Une ville qui lui avait donné des sujets de plainte, Padoue, en fut punie par son indifférence. Il passa autour de cette ville sans y entrer. Le fait qui avait excité le mécontentement de l'Empereur constate, d'un côté, le penchant incorrigible de toute aristocratie à se livrer, envers les hommes nouveaux, aux écarts d'une insolente témérité, comme aussi sa promptitude à s'humilier devant la crainte du châtiment; d'autre part, il montre que, même après la paix de Tilsitt, on aurait eu tort de juger les opinions des Russes par celles de l'empereur Alexandre. La division russe de Corfou, après avoir remis les îles Ioniennes aux Français, avait été transportée dans le royaume d'Italie, où on lui avait assigné la ville de Padoue pour résidence, en attendant la direction qui lui serait donnée par le cabinet de

Pétersbourg. Tandis que l'empereur Alexandre, devenu l'ami de Napoléon, avait rompu d'une manière éclatante avec l'Angleterre, les officiers russes de cette division continuaient à manifester leur antipathie pour l'allié de leur maître par des actes inconvenants et injurieux, comme si la France et la Russie avaient toujours été en guerre. La bourgeoisie de Padoue, spectatrice tranquille des démonstrations offensantes des Russes, s'était abstenue d'y prendre part, mais la noblesse n'avait pas gardé la même réserve. De là le dédain de Napoléon, qui ne leur faisait pas l'honneur d'entrer dans leur ville. On avait été impertinent, on devint lâche, on craignit un ressentiment qui pût avoir des suites sérieuses. On s'inquiète, on s'assemble: les plus anciennes familles décident d'envoyer auprès de l'Empereur quelques-uns de leurs membres les plus illustres pour lui offrir des protestations propres à faire oublier leurs torts. Peu confiants en eux-mêmes, les membres de la députation imaginèrent de s'adjoindre, pour porter la parole, le plébéien abbé Césarotti, littérateur distingué, que l'on savait avoir été particulièrement dans les bonnes grâces du général Bonaparte dès ses premières campagnes. Césarotti, devenu l'organe de la députation, se renferma dans des expressions vagues de dévouement et de respect; mais l'Em-

pereur, ayant fait allusion aux scènes scandaleuses qui avaient eu lieu quelque temps auparavant : « Eh, sire, » répondit le spirituel abbé, malignement infidèle à son mandat, « ce sont les « nobles seuls qui sont coupables; et si les nobles « de Padoue sont des insensés, faut-il que tous « les citoyens en souffrent? » La franchise caustique de l'orateur et l'embarras très-naturel des nobles députés firent sourire l'empereur Napoléon; il leur dit qu'il ne se souvenait plus du passé, et qu'à son prochain voyage il ferait un séjour à Padoue. Césarotti retrouva dans l'empereur Napoléon la bienveillance que lui avait montrée autrefois le général de l'armée d'Italie. La pension qu'il tenait de lui fut portée à quatre mille francs, et il reçut, en outre, la décoration de la Légion d'honneur. Les particularités de ce genre expliquent pourquoi Napoléon, armé d'un si vaste pouvoir, était, pour les masses, un homme populaire; c'est qu'à ses yeux la première noblesse était toujours le mérite personnel.

Pendant le séjour de l'Empereur à Venise, le roi de Naples était venu l'y joindre. Outre ses intérêts politiques comme roi, Joseph avait vivement à cœur un intérêt de famille : il désirait réconcilier son frère Lucien avec l'Empereur. Par le conseil de Joseph, Lucien se rendit à Mantoue et y vit l'Empereur à son passage.

La cause de la mésintelligence des deux frères est le second mariage contracté par Lucien sans le consentement de Napoléon. Celui-ci taxe de nullité ce second mariage; il en veut la dissolution, offrant toutefois d'assurer une haute et brillante existence aux enfants qui en sont nés et à leur mère. A ce prix, il placera Lucien sur le trône de Portugal, et mariera l'aînée de ses filles, du premier lit, au prince des Asturies, la demande lui en ayant déjà été faite par le roi d'Espagne. Malgré tous les efforts de l'Empereur pour décider Lucien, ce dernier demeura inflexible. En se séparant, l'Empereur lui laissa encore huit jours pour réfléchir sur les propositions qu'il lui avait faites; il l'engagea à en délibérer même avec sa femme et à faire connaître ensuite sa dernière résolution. Au bout de huit jours, la détermination de Lucien n'avait point changé. Dans ce conflit entre les deux frères, le rôle de Lucien est, sans contredit, fort honorable. C'est aussi un genre d'illustration digne de l'estime publique que le refus d'un trône par respect pour l'honneur, pour les devoirs de mari et de père. Peut-être la politique eût-elle excusé la condescendance de Lucien; la morale applaudit à sa généreuse résistance.

Aussitôt que l'Empereur fut rentré à Milan, il se livra, selon son usage, à l'examen de toutes

les questions qui pouvaient intéresser la prospérité du royaume, et il rendit plusieurs décrets importants sur des objets d'administration ; mais des actes d'un ordre plus élevé occupèrent surtout l'attention publique. Un statut constitutionnel déclara l'adoption du prince Eugène et le désigna, à défaut d'enfants mâles légitimes et naturels, pour succéder au royaume d'Italie. Comme héritier présomptif, il devait prendre le titre de prince de Venise. Un autre statut érigeait la consulte d'État en sénat consultant, fortifiait la section législative du conseil d'État et augmentait la dotation de l'ordre de la Couronne de fer. Dans la séance des colléges des *possidenti*, *dotti* et *commercianti*, où l'Empereur donna communication des nouveaux statuts, après avoir félicité la nation italienne des progrès dont le pays avait eu à s'applaudir dans les trois dernières années, il ajouta : « Les divisions « intestines de nos ancêtres, leur misérable « égoïsme de ville préparèrent la perte de tous « nos droits. La patrie fut déshéritée de son rang « et de sa dignité, elle qui, dans des siècles plus « éloignés, avait porté si haut l'honneur de ses « armes et l'éclat de ses vertus. Cet éclat, ces « vertus, je fais consister ma gloire à les reconquérir.

« Citoyens d'Italie, j'ai beaucoup fait pour

« vous, je ferai plus encore; mais, de votre côté, « soyez unis de cœur, comme vous l'êtes d'intérêt, « avec mes peuples de France; considérez-les « comme des frères aînés. Voyez constamment « la source de notre prospérité, la garantie de nos « institutions, celle de notre indépendance dans « l'union de cette couronne de fer avec ma cou- « ronne impériale. » Ces conseils donnés aux Italiens, de fonder leur indépendance sur leur union avec l'empire français, étaient les conseils de la raison et de la sagesse. Déjà nous avons signalé ailleurs l'imprudence de quelques esprits ardents, qui, se prétendant patriotes par excellence, rêvaient une Italie existante par elle-même, comme si alors elle eût pu échapper à la domination française sans retomber sous la domination autrichienne. Ce rêve insensé entretenait une agitation dont la puissante autorité de Napoléon arrêtait seule les fâcheuses conséquences. Les hommes qui se livraient à ces chimères pouvaient être très-estimables pour leurs intentions, mais ils étaient de bien mauvais politiques. Ce n'est pas que, comme eux, je ne forme le désir de voir un jour l'Italie tout entière sinon se réunir en un seul corps d'État, ce que la rivalité de ses dix capitales semble rendre impossible, du moins composer une grande confédération de peuples ou de princes italiens également soustraits à

l'Autriche et à la France; mais en 1807, quand la France est engagée dans un combat où elle a besoin de l'appui uniforme du continent pour lutter contre l'Angleterre, il est peu raisonnable de vouloir que l'empereur Napoléon ne garde pas dans sa main toutes les forces dont il peut disposer contre son ennemi. J'ajouterai que la situation présente de l'Italie voulant absolument qu'elle eût un maître étranger, nul ne pouvait l'être avec plus d'avantage pour elle que l'empereur Napoléon.

Le traité récemment conclu [1] à Fontainebleau entre la France et l'Espagne, et dont nous avons fait connaître les dispositions, avait procuré à l'empire français une nouvelle acquisition de territoire en Italie. D'après ce traité, le roi d'Étrurie, en échange de la Toscane, cédée à la France, recevait, en Portugal, un royaume nouveau formé des provinces entre Duero et Minho, avec le titre de roi de la Lusitanie septentrionale. Le Portugal a été conquis tout entier; en ce moment il est occupé par les troupes françaises et espagnoles; mais le cours des événements qui vont bientôt éclore ne permettra pas au jeune roi de prendre possession des provinces destinées à former son royaume. Cependant la première

[1] Le 27 octobre.

partie de l'échange est déjà consommée. Une proclamation de la reine régente Marie-Louise avait annoncé aux peuples de Toscane que son fils, appelé à gouverner d'autres sujets, avait cessé d'être leur souverain, et que leur souverain nouveau était l'empereur Napoléon.

Il y aurait peu de générosité à se montrer sévère sur la conduite de princes devenus le jouet de l'ambition du plus fort, mais nous devons à la vérité de dire que la reine d'Étrurie n'avait pas su comprendre sa situation; que, d'une part, elle avait été pour la France un allié peu fidèle, et que, d'un autre côté, sa soumission aveugle à l'influence de la cour de Rome, alors mal disposée envers l'Empereur, avait dû déplaire à Paris, en même temps qu'elle rendait son gouvernement peu agréable à une population pleine encore des souvenirs du grand-duc Léopold.

L'administration française qui lui succéda ne pouvait pas non plus avoir le caractère de celle des grands-ducs; mais, malgré l'inconvénient des innovations qui formaient son cortége nécessaire, les améliorations qu'elle avait pour objet d'introduire devaient être utiles au pays et profitables au gouvernement. En Toscane, comme dans le royaume d'Italie, des routes nombreuses furent ouvertes ou perfectionnées; les académies,

les universités obtinrent protection et faveur; toutes les industries, soieries, tissus, paille, albâtre, reçurent des encouragements, et des mesures furent prises pour conserver les intérêts de Livourne en présence des intérêts rivaux de Marseille. La vérité de ces faits ne sera pas suspecte. Je les trouve exposés avec détail dans l'Histoire d'Italie, dont l'auteur, comme on sait, n'est pas prodigue de louanges pour Napoléon. A la vérité, selon lui, ce n'est pas à l'Empereur qu'appartient le mérite du bien qui s'opère en Toscane; c'est à la junte chargée de l'organisation de ce pays. Loin de nous la pensée de contester à qui que ce soit l'honneur de ses bonnes et glorieuses actions; mais nous pensons que les agents qui savent concilier avec l'intérêt dominant de la France celui des pays qu'ils administrent, sont ceux qui répondent le mieux aux intentions de l'Empereur, et il nous sera permis au moins de lui tenir compte de l'habileté du choix.

Dans le voyage de l'Empereur en Italie, son passage à Turin ne fut pas non plus stérile pour le Piémont. Là aussi furent donnés des ordres pour continuer des travaux déjà commencés et pour en entreprendre de nouveaux. Parmi ces derniers nous citerons une disposition qui or-

donnait de creuser un canal pour joindre le Pô à la Méditerranée.

J'ai parlé des fêtes de Venise; mais j'ai passé sous silence celles de Turin et de Milan; on les conçoit, on peut aisément s'en faire une image. Aujourd'hui nous condamnons, avec une philosophique fierté, les hommages portés jusqu'à l'adulation dont on entourait l'Empereur, et surtout en Italie; mais lorsque le même homme qui, depuis plus de dix ans, éblouissait le monde par l'éclat de ses succès guerriers, se montrait comme un bienfaiteur à des pays qui lui devaient une nouvelle existence; lorsqu'il marquait tous ses pas, comme administrateur, par des créations de tout genre, par des conceptions généreuses et élevées, qui toutes avaient un grand but d'utilité publique, comment des peuples qui longtemps n'avaient eu que des maîtres pour la plupart inactifs et nuls, quand ils n'étaient pas malfaisants, auraient-ils pu ne pas donner les formes de l'exagération à l'expression de leur reconnaissance? Les trop courts moments qui s'écoulèrent depuis la paix de Tilsitt jusqu'à la guerre d'Espagne sont, à mes yeux, les plus beaux jours du règne de Napoléon.

L'enchaînement des grandes questions dérivant des traités de Tilsitt, qui nous a conduit à

exposer la situation présente de la France avec la cour de Russie, la cour de Vienne et le gouvernement américain, comme à retracer les événements d'Espagne, de Portugal et d'Italie, ne nous a pas permis, jusqu'à présent, de nous arrêter sur les soins donnés par l'Empereur à l'administration intérieure de la France. Pour lui, les affaires du genre le plus opposé ont une égale importance : l'administration au dedans, la politique au dehors, marchent d'un même pas. Le même jour il les embrasse l'une et l'autre dans tous leurs détails ; elles se succèdent dans son esprit sans se croiser ni se nuire. Toute la puissance de sa raison appartient à l'objet présent, et l'affaire qu'il traite semble toujours être la seule dont il ait à s'occuper. Le rôle de l'historien n'est pas le même. Ce que l'Empereur exécute presque simultanément, nous ne pouvons le raconter que par fractions séparées et en groupant les matières qui ont le plus de rapport entre elles. C'est ce que nous allons faire pour les principaux objets d'ordre intérieur qui fixèrent particulièrement son attention dans les derniers mois de 1807. Nous avons blâmé hautement l'Empereur d'avoir abusé de la position brillante où l'avaient placé les traités de Tilsitt pour modifier nos institutions constitutionnelles au profit de son pouvoir ; nous ne pourrons jamais excuser cet

envahissement; mais on dirait que lui-même il cherche à se le faire pardonner par la volonté constante qu'il manifeste de rendre l'action de ce pouvoir fructueuse, salutaire et glorieuse pour la France.

A peine rentré au château des Tuileries, ses ministres l'entourent; tous l'ont bien servi; il adresse à tous des paroles de satisfaction. Il leur annonce qu'après avoir fait le général d'armée il va reprendre ses fonctions de *premier ministre*[1]. Un ordre de travail est aussitôt tracé pour les divers départements; chaque département aura ses jours, ses heures déterminés, et, d'abord, afin de faire ce qu'il appelle *ses grandes revues*, il institue une suite de conseils ministériels que n'interrompent ni les devoirs d'étiquette, ni l'inspection des travaux de la capitale, ni les fêtes

[1] Les doctrines du gouvernement représentatif n'étaient pas éclaircies alors comme elles le sont pour nous maintenant. Napoléon connaissait à peine la distinction aujourd'hui si banale : « Le roi règne et ne gouverne pas. » L'eût-il connue en théorie, il n'était guère dans sa nature de s'y soumettre; et, en eût-il été capable, peut-être l'ordre du monde d'alors ne le lui permettait-il pas. Dans la marche contraire qu'il a suivie, il a donné de bons et de mauvais exemples, avec cet inconvénient que, relativement au bien qu'il a fait, il fallait être lui pour le faire, et que, quant à ses mauvaises œuvres, rien n'est si facile que de les imiter. Sa vie, au reste, offre un grand enseignement aux princes dans les gouvernements constitutionnels. En attirant à lui toute la responsabilité, il jouait sa couronne: il l'a perdue.

obligées, ni les séances même du conseil d'État, auxquelles il assiste avec beaucoup d'exactitude. Toute la part d'activité qu'avaient absorbée les combinaisons militaires, il la reporte maintenant sur les affaires intérieures. De là une foule de mesures, de projets, de questions à résoudre, de discussions de toute espèce; mais dans tous ses projets comme dans tous ses actes, il règne un sentiment qui les ennoblit, les justifie ou les excuse, l'amour de la grandeur et de la prospérité de la France.

L'une des pensées qui lui sourit le plus est la destruction de la mendicité. « Les choses, écrit« il [1] à son ministre de l'intérieur, doivent être « établies de manière qu'on puisse dire : Tout « mendiant sera arrêté; mais l'arrêter pour le « mettre en prison serait barbare et absurde. Il « ne faut l'arrêter que pour lui apprendre à ga« gner sa vie par son travail... Ce serait une erreur « de vouloir envisager cet objet autrement qu'en « grand. Il s'agit d'une opération qui doit dépen« ser huit à dix millions. » « J'attache, dit-il dans « une autre lettre[2], à la destruction de la mendicité « une grande importance et une grande idée de « gloire. Il ne faut point passer sur cette terre « sans y laisser des traces qui recommandent no-

[1] Septembre 1807.

[2] Novembre.

« tre nom à la postérité. » Après avoir parlé de différentes entreprises qu'il veut accélérer, comme des canaux et des desséchements de marais, il ajoute : « Je désire qu'au commencement de la « belle saison la France présente le spectacle d'un « pays sans mendiants et où toute la population « soit en mouvement pour embellir et rendre « productif cet immense territoire... Les soirées « d'hiver sont longues : remplissez vos porte- « feuilles afin que nous puissions, pendant ces « trois mois, discuter les moyens d'arriver à ces « grands résultats. »

Pour rendre utile l'emploi des fonds des communes, trop souvent, selon lui, appliqués à des objets mal entendus, il cherche à mettre à leur charge les dépenses des prisons. « Cela, dit-il, « serait fort avantageux à ce service, puisque « l'ordonnateur se trouverait ainsi près de la dé- « pense. »

Entre tous les travaux qui occupent le plus l'Empereur, les canaux sont au premier rang. Son intention serait que la vente d'un canal terminé produisît les fonds nécessaires pour en entreprendre un autre. « Je voudrais [1] vendre le canal « de Saint-Quentin pour accélérer les travaux du « canal de l'Escaut; vendre le canal d'Orléans « pour accélérer ceux du canal de Bourgogne;

[1] Novembre.

« vendre même le canal de Languedoc pour en « affecter le produit à la construction du canal « du Rhin à la Saône... Quand ces canaux seront « finis, je les vendrai encore pour en faire d'au« tres... Mon but est de faire les choses en sens « inverse de l'Angleterre. En Angleterre on aurait « accordé un octroi pour le canal de Saint-Quentin, « et le gouvernement l'aurait allodié à des capi« talistes. Ici, au contraire, j'ai commencé par « construire ce canal. Il m'a coûté, je crois, huit « millions; il me rendra cinq cent mille francs. « Je ne perdrai donc rien en le vendant à une « compagnie ce qu'il m'a coûté... Faites-moi, je « vous prie, un rapport là-dessus. Autrement « nous mourrons avant d'avoir vu naviguer ces « trois grands canaux. » Ici il examine le temps que prendraient les travaux en suivant le cours ordinaire des choses. La longueur du délai l'effraye; il faudrait une vingtaine d'années. « Que « ne se passera-t-il pas pendant ce temps? Des « guerres et des hommes ineptes arriveront et « les canaux resteront sans être achevés... On « pourrait dépenser à chacun trois à quatre mil« lions par an, et dans cinq à six ans nous pour« rions les voir naviguer tous les trois... » Après quelques observations sur des renseignements qu'il faudrait prendre, il continue: « Peut-être « cela conduira-t-il à ouvrir une *caisse des tra-*

« *vaux publics*, où les fonds spéciaux des routes, « de la navigation, etc., seraient versés directe- « ment... Avec cette institution nous changerions « la face du territoire. Aucune circonstance n'est « plus favorable que celle-ci. Puisque j'ai des « fonds destinés à récompenser les généraux et « officiers de la grande armée, ces fonds peuvent « leur être donnés en actions sur ces canaux « aussi bien qu'en rentes sur l'État... Je suis fâ- « ché que le canal de Charlemont ne soit pas « déjà fait. Si vous établissez la compagnie, je « vous ferai prendre autant d'actions que vous « voudrez... Je fais consister la gloire de mon « règne à changer la face du territoire de l'em- « pire. L'exécution de ces grands travaux est « aussi nécessaire à l'intérêt de mes peuples qu'à « ma propre satisfaction... » Grâce à l'heureuse situation des finances, c'est l'Empereur qui rappelle sans cesse à son ministre qu'il y a, pour les divers travaux, des fonds tout prêts dont il ne dispose pas assez vite!

La ville de Paris est souvent l'objet de ses soins, mais il n'y a pas pour elle une préférence exclusive. « Ce système d'avancer des fonds à la « capitale pour augmenter ses branches de re- « venu a aussi le but de concourir à son em- « bellissement. Mon intention est de l'étendre à « d'autres départements. »

Quelle que soit l'importance qu'il met à faciliter les communications intérieures, il entend toutefois ne faire en ce genre que ce qui est vraiment utile. Pour son pays natal, pour la Corse, un sentiment de prédilection pourrait le porter à autoriser quelques travaux de plus qu'ailleurs. Son esprit de justice s'y oppose. Il trouve qu'on fait trop pour ce département. Dans son opinion deux grands chemins suffisent à la Corse, l'un d'Ajaccio à Bastia; l'autre, de Bastia à St-Florent. Il fait la remarque très-juste « qu'une île a moins « besoin de grandes routes qu'une province du « continent, vu que pour elle le meilleur moyen « de communication est la mer. »

Ce même esprit d'équité se trouve dans tous ses actes. Ainsi, en s'occupant des importations et des exportations respectives du royaume d'Italie et de la France, son désir de favoriser le commerce français ne l'emporte point à vouloir le faire aux dépens du royaume d'Italie. Il ordonne que des mesures soient prises pour concilier les intérêts des deux États.

Sa prévoyance, qui un jour sera en défaut et le laissera sans défense contre l'intempérie de l'hiver, se met aujourd'hui en garde contre toutes les hypothèses. « Le ministre de l'intérieur, écri« vait-il dès les premiers jours de septembre, ne

« doit pas perdre de vue que probablement il « fera très-froid cette année, et qu'il est possible « que la rivière soit gelée au 20 novembre. L'Em- « pereur l'invite à lui faire connaître si, dans cette « supposition, l'approvisionnement de Paris en « bois, charbon et farine, est suffisant. »

Sur ce point grave de l'approvisionnement de Paris, l'Empereur pose plusieurs questions relatives à un établissement de greniers publics. « Dans quel cas pourrait-il exister deux millions « de quintaux de blé à Paris? La nécessité en « existe-t-elle ? » Là viennent des calculs sur le capital qu'un tel approvisionnement exigerait et sur la dépense de l'entretien. Pour résoudre la question, il est d'avis qu'il faut prendre connaissance de ce qui a eu lieu dans un espace de temps déterminé, afin de juger si l'avantage du gouvernement serait en proportion du sacrifice. Il considère ensuite l'idée de transformer les greniers publics en une espèce de mont-de-piété qui prêterait des fonds aux cultivateurs sur le dépôt de leurs grains. Enfin il passe à une autre combinaison. Au lieu d'avoir à Paris un seul grenier public, ne vaudrait-t-il pas mieux « diviser « les magasins, en avoir un au confluent de « l'Oise et de la Seine, un au centre du Soisson- « nais, un autre au centre de la Brie? » Ces di-

verses questions seront résolues mal ou bien, mais toutes attestent la sollicitude de l'Empereur pour le bien-être des citoyens.

Les divers genres d'industrie sont l'objet perpétuel de sa surveillance. Les fabriques de Lyon lui semblent avoir perdu quelques-unes des qualités qui les recommandaient à l'Europe. Il désire qu'on remonte aux causes de cette dégénération, afin d'y porter remède.

Son intention serait d'acclimater la culture du coton dans les provinces méridionales de l'empire. Son ambassade en Espagne lui procure des graines provenant des cotonniers d'Yvica et de Valence.

Le devoir d'un prince n'est pas toujours de faire, c'est souvent aussi d'empêcher. Comme on a vu l'Empereur rendre hommage à la mémoire de quelques notabilités de notre histoire, les préfets s'évertuent à exhumer les souvenirs des anciens temps. L'un imagine une fête en l'honneur de Thibaut, comte de Champagne, un autre veut élever un monument à Agnès Sorel. L'Empereur réprouve la dernière de ces idées comme très-peu morale, et, à l'égard de la première, il trouve ridicule que l'on s'amuse « à réveiller la mémoire d'hommes qui n'ont point « eu un mérite éclatant. » Parmi les fonctionnaires d'alors, beaucoup avaient été d'ardents

républicains. Entrés dans les voies monarchiques, il y allaient plus loin que l'Empereur. Précisément parce que le monarque était nouveau, ils voulaient lui donner le relief de l'ancienneté en l'entourant de choses anciennes.

De toutes les branches de service passées en revue par l'Empereur, les finances sont celles qui exigent de sa part le plus de travaux et de temps. Les volumes de chiffres ne l'épouvantent pas. Il règle les dépenses de 1806 et détermine le budget de 1808. Malgré l'état prospère des finances, un embarras subsiste toujours pour le trésor, l'obligation de recourir à des expédients onéreux par suite de la différence qui existe entre la recette réalisée et les dépenses exigibles. Nous avons exposé ailleurs tous les inconvénients qu'avait eus la méthode suivie à cet égard jusqu'à 1806, et les améliorations produites depuis par la rectification du système des recouvrements; mais enfin la difficulté n'est pas entièrement évanouie, et le trésor reste indéfiniment, pour près de quatre-vingts millions, dans la dépendance d'une foule de petits emprunts à court terme. Ici la guerre vient au secours des finances. Ce sont les vainqueurs d'Austerlitz et de Friedland qui vont être les prêteurs de la trésorerie. L'Empereur décida que la caisse des contributions extraordinaires perçues en

Autriche et en Prusse avancerait au trésor une somme de quatre-vingt-quatre millions de francs. Le domaine extraordinaire restait propriétaire de ce capital et en recevait les intérêts. Ce produit d'intérêts, l'Empereur l'employait en distributions annuelles pour les maréchaux et généraux, pour les officiers qui s'étaient distingués, et même pour des soldats que des actions d'éclat recommandaient à sa bienveillance.

L'économie que Napoléon s'attache à faire régner dans les dépenses du gouvernement, il la porte au plus haut point dans celles de sa maison. On ne reprochera pas à la cour impériale d'avoir manqué de magnificence, et cependant il n'appliquait pas à ces dépenses de cour la moitié de sa liste civile. Sur les vingt-cinq millions qui lui étaient attribués, il faisait tous les ans une épargne de douze à quinze millions. A l'aide de ces réserves, il avait réparé, embelli les anciennes résidences royales; il les avait enrichies d'un mobilier dont la valeur montait à plus de vingt-quatre millions, dépense qui de plus avait eu l'avantage de fournir du travail à nos manufactures; enfin il avait fait exécuter des travaux utiles de diverses sortes, dont il dégageait ainsi les budgets de l'État. Jamais fortune privée ne fut administrée avec plus d'ordre et soumise à une surveillance plus sévère, sans toutefois qu'on

aperçût les traces d'une parcimonie nuisible à l'éclat et à la pompe dont le trône d'un grand empire doit être entouré.

Pour compléter l'organisation financière du gouvernement, il manquait une institution propre à donner de suffisantes garanties sur le maniement des deniers publics. A la vérité, il existait une commission chargée de procéder à ce jugement en dernier ressort; mais le but n'était pas atteint. L'insuffisance de cette commission inspira au ministre du trésor l'idée de rétablir, en la perfectionnant, une magistrature que la révolution avait détruite, la chambre des comptes. Le projet soumis à l'Empereur ne fut pas admis dans toute son étendue. Le plan proposé fondait un tribunal suprême qui, « séparé de l'action « administrative et ayant l'indépendance que « donne l'inamovibilité, se plaçait en quelque « sorte entre le gouvernement et la nation, pour « juger si ceux qui avaient pris part au manie- « ment des deniers publics, soit comme agents « de recettes et de dépenses, *soit même comme* « *ordonnateurs*, n'étaient accusables ni de con- « cussion, ni de détournement, ni d'emploi irré- « gulier; si les impôts affectés par les lois de « finances à chaque budget et recouvrés dans « leur proportion légale, avaient également suivi « leur destination légale dans tous les actes du

« ministère, du trésor public et de leurs agents « respectifs. Des magistrats inamovibles, à l'am« bition desquels la nature même de leurs fonc« tions traçait en quelque sorte une orbite à part, « ne pouvaient pas lever sur les ministres le seul « regard que ceux-ci redoutent, celui de la riva« lité. La seule émulation qui pût leur promettre « des succès était celle d'être justes... Leurs cen« sures, lors même qu'elles auraient atteint le « premier homme de l'État, n'auraient jamais « pu nuire au mouvement des affaires publiques, « puisqu'elles n'auraient pu porter que sur des « opérations consommées deux ans auparavant... » Telle était la première pensée du projet formé pour la création d'une nouvelle cour des comptes. Un gouvernement libre n'eût pas compris autrement cette institution. C'est dans la loi qu'il doit exister un principe de surveillance sur les premiers agents de l'État. Par cette raison même, les vues qui avaient dicté le projet ne pouvaient pas convenir toutes à l'empereur Napoléon. Concentrant l'administration tout entière entre ses mains, il ne voulut pas déléguer à un corps quelconque un droit d'examen *sur les ordonnateurs*. Ce droit, il se le réservait à lui seul, et ce fut, afin de pouvoir l'exercer avec connaissance de cause, qu'il chargea la cour des comptes de rédiger des cahiers d'observations dont il se consti-

tua le seul juge. Sous le règne d'un homme qui était lui-même son premier ministre, peut-être le système adopté était-il sans inconvénient. Il ne le serait pas dans tout autre état de choses, surtout dans un gouvernement où il existerait une responsabilité ministérielle. Là, dans l'intérêt du pays comme dans celui des ministres eux-mêmes, la cour des comptes n'aura pas complétement atteint le but de son institution, tant que les actes des ordonnateurs ne seront pas soumis, d'une manière plus ou moins directe, à son jugement et à ses censures.

L'établissement de la cour des comptes et l'adoption d'un code commercial furent les actes législatifs les plus importants de 1807.

Le soin que mettait l'Empereur à se conserver en tout une part d'intervention personnelle, comme à l'égard de la cour des comptes, tenait en même temps et à son caractère et à la manière dont il envisageait le pouvoir. Son principe, bon pour lui et pour le gouvernement qu'il s'était formé, était que le prince doit tout voir et présider à tout. Il fallait bien qu'il en fût ainsi dans un ordre de choses où les ministres n'avaient de responsabilité que devant le prince; autrement la responsabilité n'eût été nulle part. Ainsi le ministre du trésor pense que, le budget étant une fois bien réglé, il convient que la trésorerie

remette, par douzième, à chaque ministre, les fonds qui doivent lui revenir. Napoléon ne partage pas cette manière de voir. C'est par lui-même qu'il entend que soit déterminée, chaque mois, la part nécessaire aux divers départements. « La marche qu'on lui propose n'est bonne, dit-il, « que pour les princes qui méprisent la manœu- « vre des chiffres. Les méthodes ne se défen- « dent pas elles-mêmes; les lois seules ne gou- « vernent pas les hommes, et moins en France « qu'ailleurs; la France est faite pour la monar- « chie; mais elle a besoin de sentir la main du « monarque; c'est elle qu'elle invoque, c'est ra- « rement elle qu'elle accuse; il ne faut pas oublier « ce cri par lequel les paysans français se conso- « laient autrefois de vexations subalternes : Ah! « si le roi le savait! Croyez-moi, j'ai de bonnes « raisons de ne pas m'endormir sur ce siége; je « connais la nation française; elle me sait gré de « mes longues veilles; je les dois aux efforts que « je lui demande; je les dois à l'exemple de tant « d'hommes dont je n'entretiens l'activité que par « la mienne, dont je ne préviens les écarts que « par ma surveillance; il faut que cette surveil- « lance soit de tous les moments; qu'elle s'étende « à tous les détails. Je ne cherche pas les plus « courts chemins; je ne crains ni la fatigue, « ni l'ennui des longues routes; elles m'offrent

«plus de choses à voir.» Dans ces maximes se trouve la pensée du gouvernement de Napoléon. Avec un homme de sa trempe, ce système a fait moins de mal qu'il n'en eût pu faire avec tout autre; mais en lui-même il est toujours dangereux, puisque faire dépendre de la personne seule d'un prince la bonne administration d'un pays, c'est laisser le pays sans garanties véritables. C'était d'après cette manière d'envisager ses devoirs, que depuis son avénement à la tête des affaires, consul et empereur, il avait, indépendamment de ses agents officiels, un grand nombre de correspondants, inconnus les uns aux autres, ayant droit de tout lui écrire. Parmi ces correspondants, il se trouvait naturellement des hommes de mérite et des hommes ordinaires, des hommes très-estimables et d'autres qui ne l'étaient pas. Cependant jamais il ne prenait de décision, soit sur les hommes, soit sur les choses, qu'après des enquêtes conformes aux règles de la justice. On serait entièrement dans l'erreur si on voulait voir, dans cette correspondance secrète, un système de délation organisé. Les rapports, tels qu'il les demandait, n'avaient point pour objet l'accusation des personnes. Ils ne devaient point servir les passions d'un parti; ils ne servaient que la passion du maître pour tout savoir, pour commander toujours de nou-

veaux efforts, en prouvant qu'on n'en faisait pas assez. Quelquefois il riait des bévues de ses correspondants; mais il ne les leur reprochait pas. C'eût été les décourager, et il croyait avoir besoin d'eux pour entretenir dans ses principaux agents cette inquiétude d'esprit qui l'agitait lui-même et qu'il regardait comme la première qualité d'un homme d'État. La tâche de ses correspondants était diversement répartie. Les uns fournissaient un article tous les mois; les autres toutes les semaines; ceux-ci, sur la marche de l'administration, ceux-là, sur les plus hautes questions d'intérêt public. On était sûr du secret. Il brûlait lui-même toutes les pièces. On n'a connu depuis que ceux qui ont jugé à propos de se faire connaître. De ce désir qu'avait l'Empereur de tout savoir, il résultait un inconvénient grave, c'était le besoin pour lui de faire plus que régner, l'habitude de gouverner sans cesse, d'administrer personnellement plus que chacun de ses ministres.

L'Empereur, qui a tenté un si grand nombre d'innovations en divers genres, était routinier en ce qui concernait les affaires administratives. Il aimait à tout rapporter à la tradition, « se fiant « plus, disait-il, aux souvenirs qu'aux essais. » C'est assurément un principe très-sage que de se conduire d'après le positif des faits, et de ne pas

se livrer légèrement aux théories; mais ce principe poussé trop loin arrête toute espèce de progrès. L'un des mots de notre langue que l'Empereur appliquait le plus mal était celui d'*idéologue*. C'était de ce nom qu'il qualifiait les hommes qui avaient de l'indépendance dans les opinions et le caractère. « Je vais faire discuter une « loi qui n'est pas dans le système de vous autres « idéologues, dit-il un jour devant quelques-uns « de ses ministres, car elle doit déclarer usuraire « tout ce qui excède un intérêt de cinq pour « cent. » Le projet, accueilli par le conseil d'État, fut converti en une loi qui subsiste encore. Cependant ces allusions ironiques ne l'empêchaient pas d'accorder toute l'estime qui leur était due, à des hommes dont l'opinion n'était pas toujours la sienne. Un de ses ministres, qui se crut personnellement désigné dans ces saillies contre les novateurs, ayant jugé à propos de lui en écrire, Napoléon lui répondit : « Je ne comprends rien « à votre lettre. Je pourrais même en être blessé « si elle ne me fournissait pas l'occasion de vous « renouveler l'assurance de la satisfaction que « j'ai de vos services et dont je me propose de « vous donner une marque éclatante. » Peu de jours après il lui accorda une gratification pécuniaire et le décora d'un grand cordon étranger. Ce procédé, comme tant d'autres, montre la faus-

seté de ce qu'on a dit sur sa dureté prétendue envers ses principaux agents. Il est très-vrai, et nous ne voulons nullement le dissimuler, que dans ses conversations de cabinet, lorsqu'il y avait plusieurs témoins, il exprimait quelquefois ses idées d'une manière tranchante et même despotique. Après avoir tout fait pour opérer la conviction [1], s'il n'y réussissait pas, il semblait la commander, ou du moins il commandait l'assentiment du silence. Lorsqu'il avait ainsi parlé, il faisait un appel au jugement des personnes présentes, et il ne manquait jamais de braves pour accourir à son secours. Parfois aussi, faisant un retour sur lui-même, et honteux de se donner raison en abusant de ses avantages, il cherchait à s'en excuser avec ses interlocuteurs. « Convenons, dit-il un jour en montrant son fauteuil, « qu'on a facilement de l'esprit sur un tel siége. » Pour tout dire, nous devons ajouter que, par un faible commun à tous les hommes, s'il estimait plus son courageux contradicteur, il avait plus de penchant pour les hommes toujours prêts à être de son avis. Du reste, la polémique impériale n'avait ce ton impérieux que pour la controverse [2], en présence de plusieurs témoins. C'était un rôle

[1] M. de Talleyrand appelait ces causeries impériales des confabulations.

[2] Il ne s'agit ici que des conversations dans son cabinet, et

qu'à tort, selon moi, il avait cru nécessaire à sa position. La toile baissée, l'acteur avait disparu. La métamorphose était complète. Personne n'était plus bienveillant, plus attentif dans les conférences privées. Il écoutait avec sang-froid, examinait avec patience, et souffrait à merveille la dissidence d'opinion. Il n'est pas de fonctionnaire admis auprès de lui, qui n'en ait conservé de flatteurs et quelquefois de touchants souvenirs.

S'il lui était arrivé de chagriner quelque homme honorable, il cherchait bientôt l'occasion de le lui faire oublier. Il demanda un jour si un conseiller d'État, qui venait d'assister à une séance, n'était pas malade. On lui rappela qu'il lui avait parlé avec sévérité quelques jours auparavant. « Il a bien tort d'y penser, répliqua l'Empereur; « pour moi, je ne m'en souviens plus; » et l'injustice qu'il se reprochait devenait une occasion de faveur pour celui qui avait eu à s'en plaindre.

Comme les questions de politique étrangère, qui se développeront devant nous dans l'année où nous allons entrer, s'enchaîneront les unes aux autres sans pouvoir être, de quelque temps, interrompues, nous croyons devoir, par une légère anticipation de deux ou trois mois, placer ici un acte d'ordre intérieur qui appartient au mois de

non des séances du conseil d'Etat, où il admettait et désirait la plus grande indépendance dans la discussion.

mars 1808, acte politique, fondamental, qui modifie essentiellement le principe de toutes les constitutions que la France s'est données depuis 1789; cet acte important, c'est le rétablissement des titres héréditaires.

L'un des procédés déceptionnels, trop souvent mis en usage par les gouvernements pour faire admettre plus aisément une institution qui pourrait déplaire, est de considérer cette institution comme déjà existante en réalité, et de traduire en fait reconnu, consenti, un germe inaperçu, furtivement déposé dans des lois antérieures. C'est ainsi qu'un sénatus-consulte du 1er mars 1808 rappelle ou plutôt apprend à la France que la création d'une noblesse héréditaire a été consacrée par des S.-C. précédents, et que le nouveau statut, proposé à la sanction du sénat, n'est destiné qu'à donner le mouvement et la vie au système fondé par les S.-C. des 31 mars et 14 août 1806. En quoi consistaient ces anciens sénatus-consultes ?

L'un, celui du 31 mars, relatif à la disposition faite par l'Empereur des provinces vénitiennes, du royaume de Naples, des duchés de Berg et de Clèves, du duché de Guastalla et de la principauté de Neufchâtel, avait été accompagné de pièces portant que l'Empereur érigeait douze duchés grands fiefs dans les pro-

vinces vénitiennes, et six autres grands fiefs dans le royaume de Naples. L'Empereur se réservait de donner l'investiture desdits fiefs, pour être transmis *héréditairement*. Un statut du même jour érigeait pareillement en grands fiefs héréditaires les duchés de Parme et de Plaisance.

L'autre S.-C., celui du 14 août, réglait la possession de la principauté de Guastalla par la princesse Pauline, sœur de Napoléon, et par le prince Borghèse son époux; mais à la suite d'articles qui se rapportaient à cet objet particulier, venaient des dispositions d'un intérêt commun à tous les Français. D'après l'article VIII, l'Empereur, quand il le jugerait convenable, soit pour récompenser de grands services, soit pour exciter une noble émulation, soit pour concourir à l'éclat du trône, pourrait conférer des titres héréditaires et autoriser un chef de famille à substituer ses biens pour la dotation de ces titres.

A l'époque où ces S.-C. avaient paru, comme l'exécution n'en avait pas été immédiate, la France n'y avait donné que peu d'attention. La même dextérité qui avait, en 1806, enveloppé, dans deux sénatus-consultes différents, le principe d'une noblesse héréditaire, présida au choix de la première application de ce principe en 1807. Quel sera, en dehors de la famille impériale, le premier duc créé par Napoléon? Ce

sera celui que l'armée peut regarder comme le type du soldat élevé par son seul mérite, ce sera le maréchal Lefebvre. Et dans quel moment? Au milieu des trophées de la victoire, aussitôt après la prise de Dantzig. Cette promotion isolée ne produit encore qu'une faible impression. Pour faire connaître la pensée impériale tout entière, il faut que le sénatus-consulte du 1er mars 1808 vienne proclamer comtes et barons, avec transmissibilité, les hommes revêtus de telle ou telle fonction publique. C'est particulièrement à l'égard d'actes de cette nature que la condescendance du sénat a mérité le blâme. Dépositaires des droits de tous, les sénateurs laissent altérer le domaine commun à l'avantage d'un petit nombre. Placés eux-mêmes dans ce petit nombre, au lieu d'être les fidèles gardiens de l'égalité, ils enregistrent une inégalité dont ils profitent. Est-ce égoïsme, avidité, orgueil? C'est plus encore éblouissement et fascination. Il semble que personne ne raisonne plus, ne réfléchisse plus. On laisse en quelque sorte à l'Empereur le monopole de la pensée; et sa pensée, chaque jour plus monarchique dans le sens des royautés absolues, est, dès qu'elle se présente, acceptée, applaudie, et justifiée par des sophismes que l'on embellit de toutes les fleurs de l'éloquence. En cette conjoncture, on voit revenir,

dans les discours officiels, pour motiver la fondation d'une nouvelle noblesse, tous les arguments qui eussent pu être employés pour la conservation de l'ancienne. Le talent des orateurs s'évertue aussi à démontrer que la création de titres nouveaux est le meilleur moyen d'extirper les dernières racines de l'arbre féodal, à prouver que ces titres n'élèvent point de barrières entre les citoyens et ne portent point atteinte à l'égalité devant la loi. Les hommes éclairés ne s'aveuglent pas sur ce qu'il y a de dangereux dans une institution qui déjà, en naissant, emporte avec elle un privilége, le droit de fonder des majorats; mais les masses ne voient, dans la transformation de plébéiens en hommes titrés, qu'une sorte de victoire sur les nobles d'autrefois, et c'est, jusqu'à un certain point, la haine de l'inégalité ancienne qui favorise l'introduction d'une nouvelle inégalité.

Par le rétablissement des titres héréditaires, Napoléon, si jaloux de l'élévation de la France, contribuait lui-même, sous un certain rapport, à son abaissement. Du moment que le nouvel empire avait des comtes et des ducs, si ces ducs et ces comtes étaient les égaux des hommes revêtus des mêmes titres dans les pays étrangers, le reste de la nation retombait dans un rang inférieur. Auparavant et surtout depuis le 18

brumaire, tout Français marchait de pair avec ce qu'il y avait de plus distingué dans les autres pays; tout Français y jouissait de la même considération qu'un citoyen romain dans les beaux jours de la république. On l'a dit avec orgueil, mais non sans vérité, et les étrangers eux-mêmes étaient les premiers à le reconnaître : la nation française alors était la noblesse du genre humain.

La seule excuse de l'Empereur, mais excuse bien insuffisante pour un acte de cette gravité, c'est l'utilité du moment. Engagé, comme il devait l'être bientôt, dans les plus vastes entreprises, il avait besoin d'une nouvelle monnaie pour récompenser tous les genres de services. La prudence lui ordonnait de ménager le trésor précieux de la Légion d'honneur. En appliquant à d'autres hommes des titres autrefois enviés, il donnait à ces titres une valeur différente et s'ouvrait une mine abondante qu'il aurait tout loisir d'exploiter. L'appât offert à la vanité roturière ne manqua pas son effet. Tel guerrier qui, peu d'années auparavant, dans son exaltation républicaine, se serait fait tuer pour empêcher le rétablissement des anciens titres, va maintenant se précipiter au milieu des périls pour conquérir une de ces dénominations remises en honneur et devenues le prix offert au dévouement et au courage.

La sévérité de notre jugement ne doit pas aller jusqu'à l'injustice. Tout en prétendant assimiler les formes de son empire aux formes des monarchies étrangères, Napoléon en effet va forcer ces dernières, du moins celles qui sont soumises à son ascendant, de s'assimiler à la sienne. On aurait tort de croire que la création d'une nouvelle noblesse en France, telle que la façonne la main impériale, doive être agréable dans les États dominés par une puissante oligarchie, et en Autriche par exemple. Napoléon a beau faire, on trouve à Vienne qu'il y a du jacobinisme dans toutes ses œuvres. Cette institution empreinte de son caractère, qui, d'un soldat de la veille, d'un savant, d'un jurisconsulte, d'un homme de lettres ou d'un artiste, fait un baron, un duc ou un comte; cette institution dont s'affligent en France les amis de l'égalité, est, pour l'ordre nobiliaire d'Allemagne, une mesure essentiellement révolutionnaire. C'est abolir, c'est tuer une seconde fois l'ancienne noblesse que d'en faire une autre qui ne comprend pas, avant tout, les anciennes familles; qui n'admet qu'un petit nombre d'entre elles, et encore en leur donnant des titres inférieurs à ceux qu'elles avaient autrefois. Quelle humiliation pour la noblesse ancienne de ne pas voir un seul de ses membres replacé au rang des ducs, quand la volonté impériale fait des

généraux Duroc et Savary des ducs de Frioul et de Rovigo, de Fouché le conventionnel un duc d'Otrante, du financier Gaudin un duc de Gaete, comme pour insulter encore les puissances dont ces noms rappellent le souvenir! Et, d'ailleurs, qu'est-ce qu'une noblesse qui consiste dans une dénomination sans priviléges exclusifs et sans immunités pécuniaires? Loin d'être un renfort pour l'aristocratie, c'est une hostilité contre elle, c'est une innovation d'un funeste exemple qui lui portera malheur; et sur ce point l'aristocratie ne se trompe pas, car bientôt, dans presque tous les États plus ou moins soumis à l'influence française, la noblesse sera réduite à ses titres seuls, sans aucune exemption des charges publiques.

Napoléon était encore assez jeune, sa cour et son armée jeunes. La plupart des maréchaux et ses généraux d'une grande réputation avaient épousé des personnes élevées dans de brillants pensionnats, et déjà quatre à cinq années de cour avaient disposé et les hommes et les femmes à porter les titres les plus élevés aussi légèrement que s'ils y avaient été accoutumés dès leur naissance.

Je n'examinerai point si, en 1789, on eut tort ou raison de faire brusquement disparaître les titres nobiliaires. Je prends les choses au point où elles étaient en 1808. Depuis 1789 jusqu'alors, il n'y

avait pas eu de noblesse en France, et cependant la force ni l'éclat n'avaient manqué à la république et à l'empire. La gloire de Hoche, de Kleber, de Desaix, de Marceau, n'est ni moins pure, ni moins brillante, parce qu'aucun titre n'accompagne leur nom. Les noms de Masséna, Ney, Lannes, Soult, Mortier et autres, ont-ils davantage besoin, pour leur illustration, d'être escortés des titres de ducs et de princes? En rétablissant une noblesse héréditaire, nous croyons que l'Empereur méconnut complétement la disposition réelle du pays. Le véritable esprit de la France, c'est l'esprit d'égalité. Autant il y a, dans la grande majorité des masses nationales, une volonté forte pour l'hérédité du trône, parce qu'elles ne veulent ni les élections de gardes prétoriennes, ni les élections de carrefour, ni un comité de salut public pour remède à l'anarchie, autant cette volonté supporte à regret, dans une classe particulière d'habitants, une distinction que des enfants recueillent comme une propriété patrimoniale.

L'un des griefs qui, après l'événement, ont jeté le plus de défaveur sur cette institution impériale, c'est que, Napoléon tombé, sa nouvelle noblesse a mis les Bourbons en état de ressusciter l'ancienne. Si, de 1789 à 1814, la suppression de tout ordre nobiliaire eût cons-

tamment été maintenue, il n'aurait pas été au pouvoir de Louis XVIII de faire revivre les titres de l'ancienne monarchie. C'est aux qualifications nouvelles que les qualifications anciennes doivent leur réhabilitation.

Nous avions si longtemps suivi Napoléon dans ses courses victorieuses et sa vie politique du dehors, que nous avons dû assister un moment à ses opérations d'ordre intérieur; mais ses pensées ne sont pas, ne peuvent pas être concentrées dans le territoire de l'empire. L'administrateur y est toujours présent; l'homme d'État a les yeux ouverts sur toutes les parties du monde.

Quoique, dans le cours de 1807, la fortune ait partout souri à la France et presque partout contrarié l'Angleterre, un jour on se demandera où sont les résultats heureux que la France avait obtenus, tandis que l'Angleterre gardera une partie des siens. Les bouches du Cattaro, les îles Ioniennes, le Portugal, le grand-duché de Toscane, sont devenus des provinces de l'empire français ou sont occupés par nos troupes; mais sont-ce là des possessions où la France puisse longtemps se maintenir?

De toutes nos acquisitions en 1807, les moins considérables en apparence étaient en effet les plus essentielles. C'était Flessingues avec ses

dépendances, qui donnait une bonne position à notre marine. C'était le fort de Kehl devant Strasbourg, le fort de Cassel devant Mayence; c'était surtout la place[1] de Wesel, tous points importants qui nous fortifiaient sur le Rhin et mettaient dans nos mains les clefs de l'Allemagne.

L'Angleterre a échoué dans presque toutes ses entreprises; elle a fait quatre expéditions, à Constantinople, en Égypte, à Buénos-Ayres et à Copenhague. Les trois premières ont tourné contre elle. En Danemark seulement elle a réussi; mais quel succès! cependant elle a dépouillé les arsenaux de Copenhague; elle a enlevé la flotte danoise. Ce qu'elle a pris, elle le gardera. Madère, Curaçao, les îles danoises aux Antilles, Héligoland dans la mer du Nord, sont tombés en son pouvoir. Héligoland est un point avantageux pour son commerce. Elle le conservera. La grandeur apparente, l'éclat, la gloire, ont été pour la France; la réalité du gain durable est pour l'Angleterre.

[1] Les réunions dont il est question ici, opérées en 1807, ne seront proclamées officiellement qu'en 1808.

CHAPITRE III.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

Débats entre Napoléon et Pie VII, de 1805 à 1808. — Origine de leur mésintelligence. — Ascendant d'un parti antifrançais à Rome, au moment de la guerre de 1805. — Plaintes de Napoléon sur la conduite du saint-siége pendant cette guerre. — Prétention de l'Empereur à être considéré comme empereur de Rome. — Rejet de cette prétention par le pape. — Raisonnements étranges pour justifier le refus de donner l'institution canonique aux évêques. — Obstination du pape à réclamer de prétendus droits sur Bénévent, Ponte-Corvo et Naples. — Déclaration du pape que c'est lui seul qui règne, et non tel ou tel de ses ministres. — Circulation de brefs hostiles contre les Français. — Puissance de Napoléon en échec devant Pie VII. — Conditions proposées au pape par Napoléon. — Rejet par le pape des conditions proposées. — Démarche pacifique auprès du pape, faite par Napoléon de son quartier général de Berlin. — Machinations de la cour de Rome contre Napoléon pendant la campagne de 1807. — Inflexibilité de Pie VII, toujours la même, malgré les triomphes de Napoléon. — Ménagements de l'Empereur pour Pie VII. — Envoi du cardinal de Bayanne à Paris. — Insinuation de la cour de Rome sur le titre d'empereur d'Occident. — Bases de négociation pour le ministère français. — Temporisation du côté de la cour de Rome. — Ordres de l'Empereur pour l'occupation des provinces d'Urbin, d'Ancône et de Macerata. — Changement momentané dans la politique du saint-siége. — Propositions du gouvernement français au cardinal de Bayanne. — Défense faite par le pape à ce cardinal de rien signer sans une autori-

sation spéciale. — Rejet d'une partie des propositions françaises. — Occupation des États romains. — Ultimatum remis à Rome. — Cierges de la Chandeleur. — Ardeur du pape pour le titre de martyr. — Jongleries religieuses dirigées contre les Français. — Renvoi à Naples des cardinaux napolitains. — Conflit de l'autorité militaire française et de l'autorité civile du pape. — Bref comminatoire d'excommunication contre l'Empereur. — Rappel par le pape de son nonce en France.

Au milieu des graves événements que nous ont offerts les guerres successives ou simultanées de Napoléon avec l'Autriche, la Prusse et la Russie, nous avons dû passer sous silence, ou indiquer seulement, d'une manière rapide, ses différends avec un État d'ordre secondaire, la cour de Rome. Cependant cette cour n'est pas de celles dont la faveur ou la haine doive se mesurer par le nombre de ses troupes ou l'étendue de son territoire. Il est pour elle d'autres alliés que les rois, d'autres armes que les mousquets de sa garde. Rome, avec sa population peu nombreuse, avec son insignifiante et presque ridicule armée, mérite, par le mal qu'elle a fait à Napoléon, de prendre place au rang des plus formidables puissances du continent. Au premier coup d'œil, pour qui ne connaît pas ce qui s'est passé entre le gouvernement français et le gouvernement pontifical, les faits extérieurs accusent et con-

damnent l'Empereur. On se dit : Pie VII est venu à Paris sacrer Napoléon, et Napoléon a été l'oppresseur de Pie VII. Il l'a dépouillé d'abord de quelques provinces, ensuite de la totalité de ses États; enfin il l'a pendant quatre ans tenu prisonnier à Savone. Voilà les faits, et ils semblent décisifs, surtout si on se dispense d'entrer dans l'examen des querelles qui ont amené de si tristes événements.

Les publications faites depuis 1815, et presque toutes dans un esprit accusateur contre Napoléon, ne se composent guère que de pièces dont la date commence à 1808, soit que les auteurs de ces publications n'aient pas eu la possibilité, soit qu'ils n'aient pas eu la volonté de rien mettre au jour qui portât une date antérieure. Le cardinal Pacca lui-même, dans ses mémoires, ne remonte pas plus loin. Nous ne craignons pas de le dire, on ne connaît pas la vérité si on n'a pas saisi à leur origine et suivi dans leur progrès les causes du fatal dissentiment de l'Empereur et du saint-père. C'est dans les communications des deux gouvernements depuis 1805 jusqu'à 1808, c'est surtout dans la correspondance directe des deux princes entre eux que l'on peut trouver la véritable explication de tous les faits ultérieurs; et chose étrange! cette correspondance d'un genre si nouveau, malgré ce qu'elle peut offrir

de répréhensible dans chacun de ces grands personnages, ne laisse pas de présenter, dans son ensemble, un côté honorable pour l'un et pour l'autre.

Parmi les prodiges de ces temps extraordinaires, il faut donc placer, et comme l'un des plus curieux, la lutte, pour ainsi dire, corps à corps de Pie VII et de Napoléon. C'est un beau spectacle que celui d'un pontife désarmé résistant aux volontés du dominateur de l'Allemagne et de l'Italie, défiant sa colère et bravant sa vengeance. A côté de la grande figure de Napoléon, la figure calme et fière de Pie VII tient une noble place. Pour l'observateur qui voudra suivre le détail de leurs démêlés, peut-être les rigueurs actuelles du puissant monarque ne paraîtront pas tout à fait sans excuse; mais l'invincible fermeté du prêtre souverain n'en demeurera pas moins digne d'admiration et de respect. Si Pie VII n'eût été qu'un prince laïque ordinaire, on ne devrait voir dans cette fermeté qu'une obstination aveugle, et la perte de ses États n'en serait que le juste châtiment; mais il est homme, prince et pape. Homme, il a des passions; prince, des intérêts; pape, de la foi [1]. Ajoutons de plus que,

[1] Un homme grave, qui a passé un certain temps à Rome, m'a dit avoir entendu de la bouche de personnages placés de ma-

par une sorte d'exception, le népotisme n'existe point pour lui; il est presque étranger à tout sentiment de famille, et ne connaît d'hérédité que l'hérédité élective du pontificat. Retranchez une seule de ces parties, sa physionomie ne sera pas complète. C'est le mélange de l'orgueil humain, de l'intérêt princier, de l'abnégation personnelle et de l'exaltation religieuse, qui font de lui un personnage remarquable et dramatique. Jusqu'à présent son caractère n'est pas suffisamment connu. On ne le connaîtra bien qu'en l'appréciant d'après ses actes.

Dès 1805, nous avons aperçu quelques symptômes de mésintelligence entre le pape et l'Empereur. Ces dissidences ayant pris par degrés un caractère de gravité et d'aigreur qui vont finir par amener, au milieu de 1808, l'occupation d'une partie des États ecclésiastiques, il est indispensable de se reporter aux causes qui ont produit un si fâcheux éclat, et de rappeler en peu de mots quelques faits déjà indiqués ailleurs.

Dans son voyage à Paris pour sacrer l'Empereur, qui voulut le sacre et n'admit pas le couronnement, le saint-père s'était flatté que la restitution des Légations serait le prix de ce grand

nière à bien connaître Pie VII : *Il papa non è un' uomo religioso.* Je ne saurais, je l'avoue, croire à la vérité de ce jugement.

témoignage de déférence. Cette confiance était gratuite. Loin de l'avoir autorisée, l'Empereur, au contraire, par une publication très-explicite du *Moniteur* sur le maintien de l'intégralité du royaume d'Italie, avait cherché à épargner une telle méprise à la cour de Rome. Cette cour ne renonce pas si facilement à ses espérances. Elle entendait obtenir, à titre de récompense, ce qu'elle n'avait point imposé comme condition. Le doute ne subsista pas longtemps. Sur le mémoire rédigé dans ce but, la réponse de l'Empereur fut nette et précise, telle qu'il l'avait fait pressentir avant l'événement. C'était un mécompte pour le saint-siége; on en éprouva du mécontentement, mais, pendant quelque temps, on évita de le laisser paraître.

De retour à Rome, le pape se plaisait à parler de son voyage; il disait: « Je ne me suis point « décidé à aller en France par des idées tempo« relles; j'ai été chercher la religion et je l'y ai « trouvée. » Comme chef de l'Église, effectivement il avait dû être satisfait de l'esprit religieux de la nation française; il racontait avec attendrissement les marques qu'il en avait reçues; il se louait aussi infiniment du respect filial de Napoléon, et ce langage était sincère. L'homme et le chrétien pensaient ainsi. A part la question d'ordre séculier sur laquelle le prince n'était pas

d'accord avec l'Empereur, il y avait de la franchise et une sorte de cordialité dans leurs rapports. A l'occasion d'une riche tiare que l'Empereur lui avait envoyée, le pape, en le remerciant, lui écrivait que ce rare présent serait à jamais admiré comme un monument de sa munificence *et de la mémorable époque qu'il rappelle.* Il lui promettait de s'en parer pour la première fois au prochain retour de la fête des glorieux apôtres saint Pierre et saint Paul. Leur correspondance était des plus amicales. L'Empereur employait ses bons offices pour faciliter l'arrangement des affaires ecclésiastiques en Allemagne. En même temps il entretenait le saint-père du mariage que son frère Jérôme avait, sans le consentement de sa famille, contracté en Amérique avec une personne de la religion protestante, et il s'adressait à lui pour trouver les moyens de rompre ce mariage. Sur cette demande de l'Empereur, soutenue à Rome par le cardinal Fesch, le saint-père ne montra point une lâche condescendance; il se livra aux recherches les plus étendues pour savoir si son autorité apostolique lui permettait de satisfaire au désir qui lui était exprimé. Sa science théologique lui fournit des armes pour combattre les raisonnements allégués à l'appui de la demande, et, malgré l'insistance du cardinal français, il

persévéra dans son refus. « Si nous usurpions « une autorité que nous n'avons pas, dit-il, nous « nous rendrions coupables d'un grave abus de « notre ministère sacré devant le tribunal de « Dieu et devant toute l'Église.» Ce respect du saint-siége pour un lien formé entre des personnes de religion différente, est un trait digne d'éloge et auquel Napoléon lui-même eût applaudi si, dans cette circonstance, il n'avait obéi à un intérêt contraire.

La cour de Rome ne montra pas toujours autant de prudence et de sagesse. Pour lui plaire, il ne suffit pas aux princes de faire le bien, il faut encore le faire comme elle l'entend, avec sa permission et sous ses auspices. L'Empereur était peu propre à s'accommoder de pareilles entraves, cependant en France il était très-réservé; il l'était moins dans le royaume d'Italie. Aidé des conseils de quelques évêques éclairés et justes appréciateurs des temps, l'Empereur avait, dans ce royaume, réorganisé des chapitres, doté des séminaires, augmenté les revenus de l'épiscopat et porté une véritable amélioration au sort du clergé, mais aussi il avait modifié quelques circonscriptions et opéré la réunion de divers couvents en un seul. Ces dernières mesures ne pouvaient être agréables à Rome. En

réalité, toutefois, l'Église lui devait des actions de grâce. Le pape lui adressa des plaintes[1]. Ce n'était point un reproche amer, c'était l'expression d'une douleur profonde. L'Empereur aussitôt lui témoigne ses regrets[2]. Il se demande s'il se serait trompé, et cependant le bien de la religion avait été son seul but. « Très-saint-père, « je vous l'ai dit quelquefois, la cour de Rome « est trop lente et suit une politique qui, bonne « dans des siècles différents, n'est plus adaptée « au siècle où nous sommes. » Il ajoutait qu'on aurait mis trois ou quatre ans à l'arrangement des affaires d'Italie, et que cependant elles allaient dépérir s'il ne s'était hâté d'y porter remède. Tandis qu'à Rome on lui faisait un crime de la réduction du nombre des couvents, il avait à se défendre ailleurs contre l'opinion qui voulait les supprimer tous. Aussi avait-il soin de s'en faire un mérite. « J'ai donné tort à « l'esprit philosophique du temps, et consacré le « principe de l'utilité de ces établissements reli- « gieux. » L'Empereur priait ensuite le saint-père d'observer que, depuis Joseph II, il était des maximes tellement enracinées dans les esprits, à Milan, qu'il était impossible de les en effacer. Du reste, comme il n'avait pas la préten-

[1] Lettre du 1[er] juillet 1805.
[2] Lettre du 31 juillet.

tion d'être savant en législation ecclésiastique, il ne demandait pas mieux que de concourir à ce que le saint-siége croirait utile de faire. Enfin, il assurait Sa Sainteté du désir qu'il avait de la voir heureuse et contente, et de la ferme résolution où il était de ne lui donner aucun sujet de chagrin.

Cette lettre fit une douce impression sur le cœur du saint-père. Sa réponse atteste sa joie. L'opposition de l'Empereur au faux[1] esprit philosophique a surtout porté dans son âme une touchante consolation. Sa Sainteté proteste qu'elle ne veut connaître d'autre politique que les lois de l'Évangile, qu'elle veut porter en tout un esprit de conciliation et de douceur, mais elle n'en finit pas moins par engager l'Empereur à prendre des mesures pour empêcher l'effet de ses règlements.

Cette heureuse intelligence de l'Empereur et du pape n'eut que trop peu de durée. Elle n'existait d'ailleurs que dans leur correspondance personnelle. Un parti nombreux, auquel appartenaient des hommes très-influents auprès du saint-père, lui faisait un crime[2] de ce qu'ils ap-

[1] Lettre du 6 septembre 1805.

[2] Voici une des affiches satiriques qui eurent lieu alors :

Pio VI. *Per conservar la fede, perde la sede.*

Pio VII. *Per conservar la sede, perde la fede.*

pelaient ses complaisances pour Napoléon. Après avoir fait de vains efforts pour l'empêcher de se rendre en France, ce parti le blâmait de n'avoir pas su au moins tirer avantage de cet acte de faiblesse humaine pour se faire restituer les provinces que la révolution avait enlevées au saint-siége. La marche des événements n'était pas propre à consolider l'accord des deux puissances. C'était alors le moment où la guerre allait éclater entre la France et l'Autriche soutenue par la Russie. De toutes parts les ennemis de Napoléon s'occupaient à exciter contre lui la haine des peuples et des gouvernements. Les ministres d'Angleterre, de Russie et de Sardaigne, accrédités auprès du pape, ne demeuraient pas inactifs. Sous leur influence, il s'était formé des clubs anglo-russes où l'on méditait le soulèvement de toute l'Italie. A Naples comme à Rome, on dressait des listes de proscription contre les partisans de la France. Il se commettait beaucoup de meurtres, et c'était aux Français ou à leurs amis qu'on les imputait pour diriger impunément des attaques contre eux. Les assassins portaient même des cocardes françaises. Le ministre de l'Empereur, le cardinal Fesch, prit occasion de cette circonstance pour demander qu'il fût fait une justice prompte et exemplaire des bandits qui avaient

été arrêtés; mais l'assassinat ne trouve pas à Rome un si rapide châtiment[1]. En général, le ministre de France rencontrait sur toutes ses demandes beaucoup de mauvaise volonté dans le gouvernement pontifical. Il eut un tort, ce fut d'attribuer au secrétaire d'État, cardinal Gonsalvi, ce qui était l'œuvre du gouvernement tout entier. Dans des temps postérieurs, le cardinal Fesch a donné au saint-siége des preuves éclatantes d'attachement; mais alors, dans ses fonctions comme ministre de France, son caractère peu conciliant servit mal les intérêts du pape et de l'Empereur. Le cardinal Gonsalvi, aussi bien disposé pour Napoléon que pouvait l'être un secrétaire d'État du souverain pontife, écrivait à M. de Talleyrand[2] que le voyage du pape à Paris aurait été arrangé en trois jours, au lieu de trois mois, s'il avait été traité avec toute autre per-

[1] Dans les fêtes de Pâques de 1805, il y avait eu treize assassinats. Lors de la première occupation de Rome par les armées françaises, on fit fusiller cinq bandits dont le crime était prouvé. Les assassinats cessèrent. Après le rétablissement du saint-siége, ils avaient recommencé. On en comptait 25,000 pour tout le territoire romain sous le pontificat de Pie VI. Il semble que le saint-siége regarde l'assassinat comme un trait de mœurs nationales, et que la tolérance, sur ce point, soit à ses yeux comme un devoir.

[2] Lettre confidentielle du 9 octobre 1805.

sonne que le cardinal Fesch. Cependant les reproches qu'on pouvait faire à ce dernier n'excusaient pas la conduite de la cour de Rome. L'empereur Napoléon, maître du royaume d'Italie, et dont les troupes occupaient encore Naples, avait demandé au saint-siége de s'allier avec ces deux royaumes pour la défense commune de l'Italie. Sur le refus du saint-siége, il avait fait mettre garnison française dans Ancône. Selon les règles militaires, il avait agi sagement. La prévoyance était juste. Une position aussi importante n'aurait pas pu être négligée par les Russes et les Anglais, lorsque, le mois suivant, ils opérèrent un débarquement dans le royaume de Naples. L'occupation d'Ancône causa une vive agitation à Rome. Le pape en laissa éclater son mécontentement. Il avait pensé que les sentiments d'amitié que lui témoignait l'Empereur, l'auraient préservé d'un *si amer déplaisir;* mais il s'apercevait qu'il s'était trompé[1]; il s'affligeait de sa dignité compromise à la face du public, et déclarait qu'il voulait maintenir sa neutralité. Dans le moment où l'Empereur reçut cette lettre, il poursuivait ses succès contre les Autrichiens et les Russes. Le dénoûment de la campagne devait régler la réponse qu'il aurait à

[1] Lettre du 13 novembre 1805.

faire. Après avoir décidé la paix à Austerlitz et l'avoir conclue à Presbourg, ce fut de Munich qu'il data cette réponse [1].

L'Empereur commence par une légère récrimination. Lorsque toutes les puissances étaient coalisées contre lui, était-ce bien, pour le saint-père, le moment de lui écrire une lettre aussi peu ménagée? Le saint-père se plaint de n'avoir eu, depuis son voyage à Paris, que des sujets de peine. C'est que, depuis son retour à Rome, l'Empereur n'a éprouvé de sa part que des contrariétés et des refus. L'occupation d'Ancône par les troupes françaises est une suite de la mauvaise organisation militaire du saint-siége. Valait-il mieux laisser tomber cette forteresse entre les mains des Anglais et des Turcs? « Je me suis « considéré, dit Napoléon, comme le protecteur « du saint-siége, et j'ai occupé Ancône à ce titre; « je me suis considéré, ainsi que mes prédéces- « seurs de la deuxième et de la troisième race, « comme ayant seul l'épée pour la protéger et la « mettre à l'abri d'être souillée par les Grecs et par « les Musulmans. Je protégerai constamment le « saint-siége malgré les fausses démarches, l'in- « gratitude et les mauvaises dispositions des « hommes qui se sont démasqués pendant ces

[1] 6 janvier 1806.

« trois mois. Ils me croyaient perdu. Dieu a fait « éclater, par le succès dont il a favorisé mes armes, « la protection qu'il a accordée à ma cause. Je serai « l'ami de Votre Sainteté, toutes les fois qu'elle ne « consultera que son cœur et les vrais amis de la « religion. Si elle veut renvoyer mon ministre, « elle est libre de le faire ; elle est libre d'accueil-« lir de préférence et les Anglais et le calife de « Constantinople ; mais, ne voulant pas exposer le « cardinal Fesch à ces avanies, je le ferai rem-« placer par un séculier. Aussi bien la haine du « cardinal Gonsalvi contre lui est telle, qu'il n'a « constamment éprouvé que des refus, tandis « que les préférences étaient pour mes ennemis. « *Dieu est juge qui a plus fait pour la religion* « *de tous les princes qui règnent.* »

Ce n'est point là encore de l'inimitié ni de la colère. L'enivrement d'Austerlitz n'a point changé l'Empereur à l'égard de la personne de Pie VII, mais il se considère comme le protecteur du saint-siége, et le saint-siége ne peut pas voir sans inquiétude se déclarer un pareil protectorat. Cependant le pape ne se montre point blessé de ce langage. Seulement il manifeste son affliction des soupçons injustes élevés sur son dévouement et sur celui du cardinal Gonsalvi ; il félicite l'Empereur de ses victoires, qui ont ajouté à ses États les provinces vénitiennes, et, de cet ac-

croissement territorial du royaume d'Italie, il prend occasion pour exprimer de nouveau l'espérance, que l'Empereur, dit-il, ne lui a jamais ôtée, du retour des trois Légations au patrimoine de Saint-Pierre. Ensuite il demande la cessation des mesures militaires à Ancône, et le remboursement des dépenses que lui a causées la garnison française mise dans cette place.

La controverse ainsi établie entre l'Empereur et le pape développe, par degrés, le véritable état de la difficulté entre eux. Bientôt elle va être concentrée sur un point où elle se débattra pendant quelques années. L'Empereur va lui-même poser la question dans les termes les plus clairs et les plus précis. Après avoir reproché au saint-père ses ménagements pour des puissances qui, sous le point de vue de la religion, sont hérétiques et hors de l'Église; qui, sous le point de vue de la politique, sont éloignées de ses États, incapables de le protéger et ne peuvent lui faire que du mal, l'Empereur continue dans les termes suivants: « Toute l'Italie sera soumise [1] sous ma loi. *Je ne « toucherai en rien à l'indépendance du saint- « siége.* » Ici il promet de faire payer les dépenses produites par la présence des troupes françaises et de se prêter à tous les arrangements de

[1] Lettre du 13 février 1806.

détail que le saint-siége pourra désirer; mais ensuite viennent des paroles graves et significatives. « *Votre Sainteté est souveraine de Rome, « mais j'en suis l'empereur. Tous mes ennemis « doivent être les siens.* Il n'est donc pas convenable qu'aucun agent du roi de Sardaigne, aucun Anglais, Russe ni Suédois réside à Rome, « ni qu'aucun bâtiment appartenant à ces puissances entre dans vos ports. » De cette question de politique extérieure, l'Empereur passe aux contrariétés que lui causent les lenteurs du saint-siége à donner l'institution canonique aux évêques qu'il a nommés, les uns en France, les autres, en plus grand nombre, dans le royaume d'Italie. « Pour des intérêts mondains, on laisse « périr des âmes. Ils en répondront devant Dieu « ceux qui retardent l'expédition des bulles de « mes évêques, et qui livrent mes diocèses à « l'anarchie... Je n'ai touché en rien au spirituel. « Ce que j'ai fait à Milan, je le ferai à Naples. Je « ne refuse point d'accepter le concours d'hom- « mes zélés pour la religion... Votre Sainteté veut « le bien; elle est entourée d'hommes qui ne le « veulent pas... Ce n'est pas en dormant que j'ai « porté si haut l'éclat du clergé, la dignité du « culte. Il n'y a pas de pays où la religion soit « aussi respectée qu'en France. Ceux qui tiennent « à Votre Sainteté un autre langage la trompent

« et sont ses ennemis. » Ce que l'Empereur disait du respect dont jouissait en France la religion était exact. La cour, sous ce prince nouveau, n'étant ni irréligieuse ni débauchée, comme elle l'avait été sous la régence et sous Louis XV, ni bigote, comme elle l'a été depuis sous la restauration, et surtout sous Charles X, les mœurs du clergé français étaient exemptes de scandale comme d'hypocrisie; l'observation du culte était en honneur sans être un calcul, et la fidélité à ses règles, là où elle avait lieu, était sincère parce qu'elle était libre.

Si nous en croyons un homme qui a été secrétaire d'État de Pie VII, le cardinal Pacca, c'est de la lettre de l'Empereur du 13 février 1806 que date la défiance et le refroidissement du saint-père à son égard. Cette lettre, dit ce cardinal, « détrompa[1] enfin Pie VII, qui s'était toujours flatté d'obtenir, par ses concessions journalières, de grandes choses de l'Empereur. » L'orgueil de la souveraineté se révolta dans le saint-père contre la suprématie que voulait s'arroger Napoléon. « Votre Majesté, lui écrivit Pie « VII, établit en principe qu'elle est empereur de « Rome. Le souverain pontife ne reconnaît point « et n'a jamais reconnu aucune puissance supé-

[1] Mémoires de ce cardinal, tome II, page 15.

« rieure à la sienne. Aucun empereur n'a le moin-
« dre droit sur Rome. L'empereur de Rome
« n'existe point. Votre Majesté dit que nos rap-
« ports avec elle sont les mêmes que ceux de nos
« prédécesseurs avec Charlemagne. Charlemagne
« agrandit les possessions du saint-siége; il n'en
« exigea ni dépendance ni soumission. » Quant à
la demande faite par l'Empereur au saint-père, de
chasser de ses États les Russes, les Anglais, les
Sardes et les Suédois, et de fermer ses ports aux
bâtiments de ces nations, le saint-père y répon-
dait par le refus le plus formel. « Le vicaire d'un
« Dieu de paix, disait-il, ne peut se mettre en
« opposition aux devoirs qui lui prescrivent de
« conserver la paix avec tous, sans distinction de
« catholiques et d'hérétiques. Chasser les sujets
« des princes qui sont en guerre avec le gouver-
« nement français, ce serait couper toute com-
« munication entre le saint-siége et les catholi-
« ques qui vivent dans leurs États. » Relativement
aux retards que la cour de Rome mettait à don-
ner l'institution canonique aux évêques, le pape
les expliquait par la maturité requise dans une
affaire aussi importante que la collation des pou-
voirs de l'épiscopat.

Les deux lettres dont nous venons de donner la
substance forment le point de départ d'après
lequel se régleront désormais les démarches du

pape et de l'Empereur. Elles sont dignes d'un sérieux examen. La prétention de l'Empereur des Français à être reconnu empereur de Rome, se liait, dans son esprit, à l'idée de faire de toute l'Italie une partie du grand empire, ce qui plus tard donnera aussi naissance à des difficultés entre lui et les rois qu'il aura établis à Naples. Pour un homme aussi positif, il est étonnant que, là où il est maître des choses, il attache tant d'importance aux mots. Lorsqu'il dit que ses ennemis doivent être ceux du saint-siége, il n'exprime qu'une volonté raisonnable; car il est impossible que le prince qui, d'une part, possède le royaume d'Italie, et qui, d'autre part, règne à Naples par un de ses délégués, permette aux États ecclésiastiques de suivre un système contraire aux intérêts de ces deux royaumes. La politique la plus vulgaire autorisait cette exigence. C'est un des inconvénients attachés à l'infériorité d'un État de ne pouvoir échapper à l'ascendant de ses voisins, et surtout de voisins puissants, lorsque, par sa position géographique, il forme en quelque sorte une enclave de leur territoire. Le caractère de vicaire d'un Dieu de paix n'aurait été une excuse valable, pour dispenser le saint-père de faire alliance avec Napoléon, qu'autant que ses prédécesseurs auraient, dans les guerres précédentes, réclamé et obtenu cet heu-

reux privilége; mais récemment encore la France, et Napoléon lui-même, avaient eu à combattre la cour de Rome alliée alors aux mêmes puissances contre lesquelles, par un scrupule nouveau, elle refuse aujourd'hui de se déclarer. Un gouvernement qui s'est servi du glaive contre la France, a-t-il droit de montrer tant d'horreur pour le glaive quand c'est avec la France qu'il s'agit de s'en servir? La demande de Napoléon était juste. Il n'était blâmable que de l'appuyer sur un faux titre, quand elle reposait par elle-même sur les considérations les plus légitimes. Mais, dans la lettre de Napoléon, il est une plainte à laquelle le saint-père n'a fait qu'une réponse évasive, et cette plainte est la plus fondée de toutes.

Les débats relatifs à l'institution canonique des évêques, qui tiennent tant de place dans la correspondance de l'Empereur, sont la suite d'une fâcheuse omission, que nous avons signalée, dans le concordat de 1801. En négligeant, dans ce concordat, de fixer un délai dans lequel cette institution devrait être donnée, le gouvernement français a, par son imprévoyance, fourni à l'autorité pontificale une arme dont il ne soupçonnait pas qu'elle pût jamais vouloir faire usage, arme nuisible à la religion, mais que cette autorité n'hésitera pas à employer contre lui aux dépens de la religion même. L'imprévoyance est

pardonnable. Lorsque le premier consul restituait à la cour de Rome l'exercice du pouvoir spirituel en France, devait-il penser que, peu d'années après, ce serait cette cour qui refuserait l'action de ce pouvoir dans un but hostile contre celui qui le lui avait rendu? Après avoir déploré avec tant de larmes la viduité des siéges épiscopaux produite par la révolution en France et en Italie, c'est maintenant le saint-siége qui, contre le vœu des peuples et malgré les instances de Napoléon, se plaît à prolonger cette viduité. Le procédé est étrange. Les raisons par lesquelles la cour de Rome le justifie ne le sont pas moins. Voici comment s'explique à ce sujet le cardinal Pacca: « De tant de moyens[1] qu'avaient autrefois « les pontifes romains pour rappeler au devoir et « à l'obéissance les gouvernements et les peuples « indociles et sourds à leur voix, il ne leur en est « plus resté d'autres aujourd'hui, dans le cours or« dinaire des choses, que le droit de confirmation « et d'institution canoniques des évêques. En sus« pendant cette institution, quand des raisons « importantes l'exigent, le saint-siége fait con« naître sa juste indignation, et fait ainsi une « sainte violence aux gouvernements et aux peu« ples pour les obliger à s'amender et à réparer

[1] Mémoires, tome II, page 34.

« les fautes qu'ils ont commises contre les lois « sacrées de l'Église. Il n'est pas besoin de faire « ici l'apologie d'une telle résolution prise à di- « verses époques par les souverains pontifes; il « me suffit d'avoir fait entendre que c'est peut- « être le seul moyen par lequel on puisse ratta- « cher au centre de l'unité catholique les gou- « vernements et les nations. » Tout est confusion dans ces raisonnements; confusion des divers genres de pouvoirs dans leur application à des objets de natures diverses, confusion dans leur application simultanée aux gouvernements et aux peuples. Ainsi c'est pour faire une sainte violence aux gouvernements que la cour de Rome refuse aux chrétiens de leur donner des évêques! Mais si les gouvernements s'obstinent à ne pas se soumettre à ses volontés, le châtiment doit donc en retomber sur les peuples, sur les hommes religieux qui composent la masse des populations? Et cette sainte violence, dirigée aussi contre les peuples, de quelle manière entend-on qu'elle doive agir? Est-ce par leur insurrection contre les gouvernements qu'elle doit se manifester? Telle est cependant l'interprétation évidente dont une pareille argumentation serait susceptible, si on voulait la suivre dans ses conséquences. D'un autre côté, la confusion du pouvoir spirituel et du pouvoir temporel n'est

pas moins révoltante. Si le saint-siége fait passer les intérêts du ciel avant ceux de la terre, il ne peut pas hésiter un moment à donner l'institution canonique aux évêques. Dans le cas contraire, il se joue des intérêts du ciel. Qu'importent les querelles du souverain de Rome avec tel ou tel autre prince? Le sujet de ce dernier prince, ayant, en sa qualité de chrétien, droit aux secours ecclésiastiques, doit-il souffrir des contestations dans lesquelles le souverain de Rome peut se trouver engagé comme prince temporel? « Pour « des intérêts mondains, a dit l'Empereur, on « laisse périr des âmes. » La vérité est là; il n'y a pas de sophisme qui puisse la détruire.

La mission du cardinal Fesch à Rome n'avait pas eu un résultat satisfaisant. Son successeur, M. Alquier, ne fut pas plus heureux. Si l'Empereur formait des prétentions qui pouvaient déplaire au gouvernement pontifical, ce gouvernement n'était pas plus modéré dans les siennes; il n'entendait pas du moins renoncer à rien de ce qui lui avait appartenu autrefois. L'Empereur dispose-t-il des principautés de Ponte-Corvo et de Bénévent? Aussitôt s'élèvent des réclamations pour la défense des droits du saint-siége sur ces deux principautés. S'agit-il de reconnaître le nouveau roi de Naples? Le saint-père ne veut le reconnaître qu'autant que le nouveau roi lui

rendra les mêmes hommages que les anciens rois de Naples rendaient au saint-siége en vertu de son titre de suzeraineté. Il semblait que depuis quinze ans nul changement ne se fût opéré dans l'état de possession en Italie. Lorsque le ministre de France insistait pour obtenir une réponse à une demande qu'il avait faite et à laquelle on ne voulait pas avoir égard, on lui disait que le pape se proposait de s'entendre directement sur ce point avec l'Empereur. « Si tout souverain peut se « réserver ce droit, un pontife [1] le peut bien « plus encore, lui qui ne doit pas être considéré « dans les simples rapports d'un souverain avec « un autre souverain, mais dans les intimes rap- « ports d'un père avec son fils, sur la tendresse « duquel il peut compter. » Malgré la tendresse du saint-père pour l'Empereur, son gouvernement cherchait, par tous les moyens qui dépendaient de lui, à enflammer les passions populaires contre la France. Ainsi, sous prétexte d'avoir à nourrir des troupes françaises ou à payer des dépenses occasionnées par elles, le gouvernement avait établi un impôt odieux et vexatoire. C'était donc aux Français qu'il fallait attribuer tous les maux du pays. Ce raffinement de malveillance indigna l'Empereur. Il en témoi-

[1] Lettre du pape au ministre de France, du 21 mars 1806.

gna un vif ressentiment. « La reine[1] de Naples, « écrivait-il, n'a rien fait de pis. On veut aigui- « ser le poignard contre les traînards de l'armée. « Au premier soldat assassiné, Gonsalvi en sera « responsable. »

Sur la question des prétendus droits du saint-siége à l'égard du royaume de Naples, l'Empereur n'est pas non plus disposé à fléchir. Il relève ce qu'il y a d'étrange à se méprendre ainsi sur les temps, à confondre des circonstances qui ne se ressemblent pas. A cette occasion, il fait un raisonnement assez ingénieux, et qu'il aurait dû faire le jour où, pour la première fois, il affecta le titre d'empereur de Rome. Comme on lui oppose ce qui s'est passé dans des siècles antérieurs, il réplique par des prétentions que, de son côté, il puise dans les mœurs et les usages de ces mêmes siècles. « Sa Majesté ne cherchera[2] point dans « l'histoire si, dans des temps d'ignorance, la « cour de Rome a usurpé la prétention de donner « des couronnes aux princes de la terre. Si, dans « d'autres siècles, on trouvait que des papes ont « détrôné des souverains, prêché des croisades, « interdit des royaumes, on rencontrerait égale- « ment que les papes ont conservé leur temporel

[1] Lettre du 26 avril 1806.

[2] Note de M. de Talleyrand au cardinal Caprara, nonce du saint-siége, à Paris, 18 mai.

« comme ressortissant des empereurs français.
« L'Empereur, en montant sur le trône de France,
« n'a jamais prétendu être héritier des droits de la
« troisième dynastie, dont la souveraineté ne
« s'étendait pas sur la moitié des domaines au-
« jourd'hui soumis à son empire, mais héritier
« des droits des empereurs français, et la cour
« de Rome ne prétendra pas, sans doute, que
« Charlemagne ait reçu d'elle l'investiture de son
« royaume. » Ici, le ministre français insiste pour la reconnaissance pure et simple du roi de Naples. L'Empereur ne veut admettre ni condition ni réserve. A défaut d'une reconnaissance nette et précise, le ministre est chargé de déclarer
« que la France ne reconnaîtra plus le pape
« comme souverain temporel, mais seulement
« comme chef du spirituel. Que veut donc la
« secrétairerie d'État de Rome? Quel esprit de
« vertige s'est donc emparé d'elle? Du reste,
« l'Empereur aura toujours pour le chef de
« l'Église tous les égards qu'ont eus Charlema-
« gne, Louis IX et les princes les plus chrétiens,
« sans le laisser toucher en rien aux droits de sa
« couronne impériale. » En cette circonstance, l'argumentation du ministère français est de bonne guerre. Le saint-siége se replaçant au moyen âge et au delà, le gouvernement français a eu droit de s'y reporter avec lui. De part et

d'autre on a repris de vieilles armes dans de vieux arsenaux.

La fermeté de l'Empereur n'a point ébranlé celle du saint-père. Le saint-père ne fera point de concession gratuite. Cependant, il reconnaîtra, si l'on veut, le roi de Naples, mais à condition que l'Empereur reconnaîtra la neutralité de la cour de Rome. Il sait très-bien que cette condition ne sera pas acceptée, mais il n'en admet pas d'autre, et son caractère, à cette occasion, se développe dans toute son énergie. Il entend qu'on sache bien que ce ne sont pas ses ministres qui le gouvernent, que c'est lui qui gouverne ses ministres. « On accuse[1] Gonsalvi, dit-il, c'est « une injustice. On paraît croire que je suis « un vrai *fantoccino*. Je donnerai un successeur « à Gonsalvi, et mon opinion ne variera pas... Si « on veut s'emparer de Rome, je refuserai l'en« trée du château Saint-Ange. Je ne ferai aucune « résistance, mais les soldats, pour y entrer, « seront obligés de briser les portes à coups de « canon. L'Europe verra comme on me traite, et « j'aurai du moins prouvé que j'aurai agi confor« mément à mon honneur et à ma conscience. « Si on m'ôte la vie, ma tombe m'honorera, et « je serai justifié aux yeux de Dieu et dans la

[1] Lettre d'Alquier, du 11 juin 1806.

« mémoire des hommes. » Ces dernières paroles peignent un fier courage, qui, tout ensemble, met du prix à l'estime de la terre et a foi dans les récompenses du ciel. Dans un autre moment, il dit : « Si l'Empereur exécute ses menaces et ne « me reconnaît plus comme prince souverain, je « ne le reconnaîtrai plus comme empereur. » Le sentiment qui inspire au pape un langage si hautain, fait disparaître l'inégalité qui existe entre la puissance matérielle des deux princes. L'inflexibilité du pape le rend l'égal de Napoléon. Puis il ajoute : « Si je suis mal, il ne sera pas bien. » Ce n'est plus là le héros chrétien, c'est l'homme qui parle ; mais c'est encore l'homme qui a la conscience de sa position privilégiée, de la force attachée au caractère dont il est revêtu.

Tandis que le saint-père montre personnellement une âme si forte, son ministère le rapetisse en le faisant descendre à de méprisables intrigues, ou en s'y livrant sous son nom. L'Empereur avait ordonné d'appliquer à la principauté de Lucques le concordat fait pour le royaume d'Italie. La cour de Rome n'y met pas une opposition ouverte, mais elle emploie des manœuvres souterraines pour en empêcher l'exécution. Le ministre de France se plaint des brefs hostiles qui circulent en Italie. On en nie l'existence, ou bien on les excuse en prétendant que ces brefs

n'ont pas eu pour objet les circonstances actuelles. Les évêques, les couvents font vendre de petits livres de prières, parmi lesquelles il s'en trouve qui sont évidemment dirigées contre les Français. Ce sont, dit-on, d'anciennes prières à l'usage des besoins généraux du peuple, et où l'on ne songeait guère aux Français, en lui faisant demander à Dieu de le défendre contre ses ennemis. Telles sont les explications données par le ministère pontifical. On juge aisément quelle croyance elles méritent.

Le langage, des deux côtés, a pris plus de vigueur. On est arrivé à la menace; on n'a pas agi encore. Jusqu'à un certain point, en ce qui concerne le saint-siége, c'est agir que de résister. Voilà plus d'un an que l'Empereur, dans la belle position où l'a mis la campagne de 1805, presse le saint-siége de rompre avec ses ennemis, et de renvoyer les Anglais, les Russes et autres agents ou sujets de gouvernements avec lesquels la France est en guerre, et le pape s'est refusé aux demandes, il a dédaigné les menaces et défié le ressentiment. Si Pie VII eût été un prince séculier, s'il n'était pas le pontife qui a donné au titre impérial la consécration religieuse, croit-on que l'Empereur eût toléré impunément une si étrange obstination? Le saint-père sent cet avantage; il en use; il en abuse, peut-être. Napoléon

hésite à se porter contre lui à des mesures sévères. Cependant il ne peut pas non plus reculer. Le saint-père semble ne pas craindre d'être détrôné. Craindra-t-il davantage une spoliation partielle, parce que l'exécution en serait plus facile et moins odieuse? Le ministre de France lui fait connaître que s'il persiste dans ses rapports avec les ennemis de la France, l'Empereur se verra réduit à détacher des États ecclésiastiques le duché d'Urbin, la marche d'Ancône et le littoral de Civita-Vecchia, afin d'assurer les communications de la haute et de la basse Italie; mais il répugne à l'Empereur d'en venir là. Il aime beaucoup mieux que le saint-père entre avec lui dans des arrangements raisonnables, et voici les conditions qu'il lui propose[1] : 1° les ports de Sa Sainteté seront fermés à l'Angleterre toutes les fois que cette puissance sera en guerre avec la France. 2° Les forteresses de l'État romain seront occupées par les troupes françaises toutes les fois qu'une armée de terre aura débarqué ou *menacé de débarquer* sur un des points de l'Italie. Que le saint-père reconnaisse ces principes, et l'Empereur sera satisfait. A ce prix, Sa Sainteté conservera l'intégralité de ses États. Sans contredit, il y avait, pour le saint-siége, matière à discuter, et

[1] Note de M. Alquier, du 8 juillet 1806.

même à faire modifier ces propositions. C'est toujours pour un gouvernement une nécessité fâcheuse que d'admettre dans ses places des troupes étrangères. Cependant le principe de l'indépendance n'est pas attaqué. Il ne s'agit que de l'état de guerre; il s'agit d'une alliance dont l'effet ne se rapporte qu'au cas de guerre, et ce qu'on lui demande est d'une application commune. Il n'y a pas sur le continent un seul État du même ordre que la cour de Rome qui, le cas de guerre arrivant, ne soit forcé de se soumettre à des obligations de cette nature envers celle des grandes puissances dont sa position le rend une dépendance nécessaire. Lorsqu'une même puissance, maîtresse à la fois du nord et du midi de l'Italie, se trouve en guerre avec des ennemis qui ont à leur disposition des flottes nombreuses et de redoutables armées, comment concevoir qu'elle laisse subsister, dans une soi-disant neutralité, un pays intermédiaire, sans armée et sans flotte, incapable de se défendre par lui-même contre une invasion extérieure, et dont le littoral offre de grandes facilités à cette invasion? N'est-il pas évident que la neutralité apparente d'un État situé ainsi, en séparant l'une de l'autre les deux extrémités de l'Italie, annullerait leurs moyens réciproques de défense, et compromettrait leur sûreté, quand même on

n'aurait pas à en craindre d'autres embarras et des dangers plus grands ? Ce que veut le saint-père serait un privilége inouï qui n'a jamais été accordé et ne saurait l'être. Toutes les représentations sont impuissantes contre les résolutions du pape. « Vous êtes les plus forts [1], dit-il, faites « ce qui vous est utile ou vous paraît convenable. « Je suis prêt à tout; je suis prêt à me retirer « dans un couvent ou dans les catacombes de « Rome, à l'exemple des premiers successeurs de « saint Pierre. » Sur une âme ainsi disposée, le raisonnement a peu de prise. Toutes les considérations de la politique échouent contre un esprit qui ne les comprend pas, ou affecte de ne pas les comprendre. On est quelquefois tenté de mettre en doute la sincérité du saint-père; car peut-il croire sérieusement que son existence, comme pouvoir spirituel, doive mettre sa principauté terrestre en dehors de tous les événements humains, lorsque tant de fois elle s'est engagée elle-même dans les plus sanglantes guerres, et y a poussé les autres par ses excitations et ses conseils ? De longs mois s'écoulent dans ces discussions sans résultat. Plus l'Empereur devient puissant, plus le saint-père met de persévérance à lutter contre lui.

[1] Lettre de M. Alquier, du 17 juillet 1806.

A propos des plaintes portées contre le cardinal Gonsalvi, le saint-père avait déclaré qu'il pouvait changer de ministre, mais qu'il ne changerait pas d'opinion : il avait dit vrai. Le cardinal Gonsalvi, pour n'être pas réputé auteur de la mésintelligence du saint-siége avec l'Empereur, ayant donné sa démission, fut remplacé par le cardinal Casoni. La politique du saint-siége resta la même.

Cependant un nouvel orage s'est formé contre Napoléon. Le roi de Prusse l'a appelé sur le champ de bataille, et la victoire d'Iéna a conduit l'Empereur à Berlin. En Prusse, comme à Paris, les affaires de Rome l'occupent encore; il appelle à son quartier général le cardinal Arezzo, nonce du pape à Dresde, et l'invite à se rendre auprès du saint-père pour tâcher de le déterminer à quelque concession. L'homme qui vient de gagner une grande bataille, qui vient d'abattre en un jour une puissante monarchie, trouve ordinairement des oreilles faciles. Pie VII reste sourd aux instances de Napoléon. La nouvelle tentative n'obtient pas plus de succès que les précédentes. Du moment que l'Empereur n'abandonne pas un système dans lequel doivent être compris les États romains, le saint-père ne veut pas plus aujourd'hui qu'auparavant adhérer à ses propositions. Toujours il allègue que son honneur et sa

conscience le lui défendent. « L'Empereur[1], dit-il, « serait plus à plaindre que moi, s'il devenait le « persécuteur de l'Église. » C'est persécuter l'Église que s'attaquer au souverain temporel de Rome. Vainement on veut établir une démarcation entre l'action qu'il exerce comme pouvoir spirituel et son action comme prince souverain; cette distinction, à ses yeux, n'existe pas. Sur ces sortes de questions, il ne s'en rapporte qu'à lui seul. Une fois sa résolution prise, il y tient comme à une inspiration divine. Le pape, d'ailleurs, est inaccessible à tout intérêt humain; il ne tient aucun compte de sa famille ; il ne fait rien pour elle; c'est un homme qui descendrait du trône sans regret. Que peut la diplomatie auprès d'un pareil caractère?

Quoique Pie VII soit bien par lui-même tel que ses actes nous le représentent, il est vrai aussi que tout ce qui l'entoure contribue à l'affermir dans ces dispositions. On dit tout haut autour de lui : « Si l'Empereur nous renverse, « son successeur nous relèvera. » La plupart des membres du sacré collége sont plus ou moins liés à diverses puissances en guerre avec le gouvernement français et partagent leurs illusions. Tous supposent que, de nouvelles coalitions se

[1] Lettre de M. Alquier, du 21 janvier 1807.

formant sans cesse contre ce gouvernement, Napoléon, cent fois vainqueur, finira par être vaincu une fois. Ils ont raison; seulement la défaite se fait attendre plus qu'ils ne supposent, et ils auront succombé avant lui.

Toute glorieuse qu'eût été la campagne de 1807, avant d'arriver à son dénoûment, elle avait eu quelque temps ses incertitudes. Tandis que l'Empereur, après la bataille d'Eylau, se préparait, dans ses quartiers d'hiver, à de nouvelles victoires, ses ennemis, qui s'agitaient dans toutes les parties de l'Europe, déployaient en Italie particulièrement une prodigieuse activité. Il ne s'agissait pas seulement de rétablir les Bourbons de Naples; on projetait aussi de rétablir les Bourbons de France. Des lettres interceptées prouvaient que tel était le but des chefs de ces complots. Des trames s'ourdissaient pour l'extermination des Français en Italie. Parmi les motifs qui imposaient la nécessité de renverser du trône tous les Bonaparte, en commençant par celui qui était le créateur de tous les autres, on alléguait surtout que c'était le seul moyen de donner une paix stable au monde, qui, depuis le commencement de la révolution française, était bouleversé par l'*esprit philosophique*. Ce genre d'accusation contre les Bonaparte atteste assez quelle devait être la direction des pouvoirs qui

se seraient relevés sur leurs ruines. La guerre contre l'Empereur n'a jamais cessé d'être la guerre contre la révolution.

Pendant plusieurs mois, Napoléon s'était abstenu de correspondre directement avec Pie VII. Il écrivait au prince vice-roi à Milan, et celui-ci écrivait au saint-père. C'était encore sur les retards de l'institution des évêques que portaient les plaintes, et le prince vice-roi citait les paroles de l'Empereur. « Le pape[1], disait Napoléon « au prince Eugène, ne veut donc plus que j'aie « des évêques en Italie. Si c'est là servir la reli- « gion, comment doivent faire ceux qui veulent « la détruire? » Cependant le pape laissait entrevoir l'espérance qu'il consentirait à donner l'institution canonique aux évêques nommés par l'Empereur, mais cette espérance[2] ne se montrait encore que comme une faible lueur dans un volumineux mémoire où le saint-père s'était plu à déployer tous les trésors de son érudition théologique. Professeur avant d'être pape, le pape ne laissait jamais échapper l'occasion de manifester l'habileté du professeur. Pour ranimer la ferveur des fidèles, le saint-père s'occupait presque tout entier alors d'œuvres pieuses, et procédait à des canonisations. Cinq bienheu-

[1] Lettre du 1er mai 1807.

[2] Lettre de M. Alquier, du 18 juin.

reux de plus furent inscrits dans les légendes. De ce nombre était une Française, Colette Boilet, à laquelle on ne songeait guère en France. Cette solennité romaine, la seule qui eût eu lieu depuis un siècle, avait attiré à Rome des catholiques zélés du fond de la Bohême et de la Hongrie.

On avait reçu à Rome, presque en même temps, les nouvelles de la prise de Dantzig, des batailles d'Heilsberg, de Friedland et de l'entrevue de Tilsitt. Par esprit de conciliation, le ministre de France engageait le saint-père à se donner le mérite de reconnaître le roi de Naples avant la signature de la paix. Pour tout prince ordinaire, un grand fait politique autorise un changement de système, et on cède sans honte à l'empire de la fortune. Il n'en est pas ainsi de Pie VII. Toutes les prospérités de l'Empereur ne modifient en rien ses dispositions. « J'ai, répondit-il à M. Alquier, informé [1] l'Empereur de mes résolutions. « Je ne reviendrai jamais sur les résolutions que « je lui ai fait connaître dans les lettres qu'il a « reçues de moi. » Or, dans les lettres écrites par le saint-père, et à l'Empereur, et à son ministre, il y en avait qui rappelaient la suprême autorité du pape sur toutes les puissances de la terre,

[1] Lettre de M. Alquier, du 20 juillet 1807.

souvenir dont l'application actuelle dut paraître un peu étrange à l'homme qui venait de dicter la paix à Tilsitt.

Aussi, dans son retour de Tilsitt à Paris, l'Empereur, qui, à son passage par Dresde, donna une constitution au duché de Varsovie, trouva-t-il le temps d'écrire, de cette même ville, à son ministre à Rome, et au prince Eugène à Milan, pour leur exprimer son vif mécontentement sur la conduite du saint-siége. Dans sa lettre[1] à son ministre, M. Alquier, l'Empereur s'indigne que la cour de Rome aille jusqu'à la menace de l'excommunier, de le déclarer déchu du trône. « Sa « Sainteté croirait-elle donc que les droits du « trône soient moins sacrés aux yeux de Dieu « que ceux de la tiare? Il y avait des rois avant « qu'il y eût des papes... Ils veulent, disent-ils, « me dénoncer à la chrétienté! Il y a là une « erreur de mille ans de date... La cour de Rome « prêche sourdement la rébellion depuis deux ans. « *Je le souffre du pape actuel; je ne le souffrirais « pas d'un autre pape!* Que veut-il faire en me « dénonçant à la chrétienté? Mettre mon « trône en interdit? M'excommunier? Pense-t-il « donc que les armes tomberont des mains de « mes soldats? Pense-t-il mettre le poignard aux

[1] Lettre de Dresde, le 22 juillet; elle est de dix à douze pages.

« mains des peuples pour m'égorger? Cette in-
« fâme doctrine, il est des papes furibonds qui
« l'ont prêchée; mais il m'est encore difficile de
« croire que l'intention de Pie VII soit de les imi-
« ter. Il ne resterait plus alors qu'à essayer de
« me faire couper les cheveux et de m'enfermer
« dans un monastère... Il y a là tant d'extrava-
« gance, que je ne puis que gémir sur cet esprit
« de vertige qui s'est emparé de deux ou trois
« cardinaux qui gèrent les affaires à Rome.

« Le pape actuel s'est donné la peine de venir
« à mon couronnement. J'ai reconnu, dans cette
« démarche, un saint prélat; mais il voulait que
« je lui cédasse les Légations. Je n'ai pu ni voulu
« le faire. Le pape est trop puissant... Le pape
« menace de faire un appel au peuple. Ainsi il
« en appellera à mes sujets? Que diront-ils? Ils
« diront, comme moi, qu'ils veulent la religion,
« mais qu'ils ne veulent rien souffrir d'une puis-
« sance étrangère [1]... Je tiens ma couronne de
« Dieu et de la volonté de mes peuples. Je serai
« toujours pour la cour de Rome Charlemagne
« et non Louis le Débonnaire. Si, par les chi-
« canes qui me sont faites, les prêtres de Rome

[1] Ici se trouvait une menace faite au saint-père de ne plus le reconnaître que comme évêque de Rome, et de réunir, dans un concile, les Églises gallicane, italienne, allemande et polonaise; mais ce passage avait été ensuite supprimé par l'Empereur.

« croient obtenir un agrandissement temporel, « ils se trompent. Je ne donnerai pas les Léga- « tions pour un raccommodement. » En finissant, l'Empereur chargeait M. Alquier de demander au pape qu'il envoyât à son ministre à Paris des pouvoirs pour traiter sur les propositions précédemment faites au saint-siége.

La lettre que l'Empereur avait écrite de Dresde au prince Eugène, n'était pas moins vive. Celui-ci se hâta d'en faire part au saint-père.

En conséquence des ordres de l'Empereur, M. Alquier avait eu une entrevue avec le pape dans les premiers jours du mois d'août. Le saint-père consentait à ouvrir une négociation; mais il ne voulait pas que Paris en fût le siége. Il ne se refusait pas à la laisser transporter à Paris pour la signature; mais c'était à Rome que la discussion devait avoir lieu. Indépendamment des autres motifs qui le déterminaient, il disait que son nonce en France, le cardinal Caprara, n'était pas de force à se mesurer contre un habile parleur[1] comme M. Portalis. Dans cette première conférence, M. Alquier ne put rien obtenir de plus. Le lendemain, il en eut une seconde, dont le début n'était pas encourageant. Le pape commença par lui dire « qu'il était de-

[1] « Il più gran parlatore del mundo. » Paroles de Pie VII.

« puis longtemps persuadé que l'Église, pour « reprendre une nouvelle force, *avait besoin d'une « persécution*... que la foi s'était attiédie... qu'il « était prêt à tout souffrir et à se sacrifier pour « remplir le devoir qui lui était imposé par la foi. » Cependant, après deux heures de débats, le saint-père consentit à laisser la négociation s'ouvrir en France; mais il ne voulait pas la confier au cardinal Caprara, il préférait envoyer un négociateur spécial, et il désignait pour cette mission le cardinal Litta.

Ce choix n'annonçait pas encore des intentions bien conciliantes. Le cardinal Litta était en effet connu comme l'un des conseillers qui nuisaient le plus au bon accord avec le gouvernement français. Aussi le saint-père fut-il invité à nommer un autre négociateur. En même temps une alternative lui fut proposée. « La fausse politique [1] de « la cour de Rome, dit au nonce Caprara M. de « Champagny, nouveau ministre des relations ex« térieures, lui a déjà fait perdre trois provinces. « L'Empereur est loin de vouloir lui en enlever « encore trois autres; mais sa sûreté l'exigerait, « si le saint-père continuait à suivre de mauvais « conseils. » Il faut à l'Empereur une garantie. Cette garantie, ce doit être ou un changement de système dans le gouvernement pontifical, ou

[1] Note du 19 août 1807.

un moyen de communication immédiate entre les royaumes d'Italie et de Naples. La communication pourrait s'opérer par la réunion de la marche d'Ancône, du duché d'Urbin et de la province de Camerino à l'un de ces deux royaumes. Dans ce dernier cas, le saint-père conserverait la neutralité à laquelle il tient si vivement, parce qu'elle cesserait d'être aussi dangereuse, puisque, concentrée dans un cercle moins étendu, elle laisserait au reste de l'Italie la liberté de ses mouvements et la facile disposition de toutes ses forces. Cette dernière proposition n'est pas de nature à être volontairement acceptée; mais quoique le saint-père ne soit nullement disposé à se dessaisir de la moindre portion de son territoire, il ne s'en montre pas plus complaisant à modifier la direction de son gouvernement temporel. C'est avec beaucoup de peine qu'il se détermine à choisir un négociateur qui puisse être agréable en France. M. Alquier lui fait connaître que l'Empereur verrait avec plaisir le cardinal de Bayanne ou le cardinal Vincenti. C'est le cardinal Pacca que veut envoyer le saint-père. Enfin, après plusieurs jours de tergiversation, il se résigne à nommer le cardinal de Bayanne. En annonçant cette nomination à l'Empereur, il lui exprime l'espoir que toutes les difficultés pourront s'aplanir, et parle du bruit qui s'est

répandu d'un voyage de l'Empereur à Rome. «Dans ce cas[1], nous ne céderions à personne «l'honneur de recevoir un hôte si illustre. Le «palais du Vatican, que nous ferions disposer, «serait destiné à recevoir Votre Majesté et sa «suite. Toutes les affaires qui alors auraient déjà «été arrangées à Paris, nous pourrions à Rome «les augmenter de concert et les rendre plus «prospères pour le bien de la religion catholique «dont Votre Majesté doit être le soutien.» Il est à regretter pour Napoléon lui-même, qu'il n'ait pas eu alors une entrevue avec le saint-père. Peut-être aurait-il obtenu de Pie VII quelque concession qui eût prévenu leur rupture.

Avant de quitter Rome, le cardinal de Bayanne dit à M. Alquier que, si l'Empereur voulait, comme Charlemagne qu'il aimait à rappeler, prendre le titre d'*empereur d'Occident*, le saint-père ferait peu de difficulté de lui reconnaître ce titre. Cette reconnaissance par le pape serait, suivant ce cardinal, l'équivalent de l'accession du saint-siége au système fédératif français. Il paraît que l'Empereur tenait plus à la puissance réelle résultant du fait d'une confédération qu'à l'adoption d'un titre de plus, qui d'ailleurs eût pu faire naître plus d'un genre d'embarras. Nous

[1] Lettre du 11 septembre 1807.

ne croyons pas qu'il ait été donné aucune suite à cette insinuation du cardinal de Bayanne.

Au moment où la négociation va s'ouvrir, l'Empereur, qui regarde comme de bon augure la mission en France de ce cardinal, fait connaître sur quelles bases il entend traiter [1]. Il lui importe peu qu'il y ait à Rome quelques Anglais de plus ou de moins. Ce qui lui importe, c'est que le souverain temporel de Rome marche dans le sens de la France; que, placé au milieu du grand empire, environné par ses armées, il ne soit pas étranger à ses intérêts et à sa politique. Rome ne s'est jamais séparée de la politique de l'Europe. Souvent elle a joué un rôle trop actif, et ses princes ont été plus d'une fois les moteurs des guerres qui ont dévasté cette partie du monde; mais ce n'est pas le moment de s'isoler, quand cet isolement devient préjudiciable aux intérêts du reste de l'Italie. Par ménagement pour les scrupules du pape, l'Empereur ne lui demande de se liguer avec lui que contre les Turcs et contre les Anglais; contre les Turcs, nation infidèle contre laquelle les papes ont soulevé jadis toute la chrétienté; contre les Anglais, nation hérétique, qui s'oppose à la paix du monde, et même traite chez elle les catholiques

[1] Lettre de M. de Champagny, du 21 septembre, au nonce cardinal Caprara.

en ennemis. C'est l'intérêt de l'humanité, c'est la voix de soixante millions d'hommes qui crie : « Forcez l'Angleterre à vivre en paix avec nous, « à nous rendre nos côtes, nos ports, nos vais- « seaux, nos relations maritimes et commercia- « les. » Si seul sur le continent le pape voulait rester attaché à cette puissance, le devoir du chef de l'empire ne serait-il pas de réunir immédiatement à ses États la partie de ses domaines qui s'en isole par sa politique, et d'annuler la dotation de Charlemagne dont on a fait une arme contre son successeur? Les droits du trône sont différents de ceux de l'autel, et on a toujours fait une distinction entre l'encensoir et le diadème.

L'arrangement des affaires spirituelles ne serait pas difficile. Pour la France, il ne doit pas en être question. L'Église gallicane a ses priviléges, et aucun schisme ne la divise. L'Empereur a fait au delà de ce que le concordat lui prescrivait. Plus de quarante millions sont employés par lui pour le clergé; il honore et fera toujours honorer la religion.

A l'égard de l'Italie, il y a plusieurs points contestés. Le premier concerne les moines. La volonté de l'Empereur à cet égard est arrêtée, et il y persévérera d'autant plus fermement, qu'à Rome on a projeté le rétablissement des jésuites. Il détruira les moines partout où s'étendra sa

domination. Il les supprimera par la force de ses lois. Ce n'est pas sur les moines que la religion est fondée ; elle a existé et fleuri longtemps avant leur institution.

L'Empereur veut que les provinces vénitiennes soient comprises dans le concordat conclu pour le royaume d'Italie. Comment ce concordat ne leur serait-il pas applicable, puisqu'elles font partie de ce royaume ?

Enfin l'Empereur ne veut pas que les évêques du royaume d'Italie soient obligés d'aller recevoir l'institution à Rome. Cependant il consent à tenir cette dispense de la bonne volonté du pape.

En général, pour les affaires temporelles, l'Empereur agira comme aurait agi Charlemagne, de qui il est héritier, comme a agi Charles-Quint, qui était loin d'avoir les mêmes droits. Tels étaient les principes d'après lesquels devait traiter le ministre impérial.

Tandis qu'à Paris on croit que la négociation va prendre une marche rapide, à Rome on prépare au cardinal de Bayanne des instructions faites pour l'arrêter à chaque pas. Si le saint-père, suivant un moment son inclination personnelle, montre un véritable désir de conciliation, bientôt les cardinaux Antonelli, Pietro, Roverella, ainsi que les moines qui l'obsèdent et forment sa société ordinaire, exercent sur

son esprit une forte influence dans un sens tout opposé. Le cardinal de Bayanne aura ainsi de très-volumineuses instructions, mais des pouvoirs extrêmement limités.

La temporisation devait avoir son terme. Nous avons vu quelles résolutions avaient été arrêtées à Tilsitt. Il a été convenu entre les deux empereurs qu'il ne resterait pas sur le continent un seul port qui ne fût fermé aux Anglais. Deux puissances résistent, le Portugal et la Suède. La France marche contre le Portugal, et la maison de Bragance va perdre ce royaume. La Russie marchera contre la Suède, et la Suède perdra la plus belle de ses provinces. L'Autriche elle-même rappelle de Londres son ambassadeur et s'unit au système continental; et, quand tout cède, le pape seul résiste! Quand il ne doit plus y avoir de neutralité sur le continent, le pape seul persiste à rester neutre, et, fondant sur un motif religieux son opinion politique, il ajoute: *L'Église a besoin de persécution !* Toute autre patience que celle de l'Empereur eût pu se lasser: il négocie encore, mais il prévoit que si la négociation n'est pas soutenue par la force, elle sera infructueuse. Il fait prévenir [1] M. Alquier que le général Lemarrois part avec ordre d'occuper

[1] Lettre de M. Alquier, du 11 octobre 1807.

les trois provinces d'Ancône, Urbin et Macerata. Ce ministre ne doit rester à Rome qu'autant qu'on donnerait au cardinal de Bayanne des pouvoirs pour traiter sur la base des intentions de l'Empereur.

Tout à coup la scène change à Rome. « Si mon « accommodement [1] avec l'Empereur, dit le saint-« père, tient à ce que je me déclare contre les « Anglais, la conciliation sera bientôt consom-« mée. » Puis il promet de donner des pouvoirs au cardinal de Bayanne pour stipuler son adhésion à un système fédératif contre les Anglais et les infidèles. Quant aux moines, l'Empereur est bien le maître de les supprimer. Sa Sainteté ne s'en apercevra pas. Ainsi s'expliqua le saint-père le 11 octobre. Il venait d'apprendre la mission du général Lemarrois et son objet. On avait espéré fatiguer l'Empereur par la résistance, et échapper par la ruse. La nécessité commande et on obéit; mais fallait-il attendre cette nécessité? Cependant que deviennent ces obstacles de foi et de conscience que depuis trois ans le saint-siége oppose aux prières, aux instances, aux menaces de l'Empereur? La foi était donc un prétexte, la conscience un vain mot; les scrupules pieux ne servaient qu'à voiler des calculs hu-

[1] Le 23 septembre 1807.

mains ! La réflexion est affligeante, mais il est difficile de ne pas la faire. Au reste, la concession est plus apparente que réelle, et les scrupules ne tarderont pas à revenir.

Aussitôt que le cardinal de Bayanne fut arrivé à Paris, un projet en douze articles, proposé par le gouvernement français, fut le texte de quelques entretiens entre ce cardinal et le ministre des affaires étrangères. Ce projet ne présente guère que les conditions déjà indiquées. En voici la substance :

Les articles 1er et 2 renferment l'engagement, pour l'Empereur, de défendre les intérêts du saint-siége contre les Anglais et les infidèles; pour le saint-père, de faire cause commune avec l'Empereur dans toutes les guerres contre les infidèles et les Anglais.

L'article 3 porte que les ports des États romains seront fermés aux Anglais, et que des troupes françaises auront la garde d'Ancône, d'Ostie et de Civita-Vecchia.

D'après l'article 4, il doit être fait des travaux à Ancône, sous la direction d'un officier français.

Suivant les articles 5 et 6, le saint-siége pourvoira à l'entretien des troupes françaises à Ancône et de celles qui traverseront les États romains.

Les articles 7 et 8 sont relatifs à la reconnais-

sance des rois de Naples et d'Italie, avec renonciation du saint-siége à tous droits sur le royaume de Naples.

Les articles 9, 10, 11 et 12, portent l'admission dans les consistoires d'un nombre de cardinaux français égal au tiers de la totalité, l'extension du concordat du royaume d'Italie aux provinces vénitiennes, l'engagement du saint-siége de ne rien faire contre les libertés de l'Église gallicane, et de conclure un concordat pour les affaires ecclésiastiques d'Allemagne.

Si les assurances données à M. Alquier, le 11 octobre, ont été sincères, il semble qu'il n'y a dans ces conditions aucun article sur lequel il ne doive être possible de s'entendre; mais il paraît que le pape s'était bientôt reproché d'avoir donné des pouvoirs trop larges au cardinal de Bayanne; il lui adjoignit un collègue dans la personne du cardinal della Genga[1], et, peu de jours après l'arrivée de ce dernier à Paris, le cardinal de Bayanne reçut du saint-père un courrier qui lui apportait la défense de *signer* aucune des stipulations auxquelles il aurait cru devoir consentir, sans les avoir auparavant envoyées à Rome. C'était de nouveau retomber dans des lenteurs infinies. Sur la notification qui

[1] Ce cardinal a depuis été pape.

en fut faite au ministre des affaires étrangères par ce cardinal, M. de Champagny, qui avait accompagné l'Empereur à Milan, lui répondit que l'Empereur voyait avec peine cette suspension de ses pouvoirs.

Le saint-père persistait à ne pas vouloir reconnaître le roi de Naples; il ne voulait point consentir à l'augmentation du nombre des cardinaux français, ni faire exécuter de nouveaux ouvrages à Ancône. Comment est-il possible que, pour de pareilles difficultés, un prince éclairé compromette le sort de ses États? Au retour du voyage de Milan, M. de Champagny, après avoir récapitulé les griefs de l'Empereur contre le saint-siége, finissait par dire au cardinal de Bayanne: « Que la négociation [1] soit donc rompue, puisque « ainsi le veut le pape, et qu'il n'y ait plus entre « ses États et ceux de Sa Majesté aucune relation « pacifique. » En donnant aussi une pareille communication au cardinal della Genga, M. de Champagny témoignait que, si les dispositions du saint-père venaient à changer, les négociations commencées à Rome pourraient être reprises, et que même l'Empereur le désirait vivement par intérêt pour l'Église et pour le saint-siége.

De ce moment l'occupation de tous les États

[1] Note du 9 janvier 1808.

romains a été résolue; occupation qui sera temporaire si le pape accède aux propositions françaises, qui sera définitive, s'il s'obstine dans ses refus. Des ordres sont expédiés pour que l'armée française soit le 25 janvier à Pérouse, le 3 février à Rome. La destination de l'armée, dans sa marche, paraîtra être pour Naples. Le commandant de ce corps d'armée, le général Miollis, fera occuper le château Saint-Ange. Son titre sera celui de commandant de la division de l'Adriatique. Que le saint-siége mette ses troupes sous les ordres de ce général et ce dernier ne se mêlera point de l'administration du pays.

Dans les instructions pour l'exécution de ses ordres, tant au général Miollis qu'au ministre de France à Rome, l'Empereur déclare de nouveau[1] qu'il ne veut *rien ôter au pape*, qu'il ne lui demande rien que d'entrer dans son système. Cette protestation est répétée sous vingt formes différentes. L'Empereur ne veut exercer à Rome d'autre influence que celle qu'il exerce à Naples, en Espagne, en Bavière et dans les autres États allemands de la confédération du Rhin. Il n'entend donc pas *être maître de Rome*, il veut y régner seulement autant qu'il est nécessaire pour que cette petite planète n'ait point une marche

[1] Le 22 janvier 1808.

rétrograde et contraire à celle des grands corps qui l'environnent et qu'elle doit suivre dans leur route. Trois ans de négociations n'ont pu amener ce résultat. Trois jours d'exercice du pouvoir militaire conduiront au but; mais l'Empereur désire beaucoup n'être pas obligé d'aller au delà. A ces déclarations se mêlent pourtant des menaces de réunion, si le saint-siége venait à donner des bulles ou à faire d'autres publications hostiles contre lui.

Le cas de l'opiniâtreté du saint-père est prévu par l'Empereur. Pour cette hypothèse[1], il n'hésite plus. Il faut que le séjour des troupes à Rome accoutume le peuple à vivre avec elles et sous leur police, afin que, si la cour papale continue à se montrer aussi insensée qu'elle l'est, elle ait cessé insensiblement d'exister sans qu'on s'en soit aperçu. Le mot est prononcé; l'hypothèse est indiquée, où pourra cesser le gouvernement temporel de la cour de Rome.

Si l'Empereur avait l'intention arrêtée d'envahir plus tard les États romains, sa manière de procéder est mal entendue. On le blâmerait moins de s'en être emparé dès le commencement de 1808, que d'avoir négocié un an de plus avec le saint-père pour finir par les lui enlever en

[1] Lettre du 23 janvier 1808.

1809. Tout nous autorise à croire que Napoléon ne voulait, de bonne foi, que forcer le saint-père à se placer, envers la France, dans la même position que les princes de la confédération du Rhin; mais, dans ce cas encore, la marche qu'il suit est impolitique. Il eût mieux valu, le jour où notre armée est entrée à Rome, annuler la puissance temporelle du pape, sauf à la lui rendre ultérieurement, que de laisser subsister un gouvernement civil à côté d'un gouvernement militaire, ce qui va produire des collisions perpétuelles. Jusqu'à présent tous les débats ont été concentrés dans le cabinet des deux princes, et le public les a ignorés. La querelle va éclater au grand jour; la discussion ayant fait place aux actes, les apparences seront en faveur du saint-père et contre l'Empereur. Les formes de la persécution vont donner plus de relief à la fermeté de Pie VII, et ce pontife, malgré son humilité extérieure, fier de la lutte qu'il soutient seul, sans troupes, contre le plus puissant monarque de la terre, puisera dans ces circonstances nouvelles des motifs d'inflexibilité de plus. Toutefois, par l'exposé des faits que nous avons présentés, on jugera si c'est l'Empereur seul qu'il faut accuser des mesures sévères auxquelles il s'est déterminé après trois ans de controverse et d'instances sans résultat.

Dans le moment où à Paris, le 9 janvier, la négociation avait cessé avec le cardinal de Bayanne, le ministre de France avait remis à Rome un *ultimatum* en six articles. De la part du saint-père, ce furent toujours les mêmes difficultés. Il consentait à fermer ses ports aux Anglais, mais seulement dans la guerre *actuelle* et sans entrer dans un pacte *offensif*. Sa conscience ne lui permettait rien de plus. Accorder au clergé français un tiers de la nomination des cardinaux, ce serait renverser la constitution de l'Église. Reconnaître le roi de Naples sans l'hommage, la haquenée et le tribut, ce serait blesser les droits de la souveraineté du saint-siége. Le 29 janvier, il fit appeler M. Alquier pour lui faire part de ses intentions. « L'Empereur veut tout « ou rien, lui dit-il : vous savez à quels articles « je consens, je ne puis souscrire aux autres. Il « n'y aura pas de résistance militaire. Je me « retirerai au château Saint-Ange. On ne tirera « pas un seul coup de fusil, mais il faudra que « votre général fasse briser les portes. Je me « placerai à l'entrée du fort. Les troupes seront « obligées de passer sur mon corps, et l'*univers* « *saura que l'Empereur a fait fouler aux pieds* « *celui qui l'a sacré. Dieu fera le reste.* » Ces paroles de Pie VII présagent sa conduite future. Pour le moment, elles ne furent qu'une vaine

explosion de la colère de l'homme et de l'orgueil du pontife. On ne fut point réduit à briser les portes du château Saint-Ange. Le commandant en fit la remise à la première demande. Aussitôt, protestation du saint-père et notes de son ministre. « Résigné, comme[1] il l'est dans l'humilité « de son cœur, aux jugements impénétrables du « Très-Haut, le saint-père met sa cause entre les « mains de Dieu; et ne voulant pas toutefois « manquer à l'obligation indispensable où il est « de garantir les droits de sa souveraineté, il « nous a commandé de protester, comme il pro- « teste, en son nom et au nom de ses successeurs, « contre toute occupation de ses domaines, et « il entend que les droits du saint-siége sur ses « domaines demeurent, à présent et à l'avenir, « intacts et entiers. » A partir de ce moment, chacun des actes de l'armée française devient le texte d'une réclamation du gouvernement pontifical auprès du ministre de France, et d'une communication aux ministres étrangers en résidence à Rome. De son côté, le ministre de France ne manquait pas de sujets de plaintes. La première porta sur le style violent de la proclamation affichée par ordre de la secrétairerie d'État, relativement à l'arrivée des Français, et la secrétairerie d'État

[1] Déclaration du cardinal Casoni, du 2 février 1808.

répondait qu'elle n'avait fait qu'obéir à la volonté formelle du saint-père. On prévoit ce que va produire d'incidents fâcheux le conflit quotidien de deux volontés contraires. Cependant le général Miollis et son état-major furent présentés à Sa Sainteté qui les accueillit avec beaucoup de distinction : « Vous êtes célèbres dans l'Europe par « votre courage. Je rends justice au soin que vous « mettez à faire observer la discipline. » Un moment après, l'homme bienveillant et gracieux faisait place au pape opiniâtre et superbe. On n'a pas connu[1] le pape en France, écrivait Alquier à M. de Champagny, si on l'a regardé comme un homme doux, simple et facile. « Il faut s'at« tendre qu'il descendra, avec le plus grand « éclat, du rang où il est placé, et on le verra « entouré d'un intérêt plus vif et plus général « qu'on ne l'imagine. » La prédiction était vraie; elle s'accomplira dans toute son étendue.

L'hostilité était commencée aussi de la part du saint-siége. C'est un usage à Rome, le jour de la Chandeleur, que le pape bénisse des cierges qui ensuite sont distribués par ses ordres entre tous les souverains catholiques. Jusqu'à 1808, les

[1] Lors de l'élection de Pie VII, un cardinal avait dit : « Vous « voulez Chiaramonti, ce sera un petit pape dans les petites af« faires; mais si les circonstances devenaient grandes, il serait « aussi grand qu'elles. »

princes et princesses de la famille impériale de France avaient été compris dans cette distribution; mais, en 1808, ils n'eurent point part à cette faveur. Le souvenir en revint à Napoléon, lorsqu'à la fin de cette année, ainsi que nous le verrons plus tard, il poursuivait, en Espagne, l'armée anglaise dans sa retraite sur la Corogne. «Voici, écrivait-il[1] à son ministre des relations «extérieures, comme j'entends qu'on se conduise «à mon égard. Mon chargé d'affaires fera con«naître que, le jour de la Chandeleur, je reçois «des cierges bénits par mon curé; que ce n'est «ni la pourpre ni la puissance qui donnent de la «valeur à ces sortes de choses. Il peut y avoir en «enfer des papes comme des curés. Ainsi le cierge «bénit par mon curé peut être une chose aussi «sainte que celui du pape. Je ne veux pas rece«voir ceux que donne le pape, et tous les princes «de ma famille doivent en faire autant.»

Dès les premiers jours de l'occupation de Rome, le pape avait déclaré au ministre de France qu'il se regardait comme en prison, et qu'il n'entendrait à aucune proposition tant qu'il y aurait des troupes françaises dans sa capitale. Pour faire croire à l'Europe qu'il est prisonnier en effet, il change toutes ses habitudes. Chaque jour, il faisait une promenade en voiture; il n'en

[1] Lettre datée de Benavente, le 1er janvier 1809.

fait plus. Chaque jour, il visitait les églises; il ne les visite plus. Il semble regretter que son emprisonnement ne soit pas réel. Loin d'être accessible à la crainte, on voit qu'il aime jusqu'aux traverses et aux agitations qui marquent son règne; il trouve qu'elles donnent à son pontificat un caractère de grandeur qui le recommande à l'intérêt de l'histoire. Napoléon fait tout ce qu'il peut pour ne point paraître tenir le pape enfermé dans le château Saint-Ange, comme le fit Charles-Quint. Pie VII, au contraire, voudrait être traité avec la même rigueur que le fut Clément VII, afin de faire voir qu'il n'était pas capable d'acheter, comme lui, sa liberté. L'avenir donnera un démenti et au pape et à l'Empereur. Quoique, le 9 janvier, M. de Champagny eût rompu la négociation avec le cardinal de Bayanne, il ne laissait pas d'avoir encore des relations avec ce cardinal. Le 13 février, il lui écrivait : « Les troupes « françaises resteront à Rome jusqu'à ce que le « saint-père soit entré dans la confédération ita- « lienne, et qu'il ait adhéré à la ligue défensive « et offensive que l'Empereur des Français, le roi « d'Italie et le roi de Naples ont signée. Cette « condition est le *sine quâ non* des propositions « de l'Empereur. » Il faut en outre que le pape renonce à ses prétentions sur Naples. Suzeraineté, haquenée, tribut, sont des choses maintenant in-

admissibles. En renouvelant ces déclarations, l'Empereur fait aussi une concession de son côté. Il se désiste de la demande d'une nomination de cardinaux, proportionnée à la population de l'empire. Il se contentera du nombre qui appartenait aux États réunis à la France, et il consent que ce soit l'objet d'une négociation particulière. Le même jour, on donnait l'ordre à M. Alquier de s'expliquer en ce sens à Rome, et surtout d'engager cette cour à s'abstenir de publications ennemies. La guerre des publications avait commencé. Il y avait même un autre genre de guerre que ne faisait pas encore le pape, mais que faisait son armée religieuse. Déjà le confessionnal et la chaire prononçaient des anathèmes plus ou moins hardis contre les Français. Entre autres exemples, un moine augustin avait, dans un sermon, fait l'allusion la plus frappante aux circonstances actuelles de l'Église, en expliquant l'histoire des Machabées et en rappelant les persécutions d'Antiochus contre le grand prêtre. Ses peintures passionnées avaient vivement ému tout son auditoire. Dans la nuit qui suivit ce sermon incendiaire, les madones placées dans le voisinage de l'Église sont brisées; le matin, on s'assemble, on s'agite, et les âmes dévotes se répandent en malédictions contre les Français, auteurs infaillibles de ces profanations.

Ainsi préludait le fanatisme à des écarts qui auraient pu devenir dangereux, si la main ferme de l'autorité française n'avait pas su les comprimer. Au reste, ce fanatisme n'était que dans les derniers rangs du clergé et du peuple. Rien de moins fanatique que des cardinaux romains. Chez eux tout est calcul; mais ce fanatisme qu'ils n'ont pas, ils le nourriront dans les autres, s'il peut être utile à leurs vues. L'opinion des habitants de Rome mérite à peine qu'on en tienne compte. Sans doute il y a là comme ailleurs des esprits plus avancés qui aspirent à des améliorations dans l'ordre social auquel ils appartiennent. Ce nombre est peu considérable; il a besoin, pour s'accroître, que les événements viennent favoriser ce genre de disposition. En général, les hommes des classes élevées tiennent à la papauté par des intérêts. Quelques-uns, à peu près indifférents à tout, sont prêts à reconnaître la souveraineté que leur imposera la fortune. Après le suprême pontificat, la première dignité est celle du sénateur de Rome. C'est ce personnage qui, dans le monde moderne, représente seul l'ancien sénat romain. Ce sénateur de Rome est un *dilettante* qui fait un voyage à Naples uniquement pour entendre de la musique de Zingarelli. Du patriotisme, de la nationalité, sont à Rome des sentiments inconnus; mais en revan-

che, il y a là de l'ignorance, de la superstition, des passions vives, et l'habitude du poignard, tous éléments dont le clergé, quand il le veut, entend à merveille l'usage, et contre lesquels l'autorité française fait bien de se prémunir.

Pour diminuer le nombre des mauvais conseils qui assiégent le saint-père, les cardinaux napolitains ont reçu du général Miollis la sommation de se rendre à Naples, afin d'y prêter serment à leur nouveau souverain. Cet ordre donné à des cardinaux paraît une injure au saint-père. Il leur fait défendre[1] d'y obéir. Un d'entre eux se rend auprès de lui pour le prier, en leur nom commun, de lever cette défense. Il s'y refuse. Après une longue discussion, il leur permet d'aller à Naples, à condition qu'ils s'y feront conduire de force. Dans ce cas, il les autorise à prêter serment, et seulement comme sujets; il leur interdit de le prêter comme cardinaux. Les représentations qu'ils lui font ne le touchent pas : « Eh « bien, vous serez martyrisés. » Selon le saint-père, l'enlèvement par force prouvera la persécution, d'où sortira le *schisme, seul moyen de sauver l'Église*. C'est un homme que nous voulons croire véritablement pieux, c'est le pape Pie VII qui s'exprime ainsi! Étrange effet de

[1] Lettre du cardinal Doria Pamphili, pro-secrétaire d'État, aux cardinaux napolitains, du 8 février.

l'égarement que produit l'odieux mélange des intérêts de la terre et de ceux de l'éternité! Quelques cardinaux partirent d'eux-mêmes. D'autres attendirent l'emploi de la force pour s'y déterminer.

Le mois suivant, cette mesure, appliquée d'abord aux cardinaux napolitains, fut étendue à ceux de Gênes, du Piémont et du royaume d'Italie. Le ressentiment du saint-père éclata dans toute son amertume. Le séparer des membres du sacré collége, c'était détruire le régime spirituel de l'Église. Les lettres adressées par le pro-secrétaire d'État aux cardinaux et aux ministres étrangers, sont un appel au jugement de Dieu et des hommes sur cette insulte énorme à la dignité du cardinalat, qui est en même temps un outrage contre la personne sacrée du saint-père.

A toute heure, beaucoup d'autres difficultés s'élevaient entre l'autorité française et le saint-siége. Cette autorité s'est emparée de l'administration des postes; elle a établi des surveillants dans les imprimeries; elle a incorporé aux troupes françaises les troupes pontificales. Le pape, pour témoigner qu'il ne reconnaît plus comme lui appartenant les troupes qui obéissent à un commandant étranger, donne une cocarde particulière au corps de troupes qui forme la garde de sa personne. Aussitôt cette cocarde nouvelle

est donnée aussi aux troupes pontificales incorporées aux Français. Il n'est pas une de ces circonstances qui ne fasse éclore des discussions, des déclarations, des protestations de toute espèce. Nous rapportons ces faits sans les excuser. Ils sont la triste conséquence de la fausse position d'une autorité militaire qui cherche à enchaîner, dans les mains du pape, l'autorité civile, tout en paraissant la respecter. Le respect véritable étant incompatible avec les précautions que la prudence ordonne, une suspension absolue de tout pouvoir dans les mains du saint-père, ou même une oppression franche, aurait eu plus de dignité et offert moins d'embarras que la situation équivoque où, en voulant lui laisser une sorte de liberté d'action, on est sans cesse occupé à gêner cette action et à en contrarier tous les mouvements. Ainsi le pape veut établir un nouvel impôt, et c'est l'autorité française qui s'y oppose, parce qu'elle voit dans cette volonté l'intention d'aigrir les esprits contre les Français, dont la présence seule paraîtrait avoir exigé cette charge nouvelle.

Ce fut alors que le pape donna un bref portant menace d'excommunication contre l'Empereur des Français. Après avoir énuméré ses griefs contre Napoléon, griefs qui tenaient tous à des questions temporelles, le saint-père ajoutait :

« Vous abusez de la force en foulant aux pieds « les devoirs les plus saints, surtout au préjudice « de l'Église. Vous nous obligerez ainsi à faire, « dans l'humilité de notre cœur, usage de cette « force que le Dieu tout-puissant a mise dans nos « mains, si par la suite... » Quelques écrivains ont depuis déclaré ce bref apocryphe. Nous ne mettons aucune importance à démentir cette allégation; mais si le pape a bien pu, en 1809, excommunier réellement l'empereur Napoléon, nous ne voyons pas pourquoi on cherche à le disculper d'en avoir fait la menace en 1808. Il est au contraire dans les usages, et peut-être dans les devoirs de la cour de Rome, d'avertir [1] avant de frapper, et le bref comminatoire du 27 mars n'est ni plus ni moins violent que vingt autres pièces très-authentiques émanées du saint-siége.

Le ministre de France Alquier avait quitté Rome, mais en y laissant un chargé d'affaires. Le pape alla plus loin; il révoqua totalement les pouvoirs de son légat en France, le cardinal Caprara. Ce cardinal donna connaissance de son rappel au gouvernement français dans les derniers jours du mois de mars. La première réponse de

[1] Ainsi, en 1833, un autre pape a donné un bref comminatoire d'excommunication contre l'empereur don Pedro, agissant en Portugal au nom de la reine dona Maria, sa fille.

l'Empereur à cette notification fut un décret[1] du 2 avril qui prononça la réunion des provinces d'Urbin, Ancône, Macerata et Camerino au royaume d'Italie. Les autres dispositions de ce décret ordonnaient l'organisation de ces provinces en trois départements, suivant les lois et règlements de ce royaume. Ce fut là le premier acte de spoliation exercé par l'Empereur contre Pie VII. D'après la connaissance que nous avons maintenant du caractère du pape, il est aisé de prévoir que rien ne le fera fléchir, et que son obstination doit inévitablement le conduire à la perte totale de ses États. Cette obstination est-elle digne d'éloge ou de blâme? Dans la contestation qui a eu lieu sous nos yeux, est-ce le saint-père qui a tort? est-ce Napoléon? N'ont-ils pas jusqu'à un certain point tous deux tort, tous deux raison? L'Empereur ne pouvait-il pas se contenter du consentement du pape à fermer ses ports aux Anglais dans la guerre actuelle, sans vouloir absolument qu'il entrât dans une ligue défensive et offensive avec les royaumes de Naples et d'Italie? De son côté, lorsque l'Empereur ne demande au saint-père que de se placer avec lui dans la même

[1] Comme les considérations sur lesquelles l'Empereur fonde ce décret seront contestées par le saint-siége, nous nous réservons de les rapporter plus tard.

position où sont la plupart des puissances du continent, le saint-père, par ses refus obstinés, ne montre-t-il pas plus d'entêtement que de fermeté véritable? n'est-ce pas là s'attacher aux mots plus qu'aux choses? n'est-ce pas aussi une prétention déplacée de Pie VII, après tous les bouleversements que l'Italie a éprouvés depuis quinze ans, d'exiger encore, pour prix de la reconnaissance du roi de Naples, le tribut et la haquenée, vieille prétention qui a été l'objet de tant de débats dans des temps déjà bien éloignés de nous? Sans doute tout homme qui sacrifie à une opinion, quelle qu'elle soit, sa puissance et ses domaines, fait toujours un grand acte d'abnégation. S'il se mêle à cette opinion un intérêt religieux même aveugle, cette opinion paraît plus respectable encore; mais, d'autre part, il faut bien convenir que les demandes de l'Empereur n'ont rien qui ne puisse être accepté par le plus saint des pontifes; que le pape exige, en faveur de ses États, une exception extraordinaire que rien ne justifie, et que définitivement, si ce prince de l'Église perd sa souveraineté temporelle, c'est qu'il l'aura voulu, puisque, d'un mot, et jusqu'au dernier jour, il pourrait la sauver. Quoique le dénoûment soit prévu, la continuation de ces débats, dont nous reprendrons plus tard le récit, ne cessera pas d'offrir de l'attrait à la curiosité;

parce que c'est toujours un combat intéressant que celui d'une force morale contre une force matérielle. Quoique ce soit ici la lutte de l'esprit religieux d'un autre siècle contre l'esprit philosophique de notre âge, le combat sera tel, qu'il fera mettre en doute de quel côté se trouve la politique la plus habile, ou dans la fière exaltation d'humilité chrétienne qui se jette à plaisir dans des tribulations qu'elle pourrait éviter, ou dans la puissance, d'ailleurs réfléchie, mais trop impatiente d'obstacles, qui se laisse conduire par degrés à des rigueurs sans fruit et à un envahissement sans gloire.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Contraste de la conduite de Napoléon envers Pie VII et de sa conduite avec les Bourbons d'Espagne. — Mouvements de troupes françaises vers l'Espagne. — Contribution extraordinaire imposée au Portugal. — Enquête de Napoléon sur les dispositions du peuple espagnol. — Dispositions des masses favorables à l'Empereur. — Tendance de Napoléon à envahir les provinces de l'Èbre. — Mélange fatal d'une ambition de famille à une ambition d'intérêts français. — Anciennes prétentions de la France sur la Catalogne et la Navarre. — Motifs allégués pour justifier l'entrée des Français en Espagne. — Simulation d'un accord préalable de la part du prince de la Paix. — Communications actives entre Paris et Madrid. — Préparatifs de départ pour le prince de la Paix et même pour le roi. — Bruits du départ de la cour pour le Mexique. — Proclamation du roi pour démentir ces bruits. — Émeute à Aranjuez contre le prince de la Paix. — Agitation dans le même sens à Madrid. — Abdication de Charles IV. — Arrestation du prince de la Paix. — Démarche de Ferdinand VII auprès de Napoléon. — Protestation de Charles IV contre la violence qui a causé son abdication. — Convention négociée entre la France et le prince de la Paix, immédiatement avant les événements d'Aranjuez. — Entrée des Français à Madrid sous les ordres de Murat, grand-duc de Berg. — Entrée du nouveau roi Ferdinand dans cette capitale. — Protection accordée au vieux roi par le grand-duc de Berg. — Conseil donné à Ferdinand d'aller au-devant de l'Empereur. — Vœux

des Espagnols pour l'arrivée de Napoléon à Madrid. — Communications des vieux souverains avec le grand-duc de Berg. — Accusations dirigées par la reine contre son fils.

Trois années d'efforts infructueux pour faire entrer Pie VII dans le système de la France n'ont conduit l'Empereur qu'à l'occupation d'une partie des États romains. Bayonne va nous le montrer plus résolu et plus expéditif à l'égard de la maison d'Espagne. Pourquoi cette différence? Sans contredit la nature particulière de la souveraineté ecclésiastique et surtout le souvenir que l'Empereur conserve du voyage du saint-père en France pour son couronnement lui ont commandé une certaine modération; mais une autre cause a aussi influé sur sa conduite. Outre la dignité du suprême pontificat, il y a dans la personne de Pie VII une élévation, une énergie de résistance qui fait honorer l'homme, lors même que la politique s'irrite contre le prince souverain. Plus que personne, Napoléon, soit sentiment, soit calcul, aime à s'associer aux hommages que l'opinion publique rend à la vertu. Dans la campagne de Prusse, tandis qu'il chasse de Cassel l'Électeur de Hesse, déconsidéré en Allemagne par son avarice, il prodigue les plus grands témoignages d'égards à l'Électeur de Saxe,

prince chéri de ses peuples et respecté par les étrangers. De cet Électeur il fait un roi, et, loin de le dépouiller de ses États, il lui en donne de nouveaux, proclamant avec éclat qu'il s'enorgueillit de l'amitié de ce prince comme de sa plus belle conquête. Plaçons, en imagination, le roi de Saxe à Madrid. Supposons des troubles dans sa famille, et Napoléon invoqué comme médiateur; jamais celui-ci ne songerait à le détrôner. Ce n'est pas tout à fait sans raison que la philosophie chrétienne regarde les Cyrus et les Alexandre comme les instruments des vengeances célestes: ces hommes extraordinaires n'opèrent de si grandes révolutions que là où les fautes des gouvernements les ont rendues faciles: et où furent-elles jamais aussi bien préparées qu'en Espagne? Chez le roi Charles, abâtardissement moral et engouement aveugle pour l'ancien amant de sa femme, devenu le maître de tous deux; chez la reine, une dépravation vieillie qui a desséché en elle tous les sentiments de la maternité; chez le prince des Asturies, l'absence de toute vertu plutôt que la force d'aucun vice, mais une faiblesse capable d'obéir à tous les mauvais conseils, et une lâcheté qui ne balance pas ensuite à en sacrifier les auteurs. Telle est, ainsi qu'on a pu le reconnaître, la royauté espagnole dans son présent et dans son avenir.

Auprès de cette royale nullité, à côté de cette espèce de crétinisme dynastique, le prince de la Paix est presque un être sublime, c'est un homme ordinaire. Pour qui a bien observé cet intérieur de la cour d'Espagne, les faits dont nous serons bientôt témoins s'expliquent naturellement; les événements de Bayonne sont presque racontés d'avance.

Tandis qu'un premier corps français pénétrait en Portugal, un second s'était rassemblé à Bayonne sous le nom de deuxième corps d'observation de la Gironde. Ce corps de vingt-quatre mille hommes, à peu près, était entré en Espagne à la fin de novembre 1807. En janvier 1808, le quartier général du commandant en chef, le général Dupont, était établi à Valladolid, et la direction de quelques détachements envoyés vers Salamanque, semblait promettre un prochain renfort à l'armée de Portugal.

Presque en même temps aussi, se formait un troisième corps d'armée de vingt-cinq mille hommes d'infanterie, et de près de trois mille hommes de cavalerie, sous le nom de corps d'observation des côtes de l'Océan. Le commandant en chef de ce corps était le maréchal Moncey qui avait combattu avec honneur en Espagne dans les guerres de la république.

Enfin, un quatrième corps, mais beaucoup

moins considérable, s'organisait sous les ordres du général Duhesme. Ce dernier, désigné comme corps d'observation des Pyrénées Orientales, n'était que de huit à dix mille hommes d'infanterie et quinze à dix-huit cents de cavalerie.

Ces formations d'armées diverses s'opéraient presque à l'insu de la France et de l'Europe. Les unes se composaient de légions de réserve qui d'abord n'avaient dû être destinées qu'à la défense du territoire; les autres, de cadres provisoires déjà existants, dans lesquels on faisait entrer des jeunes gens tirés des dépôts des divers régiments restés en France, ou des conscrits de nouvelle levée. Le quatrième corps était presque tout entier formé de troupes italiennes et napolitaines. Il n'était pas une de ces dispositions dont presque tous les détails n'eussent été directement ordonnés par l'Empereur. De Milan, où l'avaient appelé les affaires de l'Italie, il avait suivi celles de Portugal et d'Espagne. C'était de Milan qu'il avait imposé au Portugal une contribution extraordinaire de cent[1] millions de francs, contribution trop forte pour pouvoir être payée, et il le savait bien, mais dont il jetait la demande en avant, pour en faire plus tard une condition en cas de remise du royaume soit à l'ancien

[1] Il ne fut perçu que cinq à six millions.

titulaire, soit à des princes nouveaux de son choix. Napoléon avait procédé ainsi à Vienne, en 1805, à Berlin, en 1806, et les traités de paix lui avaient assuré le payement d'une portion de la contribution de guerre non encore acquittée par le pays. Ce fut une de ses méprises d'appliquer, quelquefois à faux, dans des contrées différentes, des mesures qu'il avait pu prendre avec succès, en Allemagne, dans les campagnes de 1805 et 1806. Ce n'est pas en Portugal seulement que la contribution extraordinaire, imposée à ce royaume, fit une fâcheuse impression. La nouvelle qui s'en répandit en Espagne, fut une des causes qui refroidirent le plus l'enthousiasme d'une grande partie de la population pour l'Empereur.

Si Napoléon s'est trompé sur le caractère de la nation espagnole, ce n'est pas faute d'avoir fait ce qui dépendait de lui pour se procurer des informations sûres et précises. Le 20 janvier, il demandait encore à son ambassadeur de l'éclairer sur l'effet qu'avait produit l'arrestation du prince des Asturies, non-seulement à Madrid, mais dans toute l'Espagne. Il voulait connaître à fond l'esprit de la cour, celui de l'armée, celui de la nation tout entière. Il avait surtout à cœur de savoir ce qu'on pensait de l'augmentation du nombre des troupes françaises. « Le gouverne-

« ment en prend-il de l'ombrage? La nation s'en « alarme-t-elle ou s'en réjouit-elle?» Le gouvernement alors était inquiet, la nation ne l'était pas. Le partage du Portugal ne s'opérait pas aussi promptement que l'aurait désiré le prince de la Paix. Tandis que ce prince réclamait la prompte exécution des articles qui lui promettaient la souveraineté des Algarves, on lui recommandait le secret sur ces dispositions; on lui objectait que la conquête n'était pas achevée ni l'ordre suffisamment affermi, et qu'il fallait, pour quelque temps encore, que l'autorité sur tout ce royaume restât concentrée dans une seule main. Ces raisons lui paraissaient peu solides; les lenteurs du gouvernement français étaient, à ses yeux, de mauvais augure, et ce n'était pas sans inquiétude que, dans le même moment, il voyait arriver sur le territoire espagnol plus de troupes que n'en portait la dernière convention.

A cette époque, au contraire, le peuple espagnol mettait sa principale espérance dans l'Empereur. Il se flattait que Napoléon se déclarerait en faveur du prince des Asturies, et, dans les premiers moments de l'expédition de Portugal, non-seulement on ne s'était pas effrayé du passage des troupes françaises qui se rendaient à cette destination; on ne s'inquiétait même pas d'en voir augmenter le nombre en Espagne. Sûr

le faux bruit qu'un régiment français devait passer à peu de distance de Madrid, une foule immense s'était portée à plusieurs lieues de cette capitale, tant on était avide de voir quelques-uns de ces hommes dont la renommée racontait tant de merveilles. On eût voulu que l'Empereur vînt à Madrid et qu'il y parlât en maître; on ne voyait que lui qui fût capable de tirer Charles IV de son incurable aveuglement; aussi on l'invoquait comme une providence, comme la seule providence sur la terre qui pût sauver l'Espagne, c'est-à-dire, dans le langage populaire, l'arracher à la domination exécrée du prince de la Paix.

Si l'Empereur n'ignorait pas la haine qu'on portait au favori, d'un autre côté le prince des Asturies ne lui inspirait pas une grande confiance et n'en méritait assurément pas davantage. D'ailleurs, en fait de pouvoir, l'Empereur avait un grand respect pour l'ordre hiérarchique établi, quand sa politique n'en ordonnait pas autrement, et, dans cette circonstance, son opinion n'était pas arrêtée encore sur le parti qui devrait lui être le plus avantageux.

Certes, lorsque nous arriverons aux scènes de Bayonne, nous serons loin d'excuser ce qu'elles offriront de condamnable, mais ce qui a fait le plus de mal à la France, ce n'est ni l'abdication

facile du roi Charles IV, ni l'abdication forcée de Ferdinand VII, c'est une pensée dont l'Empereur eût poursuivi l'accomplissement sous le règne des Bourbons, s'il les eût maintenus sur le trône, et qu'il conservera, même sous la royauté de sa création, malheureusement pour elle et pour lui, quoiqu'après avoir paru y renoncer formellement dans la dernière de ces circonstances. Cette pensée sera en lui constante, opiniâtre, c'est de réunir à la France les provinces de la rive gauche de l'Èbre. Que le roi d'Espagne se nomme Charles, Ferdinand ou Joseph, l'idée principale de l'Empereur sera cette réunion. Le reste ne sera qu'accessoire.

Ce que nous blâmons ici dans cette idée de Napoléon, ce n'est pas de vouloir abattre la barrière des Pyrénées. En 1808, on n'en est plus à la question des frontières naturelles. Dès longtemps les coalitions européennes ont obligé la France à les dépasser et à prendre pied chez ses ennemis. Du côté de l'Italie, elle a gardé le Piémont. Sur le Rhin, elle est maîtresse de Kehl, de Cassel et de Wesel. Puisqu'elle a dû, pour sa sûreté, tenir dans ses mains les clefs de l'Italie et de l'Allemagne, pourquoi ne prendrait-elle pas la même précaution à l'égard du gouvernement espagnol, surtout après que ce gouvernement, qui a voulu se tourner contre elle, n'en a été

empêché que par des événements inouïs, sur le renouvellement desquels on ne peut pas toujours compter? La pensée impériale que nous examinons ici pourrait ne pas nous blesser vivement en elle-même; elle nous blesse parce qu'elle ne vient pas seule, pure et exempte de mélange.

Il y avait pour l'Empereur deux partis, jusqu'à un certain point autorisés par ce genre de politique qui s'appuie sur la force, c'était ou de placer un membre de sa famille sur le trône d'Espagne, ou de maintenir les Bourbons sur ce trône, en se faisant céder par eux les provinces de l'Èbre en échange du Portugal. Sans contredit, en morale, chacun de ces partis, même pris isolément, serait encore répréhensible. Le principal tort de l'Empereur est dans leur cumulation. Lorsque, par les traités de Bayonne, il promettra de respecter l'intégralité de la monarchie, s'il n'a pas la volonté de détruire à l'instant même cette intégralité, il en nourrira secrètement l'espérance, persuadé que les circonstances ultérieures lui fourniront l'occasion et le prétexte de la réaliser. En réunissant à la France, par traité ou autrement, les provinces de l'Èbre, la politique de l'Empereur serait encore une politique nationale. Elle va cesser de l'être, lorsqu'il mêlera une ambition de famille à cette ambition du pays; lorsque, de la puissance du

pays, il fera un instrument pour son ambition de famille. Dans tous les cas, il eût mieux valu pour lui et pour la France, qu'au lieu de faire occuper, par un de ses frères, un trône de plus, il avouât hautement et exécutât sans détour une usurpation partielle de territoire qui aurait eu, pour justification, un intérêt purement français.

Au reste, le changement de dynastie en Espagne n'a point été, comme on l'a prétendu, l'effet d'une résolution antérieure, invariablement arrêtée; il a été la suite d'accidents auxquels la France était étrangère, la suite de l'affaire de l'Escurial, de l'émeute d'Aranjuez, et enfin de l'inexplicable imprudence qui a réuni à Bayonne toute la maison d'Espagne.

Peut-être aux projets de l'Empereur sur les provinces de l'Èbre se mêlait-il encore, dans son esprit, une prétention pareille à celle qu'il cherchait à faire revivre en Italie, en se portant successeur de Charlemagne. En Espagne aussi, il aurait à ressaisir, sinon l'héritage de Charlemagne, du moins celui des successeurs de ce prince. C'est à un de ses fils [1] que remonte la domination française en Catalogne, domination souvent interrompue, mais renouvelée encore

[1] En 801, le fils aîné de Charlemagne se rendit maître de la Catalogne. Jusqu'en 1182, on data, dans cette province, les actes publics de l'année du règne du roi de France.

dans le dix-septième siècle [1]. Nous dévoilons dès aujourd'hui les vues de l'Empereur à l'égard des provinces de l'Èbre, parce qu'elles vont influer sur sa manière de procéder en Espagne. C'est parce qu'il met un grand prix à s'établir spécialement en Catalogne, que, peu délicat sur le choix des moyens, il fait introduire furtivement ses troupes à Figuières, à Barcelone, dans le fort de Montjoui, à Saint-Sébastien et à Pampelune. Là, ce sont des commandants débonnaires qui, dans la crainte de se compromettre, ouvrent d'eux-mêmes les portes des forteresses confiées à leur garde; ici, ce sont des officiers inattentifs et négligents qui se laissent enlever leurs postes par surprise; ailleurs c'est un mélange d'adresse et d'appareil de force, déployé à propos, qui toutefois, sans coup férir, fait passer le commandement des mains des Espagnols dans les mains des Français.

Pour expliquer, aux yeux de l'Europe, ce

[1] En 1641, les Catalans révoltés sous le ministère du cardinal d'Olivarès proclamèrent le roi de France comte de Barcelone. Les Français restèrent maîtres de la Catalogne jusqu'en 1652. Plus tard encore, en 1689 et 1695, les Catalans, toujours en lutte pour la défense de leur liberté contre la cour de Madrid, manifestèrent le désir de se replacer sous la domination française.

Les droits de la France sur la Navarre auraient été encore plus faciles à établir.

grand mouvement de troupes vers l'Espagne, l'Empereur avait eu soin, dès les premiers jours du mois de janvier, de faire jeter en avant, dans les rapports de ses ministres publiés par le *Moniteur*, une énonciation de faits qui semblaient appeler une prompte surveillance sur les diverses parties du littoral espagnol. Ainsi, en demandant au sénat une levée de quatre-vingt mille conscrits sur l'année 1809, et en lui exposant les motifs de la guerre contre le Portugal, le ministre des relations extérieures représentait les côtes espagnoles comme menacées sur plusieurs points par l'Angleterre. « L'Espagne[1], disait le ministre, a « eu des craintes pour Cadix; elle en a eu pour « Ceuta : c'est vers cette partie du monde que « les Anglais paraissent vouloir diriger leurs « expéditions secrètes. Ils ont débarqué beaucoup « de troupes à Gibraltar; ils ont rappelé de ce « côté celles qui avaient été chassées du Levant, « et une partie de celles qu'ils avaient accumu« lées en Sicile. Leurs croisières sur les côtes « d'Espagne deviennent plus vigilantes; ils sem« blent vouloir se venger sur ce royaume des « revers qu'ils ont éprouvés dans ses colonies. « Toute la presqu'île mérite donc de fixer parti« culièrement l'attention de Votre Majesté. » A la

[1] Deuxième rapport de M. de Champagny en date du 25 janvier 1808.

suite de ce rapport, le ministre engageait l'Empereur à prendre les mesures que requéraient les circonstances et que sa sagesse pourrait lui dicter. Par de telles publications, l'Espagne et l'Europe étaient suffisamment averties d'avance, et si les Français purent occuper, par ruse, des places qu'ils n'auraient pas voulu attaquer de vive force, le gouvernement espagnol ne dut en accuser que sa propre imprévoyance.

La nouvelle de cette occupation causa naturellement à la cour de Madrid une vive anxiété. Il n'y avait pour le prince de la Paix qu'une manière de dissimuler l'affront fait au roi, c'était de laisser supposer l'existence d'un concert préalable dont l'exécution seulement aurait été plus prompte qu'on ne s'y était attendu. Il eut soin de dire à quelques agents diplomatiques que tout ce qui se passait avait lieu d'accord entre les deux puissances, et, même avec l'ambassadeur Beauharnais, il affecta d'exprimer le regret qu'on eût devancé la réception de ses ordres, « qui en effet, disait-il, avaient dû arriver vingt-« quatre heures après. »

Cependant l'Empereur faisait prévenir le gouvernement espagnol que le grand-duc de Berg allait se rendre à Vittoria pour prendre le commandement de l'armée; on annonçait aussi qu'il était possible que l'Empereur fît lui-même un

voyage en Espagne pour inspecter ses troupes. Des courriers successifs apportaient [1] de France d'importantes communications. M. de Vandeul, secrétaire de l'ambassade française, M. de Tournon, officier d'ordonnance de l'Empereur, et M. Ysquierdo, confident du prince de la Paix, étaient, dans un court intervalle, arrivés à Madrid. Ce dernier, après avoir eu de longues conférences avec le roi et le favori, à Madrid et à Aranjuez, était reparti pour Paris au bout de quelques jours [2]. Tout porte à croire que dès lors l'Empereur, soit dans ses lettres au roi, soit dans les paroles portées par Ysquierdo, fit pressentir ses vues sur les provinces de l'Èbre, moyennant un dédommagement dans le Portugal; car l'ambassadeur Beauharnais dit dans une dépêche du 11 mars : « L'idée d'un démembrement effarouche les Espagnols, et c'est ce qu'il « faut prendre en considération. » Ce conseil était le plus sage que pouvait donner cet ambassadeur. Malheureusement on n'en tint aucun compte.

Depuis le voyage d'Ysquierdo, un malaise visible règne à la cour. Malgré tous ses efforts pour paraître calme, le favori est évidemment décontenancé. Dans Madrid, on s'entretient pu-

[1] Dans le mois de février et au commencement du mois de mars.

[2] Le 11 mars.

bliquement de son départ prochain que doit précéder celui de mademoiselle Tudo, comtesse de Castelfiell, sa maîtresse, et de ses enfants. Des sommes considérables sont, dit-on, expédiées sur l'Andalousie et sur le Ferrol. Des caisses nombreuses renfermant des objets de grande valeur, ont été acheminées dans diverses directions. On désigne même des banquiers qui se sont mis en route pour aller, sur différents points, veiller à la sûreté de ces envois. Enfin, le 14 mars, on parle tout haut du départ même du roi et de la reine que le prince de la Paix voudrait emmener au Mexique. On s'inquiète pour le prince des Asturies qui sera nécessairement entraîné à la suite du roi, dépourvu, comme il l'est, de tout moyen pour se soustraire à cette violence. Ces bruits sont confirmés par des préparatifs qui se font de toutes parts. Les troupes qui forment la maison du roi ont ordre de se tenir prêtes à marcher au premier signal. Tantôt on annonce que le roi se refuse à quitter l'Espagne, tantôt qu'il y a consenti, et en effet, il semble qu'il s'est laissé amener à cette détermination. A Madrid, à Aranjuez, l'agitation est portée au plus haut point; elle s'augmente encore sur la nouvelle que le général Solano, à la tête des troupes rappelées de Portugal, se dirige vers l'Andalousie, pour protéger la route que la cour doit suivre.

Le conseil de Castille a fait, mais en vain, des représentations au roi pour le retenir. Telle était la situation des choses le 15 mars au soir. Le projet d'émigration était réel; il pouvait n'être pas mal entendu, même pour la maison royale à qui resteraient toujours les chances de l'avenir; il était surtout bien conçu pour le prince de la Paix. En Europe, ce prince touchait au terme de son règne; il aurait à recommencer un nouveau règne en Amérique. Le 16, Charles IV, soit qu'il eût changé d'avis, soit qu'il ne voulût qu'amuser l'opinion, fait parvenir à Madrid une proclamation par laquelle le bruit de son départ est formellement démenti; mais, à Aranjuez, on ne croit pas à ces assurances. Les rumeurs qui agitent les habitants ont gagné les campagnes voisines. De toutes parts on afflue dans cette résidence; les masses se pressent, s'échauffent et s'irritent par le contact de leur exaspération commune; enfin, dans la nuit du 17 au 18, une émeute affreuse éclate, dirigée uniquement contre le prince généralissime. Au milieu des imprécations contre lui, on entend des cris redoublés de « Vive le roi! vive le prince des Asturies! « vive la famille royale! nous ne voulons pas « qu'ils partent. » Malgré la violence de leur emportement, les hommes même les plus exaltés, toujours respectueux pour le sang de leurs rois,

tout en se précipitant sur l'hôtel du prince de la Paix, montrent les plus grands égards pour la princesse son épouse; ils la ramènent au château du roi avec sa fille, réservant toute leur colère pour le prince seul qu'ils ne nomment plus que Godoï. En vain, le frère du généralissime, don Diégo Godoï, colonel des gardes espagnoles, a voulu d'abord opposer quelque résistance; bientôt ses propres troupes se sont tournées contre leur chef. Gardes espagnoles, gardes Wallonnes, gardes du corps, tous oublient leur vieille obéissance, méconnaissent la voix de quelques officiers fidèles et se rangent du côté du peuple. Furieux de ne pas trouver l'objet de sa colère, le peuple la reporte sur tout ce qui tombe sous sa main. Meubles, glaces, vases précieux, tout est brisé, tout est mis en pièces, et, comme il arrive presque toujours quand les passions sont vivement excitées, on détruit, on ne pille pas.

Durant cette explosion du courroux populaire, l'ambassadeur de France, qui était arrivé la veille à Aranjuez, s'était rendu auprès du roi. Ce prince et la reine, peu occupés d'eux-mêmes, ne songeaient qu'à la cruelle position de l'homme « qui les avait servis si fidèlement depuis vingt « années. » Le roi dit à M. de Beauharnais qu'il allait en écrire à l'Empereur. Le 18, à sept heu-

res du matin, un décret royal fut expédié à Madrid pour y prévenir le contre-coup des mouvements d'Aranjuez, en faisant connaître que ces mouvements, causés par la crainte du départ du roi, n'avaient point d'objet et que la tranquillité était entièrement rétablie. Un autre décret, signé à midi le même jour, annonça que Sa Majesté voulait désormais commander en personne ses armées et ses escadres. Elle donnait, en conséquence, au prince de la Paix, la démission de ses fonctions de généralissime et de celles de grand amiral, avec permission pour lui de se retirer où il le jugerait convenable. On se figurerait difficilement les éclats de la joie générale à Madrid. On dirait d'un peuple d'esclaves qui brise sa chaîne; mais, dans une situation si nouvelle, cette population, jusqu'alors si soumise, ne sait en quelque sorte où se prendre; elle tourne ses yeux vers la France : en ce moment un enthousiasme frénétique accueillerait à Madrid les Français et surtout l'Empereur. Cette disposition des esprits ne dura pas longtemps.

Le 19 mars, Madrid éprouve la même secousse qu'Aranjuez. Toute la population de cette capitale est sur les places et dans les rues; on poursuit les partisans du prince de la Paix, on dévaste leurs maisons; on en brise, on en brûle les meubles. Les palais du prince ne sont sauvés

qu'à l'aide d'une inscription portant *qu'ils reviennent au roi*. Partout retentissent les cris forcenés : « Meure Godoï et vive le prince des Asturies ! » Tandis que la capitale soulevée semble demander un nouveau maître, le roi répond à ce vœu et même le devance. Dans son intérieur, quelques personnes favorables à son fils veulent se faire auprès du jeune prince un mérite d'avoir avancé l'heure de son règne ; elles parlent d'abdication, et l'insinuation est accueillie aussitôt. On sortait par là de la plus pénible des situations. D'ailleurs le prince de la Paix était tout pour le roi et pour la reine. S'il n'est plus rien, séparé d'eux, Charles IV, de son côté, sans le favori, ne se sent plus guère la force d'être roi. Il abdique à Aranjuez, et Ferdinand VII est aussitôt proclamé. Cevallos, prompt à s'éloigner de l'homme auquel il doit sa fortune, devient ministre de Ferdinand ; il se hâte de notifier à l'ambassadeur de France l'abdication du père et l'avénement du fils.

La renonciation au pouvoir royal est un acte qui, pour avoir de la valeur, réclame des formalités solennelles comme garanties de sa spontanéité. Assurément les abdications de Charles-Quint et de Philippe V ont un autre caractère que celle de Charles IV. D'un autre côté, l'élévation d'un fils sur le trône d'où son père

vient de descendre, porte avec elle un préjugé défavorable, surtout lorsque le nouveau roi encourt le soupçon de n'avoir pas été étranger aux agitations de la multitude. C'est un beau texte de déclamations très-morales à exploiter au profit de la politique. L'empereur Napoléon ne le négligera pas.

Cependant le prince de la Paix, que l'on croyait bien loin d'Aranjuez, était caché dans un appartement de son hôtel, où il fut découvert au bout de trente-huit heures. Les gardes du corps eurent beaucoup de peine à l'arracher aux mauvais traitements d'une foule menaçante qui se précipitait sur lui, et on n'apaisa les cris qui demandaient sa tête qu'en promettant au nom du roi que la justice prononcerait sur son sort. Le prince des Asturies, envoyé par son père afin de pourvoir à la sûreté de Godoï, contribua en effet à le soustraire aux fureurs de la multitude. Si l'on en croit l'ambassadeur Beauharnais, Ferdinand, généreux dans ses paroles comme dans sa conduite, aurait dit au prisonnier : « Vous « m'avez fait beaucoup de mal; je suis heureux « de pouvoir vous sauver. » Le récit de la reine est plus simple, et nous sommes portés à y croire. Suivant elle, les seules paroles adressées par son fils au prince de la Paix auraient été : « *Je te pardonne la vie.* » « Etes-vous déjà roi ? »

lui aurait demandé celui-ci : « Non, pas encore, « mais je le serai bien vite. » Ce langage moins sentimental nous paraît beaucoup plus dans le caractère et dans le style de la famille que la phrase composée de l'ambassadeur.

En montant sur le trône par suite d'une sédition, le prince des Asturies comprit aisément que ce trône serait bien peu assuré, s'il n'était soutenu par l'assentiment de l'empereur Napoléon. Le 20 mars il écrivit à l'Empereur : « La « santé de mon auguste père dépérissait... la di- « vine Providence m'ayant donc appelé au gou- « vernement de mes peuples, mon premier soin « est d'en informer Votre Majesté... » C'est toujours la divine Providence qui, dans le style du plus fort, couronne les usurpateurs. « Les sen- « timents d'estime et d'admiration que je nourris « pour V. M. I. et R. seront un sûr garant de « l'inviolabilité avec laquelle je tâcherai de res- « serrer l'alliance intime qui subsiste si heureu- « sement entre les deux empires, en faisant tous « les efforts qui seront en mon pouvoir pour « coopérer aux vastes plans que V. M. aura « conçus contre l'ennemi commun. »

Trois Grands d'Espagne furent nommés pour porter à l'empereur Napoléon cette notification de l'avénement de Ferdinand VII ; ce furent le

duc de Frias, le duc de Medina-Celi et le comte de Fernand Nuñez.

Les abdications faites sous l'influence des tempêtes politiques sont généralement suivies de regrets, dès que la tempête a cessé. Le 21 mars, Charles IV protestait contre son abdication, mais la force avait passé dans les mains de son fils, et la protestation ne reçut que plus tard de la publicité. Dans la lettre par laquelle Charles IV communiqua cette protestation à l'Empereur, ce n'était ni la santé du roi ni la Providence qui l'avait porté à déposer la couronne. « Je n'ai « déclaré, disait ce prince, m'en démettre en fa« veur de mon fils que par la force des cir« constances, et lorsque le bruit des armes et les « clameurs d'une garde insurgée me faisaient « assez connaître qu'il fallait choisir entre la vie « et la mort, qui aurait été suivie de celle de la « reine. J'ai été forcé d'abdiquer; mais, rassuré « aujourd'hui, et plein de confiance dans la ma« gnanimité et le génie du grand homme qui « s'est toujours montré mon ami, j'ai pris la ré« solution de me remettre en tout ce qu'il voudra « bien disposer de nous, de mon sort, de celui « de la reine et du prince de la Paix. »

Les événements étaient déjà au point où nous les voyons en Espagne, lorsqu'à Paris on déli-

bérait encore sur des données qui n'existaient plus. Dix à douze jours après ces événements, il arriva au gouvernement espagnol une lettre d'Ysquierdo, datée du 24 mars, lettre qui ne parvint pas aux mains de celui auquel elle était adressée. Cette lettre fait connaître la situation embarrassée des rapports des deux pays. Parti de Madrid le 11 mars, Ysquierdo, à son arrivée à Paris, était aussitôt entré dans de nouvelles conférences avec le général Duroc et le prince de Bénévent[1]. Le but de ces conférences était de régler et terminer à l'amiable les différends existants entre les deux puissances. Voici quelles étaient les bases proposées par le gouvernement français. En les faisant connaître au prince de la Paix, Ysquierdo y joignait les observations qu'il avait faites sur chacune de ces propositions.

La première base était la liberté de commerce pour les Français et pour les Espagnols dans leurs colonies respectives. Cette prérogative de-

[1] Dans un temps où il était de mode d'exagérer les torts et les fautes de l'Empereur, sous la restauration, on a dit et répété dans une foule d'ouvrages que, si M. de Talleyrand était tombé dans la disgrâce de Napoléon, c'était pour avoir désapprouvé l'expédition d'Espagne. Quoique, en 1808, M. de Talleyrand ne fût plus ministre des affaires étrangères, on voit qu'il continuait à être initié aux questions les plus délicates et qu'il n'avait nullement renoncé à prendre part à ce qui occupait l'Empereur.

vait être exclusivement accordée à la France. Sur cette demande, Ysquierdo avait objecté que l'ouverture des colonies espagnoles au commerce français équivalait à un partage de territoire. Il y voyait d'ailleurs l'inconvénient d'apporter de nouveaux obstacles à la conclusion de la paix avec l'Angleterre.

L'objet de la seconde proposition était plus scabreux encore, c'était une cession de territoire. Dans l'hypothèse de la possession du Portugal par la France, il faudrait une route militaire à travers l'Espagne, ce qui amènerait de nombreuses difficultés. On préviendrait ces difficultés par la remise du Portugal à la cour de Madrid, qui, en échange, donnerait un équivalent dans les provinces espagnoles contiguës à l'empire français. C'est ici que le dissentiment éclate avec le plus de vivacité. Ysquierdo rappelle, au sujet du Portugal, les précédentes conventions qu'à Paris on semble oublier. Il repousse l'acquisition de ce pays par l'Espagne comme lui offrant peu d'avantage, et insinue qu'on pourrait l'ériger en un royaume d'Ibérie pour le donner soit au jeune roi d'Étrurie, soit à tout autre infant d'Espagne. Quant à la cession de provinces espagnoles à la France, il en rejette l'idée comme inadmissible : « Pour moi, a-t-il dit, jamais je ne signerai la

« cession de la Navarre[1]; je ne veux pas être en « exécration à mes compatriotes. »

La troisième base mise en avant est d'une haute et large signification; elle est ainsi conçue: « On devra régler définitivement la succession « au trône d'Espagne. » Ici les éclaircissements sont incomplets. Comment y a-t-il lieu à régler cette succession? Le prince des Asturies n'est-il pas, de droit, l'héritier de la totalité de la monarchie espagnole? S'agirait-il, par hasard, de transférer au prince de la Paix une portion de cette monarchie? on doit le supposer d'après quelques paroles du négociateur espagnol un peu obscures pour nous, mais qui, pour le prince de la Paix, n'eussent pas dû l'être. « Sur le fait de « la succession, j'ai exposé, écrit le négociateur, « tout ce que le roi m'avait ordonné de dire de « sa part, et je crois être parvenu *à détruire toutes « les calomnies* inventées par des malintentionnés « de ce pays qui sont parvenus à corrompre « l'opinion publique. » Il est évident que ces calomnies dont il est question concernent le prince de la Paix; car, s'il s'agissait du prince des Asturies, ce n'est pas Ysquierdo qui eût mis un grand soin à les combattre. Au reste, une

[1] Apparemment, jusqu'alors on n'avait parlé que de la Navarre; mais ce n'était pas à la Navarre seule que se bornaient les prétentions de l'Empereur.

foule de circonstances constatent que le prince de la Paix aspirait à une autre souveraineté que celle qui lui avait été promise dans les Algarves. C'était un ambitieux dont le caractère était loin d'avoir une portée égale à ses prétentions, et qui, par degrés, s'était placé entre le trône et l'échafaud. Le premier lui échappera, et il sera heureux d'échapper à l'autre.

Les articles suivants mis en discussion sont d'une nature beaucoup moins grave. Ils portent sur l'alliance à conclure, sur le titre d'empereur *que doit prendre notre roi*, dit Ysquierdo, et qui ne fera pas difficulté, comme aussi *sur le mariage*, affaire entendue, mais qui devra être l'objet d'un arrangement particulier.

Ce qu'il y a de plus facile et de plus saillant à saisir dans ces négociations, c'est que, sans prendre d'engagements très-précis avec le prince de la Paix, les agents impériaux le nourrissaient d'illusions que probablement on tiendrait peu à réaliser, si les circonstances ne l'exigeaient pas; mais ce qu'il importe de remarquer surtout, c'est l'intention déjà manifestée par l'Empereur, de *réunir à la France les provinces espagnoles situées au nord de l'Èbre*.

Tandis qu'à Paris on posait, comme texte d'un règlement ultérieur, la succession à la couronne d'Espagne, le prince des Asturies se hâtait de

prendre possession de cette couronne, grâce aux mouvements qui l'avaient délivré de tout obstacle et de toute concurrence. Cependant, à la première nouvelle de l'émeute d'Aranjuez, le grand-duc de Berg s'était mis en marche avec un corps d'armée pour Madrid. Il y était arrivé le 23 mars[1]; le premier accueil fait à nos troupes avait été favorable et amical. D'après les sentiments personnels de l'ambassadeur Beauharnais, dont on connaissait le penchant pour le prince des Asturies, on se persuadait que tels étaient aussi ceux de l'Empereur et de ses généraux. On ne tarda pas à être détrompé.

Le lendemain 24, le nouveau roi fit son entrée dans sa capitale, au milieu des acclamations de la joie publique; mais les Français restèrent étrangers à ces démonstrations. Sans y compren-

[1] Des écrivains, qui ne tiennent compte ni des dates ni des distances, disent que l'Empereur, ayant appris les événements d'Aranjuez, ordonna au grand-duc de Berg de marcher rapidement sur Madrid. Or les événements d'Aranjuez sont du 17, et le grand-duc était à Madrid le 23; si donc le grand-duc de Berg, en marchant sur Madrid, obéissait à un ordre de l'Empereur, cet ordre était nécessairement antérieur aux événements d'Aranjuez. Il ne restait plus qu'à dire que ces événements étaient l'ouvrage de la France. C'est ce qu'ont fait certains auteurs de mémoires, sans remarquer qu'ils se contredisent en avançant, d'une part, que c'est l'Emperenr qui a voulu faire émigrer la maison d'Espagne, et, d'autre part, que c'est lui qui a soulevé le peuple pour empêcher l'émigration !

dre Charles IV, qui était encore à Aranjuez, il y avait en quelque sorte dans Madrid deux souverains, Ferdinand VII et le grand-duc de Berg. Les ministres de Russie et d'Autriche se firent présenter à tous deux. Les agents diplomatiques accrédités à Madrid voyaient avec plaisir le changement de règne, dans la persuasion que la chute du prince de la Paix affecterait sensiblement, dans un temps plus ou moins éloigné, l'influence française sur le cabinet espagnol. Les soumissions actuelles de Ferdinand envers la France étaient généralement regardées comme une concession à la nécessité des temps. Le grand-duc de Berg, lorsque M. de Strogonof, ministre de Russie, lui fut présenté, lui ayant demandé par quel hasard il s'était rendu la veille à la cour : « Pour complimenter le nouveau roi, » lui répondit ce ministre. « Vous aviez donc déjà de « nouvelles lettres de créance ? » répliqua en souriant le grand-duc. Ce langage du général en chef français à M. de Strogonof explique la conduite que lui-même il crut devoir tenir. Ses instructions lui avaient éventuellement tracé sa marche à l'égard du roi Charles IV, du prince des Asturies et du prince de la Paix. Arrivé à Madrid, il ne trouve plus ni prince des Asturies ni prince de la Paix, et Charles IV n'est plus roi. Que doit-il faire ? Attendre de nouveaux ordres ; mais en

attendant, c'est un devoir pour lui de veiller à la sûreté d'un prince allié de Napoléon. Il juge avec raison qu'il répondra aux intentions de l'Empereur en protégeant ce prince détrôné par une révolte, en le protégeant contre les malheurs auxquels peuvent l'exposer ou les agitations du peuple ou les calculs de la nouvelle cour. Le grand-duc de Berg s'est donc empressé de placer le roi Charles et la reine sous la garde des troupes françaises, et par là il empêche l'exécution du projet que leur a annoncé leur fils Ferdinand de les reléguer à Badajoz, projet auquel les supplications de sa mère n'ont pu le faire renoncer.

L'ambassadeur Beauharnais imita la réserve du grand-duc, et, malgré ses bons rapports avec Ferdinand, il ne le vit que comme homme privé. Il lui donna le conseil, qu'il croyait le plus sage pour lui, d'aller présenter *le prince des Asturies* à l'Empereur. « C'est aussi mon projet, » fut la réponse du prince. La réserve du grand-duc de Berg et de l'ambassadeur avait été bien entendue. Une autre conduite leur eût attiré un blâme inévitable. Le ministre des relations extérieures témoignait [1] à l'ambassadeur qu'on avait trop bonne opinion de lui pour croire qu'il eût pris aucune détermination *sur un événement*

[1] Lettre de M. de Champagny à M. de Beauharnais, du 29 mars 1808.

amené par une émeute. « L'Empereur, ajoutait-il, « désire qu'on n'attente pas aux jours du prince « de la Paix... Il abhorre le sang et les vengeances « populaires. Un trône ensanglanté serait celui « qu'il voudrait le moins reconnaître. »

Tandis que l'Empereur datait encore de Paris ses ordres à ses agents en Espagne, la nouvelle de son arrivée immédiate à Madrid y occupait tous les esprits et dans toutes les classes. Dès le 25 mars, Cevallos, au nom de Ferdinand, avait prié le grand-duc de lui en faire connaître l'instant, afin que le roi pût complimenter Sa Majesté à son entrée dans sa capitale. La population tout entière aurait voulu en hâter le moment, dans l'espoir que l'Empereur prendrait le jeune roi sous sa protection, qu'il l'éclairerait de ses conseils et l'entourerait de sages ministres. Telle était l'impatience générale qu'un jour, sur un bruit vague que Napoléon approchait, une foule immense se porta hors des murs de la ville. A cette époque, l'Espagne ne demandait qu'à lui devoir son bonheur. C'est une calamité pour lui-même qu'il n'ait pas entendu et bien interprété ce vœu de la nation espagnole. La situation était imprévue. Ses idées avaient porté sur d'autres bases.

Tout ce qui pouvait être agréable aux Français était alors saisi avec empressement à Madrid.

C'est par suite de cette disposition générale que le gouvernement espagnol fit remettre au grand-duc de Berg l'épée de François Ier. Le règne si court de Napoléon rendait ainsi à la France tous les trophées enlevés sur elle dans une longue suite de siècles. Cette remise eut lieu avec une certaine pompe, dans le double but, pour les conseillers de Ferdinand, de manifester avec éclat l'affection de ce prince pour la France, et de faire croire à l'intime accord des deux cabinets. Cet accord était loin d'exister en effet. Le grand-duc de Berg, lié dès longtemps par des rapports particuliers avec le prince de la Paix, n'était nullement favorable à la cause de Ferdinand. D'ailleurs Napoléon lui avait ordonné d'user de bons procédés envers le roi Charles IV, la reine et le prince de la Paix, et de leur rendre les mêmes honneurs qu'autrefois. Cet ordre était trop conforme aux sentiments personnels du grand-duc pour qu'il ne le remplît pas avec exactitude.

Le prince de la Paix, détenu d'abord au bourg de Pinto, sous la surveillance d'un fort détachement de gardes du corps et de troupes de ligne, avait été ensuite conduit au château de Villa-Viciosa. Le danger de sa position occupait exclusivement le roi Charles IV et la reine, et formait l'objet de leurs réclamations journalières auprès

du grand-duc de Berg. L'intermédiaire de leurs communications avec lui était la reine d'Étrurie leur fille, que le grand-duc voyait chaque jour à Madrid. Cette princesse, dépossédée de la Toscane en vertu du traité du 27 octobre, attendait en Espagne le dédommagement promis à son fils en Portugal, dédommagement qu'on ne songeait plus guère à lui donner. Au milieu des troubles de sa famille, seule elle était restée attachée à ses parents. Les deux jeunes princes frères de Ferdinand, don Carlos et don Francesco, ainsi que l'infant don Antonio, son oncle, avaient, en haine du favori dont le joug leur pesait depuis si longtemps, pris parti pour la royauté nouvelle. S'il était naturel que les vieux souverains, expression par laquelle on désignait le roi Charles IV et la reine, s'inquiétassent des dangers que pouvait courir un homme qui avait été vingt ans leur ami et leur premier ministre, la correspondance à laquelle sa détention donna lieu n'en est pas moins un déplorable témoignage de la faiblesse d'esprit du roi et du peu d'élévation du caractère de la reine. Rien de plus affligeant que cette correspondance dans laquelle le malheur se montre sans dignité et la royauté sans aucun respect pour elle-même. Assurément on ne saurait blâmer la reine de s'effrayer à l'idée de la possibilité du jugement et du supplice d'un

homme pour qui toujours elle doit conserver une ancienne affection; on conçoit que, pour l'arracher des mains de ses ennemis, elle demande comme une grâce que l'Empereur permette au roi Charles, à elle-même et au *pauvre* prince de la Paix, d'aller finir tranquillement leurs jours dans quelque lieu retiré, convenable à la santé du roi; on conçoit que, pour intéresser le grand-duc et l'Empereur au salut du pauvre prince, elle vante sans cesse le dévouement de celui-ci à l'Empereur et au grand-duc; mais ce qu'on ne saurait excuser, c'est que, pour sauver un ancien amant, elle se fasse la délatrice de son fils, et non pas seulement dans un premier accès d'effroi, mais dans dix lettres différentes. Tantôt elle dit : « Mon fils est d'un très-« mauvais cœur; son caractère est sanglant [1]; il « n'a jamais aimé son père ni moi; » tantôt, parlant de pistolets chargés pour tuer le prince de la Paix dans sa prison, elle ajoute : « C'est un or-« dre donné sûrement par mon fils.... ils vont « lui couper la tête et ensuite à moi; ils le « disent..... » Ici elle accuse Ferdinand d'avoir « tramé la conspiration d'Aranjuez pour détrôner « son père. » Là elle demande que l'Empereur les envoie tous trois hors de l'Espagne, le roi,

[1] C'est là le style de la reine Louise, fille et femme d'un Bourbon.

elle et le pauvre prince de la Paix, « car en Es« pagne ils ne sont nullement en sûreté. » Mais c'est peu de présenter Ferdinand comme un fils coupable et rebelle, ces torts domestiques ne regardent en quelque sorte que sa famille; elle a soin aussi de lui imputer des dispositions auxquelles la France ne puisse être indifférente: « Mon fils « est ennemi des Français[1], dit-elle; je crains « qu'il ne fasse quelque attentat contre eux. » Dans une autre lettre : « Mon fils Ferdinand, « quand il est venu ici, a parlé avec mépris[2] des « troupes françaises, ce qui prouve qu'il ne les « aime pas. » Ailleurs : « Le crime du prince de « la Paix est d'être dévoué à l'Empereur, car « mon fils ne l'est pas..... malgré ce qu'il a mis « dans la gazette d'hier. C'est la crainte de l'Em« pereur qui le fait parler ainsi. » Dans cette étrange correspondance, la reine qualifie assez durement les amis du nouveau roi, tels que le chanoine Escoiquitz qu'elle appelle « un méchant « hypocrite de prêtre, » et l'infant don Antonio, oncle de Ferdinand, qui, dit-elle, est « très« limité en talent et en esprit, et de plus très« cruel[3]. » Nous n'examinerons point ce qu'il

[1] Lettre du 26 mars.

[2] Lettre du 8 avril.

[3] A l'égard de l'esprit et du talent, le peuple espagnol, selon M. de Torréno, portait, dès 1808, sur cet infant le même juge-

peut y avoir de fondé dans les paroles de la reine en ce qui concerne le prince des Asturies, mais la plus fâcheuse vérité qui résulte de tous les faits, c'est que, si Ferdinand n'était pas un bon fils, la reine n'était pas une meilleure mère.

A la première nouvelle des événements d'Aranjuez, l'Empereur avait envoyé en Espagne un de ses aides de camp, le général Savary, pour visiter le vieux roi, prendre connaissance de la famille royale et en rendre un compte détaillé. Peu de jours après, dans la crainte trop fondée que les affaires de la France en Espagne ne reçussent une mauvaise direction, l'Empereur avait aussi fait partir, pour servir de conseiller et, en quelque sorte, de tuteur au grand-duc, M. Delaforêt, ancien agent diplomatique, qui avait été plusieurs années ministre de France à Berlin. Presque en même temps M. de Beauharnais fut rappelé.

ment que la reine. Quant à la cruauté de ce prince, qui alors n'était pas connue, tout le monde, en 1814, a pensé comme cette princesse, en voyant l'acharnement barbare qu'il a montré contre les patriotes proscrits.

CHAPITRE V.

AFFAIRES EXTÉRIEURES.

Départ de Ferdinand pour aller au-devant de Napoléon. — Mise en liberté du prince de la Paix. — Départ des vieux souverains pour aller aussi au-devant de l'Empereur. — Conseil tenu par l'Empereur avant son départ pour le Midi. — Arrivée de Napoléon à Bayonne. — Lettre de Ferdinand à l'Empereur. — Réponse de l'Empereur à Ferdinand. — Délibération des conseillers de Ferdinand à Vittoria. — Disposition des conseillers de Ferdinand à se rendre l'Empereur favorable par quelque cession de territoire. — Opposition du peuple de Vittoria au départ de Ferdinand. — Arrivée de Ferdinand à Bayonne. — Notification faite à ce prince des intentions de l'Empereur. — Conversations de l'Empereur avec les conseillers de Ferdinand. — Lettres interceptées de Ferdinand. — Arrivée à Bayonne de Charles IV et du prince de la Paix. — Intimation faite par Charles IV à son fils de lui remettre sa couronne. — Abdication conditionnelle de Ferdinand et lettre à son père. — Réponse de Charles IV à Ferdinand. — Réplique de Ferdinand à la lettre de son père. — Nomination du grand-duc de Berg comme lieutenant général du royaume. — Insurrection du 2 mai à Madrid. — Sommation impérative faite par Charles IV à Ferdinand de renoncer à la couronne. — Renonciation de Ferdinand. — Traité par lequel Charles IV cède ses droits à Napoléon. — Signature par Ferdinand d'un traité semblable. — Reconnaissance à Madrid des cessions de Bayonne. — Prétentions du grand-duc de Berg à la couronne d'Espagne. — Convocation d'une junte extraordinaire à Bayonne. — Procla-

mation de l'Empereur à la nation espagnole. — Commencement d'insurrection en Espagne. — Ouverture de la junte. — Serment du roi et de la junte à la constitution. — Bases de la constitution. — Composition du ministère. — Caractère affligeant des événements de Bayonne.

Dans les premiers jours du mois d'avril, le général Savary, étant arrivé à Madrid, s'était empressé d'aller voir le vieux roi et de lui exprimer l'intérêt que l'Empereur prenait à sa position. Sur les instances du chanoine Escoiquiz et du duc de l'Infantado, il vit aussi Ferdinand VII. Le nouveau roi, dont on avait déjà annoncé le départ pour aller au-devant de l'Empereur, résolut, à la suite de cette conversation, de se rendre immédiatement à Burgos. Il dit, le même jour, à M. de Beauharnais, qu'il partirait, le 10, avec le général Savary « qui s'était offert à lui « donner cette marque de respect. » Pour s'assurer un bon accueil, Ferdinand pria son père de le charger d'une lettre pour l'Empereur. Dans cette lettre, disait-il au roi Charles, « vous « féliciterez l'Empereur de son arrivée et vous « lui témoignerez que j'ai pour lui les mêmes « sentiments que vous lui avez démontrés. » Charles IV ne crut pas devoir se porter garant des sentiments de son fils. Le 10 au matin, celui-ci partit en effet pour Burgos. Arrivé en cette

ville, son désir était de s'y arrêter; mais le général Savary, assurant toujours que l'Empereur ne pouvait pas être bien éloigné, Ferdinand[1] continua sa marche pour Vittoria. Parmi les personnages distingués qui le suivirent, se trouvaient le duc de l'Infantado, président du conseil de Castille, le duc de San Carlos, premier majordome, et don Pedro Cevallos, secrétaire d'État des affaires étrangères. Avant son départ, Ferdinand avait ordonné que les ministres formeraient, sous la présidence de l'infant don Antonio, son oncle, *une junte[2] suprême de gouvernement*, chargée d'administrer en son nom, et autorisée à prendre toutes les mesures d'urgence. Parmi les membres de la junte, se trouvaient deux hommes de bien, qui étaient en même temps des hommes d'un vrai mérite, excellents Espagnols, appartenant à cette minorité peu nombreuse qui voulait la réforme des vieux abus de la monarchie. C'était le ministre des finances Azanza, et le ministre de la guerre,

[1] « Ille, ignarus doli, vel, si intelligere crederetur, metuens, « in urbem properat. » Tacite, livre II.

[2] Plus tard, les ministres, vu la gravité des circonstances, crurent devoir fortifier la junte de gouvernement en y appelant les gouverneurs et doyens des conseils suprêmes, et en s'adjoignant de plus deux membres de chacun de ces conseils, pour prendre part à ses délibérations.

le général O-Farill[1]. Nous les signalons dès ce moment, parce que tous deux, étrangers aux intrigues antérieures, ils n'ont été appelés au ministère qu'après l'élévation de Ferdinand, et que plus tard, lorsqu'ils auront prêté serment à un autre prince, ils seront fidèles à ce serment.

Durant son séjour à Madrid, le général Savary avait fait quelques tentatives pour obtenir la mise en liberté du prince de la Paix. Ses insinuations n'ayant pas été accueillies avec faveur, il s'en était désisté, ne se sentant pas autorisé suffisamment pour donner à ses démarches un caractère plus significatif. Le grand-duc de Berg avait ensuite, mais en vain, fait demander à l'infant don Antonio, par l'ambassadeur Beauharnais, la remise amicale du prisonnier. La junte voulut auparavant en référer au roi, qui alors devait être à Burgos; mais, dans l'intervalle, l'Empereur ayant écrit au grand-duc de Berg que Ferdinand avait mis à sa disposition le prince de la Paix, et le grand-duc ayant donné plus de force à ses instances devenues officielles,

[1] J'ai vécu plusieurs années à Berlin avec le général O-Farill, ministre d'Espagne en cette résidence, de 1800 à 1805. Plein d'honneur et de loyauté comme l'était cet excellent homme, s'il s'est attaché au système de la France, c'est qu'il était persuadé qu'il n'y avait pas d'autre moyen de salut pour son pays.

la junte de gouvernement, qui d'ailleurs avait reçu [1] du ministre Cevallos un avis semblable à celui que l'Empereur avait donné au grand-duc, se crut obligée de condescendre à une volonté aussi prononcée, d'autant plus que chaque jour à Madrid, les circonstances devenaient plus graves. Le prince de la Paix fut remis à l'autorité française pour être envoyé en France.

Là ne se bornaient plus les demandes du grand-duc; il voulait en outre le rétablissement du roi Charles IV. Le 17 avril, le vieux roi avait adressé à l'infant don Antonio, président de la junte, une déclaration portant qu'ayant abdiqué sous les menaces de la révolte, il avait, aussitôt après, protesté contre cette abdication que la violence seule lui avait arrachée. « Aujourd'hui, « disait ce prince, que ma protestation se trouve « entre les mains de mon auguste ami et fidèle « allié l'Empereur des Français, qu'il est notoire « que mon fils n'a pu obtenir d'être reconnu « comme roi par S. M. I., je déclare solennelle- « ment que l'acte d'abdication signé par moi le « 19 mars, est nul en toutes ses parties. » Il annonçait en conséquence qu'il reprenait la couronne, et ordonnait à la junte d'en donner con-

[1] La junte ne pouvait pas dissimuler qu'elle avait reçu un avis semblable du ministre Cevallos. *Mémoire de Azanza et O-Farill.*

naissance à ses peuples. Cette lettre du roi Charles IV fut l'objet d'une conférence entre le grand-duc et deux commissaires délégués par la junte du gouvernement. Dans cette conférence, à laquelle assista M. Delaforêt, nouvel ambassadeur[1] en Espagne, il fut convenu que la junte allait rendre compte au roi Ferdinand de la déclaration de Charles IV et de la demande du grand-duc à l'appui de cette déclaration; que provisoirement l'une et l'autre seraient tenues secrètes; et que Charles IV, qui s'abstiendrait pour le moment d'exercer en Espagne aucun acte de l'autorité royale, serait prié de se mettre en route avec la reine pour la frontière, où tout serait réglé de concert entre le vieux roi, son fils et l'Empereur. Il est vraisemblable que c'était là, en effet, tout ce que désirait le grand-duc de Berg.

Cependant l'empereur Napoléon s'était décidé à se mettre en route pour le midi de la France. La veille de son départ, le 1er avril, il appela dans son cabinet M. le prince de Bénévent, son ancien ministre des relations extérieures, et M. de Champagny[2], son ministre actuel. Dans

[1] Il ne devait pas déployer ce caractère *avant que le gouvernement fût réglé.*

[2] Ces détails m'ont été donnés par M. de Champagny, duc de Cadore.

une conversation qui dura plusieurs heures, on examina sous toutes ses faces la question espagnole; on rechercha quel était le parti le plus convenable, ou de recommencer l'ouvrage de Louis XIV en changeant la dynastie d'Espagne, ou de maintenir sur le trône les rejetons usés de cette dynastie, en se contentant de leur faire acheter ce maintien par une cession de territoire. Les raisons pour et contre chacune de ces hypothèses furent longuement débattues et balancées. Nulle opinion ne fut exclusivement soutenue par aucun des trois interlocuteurs. Chacun présenta tour à tour sur chaque combinaison les dangers et les avantages. On se sépara sans qu'aucune détermination eût été définitivement adoptée [1]. Celle que l'Empereur manifesta bientôt va se former d'après les rapports successifs qu'il recevra dans sa route et à Bayonne même. Les trois ambassadeurs que lui avait envoyés Ferdinand VII pour lui notifier son avénement au trône, le rencontrèrent entre Tours et Poitiers. Sous divers prétextes, il évita de leur donner audience, et les fit inviter à se trouver à Bayonne, où il s'empresserait de les recevoir. Il est évident qu'il

[1] Nous parlerons ailleurs d'une lettre du 27 mars 1808, qui constate que Napoléon, dans l'hypothèse de l'élévation d'un de ses frères sur le trône d'Espagne, avait d'abord songé à placer sur ce trône le roi Louis qui régnait en Hollande.

ne voulait ni s'expliquer, ni s'engager sur rien avant de tout connaître à fond. L'Empereur passa dans la ville de Bordeaux quelques jours, qui ne furent pas perdus pour le bien-être de cette contrée. Il était à Bayonne dans la nuit du 14 au 15 avril.

A son arrivée, il trouva le général Savary qui lui remit une lettre de Ferdinand VII datée de Vittoria. Ferdinand s'était arrêté dans cette ville le 13. Là s'étaient augmentées les hésitations et les craintes de son conseil. On avait cru rencontrer l'Empereur sur le territoire espagnol, et on n'apprenait pas même qu'il fût encore à la frontière du territoire français. On jugea que le roi devait d'abord lui écrire et attendre sa réponse pour décider s'il irait plus loin.

Après avoir témoigné qu'élevé au trône par l'abdication *libre et spontanée* de son auguste père, il n'avait pu voir, sans un véritable regret, que l'ambassadeur Beauharnais et le grand-duc de Berg n'eussent pas cru devoir le féliciter comme souverain d'Espagne, il exposait tout ce qu'il avait fait, depuis son avénement, pour convaincre S. M. I. de son vif désir de resserrer les liens d'amitié et d'alliance qui existaient entre les deux pays. Il avait accédé volontiers à l'invitation que lui avait faite le général Savary de venir au-devant de l'Empereur, «d'autant plus

« qu'il avait déjà manifesté à Sa Majesté ses inten-« tions à cet égard. En conséquence, je me suis « rendu, ajoutait-il, dans ma ville de Vittoria, « sans égard aux soins indispensables d'un nou-« veau règne, qui auraient exigé ma résidence au « centre de mes États. » Il priait ensuite l'Empereur de faire cesser la situation pénible à laquelle il l'avait réduit par son silence. La réponse de l'Empereur fut prompte. Le 16, le général Savary fut renvoyé auprès de Ferdinand avec une lettre dont nous citons quelques traits assez remarquables, parce que ce sont tous ces actes antérieurs à la réunion de la famille d'Espagne à Bayonne, qui expliquent d'avance l'issue des événements auxquels nous allons assister. D'ailleurs, si cette lettre cache une arrière-pensée peu généreuse, elle n'en renferme pas moins des observations [1] pleines de justesse et de sens.

L'Empereur commence par dire qu'ayant eu l'intention de se rendre à Madrid, il espérait porter son auguste ami, le roi Charles IV, à donner, par le renvoi du prince de la Paix, satisfaction à l'opinion publique; mais que les affaires du Nord avaient retardé son voyage. « Les évé-« nements d'Aranjuez, continue-t-il, ont eu lieu. « Je ne suis point juge de ce qui s'est passé et

[1] Cevallos dit que les expressions de cette lettre ne sont ni flatteuses, ni décentes. Le lecteur peut en juger.

« de la conduite du prince de la Paix; mais ce « que je sais bien, c'est qu'il est dangereux pour « les rois d'accoutumer les peuples à répandre « du sang et à se faire justice eux-mêmes. Je prie « Dieu que V. A. R. n'en fasse pas elle-même un « jour l'expérience. Il n'est pas de l'intérêt de « l'Espagne de faire du mal à un prince qui a « épousé une princesse du sang royal et qui a si « longtemps régi le royaume. Il n'a plus d'amis; « Votre Altesse n'en aura plus, si jamais elle est « malheureuse. Les peuples se vengent volontiers « des hommages qu'ils nous rendent. Comment « d'ailleurs pourrait-on faire le procès au prince « de la Paix, sans le faire à la reine et au roi votre « père? Ce procès alimentera les haines et les « passions factieuses; le résultat en sera funeste « pour votre couronne; V. A. R. déchire par là « ses droits. Qu'elle ferme l'oreille à des conseils « faibles et perfides. Elle n'a pas le droit de juger « le prince de la Paix. Ses crimes, si on lui en « reproche, se perdent dans les droits du trône. « J'ai souvent exprimé le désir que le prince de la « Paix fût éloigné des affaires. Mon amitié pour « le roi Charles m'a porté souvent à me taire et à « détourner les yeux des faiblesses de son atta- « chement. Misérables hommes que nous sommes! « faiblesse et erreur, voilà notre lot! Mais tout « peut se concilier. Que le prince de la Paix soit

« exilé d'Espagne, et je lui offre un refuge en « France. » Tout ce passage est un mélange de tristes vérités et de réflexions très-saines. Ce serait un langage tout à fait digne d'éloge, s'il était désintéressé.

« Quant à l'abdication de Charles IV, poursuit « l'Empereur, elle a eu lieu dans un moment où « mes armées couvraient les Espagnes; et, aux « yeux de l'Europe et de la postérité, je paraîtrais « n'avoir envoyé tant de troupes que pour pré- « cipiter du trône mon allié et mon ami. Comme « souverain voisin, il m'est permis de vouloir « connaître tout, avant de reconnaître cette ab- « dication. Je le dis à V. A. R., aux Espagnols, « au monde entier : si l'abdication du roi Charles « est de pur mouvement, s'il n'y a pas été forcé « par l'émeute d'Aranjuez, je ne fais aucune dif- « ficulté de l'admettre, et je reconnais V. A. R. « comme roi d'Espagne. Je désire donc causer « avec elle sur cet objet. La circonspection que « je porte depuis un mois dans ces affaires doit « lui être un sûr garant de l'appui qu'elle trouvera « en moi, si, à son tour, des factions, de quelque « nature qu'elles soient, venaient à l'inquiéter « sur son trône.

« Lorsque le roi Charles IV me fit part de « l'événement du mois d'octobre dernier, j'en « fus douloureusement affecté, et je pense avoir

« contribué, par les insinuations que j'ai faites, à la « bonne issue de l'affaire de l'Escurial. V.A.R. avait « bien des torts; je n'en veux pour preuve que « la lettre qu'elle m'a écrite, et que j'ai cons- « tamment voulu oublier. Roi à son tour, elle « saura combien les droits du trône sont sacrés. « Tout recours près d'un souverain étranger, « de la part d'un prince héréditaire, est cri- « minel. »

Ici Cevallos relève l'omission d'un paragraphe de la lettre dans la publication du Moniteur. Ce passage se rapporte au mariage de Ferdinand avec une princesse de la famille de Napoléon, mariage sollicité par Ferdinand lui-même, et ensuite par le prince de la Paix, au nom de Charles IV. Le voici : « Le mariage d'une prin- « cesse française avec V. A. R. s'accorde, dans « mon opinion, avec les intérêts de mon peuple, « et je le regarde plus spécialement comme une « circonstance qui m'unirait par de nouveaux « nœuds à une maison dont j'ai à me louer de « toute manière, pour la conduite qu'elle a tenue « depuis l'époque de mon avénement au trône. » Nous blâmons, sans hésiter, la suppression de ce passage. Pour être sincère, toute publication doit être complète. Mais ensuite j'ai peine à trouver dans ce paragraphe une véritable importance, d'autant plus qu'il va encore être

question de ce mariage dans les propositions qui seront faites à Ferdinand.

Le reste de la lettre renfermait des plaintes sur la conduite du capitaine général de la Catalogne, et un avertissement sur les suites fâcheuses que pourrait avoir l'assassinat de militaires français isolés. L'Empereur finissait en disant qu'il flottait entre des idées diverses qui avaient besoin d'être fixées.

Telle était la réponse de l'Empereur, sur laquelle eurent à délibérer les principaux personnages qui environnaient le roi Ferdinand à Vittoria. De tous les hommes qui, dans ce moment, se trouvèrent auprès de ce prince, celui dont les événements ont attesté le mieux la profonde sagacité, fut l'ex-ministre Urquijo, retiré dans la Biscaye, sa patrie, mais qui était accouru pour voir Ferdinand à son passage. Soit que l'Empereur ait été réellement irrésolu jusqu'à la dernière heure, soit qu'une feinte indécision cachât en lui une détermination bien prise, Urquijo a prédit ce qui s'est réalisé. Selon lui, il ne s'agit de rien moins pour Napoléon que d'abolir la dynastie des Bourbons en Espagne pour y établir la sienne. Se rendre à Bayonne, c'est aller l'inviter à le faire. Si on allègue que l'Empereur ne peut pas se souiller d'une action semblable, Urquijo répond : « Lisez Plutarque, et vous verrez que

« tous ces héros de la Grèce et de Rome n'ac-« quirent tant de renommée qu'en montant sur « des milliers de cadavres. » Il cite Charles-Quint détrônant des princes devenus ses prisonniers par perfidie, et qui n'en est pas moins compté parmi les héros. L'histoire d'Espagne lui fournit encore d'autres exemples d'usurpateurs qui, par des assassinats de rois, se sont assis sur le trône, et sont devenus des monarques très-légitimes. Il rappelle diverses abdications de souverains espagnols, et conclut que, si Charles IV réclame contre la violence de la sienne, ni lui ni Ferdinand ne régnera en Espagne. Sur l'objection que l'Empereur craindrait de blesser l'opinion en France par une si criante injustice, Urquijo faisait remarquer que la nation française est toujours enchantée de ce qui l'étonne; que d'ailleurs elle gagnerait beaucoup dans l'intérêt de son commerce, si les souverains des deux peuples étaient d'une même famille; que, si Napoléon consolidait son empire par de bonnes institutions morales, la France l'adorerait, comme l'ayant sauvée des orages de sa terrible révolution, qu'elle bénirait sa dynastie, et regarderait comme une gloire l'occupation de plusieurs trônes de l'Europe par des membres de la famille de son souverain. A la suite de ces raisonnements et de plusieurs autres non moins sensés, Urquijo ex-

primait l'avis qu'il n'y avait qu'un seul parti à prendre, c'était de faire partir le roi dans la nuit, incognito, et de le conduire dans l'Aragon. Là, il serait en position de traiter de puissance à puissance avec l'Empereur, et celui-ci serait obligé de changer[1] ses plans.

Une autre personne, avant le départ même de Madrid, avait fait donner au roi le conseil secret d'éviter de se rendre en France : c'était Joseph Martinez Hervas, beau-frère du général Duroc, et dont le père est devenu marquis d'Almenara. A Vittoria, Hervas fit porter une seconde fois les mêmes avertissements au roi, et il semble qu'on n'eût pas dû les négliger, puisque ce jeune homme, qui avait accompagné le général Savary en Espagne, était alors censé plutôt Français qu'Espagnol, et qu'un avis pareil, venant de lui, ne pouvait partir que d'un fonds sincère d'affection pour son pays natal. Ni Urquijo ni Hervas[2]

[1] Dans une conférence avec l'Empereur, le chanoine Escoïquiz parla de cette idée de faire échapper le roi, en se gardant bien d'avouer qu'il était un de ceux qui l'avaient combattue. « C'était « là, répondit l'Empereur, ce que vous auriez eu à faire de « mieux. »

[2] J'avais vu à Berlin, en 1801 et 1802, le jeune Hervas, attaché à la légation d'Espagne auprès du général O-Farill. Le secrétaire de cette légation, comte de Casa-Valencia, va se trouver bientôt à Madrid conseiller d'État sous le roi Joseph. Tous deux ayant été mes camarades de jeunesse, j'ai dû être frappé de la

ne furent écoutés. La principale considération qui détermina les conseillers de Ferdinand à lui faire poursuivre son voyage jusqu'à Bayonne, c'est qu'ils espéraient contenter l'ambition de l'Empereur par quelques cessions de territoire. « Le conseil, dit le chanoine Escoïquiz, se per« suada que le roi n'aurait tout au plus à craindre « qu'une cession des provinces de l'Èbre, ou « même que tout se réduirait à la perte de la « Navarre. » Ce chanoine et ses compagnons font ici bon marché d'une portion du territoire espagnol. L'agent du prince de la Paix, Ysquierdo, avait frémi à l'idée d'une semblable cession. Il est malheureux que l'Empereur ne devine pas toute la complaisance qu'il pourrait trouver aujourd'hui dans le conseil de Ferdinand. Au fond, c'est là ce qu'il désire le plus, puisqu'il le voudra ultérieurement, même avec un roi de sa famille. En ce moment on serait prêt à le lui accorder, et il ne le demande pas! Il ne le demande pas, parce qu'il veut davantage. En voyant de près les princes de la maison d'Espagne, il va croire qu'il peut se dispenser d'en tenir compte, et il aurait raison

singularité de leur mort. Hervas tombe par mégarde dans une pièce d'eau à Saint-Ildéfonse et y périt. Plus tard, Casa-Valencia, obligé de quitter l'Espagne, va combattre en Amérique pour la cause de l'indépendance : il est fait prisonnier et fusillé comme rebelle. Étrange siècle!

s'il n'y avait que des princes en Espagne, ou si l'Espagne ressemblait à ses princes.

Pour se disculper de n'avoir pas empêché le roi de continuer son voyage, Escoïquiz et Cevallos assurent, dans leurs écrits, qu'ils ont dû ajouter foi aux protestations du général Savary, qui déclarait qu'à la vérité l'Empereur pourrait d'abord traiter Ferdinand comme altesse royale, mais que certainement il ne tarderait pas à le reconnaître comme roi. L'excuse est bien peu solide. C'était par la lettre de l'Empereur qu'il fallait juger ses dispositions, et non par le langage d'un aide de camp qui n'avait d'autre titre que d'être le porteur de la dépêche impériale. Le menu peuple, dont souvent l'instinct est plus éclairé que la raison des conseillers des princes, voulut empêcher le roi de quitter la ville. Un attroupement considérable se forma devant la maison qu'il occupait; on coupa les attelages des voitures, en sorte que le départ fut un moment suspendu. On n'en persista pas moins à partir. Il paraît que dans Vittoria même, on se croyait déjà entouré de troupes françaises, au point de n'être pas maître de prendre une autre détermination. Plus Ferdinand approchait de la frontière, plus il lui était effectivement difficile de retourner[1] sur ses pas.

[1] « Tribuni et centuriones, monendo, suadendo, et, quanto

Le 20 avril, Ferdinand VII est entré à Bayonne[1]. Il n'est plus là que le prince des Asturies. Aussitôt l'Empereur lui fait sa visite, et le même jour le jeune prince va, au château de Marrac, dîner chez l'Empereur. Dès ce premier jour, tous les doutes s'évanouissent. La volonté de Napoléon se manifeste sans détour, et le lendemain la négociation commence pour la renonciation de Ferdinand au trône d'Espagne. La discussion d'office se suit par M. de Champagny avec don Pedro Cevallos, et ensuite avec M. de Labrador. Au bout de quelques jours, la question se trouvait posée dans les termes suivants :

1° L'Empereur a irrévocablement résolu que la dynastie des Bourbons ne régnera plus en Espagne.

2° Le prince Ferdinand cédera ses droits à la couronne, tant en son nom qu'en celui de ses fils ou autres héritiers.

3° Si ce point est adopté, la couronne d'Étrurie lui sera transmise et à ses descendants, conformément aux statuts de la loi salique.

4° L'infant don Carlos fera une pareille re-

« longius abscedebatur, apertiore custodiâ, postremo gnarum « necessitatis in urbem traxere. » Tacite.

[1] Cevallos prétend que la maison où il fut logé « était bien « peu convenable à l'hôte auguste qui devait l'occuper. » C'était la plus belle de la ville.

nonciation, et il aura droit à la couronne d'Étrurie, à défaut d'héritier direct du roi.

5° Le royaume d'Espagne appartiendra désormais à l'un des frères de l'Empereur.

6° L'Empereur en garantit l'intégralité entière et celle de ses colonies, et il ne souffrira pas que le moindre village en soit démembré.

7° Il garantit de la même manière la religion, les propriétés, etc., etc.

8° Si le prince Ferdinand se refusait à ces propositions, il ne recevrait aucune compensation, tandis que S. M. I. les fera exécuter de gré ou de force.

9° Si le prince Ferdinand demande et accepte la nièce de l'Empereur en mariage, cette alliance sera immédiatement suivie de l'exécution du traité.

Tandis que ces propositions se débattent entre les plénipotentiaires officiels, l'Empereur prend lui-même une part active à la négociation. Il entretient tour à tour, et quelquefois ensemble, les principaux conseillers de Ferdinand. C'est dans ses conversations avec le chanoine Escoïquiz qu'il révèle avec le plus de franchise toute sa pensée.

Une longue controverse s'élève d'abord entre eux sur l'abdication de Charles IV. A-t-elle été libre? A-t-elle été forcée? On comprend tout ce

qui peut être allégué pour prouver ou pour nier la violence. C'est un texte infini qui donne lieu à revenir sur un détail immense de faits. On peut, sur de telles matières, se livrer à d'interminables discours, sans avancer d'un seul pas. Là, pour l'Empereur, est seulement le prétexte; voici la vérité telle qu'il la fait connaître lui-même au chanoine Escoïquiz : « Les intérêts de « mon empire veulent que la maison de Bour-« bon, ennemie implacable de la mienne, perde « le trône d'Espagne, et c'est dans l'intérêt de « votre nation que ses derniers rois ont irritée. « La nouvelle dynastie que je proposerai *don-« nera une bonne constitution,* et, par son étroite « alliance avec la France, garantira l'Espagne de « ce que pourrait tenter le seul ennemi qui « puisse lui nuire par son voisinage et par sa « puissance. Charles IV est prêt à *me céder*[1] *ses « droits et ceux de sa famille,* persuadé que les « infants ne peuvent gouverner, dans ces temps « difficiles, de façon à sauver son peuple des « malheurs qui le menacent.

« Voilà ce qui m'a décidé à empêcher que la « dynastie des Bourbons règne encore en Espa-

[1] Peut-être ici l'Empereur exprime-t-il une confiance un peu prématurée; peut-être aussi sait-il déjà que, dans l'irritation produite par les événements d'Aranjuez, Charles IV est disposé à une renonciation absolue pour lui et pour ses enfants.

« gne; mais j'estime Ferdinand, qui est venu me « voir à Bayonne avec confiance; je veux traiter « avec lui de cette affaire, et le dédommager « autant que possible, ainsi que ses frères, de « ce que ma politique m'oblige à leur ôter en « Espagne. »

Même après que l'Empereur a établi la question d'une manière aussi précise, le chanoine Escoïquiz retombe encore dans un historique sans fin des événements antérieurs pour prouver la validité, la légalité de l'abdication du roi Charles IV, et la légitimité du gouvernement de Ferdinand VII. L'Empereur tantôt approuve, tantôt conteste les faits particuliers de la narration. Lui-même il s'abandonne largement à une causerie agréable avec un homme d'esprit qu'il voudrait gagner, mais de temps en temps il revient à ce qui forme pour lui le point essentiel de la question. Selon la relation du chanoine Escoïquiz, au milieu de ce dialogue tout à fait amical, l'Empereur, qui déjà le traitait avec une grande familiarité, se livra un moment à une légère plaisanterie[1]; mais bientôt, s'attachant de nouveau à son idée principale, il reprit : « Il « est impossible, chanoine, que vous ne voyiez

[1] Il lui tirait l'oreille en disant : « Oh ! je vois bien, chanoine, « que vous en savez long. »

« pas comme moi que, tant qu'il existera des « Bourbons sur le trône d'Espagne, je n'aurai « avec cette puissance aucune alliance sincère; « ils sauront feindre tant qu'ils seront seuls et « dans l'impuissance de me nuire; mais, lors- « qu'ils me verront occupé dans une guerre du « Nord, ce qui ne peut manquer d'avoir lieu, « ils se réuniront à mes ennemis. Rappelez-vous « la perfidie de Charles IV lui-même, qui, au mé- « pris de notre alliance, voulut me faire la guerre, « lorsqu'il me crut tout occupé de celle de Prusse « peu avant la bataille d'Iéna. Il profita de mon « prétendu danger pour faire circuler dans son « royaume une proclamation afin d'armer tous « ses sujets contre moi. Jamais, je le répète, je « ne compterai sur l'Espagne, tant que les Bour- « bons y régneront. Les forces de cette puissance, « considérables en tout temps, peuvent augmen- « ter encore sous un homme de mérite qui serait « à la tête du gouvernement, et s'élever au point « de nuire à mon repos. » Pour rassurer l'Empe- reur contre ce danger, deux moyens furent pré- sentés par Escoïquiz: l'union de Ferdinand avec une princesse impériale, et le choix heureux des personnes qui entouraient le jeune prince, toutes également disposées à le maintenir dans la plus étroite liaison avec la France. Ces raisons paru- rent peu solides à l'Empereur. Sur la première,

il répondit: « Vous me faites des contes, chanoine; vous êtes trop instruit pour ignorer « qu'une femme est un lien trop faible pour déterminer la conduite politique d'un prince, et « qu'on ne peut comparer ce lien aux sentiments « qu'inspire une origine commune[1]. » Il répondit sur la seconde : « Qui me garantira que la jeunesse du roi ne le portera pas à vous renvoyer « dans six mois? Ne vous laissez pas ainsi « éblouir, chanoine. Vous êtes vraiment trop « honnête homme. Le premier courtisan adroit « s'emparera de sa confiance, le trompera, vous « éloignera des affaires, et bientôt, agent de « l'Angleterre, il lui fera suivre un système opposé au vôtre. Non, je le répète, je ne puis « avoir confiance en tout cela. » L'Empereur jugeait bien Ferdinand. Le crédit des hommes qui se dévouaient à ce prince n'aurait pas longtemps duré. Un jour, lorsqu'il redeviendra roi, il récompensera l'attachement du chanoine Escoïquiz en l'envoyant au château de Murcie. Cependant, en 1808 et dans les années suivantes, il vaudrait cent fois mieux pour Napoléon avoir à combattre en Espagne un roi Bourbon, allié des An-

[1] Le principe de l'origine commune ne forme pas lui-même un lien beaucoup plus puissant. De tous les rois créés par Napoléon, et ces rois sont ses frères, il n'en est pas un qui ne se détachât de lui, s'il croyait pouvoir se sauver sans lui.

glais, que d'avoir à y maintenir un de ses frères. Cette conférence entre l'Empereur et le chanoine Escoïquiz ne fut point décisive. L'Empereur la termina en remettant à l'instruire le lendemain de sa résolution définitive.

Le lendemain, en effet, l'Empereur lui dit : « Je me suis décidé irrévocablement à changer la « dynastie qui règne en Espagne. Vous pouvez « en instruire le prince Ferdinand. Dites-lui de se « décider avant l'arrivée du roi Charles, son père, « relativement à l'échange de ses droits contre « la Toscane. S'il accepte, le traité sera fait avec « la plus grande solennité. Dans le cas contraire, « son refus deviendra toujours inutile, *car j'ob-« tiendrai de son père la cession que je désire.* La « Toscane restera alors à la France, et S. A. R. « ne recevra aucune indemnité. » A la suite de cette déclaration de l'Empereur, le chanoine Escoïquiz déplora vivement le malheur de sa position et de celle des autres conseillers de Ferdinand, qui, ayant appuyé l'avis du voyage de Bayonne, seraient considérés comme les auteurs de sa perte. « Rassurez-vous, chanoine, lui ré-« pondit l'Empereur; ni vous ni les autres n'au-« riez raison de vous affliger. *Vous ne pouviez « deviner mes intentions, que personne ne con-« naissait.* »

Ce que l'Empereur a déclaré au chanoine

Escoïquiz est, en quelque sorte, un arrêt du destin. Les faits s'accompliront comme il les a annoncés. Jusqu'à l'arrivée du roi Charles, les jours vont se consumer en paroles perdues. Ferdinand n'ayant pas transigé avant l'arrivée de son père, la cession du trône d'Espagne n'en aura pas moins lieu, et sans indemnité pour le jeune prince.

On sait qu'il était dans l'usage de l'Empereur de faire précéder d'un rapport de son ministre des relations extérieures toutes les grandes déterminations qu'il voulait prendre. En conséquence, le 24 avril, M. de Champagny lui fit un rapport ayant pour objet d'établir que c'était l'ouvrage de Louis XIV qu'il fallait recommencer, et qui, pour justifier l'adoption de cette importante mesure, se terminait par ces mots: « La politique la conseille, la justice [1] l'autorise, « les troubles de l'Espagne en imposent la néces« sité. »

Le 3 avril, le même ministre écrivait à M. De-

[1] Cette phrase a été odieusement dénaturée dans plusieurs ouvrages. On a fait dire au ministre de Napoléon : *La justice autorise ce que la politique conseille.* Telle n'est ni la pensée, ni l'expression du rapport ministériel. Il y a là une altération complète de la proposition émise par M. de Champagny, proposition que l'on pouvait d'ailleurs très-bien contester en elle-même, sans avoir recours à un ridicule travestissement du langage de ce ministre.

laforêt à Madrid : « Les égards qu'on a cru devoir « au prince des Asturies, comme exerçant, à un « titre quelconque, les pouvoirs de la royauté, « ont cessé. Charles IV arrive ce soir, il sera reçu « comme roi d'Espagne. Tout acte d'autorité « fait par son fils sera regardé comme une usur- « pation. » Dans le même moment, on rompait avec Ferdinand toute négociation directe, et le chanoine Escoïquiz fut chargé de lui faire connaître qu'on ne traiterait plus qu'avec son père.

C'était seulement dans les derniers jours du mois d'avril que l'autorité française avait cru devoir intercepter la correspondance du prince des Asturies avec l'Espagne. Il était déjà tard, et ce prince avait eu tout le loisir d'expédier des ordres contraires aux intérêts de l'Empereur. Dans une lettre datée du 28 et adressée à l'infant don Antonio, Ferdinand disait : « Je te préviens que « l'Empereur a entre les mains une lettre de « Marie-Louise (la reine d'Étrurie, sa sœur), qui « porte que l'abdication de mon père a été forcée. « Fais comme si tu l'ignorais; mais conduis-toi « en conséquence et tâche que ces maudits Fran- « çais ne te fassent aucun trait de leur méchan- « ceté. » Cette lettre et d'autres, dans un style moins ménagé encore, n'étaient pas propres à ramener l'Empereur à de meilleures dispositions pour le prince des Asturies.

Le roi Charles IV arriva effectivement le 30 avril. On lui rendit tous les honneurs dus à un souverain régnant. Ses deux fils, Ferdinand et don Carlos, se trouvèrent sur son passage. Il dit bonjour à don Carlos et n'adressa point la parole à Ferdinand. Lorsque ensuite ils voulurent le suivre dans ses appartements, il arrêta le prince des Asturies et lui dit en langue espagnole: « N'avez-vous pas assez outragé mes cheveux « blancs ? »

Quelques jours auparavant était arrivé à Bayonne le prince de la Paix. Qui pourrait être, sinon le prince de la Paix, le négociateur de Charles IV? Pour ce négociateur, plus d'espoir de retourner jamais en Espagne. Vaincu et proscrit, arraché, malgré les ordres contraires de Ferdinand, au procès qu'on voulait lui faire, et peut-être au dernier supplice, libre de nouveau et par conséquent toujours maître de Charles IV et de la reine, ira-t-il, épris d'une belle passion pour le principe de l'hérédité dynastique, défendre maintenant, dans le cœur du père, un fils qu'il a tant de fois accusé de conspiration et d'attentats contre le trône paternel? Ce n'est pas d'un favori à qui il n'a manqué que le titre de roi, d'un rival de puissance qui a voulu se créer des droits en opposition à ceux de l'héritier du trône, qu'il faut attendre un tel excès de magnanimité.

Si, dans sa chute, quelque chose console Godoï de ne plus régner, c'est que Ferdinand ne régnera pas davantage, et il sera sans scrupule dans sa vengeance, car il sait bien qu'à son égard Ferdinand, s'il le pouvait, ne serait pas plus généreux que lui. Tout ce que va faire le vieux roi, il le fera sous l'inspiration du prince de la Paix.

Sans prendre le temps de se reposer de son voyage, le roi Charles IV manda le prince des Asturies et lui ordonna, en présence de la reine et de l'Empereur, de lui remettre sa couronne par une cession simple qui serait signée de lui et de ses frères. Par cette demande d'une cession que doivent signer aussi les frères de Ferdinand, on voit que le roi Charles est déjà résolu à l'abandon complet de sa monarchie pour sa famille comme pour lui-même. Cette scène entre le vieux roi et son fils a fourni à divers auteurs de mémoires la matière de tableaux plus ou moins vrais, dans lesquels ils assignent à chacun des acteurs un rôle honorable ou cruel, selon leurs affections ou leurs haines. Tel écrivain, tour à tour détracteur violent ou panégyriste outré de Napoléon, présente la reine d'Espagne comme ayant, dans ses fureurs contre son fils, engagé l'Empereur à le faire périr sur l'échafaud, et ensuite nous fait voir l'Empereur s'intéressant presque au fils par horreur pour la barbarie de la mère. Tel autre

laisse, dit-il, à juger si on a pu porter un père, *sans employer la violence*[1] *contre sa personne*, à se montrer aussi rigoureux envers son fils. La vérité n'est ni dans le récit pittoresque de l'un de ces écrivains, ni dans les basses insinuations de l'autre. Sans doute la conduite de Charles IV et de la reine doit paraître extraordinaire; mais pour tous les hommes de bonne foi elle s'explique par l'ascendant sans bornes du prince de la Paix qui gouverne leurs sentiments comme leurs volontés. A la suite de l'intimation adressée par Charles IV au prince des Asturies, Charles IV, dit le chanoine Escoïquiz, le menaça de le faire traiter, lui et sa suite, comme des *émigrés rebelles*. Ferdinand essaya de parler, mais le vieux roi « s'élança « de son siége en le menaçant et en l'accusant « d'avoir voulu lui arracher la vie avec la cou- « ronne. » Ferdinand alors garda le silence sur ces reproches de son père, silence d'étonnement et de respect, selon ses partisans, de confusion et de honte, selon ses ennemis.

Le 1er mai, Ferdinand signa une renonciation conditionnelle en faveur de son père. Pour condition principale, il demandait, en supposant que son père retournât en Espagne, de l'y accompagner pour l'y servir comme le fils le plus

[1] Paroles de Cevallos.

soumis. Les cortès seraient assemblées, et ce serait en leur présence que sa résignation aurait lieu d'une manière légale. Dans le cas où le roi Charles ne voudrait pas régner en personne ni retourner en Espagne, il demandait à prendre le gouvernement en son nom comme son lieutenant.

Dès le lendemain 2 mai, Charles IV fit à la lettre de son fils une longue réponse que l'empereur Napoléon avait évidemment dictée; mais il est constant aussi que, dans cette circonstance, les sentiments exprimés par la lettre du vieux roi étaient ceux qui l'animaient en effet. L'Empereur, qui avait plaint la *faiblesse des attachements* de ce prince, n'hésitait pas à se servir de toute la puissance de ces attachements pour le faire entrer dans ses vues. Malgré l'origine, ou plutôt à cause de l'origine incontestable de cette lettre, nous en citerons les derniers passages, où l'on reconnaît particulièrement la main de l'Empereur. Après un long exposé de la politique de son gouvernement, de ses rapports avec la France, de l'affaire de l'Escurial et des événements qui l'avaient amené à Bayonne, Charles IV disait: « Mon « cœur s'est ouvert tout entier à l'Empereur; il « connaît tous les outrages que j'ai reçus et les vio- « lences qu'on m'a faites; il m'a déclaré qu'il ne « vous reconnaîtrait jamais pour roi, et que l'en-

« nemi de son père ne pouvait inspirer aucune « confiance aux étrangers; d'ailleurs il m'a montré « des lettres de vous qui attestent votre haine « pour la France... En m'arrachant la couronne, « c'est la vôtre que vous avez brisée; votre con- « duite envers moi, vos lettres interceptées ont « mis une barrière d'airain entre vous et le trône « d'Espagne. Il n'est ni de votre intérêt ni de ce- « lui des Espagnes que vous y prétendiez. Gar- « dez-vous d'allumer un feu dont votre ruine « totale et le malheur de l'Espagne seraient la « suite inévitable. Je suis roi du droit de mes « pères. Mon abdication a été le résultat de la « force et de la violence. Je n'ai donc rien à rece- « voir de vous; je ne puis adhérer à aucune réu- « nion de députés [1] de la nation. C'est encore là « une faute des hommes sans expérience qui vous « entourent.

« J'ai régné pour le bonheur de mes sujets; je « ne veux point leur léguer la guerre civile, les « émeutes, les assemblées populaires et les révo- « lutions. *Tout doit être fait pour le peuple et* « *rien par lui.* Oublier cette maxime, c'est se « rendre coupable de tous les crimes qui dérivent « de cet oubli. Toute ma vie je me suis sacrifié

[1] L'Empereur qui, en faisant parler le roi Charles IV, ne veut point d'assemblée des cortès pour le prince des Asturies, en voudra une bientôt pour son frère Joseph.

« pour mes peuples... J'agirai constamment pour « eux. Tous mes sacrifices seront oubliés, et lors- « que je serai assuré que la religion de l'Espagne, « l'intégrité de mes provinces, leur indépendance « et leurs priviléges seront maintenus, je descen- « drai dans le tombeau en vous pardonnant « l'amertume de mes dernières années. »

Cette lettre de Charles IV a tout dit. Les droits dont il demande la cession à son fils ne sont pas seulement ceux que celui-ci peut avoir, comme roi d'un jour, par suite d'une insurrection; ce sont ceux aussi qu'il aurait comme héritier du trône à la mort de son père. Le prince des Asturies répliqua, le 4 mai, à la lettre du roi Charles. Le plus solide des arguments qu'il fit valoir était, à coup sûr, celui de tous auquel il tenait le moins; mais enfin ses conseillers eurent le bon esprit d'invoquer au moins une fois le grand principe de la souveraineté des nations. Ferdinand, après avoir dit, ce qui était vrai, qu'il était le seul qui eût pour lui le vœu de la loi et la volonté du peuple, ajoutait qu'une renonciation comme celle qu'on lui demandait, ne pouvait avoir lieu sans le consentement formel de tous les individus qui avaient ou pouvaient avoir un droit à la couronne, « *et encore* « *moins sans l'adhésion également formelle de la* « *nation espagnole, représentée par ses cortès*

« *réunies dans un lieu de sûreté.* » Si ce principe eût été pour Ferdinand autre chose qu'une allégation vaine, jetée sans y attacher d'importance réelle, ce prince eût été digne du dévouement que lui montrera sa nation; mais il est dans sa destinée d'être, au commencement du dix-neuvième siècle, le premier modèle, trop promptement imité, de l'ingratitude des rois envers les peuples qui les auront sauvés.

Ce même jour 4 mai, le roi Charles IV nommait le grand-duc de Berg lieutenant général du royaume d'Espagne, et ordonnait à toutes les autorités civiles, ainsi qu'aux capitaines généraux et aux gouverneurs de places, d'obéir à ses ordres. A Bayonne, le général Duroc, choisi par l'Empereur pour traiter avec les agents du vieux roi, entrait en discussion avec le prince de la Paix, plénipotentiaire de ce souverain. La négociation ne fut pas longue. Une nouvelle grave, arrivée de Madrid le jour suivant, vint abréger les lenteurs et précipiter le dénoûment. Le 2 mai avait vu, dans cette capitale, le premier combat de l'horrible guerre qui ne finira qu'avec le règne de Napoléon. Était-ce l'effet d'une conspiration ourdie par les ennemis de la France? était-ce l'explosion soudaine d'un sentiment qui cherchait à éclater? Les deux causes peuvent avoir existé à la fois. La soudaineté y eut sa part; mais d'avance

aussi des mains hostiles avaient assemblé les éléments d'un incendie qui n'attendait qu'une étincelle. On faisait sentir au peuple le danger de la réunion de tous ses princes en France. C'était donc un grand intérêt de retenir à Madrid ceux qui s'y trouvaient encore. Des préparatifs ayant lieu pour le départ du jeune prince don Francisque, troisième fils de Charles IV, un attroupement considérable, dans lequel on répandait que les Français voulaient enlever même l'infant don Antonio, président de la junte du gouvernement, annonçait l'intention de s'opposer au départ de tous les membres de la famille royale. Dans cette disposition des esprits, un aide de camp du grand-duc de Berg, que l'on crut envoyé pour l'exécution de leur enlèvement, ayant par hasard traversé la foule, fut insulté et maltraité par elle, et, dans le même moment, un poste français venant au secours de cet officier, la lutte s'engagea; le peuple, qui n'avait d'abord que ses poignards, eut bientôt trouvé d'autres armes; dans toute la ville les Français isolés, officiers ou soldats, furent assassinés ou par les bandes meurtrières qui parcouraient les rues, ou par des coups de fusil tirés de l'intérieur des maisons. Dès le premier choc, la guerre eut tout le caractère d'atrocité que désormais elle ne cessera d'offrir. Des prêtres et des moines y prirent part. La presque

totalité des troupes françaises était dans des camps hors de Madrid, mais aux portes de Madrid. Il n'y avait dans la ville que quelques milliers d'hommes : cependant bientôt des masses s'étaient formées; bientôt elles avaient été maîtresses du terrain, et, aidées d'une bonne artillerie, elles avaient balayé les rues de tous les rassemblements. Pour frapper les esprits d'une prompte terreur, on fit fusiller sur le Prado un certain nombre de bandits pris les armes à la main. La bataille de la place publique n'avait duré que quelques heures. Les ministres espagnols O-Farill et Azanza, puissamment secondés par le général français Harispe, contribuèrent beaucoup, par leurs paroles de paix, à calmer les esprits et à faire cesser le désordre. Le soir de ce funeste jour, comme s'il y avait eu dans Madrid deux peuples différents, une population paisible se promenait, sans aucune apparence d'inquiétude, dans ces mêmes lieux où l'on venait de combattre, au milieu des détachements de troupes françaises qui arrivaient de toutes parts, et parmi ces canons dirigés, quelques heures auparavant, contre eux ou contre leurs frères. Il semble que la réconciliation soit déjà consommée; mais l'apparence est trompeuse; de part et d'autre le sang a coulé, la paix est rompue, la guerre déclarée; il n'y aura plus que des trêves partielles.

Le nouveau trône que veut fonder l'Empereur n'existe pas encore et les bases en sont minées d'avance. Dans les premiers moments on parlait de plusieurs milliers de victimes. Les publications officielles du conseil de Castille en ont réduit le nombre à quelques centaines [1]. Ferdinand est mandé aussitôt. La colère paternelle se déborde contre lui en expressions plus que sévères. Le vieux roi représente vivement à son fils tous les maux que va souffrir l'Espagne, maux dont son ambition est la seule cause, et il le somme avec les plus terribles menaces de faire sur-le-champ une renonciation absolue à tout droit sur la couronne. Ferdinand, dans l'attitude d'un criminel devant son juge, n'osait répondre ou répondait mal aux reproches de son père [2], mais il hésitait à donner la renon-

[1] Suivant la correspondance du ministre de Prusse à Madrid, il aurait péri dans cette journée près de deux cents Français, et environ douze cents Espagnols. Des moines ayant, des fenêtres de leur couvent, tiré sur les mamelouks, ceux-ci forcèrent les portes du cloître et tuèrent une douzaine de ces religieux. Deux autres moines, qu'on avait saisis armés de sabres et de pistolets, furent fusillés au Prado. Le récit de cet agent nous paraît devoir être exact. Témoin désintéressé, il n'a aucune raison pour augmenter ou pour restreindre le chiffre des pertes dans aucun des deux partis.

[2] Comme si, dans les faits avérés et constants, on ne trouvait pas assez de bassesse et de lâcheté à la honte des Bourbons d'Espagne, on a prétendu que, dans cette dernière conférence,

ciation demandée. Selon M. Cevallos, l'Empereur aurait, dans cette circonstance, dit au prince des Asturies : « Prince, il faut opter entre la « cession ou la mort. » Quoique l'on puisse révoquer en doute cette assertion d'une bouche justement suspecte, nous admettons que ce mot ait été prononcé par Napoléon; mais on sait ce que peut signifier un tel langage en une telle conjoncture, et adressé à un tel homme. Nous ne sommes plus aux siècles où, pour usurper un trône, on exterminait toute une race de princes, et, si Napoléon avait voulu éteindre la prétention héréditaire des Bourbons au trône d'Espagne, ce n'est pas à Ferdinand seul qu'il eût dû borner ses attentats. Une seule fois Napoléon a été cruel. Nous ne l'avons pas excusé. S'il l'était en ce moment, nous ne l'excuserions pas davantage. Le lendemain 6, le prince des Asturies envoya une renonciation sans réserve, qui fut aussitôt transmise à la junte du gouvernement à Madrid. Cette renonciation était accompagnée d'un autre

la reine, pour détruire les droits de Ferdinand, avait proclamé elle-même, avec sa propre infamie, la bâtardise de ce prince, et lui avait dit, sans ménagement pour la présence de Charles IV : «Vous êtes mon fils, mais vous n'êtes pas le fils du roi. » Pour expliquer un langage si peu vraisemblable, un écrivain anglais ne trouve rien de mieux que de supposer à cet égard un concert préalable entre la reine et l'Empereur. C'est être trop exigeant en fait de scandale. La triste vérité devrait bien suffire.

acte de Ferdinand, également daté de Bayonne, le 6 mai, par lequel il retirait les pouvoirs qu'il avait, avant son départ de Madrid, accordés à la junte de gouvernement. Il recommandait à la junte, ainsi qu'aux autres autorités, de se réunir, d'efforts et de cœur, au roi Charles et à l'empereur Napoléon, dont la puissance et l'amitié pouvaient, disait-il, plus que toute autre chose, garantir les premiers biens des Espagnes, leur indépendance et l'intégrité du territoire. Cevallos cite une lettre par laquelle le prince des Asturies, en adressant sa renonciation à son père, la donnait comme lui ayant été *commandée;* mais le texte de la renonciation même ne renfermait rien de semblable. A la vérité, le même ministre raconte qu'il avait envoyé à la junte de gouvernement un décret royal portant : « La junte exé« cutera tout ce qu'elle jugera nécessaire pour « le service du roi et du royaume, et, pour cet « effet, elle a tous les pouvoirs dont Sa Majesté « elle-même serait investie, si elle était résidante « dans le royaume. » Comme le premier envoi fut intercepté, il fallut, pour le second, recourir à des voies détournées. Le messager porteur de ce décret, voyageant à pied et ayant dû prendre la route de l'Aragon, ne parvint à Madrid qu'après la consommation du changement de dynastie.

Dès le 5 mai, sans attendre la renonciation de son fils, le roi Charles, par un traité signé entre le prince de la Paix et le général Duroc, cédait à l'Empereur tous ses droits sur le trône des Espagnes et des Indes, comme au seul prince qui, au point où les choses étaient arrivées, pût rétablir l'ordre. Les deux seules conditions de ce traité, qui eussent un objet général, portaient, la première, que « l'intégrité du royaume serait main« tenue; » la seconde, que « la religion catholique, « apostolique et romaine serait la seule en Espa« gne. » Tous les autrès articles n'avaient pour objet qu'un règlement d'intérêts personnels.

Le palais de Compiègne avec ses dépendances était mis à la disposition du roi Charles IV. L'Empereur garantissait à ce prince une liste civile de trente millions de réaux, sept à huit millions de francs. Un douaire de deux millions était assuré à la reine, à la mort du roi. Chambord, avec ses parcs, fermes et bois, devenait la propriété du roi Charles, en échange de ses domaines particuliers. Chaque infant devait recevoir une rente annuelle de quatre cent mille francs, réversible d'une branche à l'autre.

De la part du prince des Asturies, le traité ne fut signé que le 10 mai. Les conditions en furent réglées entre le général Duroc et le chanoine

Escoïquiz. Ferdinand, par ce traité, adhérait à la cession faite par son père, et renonçait, *autant que de besoin*, aux droits qui lui étaient acquis comme prince des Asturies à la couronne d'Espagne et des Indes. L'Empereur lui cédait les palais, parcs, fermes et bois de Navarre, avec une rente apanagère pour lui et ses héritiers de quatre cent mille francs, et de plus une rente viagère de six cent mille francs sur le trésor public. Nous abrégeons tous ces détails d'arrangements pécuniaires. Que sont en effet quelques centaines de mille francs de plus ou de moins en échange de la couronne de Charles-Quint et de Philippe II?

Les infants don Antonio et don Carlos donnèrent leur adhésion à la renonciation du prince des Asturies, et tous trois, par une proclamation datée de Bordeaux le 12 mai, en exposant les motifs de leur renonciation au trône, ils délièrent les Espagnols de toutes obligations à leur égard, et les exhortèrent à avoir en vue les intérêts communs de la patrie, « en se tenant paisibles, « en espérant leur bonheur des sages dispositions « et de la puissance de l'empereur Napoléon. » Don Antonio, l'un des signataires de ces actes, avait quitté Madrid le 5 mai, malgré les efforts qu'avait faits la junte pour le retenir, et, prévoyant que la séparation serait longue, il lui avait écrit

en partant : « Adieu, Messieurs, jusqu'à la vallée « de Josaphat. »

Tant que Ferdinand VII a été entouré de ministres ou de conseillers qui ont eu pour lui le sentiment de sa position, il a montré, sinon de la grandeur, du moins une certaine fermeté de résistance à la force qui pesait sur lui. Abandonné à son propre génie, il semble oublier qu'il est fils de roi et qu'il a été roi un moment. L'abaissement gratuit auquel il se plaira bientôt à descendre, sera, pour l'empereur des Français, une sorte de justification au moins à ses propres yeux. Pourrait-il éprouver un grand remords de la spoliation d'un prince si peu digne du trône, d'un prince qui lui écrira pour féliciter son successeur, qui lui enverra une lettre pour le roi Joseph, afin de réclamer son amitié, et qui le priera de présenter cette lettre *à Sa Majesté Catholique ?* Dans ce siècle où tant de grandeurs ont été humiliées, qu'il en est peu qui aient honoré leur malheur !

Cependant les traités de Bayonne et les divers documents qui s'y rapportaient avaient été transmis à Madrid avec une grande rapidité. La junte de gouvernement n'avait plus guère qu'une existence nominale, depuis que le roi Charles IV avait déclaré reprendre sa couronne et avait nommé le grand-duc de Berg lieutenant général

du royaume. Celui-ci aussitôt après, en vertu des traités de cession, était devenu lieutenant de l'Empereur. Que pouvaient faire la junte et les autres autorités? Les hommes les plus dévoués à l'ancienne dynastie, comparant les forces de l'Espagne et celles de la France, jugèrent que, pour le moment du moins, le parti de la soumission était le plus sage et le plus conforme à l'intérêt du pays. Il n'y eut pas à Madrid une seule autorité, pas une seule corporation qui se refusât ouvertement à admettre le nouvel ordre de choses.

Le trône d'Espagne est vacant. Qui va l'occuper? Le grand-duc de Berg y aspire : c'est à son frère Joseph, au roi de Naples, que l'Empereur le destine. En donnant au grand-duc de Berg le commandement de ses troupes en Espagne, l'Empereur, qui croyait en lui comme guerrier, n'avait pas la même confiance dans l'homme politique. C'était pour prêter à ses qualités brillantes l'appui des lumières et de l'expérience, que M. Delaforêt, nommé éventuellement ambassadeur en Espagne, avait été placé auprès de lui. La mission réelle de cet agent était de modérer la fougue du grand-duc, et de réprimer, au besoin, ses velléités ambitieuses. Cet ambassadeur, qui apparemment jugeait le grand-duc digne de monter sur le trône d'Espagne, avait donné

à entendre qu'il existait un parti en sa faveur, et dans sa correspondance il avait lui-même fait quelques insinuations dans le même sens. L'Empereur trouva que M. Delaforêt n'avait nullement compris le rôle auquel il l'avait appelé, et il le lui fit témoigner par M. de Champagny en des termes un peu sévères. « Sa Majesté vous reproche, « disait le ministre, d'avoir été conduit là où « vous deviez conduire. L'opinion de l'Empereur « est qu'il n'y a pas une voix en faveur du grand-« duc, *qu'il ne peut pas y en avoir;* que la nation « espagnole étant toujours dans cette situation de « haine et d'humiliation où les divers événements « l'ont mise, doit, par amour-propre, désirer « moins que tout autre le grand-duc, qui, dans « un jour, a confondu son orgueil et renversé « ses espérances. » Rien de plus juste que cette remarque, qui n'eût pas dû échapper à un homme éclairé comme M. Delaforêt. « L'Empereur, ajou-« tait le ministre, juge que vous avez été dupe de « la junte... Il regarde comme souverainement « impolitique le décret qui a autorisé les Catalans « à s'armer, et il attribue l'insurrection à un parti « dont vous n'avez pas su démêler les traces. On « vous dit ce qui peut vous plaire, et on vous « trompe. » Ces dernières observations n'étaient ni tout à fait vraies, ni tout à fait fausses. Il y avait dans la junte en général des dispositions

secrètement hostiles; mais elle renfermait aussi des hommes de très-bonne foi, convaincus que, dans l'état où se trouvait l'Espagne, elle ne pouvait être sauvée que par la franchise de son union avec la France.

Tout en décidant l'élévation de son frère Joseph au trône d'Espagne, l'Empereur voulait ne l'y placer que sur la demande de l'Espagne elle-même. En conséquence, le grand-duc de Berg fut chargé d'informer les autorités espagnoles que, la couronne devant passer à l'un des frères de l'Empereur, Sa Majesté désirait qu'elles fissent connaître quel était celui à qui elles donnaient la préférence. On avait soin en même temps de leur faire comprendre qu'elles devaient exprimer le désir que le choix de l'Empereur tombât sur son frère aîné, le roi de Naples. Ce fut donc le roi Joseph qui fut demandé par la junte de gouvernement et par la municipalité de Madrid. La lettre qu'écrivit la junte à ce sujet fut signée par les ministres, par le doyen du conseil de Castille, et par les présidents et gouverneurs des autres conseils. Une députation de deux membres fut nommée pour porter ce vœu à l'Empereur.

Dans ce même temps, une lettre de l'Empereur invitait le roi Joseph à se rendre à Bayonne. Tout en prévoyant, dans le nouveau royaume

où il était appelé, des difficultés que celui de Naples ne lui offrait pas, Joseph ne fut point insensible[1] à l'idée de devenir roi d'Espagne et des Indes. Il se mit en route le 23 mai pour se rendre à l'invitation de son frère.

L'Empereur, qui avait fait blâmer, dans le prince des Asturies, l'intention de recourir aux cortès, crut devoir donner, à la royauté de son frère Joseph, l'appui qu'il avait refusé à celle de Ferdinand. Une assemblée des notables espagnols fut convoquée à Bayonne pour le 15 juin. Un grand nombre de personnages de la première distinction, venus à la suite des deux rois Charles et Ferdinand, étaient déjà réunis dans cette ville. D'autres furent invités à s'y rendre. Le nombre des personnes convoquées s'élevait à cent cinquante.

Afin de préparer l'instruction du nouveau roi, et jaloux de bien connaître lui-même la situation financière de l'Espagne, l'Empereur avait mandé

[1] M. de Torréno, dont nous apprécions la justice et même la bienveillance envers le roi Joseph, s'est plu à offrir le contraste d'un roi arraché du trône par la violence et d'un autre roi n'y montant qu'à regret et malgré lui. Il représente Joseph comme devenant roi par séduction et par surprise. Ce tableau n'est qu'une fable; en partant de Naples pour Bayonne, Joseph, suivant les Mémoires de Stanislas Girardin, son ami, savait très-bien la destination à laquelle il était appelé, et il y avait donné son libre consentement.

à Bayonne le ministre des finances, Azanza. Ayant reconnu dans ce ministre un homme d'honneur et de talent, il ne négligea rien pour se l'attacher, par une véritable conviction, dans l'intérêt même de l'Espagne, et il le retint auprès de lui pour le nommer président de la junte extraordinaire. Ce fut alors que l'Empereur s'adressa pour la première fois à la nation espagnole. Les brillantes paroles ne lui ont jamais manqué, mais ici les belles paroles n'exprimaient que de généreux sentiments. « Espagnols, après une « longue agonie, votre nation périssait. J'ai vu vos « maux; je vais y porter remède. Votre grandeur « fait partie de la mienne. Vos princes m'ont « cédé tous leurs droits à la couronne des Es« pagnes. Je ne veux point régner sur vos pro« vinces, mais je veux acquérir des droits éternels « à l'amour et à la reconnaissance de votre pos« térité. Votre monarchie est vieille, ma mission « est de la rajeunir. J'améliorerai toutes vos ins« titutions, et je vous ferai jouir, si vous me « secondez, des bienfaits d'une réforme, sans « froissements, sans désordres, sans convul« sions.

« Espagnols, j'ai fait convoquer une assemblée « générale de députations des provinces et des « villes. Je veux m'assurer par moi-même de vos « désirs et de vos besoins; je déposerai alors tous

« mes droits, et je poserai votre glorieuse cou-
« ronne sur la tête d'un autre moi-même, en vous
« garantissant une constitution qui concilie la
« facile et salutaire autorité du souverain avec la
« liberté et les priviléges du peuple.

« Espagnols, souvenez-vous de ce qu'ont été
« vos pères; voyez ce que vous êtes devenus. La
« faute n'en est pas à vous, mais à la mauvaise
« administration qui vous a régis. Soyez pleins
« d'espérance et de confiance dans les circons-
« tances actuelles, car je veux que vos derniers
« neveux conservent mon souvenir et disent :
« Il est le régénérateur de notre patrie. »

Ce langage était noble. Faut-il croire qu'il n'était pas sincère? Autant que personne, l'Empereur sentait ce que la spoliation d'une famille royale pouvait répandre de fâcheux sur sa renommée. Il n'y avait pour lui qu'un moyen de s'en faire absoudre: c'était, comme il en montre la volonté, de rajeunir la vieille monarchie d'Espagne, de la relever de l'état d'abaissement où la faisait languir la décrépitude de sa dynastie. Telle devait être la pensée de Napoléon. Par malheur, sa voix ne fut guère entendue; nulle nation n'était moins préparée à une résurrection morale; nulle ne renfermait aussi peu d'éléments d'amélioration et de progrès, et déjà, lorsque l'Empereur faisait cet appel à l'Espagne, il était trop tard. Déjà

l'insurrection avait commencé dans quelques provinces; déjà les collisions de Madrid et de quelques autres villes avaient jeté dans les cœurs des germes d'une haine qui ne saurait s'éteindre. Des voix espagnoles parlèrent et ne furent pas mieux écoutées. Avant l'ouverture même de la junte de Bayonne, ceux de ses membres qui s'y trouvaient rassemblés invitèrent aussi, par une proclamation, leurs compatriotes à repousser les efforts de la malveillance, et à se mettre en garde contre les maux de la guerre civile et de l'anarchie. De Madrid, la junte de gouvernement adressait de même, mais vainement, à la nation, des conseils de prudence et de sagesse.

Cependant Charles IV et sa famille étaient partis pour l'intérieur de la France. Le nouveau roi attendu à Bayonne y arriva le 7 juin. Il reçut aussitôt les hommages et les protestations de dévouement de tous les corps qui avaient des représentants dans cette ville, les grands d'Espagne, les conseils de l'inquisition, des Indes, des finances et de l'armée. Le 15 juin, la junte nationale extraordinaire ouvrit les séances et commença ses travaux. Nous supprimerons ici tous les discours de représentation et de forme. Un projet de constitution fut livré à la libre discussion de la junte. Douze séances furent consacrées à son examen. Tous les membres de la junte

croyaient alors sincèrement travailler à une œuvre durable, car ils y portèrent une attention consciencieuse, et chacun s'occupa surtout avec un vif intérêt de ce qui concernait la classe dont il faisait partie. Les grands d'Espagne, en particulier, débattirent avec beaucoup de vivacité la question des majorats. Le 7 juillet, le roi se rendit au sein de la junte. Le nombre des membres présents était de quatre-vingt-dix. Le roi remit au président l'acte constitutionnel. Lecture en fut faite par un secrétaire, et, la lecture achevée, le président demanda à la junte si elle l'acceptait. L'acceptation fut unanime. Alors l'archevêque de Burgos, en habits pontificaux, présenta au roi le livre des saints Évangiles, et le roi prêta serment dans les termes suivants : « Je jure sur « les saints Évangiles de respecter et faire res- « pecter notre sainte religion ; d'observer et de « faire observer la constitution ; de maintenir « l'intégrité et l'indépendance de l'Espagne et de « ses possessions ; de respecter et de faire res- « pecter la liberté individuelle et la propriété, et « de gouverner dans la seule vue de l'intérêt, du « bonheur et de la gloire de la nation espagnole. » À leur tour, les membres de la junte prêtèrent serment de fidélité et d'obéissance au roi, à la constitution et aux lois, serment qui bientôt sera suivi de beaucoup de parjures, mais qui, nous

en sommes convaincus, fut prêté, à peu d'exceptions près, avec la volonté sincère de l'accomplir.

Tout ce qu'on a écrit contre l'esprit de despotisme, de tyrannie même de l'Empereur en France, peut être plus ou moins fondé, mais il n'en faut pas moins reconnaître qu'au dehors, dans les nouvelles institutions qu'il donnait aux peuples, il était pour eux un bienfaiteur. Le comte de Torréno, partant des idées qu'on s'est faites depuis 1814 par l'application du gouvernement représentatif en France, s'attache à relever les défauts que la constitution espagnole pouvait offrir. Nous admettons la justesse de ses remarques; mais cependant, quoique les nouvelles institutions données à l'Espagne pussent être défectueuses, quoiqu'elles ne dussent pas même obtenir immédiatement une entière exécution, n'est-ce donc rien de les avoir proclamées? N'est-ce rien que de rappeler aux nations des droits qu'elles oublient, et de les porter à en reprendre possession? Dans un pays d'inégalité, n'est-ce rien que de rendre les emplois civils, ecclésiastiques et militaires, accessibles à tous, sans aucune condition[1] de noblesse? En conservant la noblesse, n'est-ce rien que de la sou-

[1] Article 140 de la constitution.

mettre aux mêmes obligations et aux mêmes charges que le reste de la population espagnole? N'est-ce rien enfin que de donner à une nation des assemblées délibérantes? Nous signalerons ici particulièrement l'organisation des cortès. A côté d'un banc du clergé composé de vingt-cinq archevêques ou évêques, d'un banc de la noblesse composé de vingt-cinq nobles, se trouve un banc du peuple composé de soixante-deux députés des provinces, de trente députés des villes, de quinze députés du commerce et de quinze députés des universités, savants ou hommes distingués par leur mérite personnel, soit dans les sciences, soit dans les arts. Ainsi, dans la constitution de l'Espagne, comme dans celles de la Westphalie et du royaume d'Italie, un accès est ouvert à tous les genres de talents dans la représentation nationale, sans la condition, actuellement exigée par nos constitutions plus récentes, du payement de telle ou telle quotité d'impôts.

Pour prouver, s'il en était besoin, que l'Empereur, abstraction faite du crime d'usurpation, voulait contribuer au bien-être de cette contrée, il suffirait de citer la composition seule du ministère espagnol. Le choix s'était porté sur les hommes que l'opinion désignait comme les plus honorables et les plus habiles. Aux ministres

Ofarill, Cevallos et don Sébastien Pinhuela, qui conservaient leurs départements, et Azanza, qui prit celui des Indes, Joseph joignit l'amiral Massarédo pour la marine, Cabarrus pour les finances, Jovellanos[1], pour l'intérieur, et Urquijo comme ministre secrétaire d'État. Urquijo est le même que nous avons signalé comme ayant, à Vittoria, vivement dissuadé Ferdinand VII de se rendre sur le territoire français. L'Empereur, qui l'avait promptement apprécié, l'avait fait nommer secrétaire de la junte de Bayonne.

Quant à la maison du nouveau roi, elle se compose de tous les hommes qui avaient occupé les grandes charges de celle de Ferdinand VII, les ducs de l'Infantado, de Frias, de Hijar, del Parque, le prince de Castel Franco, le comte de Fernand Nunez et autres personnages des premières maisons d'Espagne. Il n'y avait de changé que le roi. Pour excuser ces nobles Espagnols d'avoir accepté des emplois auprès d'un souverain que plusieurs d'entre eux devaient bientôt abandonner, on les a représentés comme ayant cédé à une sorte de contrainte, par cela seul qu'ils étaient dans les États du tyran de leur pays. La tyrannie impériale n'avait eu aucun effort à faire

[1] Jovellanos refusa le ministère sous prétexte de maladie. Bientôt après il se joignit à l'insurrection.

auprès d'eux. Leurs sentiments changèrent plus tard; mais à Bayonne, nous devons du moins le croire pour leur honneur, tous, ministres et dignitaires, étaient de bonne foi dans ceux qu'ils manifestaient. Je n'en excepte pas même Cevallos, quoique peut-être on ne dût pas beaucoup compter sur lui, puisque déjà il avait été une fois infidèle, en quittant son parent et son bienfaiteur, le prince de la Paix, pour Ferdinand VII.

Là se terminent les événements de Bayonne, mais là s'ouvre l'ère des contrariétés, des chagrins et des malheurs pour Napoléon. C'est quand l'Espagne est déjà envahie de toutes parts, quand elle devrait se regarder déjà comme vaincue, qu'elle commence, comme on l'a dit d'elle dans un autre temps, à connaître et à comprendre [1] toutes ses forces. Le roi Joseph entra dans son nouveau royaume sous les plus fâcheux auspices. Plus heureux encore jusqu'à présent, l'Empereur, en retournant à Paris, traversa la France sous des arcs de triomphe. Jamais enthousiasme pareil n'accompagna la marche d'un souverain. Que les rois bienfaisants se contentent des bénédictions calmes des peuples. Il n'est au pouvoir de personne de faire éclater pour eux les

[1] « Sola omnium provinciarum vires suas, postquam victa est, « intellexit. » Florus, p. 62.

transports frénétiques qui saluèrent le passage de l'Empereur, et surtout dans les départements de l'ouest, parce qu'en lui ce n'était pas seulement le prince, le restaurateur du pays qu'on honorait, c'était l'homme extraordinaire, le guerrier de l'Italie et des pyramides, le vainqueur d'Austerlitz et de Friedland. Quel autre prince aura jamais un pareil cortége?

La France avait vu d'un œil assez indifférent la chute des Bourbons d'Espagne. Nul intérêt ne s'attachait plus à cette famille, et l'esprit français de l'époque, égaré par l'enivrement de victoires continuelles, s'accoutumait à penser que la volonté peut entreprendre tout ce que comporte la puissance. L'histoire ne peut pas être aussi indulgente. Sans contredit les annales des anciens temps présentent de trop nombreux exemples d'usurpations sur lesquelles le jugement des hommes s'est montré peu rigoureux, mais ces usurpations avaient eu la sanction du succès, et ici cette sanction a manqué. Vainement alléguerait-on que la nouvelle forme de gouvernement, introduite par l'Empereur, avait pour but de faire avancer la civilisation en Espagne et d'améliorer l'existence d'une population plongée dans les turpitudes de l'ignorance et de la superstition. L'Espagnol répondra que sa liberté consiste à vouloir rester ce qu'il est, sa science à

être ignorant[1], sa religion à être superstitieux. Nul homme n'a le droit de vouloir rendre un autre homme heureux malgré lui, de lui imposer un mode de bonheur qui n'est ni dans ses mœurs ni dans ses goûts, et moins encore, par conséquent, de l'y contraindre par la force des armes. L'Empereur a beau répéter au prince des Asturies : « Ceci n'est point un guet-apens. » La réunion de Bayonne sera toujours réputée une espèce d'embuscade où les princes d'Espagne ont été conduits, par des manœuvres diverses, pour s'y dépouiller les uns les autres à son profit. Des procédés de cette nature n'appartiennent guère qu'à des souverains dont la mémoire est peu en honneur dans la postérité. Je ne veux pas faire à l'Empereur l'injure de présenter ici de tristes rapprochements puisés dans le moyen âge, et particulièrement dans ces siècles de corruption barbare où les princes d'Italie se tendaient réciproquement des piéges pour s'y faire égorger. La moisson serait trop riche et trop honteuse. Même dans Rome républicaine les exemples ne manqueraient pas; ils abondent dans Rome impériale. Au premier coup d'œil, trois me frap-

[1] On comprend sans peine que c'est des masses que nous entendons parler, et qu'en Espagne, comme ailleurs, il y avait beaucoup d'honorables exceptions.

pent dans un seul règne. Je vois trois[1] rois, le Germain Maraboduus, le Cappadocien Archélaus et le Thrace Rhescuporis[2], attirés, par séduction et par de trompeuses promesses, sur le territoire de l'empire, emprisonnés et dépouillés de leurs États, qui deviennent des provinces romaines. L'empereur Napoléon est assez puni: en cherchant dans l'histoire ancienne des points de ressemblance aux événements de Bayonne, nous les trouvons aussitôt dans la vie de Tibère.

[1] « Quosdam reges, per blanditias atque promissa extractos « ad se non remisit; ut Maraboduum Germanum, Rhescuporin « Thracem, Archelaum Cappadocem, cujus etiam regnum in « formam provinciæ redegit. » Suétone.

[2] C'est aussi une querelle de famille qui sert de prétexte à la perte de ce prince. Ferdinand VII est accusé par ses parents; Rhescuporis, par la veuve de Cotys, son neveu : « *Accusatus in « senatu ab uxore Cotyis, damnatur.* » Tacite.

CHAPITRE VI.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

FRANCE ET NAPLES. — FRANCE ET AUTRICHE. — FRANCE ET ESPAGNE. — AUTRICHE.

Décret qui nomme roi de Naples le grand-duc de Berg. — Convention entre l'Empereur et le nouveau roi de Naples. — Constitution donnée aux Napolitains par le roi Joseph, au moment de son départ. — Renaissance des pensées de guerre en Autriche. — Violence des haines aristocratiques contre la France nouvelle. — Influence des étrangers dans les salons de Vienne, et puissance des salons sur le gouvernement. — Rappel de l'ambassadeur d'Autriche en Russie par égard pour la France. — Innovations à la cour de Vienne, par suite d'un nouveau mariage de l'Empereur. — Démarches de l'Autriche pour se concilier l'empereur Alexandre. — Connivence de l'Autriche à la contrebande anglaise. — Armements en Autriche. — Insurrection en Espagne. — Détails sur l'Espagne puisés dans la correspondance d'un agent prussien à Madrid. — Massacre de gouverneurs et autres hauts personnages dans les provinces d'Espagne. — Perte pour la France de cinq vaisseaux bloqués à Cadix. — Proclamation contre les Français. — Fanatisme religieux chez la multitude. — Fanatisme politique dans les universités. — Habileté de la junte de Séville. — Organisation militaire de l'insurrection. — Premiers succès des troupes françaises. — Marche imprudente du général Dupont dans l'Andalousie. — Maladie du grand-duc de Berg et son remplacement par le général Savary. — Reconnaissance des juntes espagnoles par l'Angleterre. — Entrée du roi Joseph en Es-

pagne. — Victoire remportée à Médina de Rio Seco par le maréchal Bessières. — Capitulation de Baylen. — Affliction profonde de l'Empereur. — Châtiment juste injustement appliqué. — Paroles remarquables de Napoléon en 1808, applicables à Napoléon en 1813. — Rapprochement de la conduite de Dupont avec celle d'un lieutenant de César. — Évacuation de Madrid. — Préparatifs militaires en Autriche. — Correspondance du ministère français avec M. de Metternich. — Allocution de l'Empereur à cet ambassadeur d'Autriche.

Avant de quitter Bayonne, l'Empereur, par un décret en date du 15 juillet, avait cédé au grand-duc de Berg le royaume de Naples. Voici l'article 1er de ce décret : « Notre cher et bien-aimé cou- « sin, le prince Joachim Napoléon, grand-duc « de Berg et de Clèves, *est roi de Naples et de* « *Sicile, du* 1er *août* 1808. » Les articles 2, 3 et 4 réglaient l'ordre de succession à la couronne. Le 5e portait : « Le prince Joachim Napoléon, « devenu roi des Deux-Siciles, conservera la di- « gnité de grand amiral de France, qui restera à « la couronne tant que subsistera l'ordre de suc- « cession établi par le présent statut. » Par cette disposition, le but implicite de l'Empereur est de consacrer la dépendance du royaume de Naples envers l'empire français, ou, en d'autres termes, la suzeraineté de l'empire français sur le royaume de Naples. Maître, comme l'était l'Empereur, de

faire la loi à son feudataire, il y aurait eu de sa part plus de franchise à déterminer nettement les conditions auxquelles le don de la couronne était attaché. Il eût par là prévenu les contestations qui éclateront plus tard entre le suzerain et le vassal.

Une convention du même jour réglait les forces de terre et de mer que le roi de Naples devait, au besoin, mettre à la disposition de la France. Par le statut du 30 mars 1806, qui avait donné le trône de Naples à son frère Joseph, l'Empereur s'était réservé un revenu d'un million en fonds de terre dans ce royaume; mais cette réserve était restée sans exécution. Sur le million réservé il consent aujourd'hui à faire l'abandon de cinq cent mille francs, mais il impose au roi l'obligation de lui remettre la valeur des cinq cents autres mille francs en terres qui devront être désignées avant le 1er janvier 1809. Ces terres sont destinées à former six fiefs, chacun de soixante mille francs de revenu, pour être accordés en récompense de grands services rendus à l'empire.

Malgré l'éclat de sa bravouve, ses avantages extérieurs et de très-estimables qualités, le choix de Murat est un choix fatal; mais pour donner des trônes à ses sœurs, il faut bien que, de leurs maris, l'Empereur fasse des rois. Murat est l'un

des hommes qui ont beaucoup nui à la fortune impériale en Espagne et en Italie. En Espagne, l'éclatante manifestation de sa partialité en faveur du prince de la Paix, son désir d'une couronne, et de la couronne même de ce royaume, l'ont porté à présenter le maintien de Ferdinand VII comme incompatible avec les intérêts de la France. A Naples, il ne sera pas plus utile à Napoléon. Roi, il oubliera qu'il est un délégué de l'Empereur, et prétendra se placer envers lui dans la position où était envers la monarchie française la branche des Bourbons à laquelle il succède. Il poussera la présomption jusqu'à s'imaginer qu'il est possible qu'une dynastie de Joachim règne sur les Deux-Siciles sans l'existence d'une dynastie de Napoléon en France. En 1813, en se séparant de l'Empereur, il contribuera à sa première catastrophe; en 1815, son ambition trop pressée consommera sa propre ruine et rendra plus inévitable celle de l'Empereur. Les fautes des hommes que Napoléon a choisis sont les siennes; ce sont surtout les siennes que les fautes de ses propres frères. A la vérité, ce n'est pas pour eux, c'est pour lui-même et pour la France qu'il croit leur distribuer des couronnes; mais son intention est trompée, et leur prétention à l'indépendance les conduit tous à une longue lutte contre l'intérêt français

dont ils sont une création et dont ils devraient être les auxiliaires. L'une des causes des calamités de l'Empereur est dans l'aveuglement de son esprit de famille.

Quoique, sous le règne de Joseph, l'administration du royaume de Naples eût reçu une organisation fondée sur les principes français, et que diverses institutions, imitées de notre gouvernement, eussent amélioré le sort de la population napolitaine, il manquait à ce pays une constitution régulière qui devînt un lien pour ses futurs souverains. Avant de partir pour Bayonne, Joseph, qui depuis longtemps avait, de concert avec l'Empereur, préparé un projet de pacte constitutionnel, voulut, en l'établissant pour son successeur, laisser un honorable souvenir de son passage dans ce royaume. Cette constitution fut reçue à Naples avec beaucoup de joie. On était flatté de l'idée d'avoir une représentation nationale, et surtout on aimait à voir dans cette constitution un gage du maintien de la nationalité napolitaine, d'autant plus qu'en apprenant la destination de Joseph pour l'Espagne, on avait craint un moment qu'il ne fût formé de toute la péninsule un grand royaume d'Italie, dont Rome aurait été la capitale. Lorsque le nouveau roi se rendit[1] à Naples, la satisfaction fut générale et

[1] Septembre.

sincère. De Bayonne même, à son avénement au trône, Murat s'était empressé de reconnaître la constitution donnée par le roi Joseph. Par une proclamation datée du 20 juillet, il avait dit : « La « constitution proclamée par notre prédécesseur « et garantie par l'Empereur ayant été solennel- « lement acceptée par nous, sera inviolablement « observée et formera la base de notre gouver- « nement. » Quoique cette promesse ne doive pas être fidèlement remplie, il est cependant essentiel d'observer que c'est toujours sur la reconnaissance formelle des droits des peuples que Napoléon fonde l'intronisation des rois qu'il leur donne. Si depuis on l'a accusé d'avoir partout établi le despotisme, les cabinets absolus ne s'y trompaient pas alors. Ils étaient plus justes envers lui que ne l'ont été une foule d'écrivains en France. Aussi le comte de Stadion, ministre des affaires étrangères en Autriche, pour irriter les esprits contre l'Empereur, ne cessait-il de répéter que, malgré son titre impérial, « le gou- « vernement français n'en était pas moins en « opposition avec [1] tous les anciens gouverne- « ments. »

Pendant son séjour à Bayonne, tous les moments de l'Empereur n'ont pas été remplis par

[1] Dépêche du général Andréossy, de Vienne, le 20 mai 1808.

la question d'Espagne. Outre les soins constants qu'il donnait aux affaires intérieures, de Bayonne il continuait à se débattre contre les instances de l'empereur Alexandre, impatient de procéder au partage de l'empire ottoman; de Bayonne il commençait une discussion assez vive avec l'Autriche, dont les mouvements appelaient une surveillance chaque jour plus nécessaire, et, dans tous les États amis ou neutres, il poursuivait la sévère exécution des mesures relatives au blocus des îles britanniques. Ces objets divers, à la fois présents à sa pensée, réclament à leur tour notre attention qui s'en est éloignée trop longtemps.

S'il est dans le caractère de l'Empereur de puiser dans chaque succès qu'il obtient un encouragement à des entreprises nouvelles, il existe un autre gouvernement que les revers endurcissent aux revers, qui semble vivre de défaites comme la France de victoires, qui toujours battu ne songe qu'à renouveler le combat, persuadé qu'à la fin la fortune, lassée par sa persévérance, lui rendra en un jour tout ce qu'elle lui aura enlevé en une longue suite d'années. Ce gouvernement, c'est celui de l'Autriche. Avec ces dispositions différentes, l'un en effet finira par tout perdre, l'autre par tout recouvrer, et par recevoir même un considérable agrandissement.

Pour le gouvernement autrichien, la prise

même de sa capitale n'est qu'un accident qui ne le décide point à poser les armes. Pour l'y contraindre, il faut que le salut de la monarchie tout entière lui en fasse la loi; et même alors les traités de paix ne sont pour lui qu'une suspension d'armes. Campo-Formio, Lunéville, Presbourg, sont des points de repos où il s'est arrêté afin de reprendre haleine; mais, dès qu'il a refait son matériel détruit, recomposé ses armées dissoutes, il cherche et saisit le premier moment où son ennemi se trouve occupé ailleurs, pour le rappeler sur son ancien champ de bataille. Si, pendant la campagne de Prusse, l'Autriche est restée immobile, c'est qu'elle n'était pas encore assez rétablie du désastre d'Austerlitz. L'union formée à Tilsitt entre Napoléon et Alexandre lui imposera quelque temps une certaine réserve; mais les chances hasardeuses où Napoléon se précipite sur un autre terrain, lui offriront une voie favorable d'attaque contre un adversaire dont les forces vont être partagées.

A Vienne, ce que l'on déteste dans Napoléon, c'est peut-être moins sa puissance en elle-même que l'origine révolutionnaire de sa puissance. C'est à l'homme nouveau que l'envie et l'animadversion s'attachent. Pour la vieille aristocratie rassemblée de tous les points de l'Allemagne dans cette capitale, le fier empereur n'est qu'un aven-

turier illustre, un parvenu de la gloire; et ses compagnons d'armes, ces guerriers accoutumés à vaincre sous lui, sont des usurpateurs qui viennent traîtreusement éclipser les anciens noms germaniques, et détrôner toutes les illustrations du saint empire. Cette colère de l'oligarchie humiliée éclate dans toute la haute société, et là presque toujours la haute société domine le gouvernement. A Vienne, les salons sont une puissance; pour y obtenir quelque faveur, il faut se faire remarquer par le sarcasme, quand on a de l'esprit, par l'injure, quand on n'en a pas, contre tout ce qui appartient au gouvernement français. Soit indifférence des familles très-riches pour les fonctions du gouvernement, soit incapacité de la première noblesse en général, par suite d'une éducation négligée ou mal faite, les hommes qui ont le pouvoir et l'influence en Autriche sont rarement des Autrichiens. Pour le moment, les personnages influents, les propagateurs de sentiments haineux contre la France, sont des étrangers, tels que MM. de Bellegarde, Vincent, Stutterheim et Winzingerode. Le comte de Stadion lui-même est étranger. Parmi eux se distingue un agent de politique inofficielle, diplomate nomade, pensionné tantôt par l'Angleterre, tantôt par la Russie, et les servant toutes deux, lorsqu'elles sont réunies contre la France. En

Autriche comme en Vendée, l'aristocratie fraternise avec quiconque partage ses passions, et leur prête son appui. En réalité, pour elle, M. Pozzo di Borgo n'est qu'un gentilhomme corse comme l'insolent Bonaparte, et, hors de son pays, tout Corse est gentilhomme; mais, s'il n'est grand seigneur, il est digne de l'être, car personne ne nourrit une plus violente haine contre Napoléon [1]. Cet esprit des salons en Autriche, c'est l'esprit du ministère, c'est surtout l'esprit du comte de Stadion. On juge que ses choix devaient être en ce sens. L'un des agents de la cour de Vienne, qui dissimulait le moins cette disposition antipathique contre la France impériale, était l'ambassadeur en Russie, le comte de Meerfeldt. Napoléon en fit porter des plaintes. Les premières insinuations pour le rappel de cet ambassadeur furent froidement accueillies. Madame de Meerfeldt, restée à Vienne, tenait aux familles les plus puissantes, et le comte de Stadion montrait beaucoup d'égards pour elle. Un incident [2] survenu à Péters-

[1] En 1833, M. Pozzo di Borgo a souscrit, pour une somme de mille francs, au monument à élever en Corse en l'honneur de Napoléon.

Ah! qu'il est doux de plaindre
Le sort d'un ennemi, quand il n'est plus à craindre!
CORNEILLE.

[2] Voici cet incident, qui prouve les dispositions de l'ambassa-

bourg porta le gouvernement français à prendre un langage plus ferme. Le rappel fut prononcé, et l'ambassadeur remplacé par un chargé d'affaires.

Cependant, au commencement de cette année 1808, il y avait eu à la cour de Vienne un commencement d'innovations, qui, s'il avait eu quelque suite, aurait pu changer la marche du gouvernement. Ces innovations momentanées furent produites par le second mariage de l'empereur François II. Les goûts solitaires de la dernière impératrice avaient concentré, dans son intérieur, toute l'existence de la maison impériale. Le souverain avait été éloigné des sujets, et les sujets du souverain. La nouvelle épouse de l'empereur, quoique très-jeune, annonçait des dispositions toutes différentes. L'archiduchesse Béatrix, sa

deur et de sa cour. Au sortir d'un dîner chez le comte de Meerfeldt, l'ambassadeur de France, M. de Caulaincourt, s'aperçut qu'au nombre des convives s'était trouvé un émigré français portant la croix de Saint-Louis et la cocarde blanche. C'était M. de Blacas, agent de Louis XVIII. M. de Caulaincourt affecta de ne l'avoir pas remarqué; mais plusieurs fois il refusa la visite de M. de Meerfeldt; et enfin un jour, pressé d'invitations nouvelles par cet ambassadeur, il lui fit connaître la cause de son refus et n'admit pas ses explications. L'un des deux ambassadeurs devait nécessairement céder le terrain à l'autre. De là le rappel de M. de Meerfeldt, qui eut lieu dans le mois de mars. Il fut défendu à M. de Blacas de paraître nulle part avec la cocarde d'un prince que la Russie ne reconnaissait pas comme souverain.

mère, conservant le goût héréditaire de la maison d'Est pour les lettres et pour les arts, avait fait donner à sa fille une éducation dirigée en ce sens. Pour plaire à sa jeune épouse, l'empereur consentit à prendre quelques nouvelles habitudes, et ces habitudes nouvelles étaient des imitations des mœurs françaises. La maison de l'empereur fut établie sur un pied de dignité qu'elle n'avait pas eu jusqu'alors. Une fête fut donnée aux invalides. Ce fut la première fois que ces vieux soldats virent leur souverain. On créa, sous le nom de Léopold, un ordre qui, comme la Légion d'honneur, pourrait être donné aux hommes de toutes les classes [1], en récompense de services rendus ou de travaux utiles. La noblesse autrichienne eut quelque peine à se plier aux nou-

[1] Par les soins du grand chambellan, comte de Wrbna, homme estimable et instruit, cette décoration fut donnée à M. Burg, mathématicien habile, en correspondance avec le bureau des longitudes de Paris, qui en faisait très-grand cas. Le jour où ce savant parut à la cour pour la première fois, on se demandait de tous côtés : « Quel est ce M. Burg? d'où vient cet homme-là? » et il fallut qu'un agent diplomatique, qui avait résidé en France, apprît aux questionneurs que M. Burg était un homme fort distingué dont il avait entendu faire l'éloge à Paris par des membres de l'Institut. L'Autriche avait ainsi des savants très-connus en Europe, mais inconnus à leurs compatriotes, à Vienne même. Ces faits minutieux, qui semblent peu intéressants, suffisent à peindre une cour et un pays.

velles formes de la cour. Cette noblesse, qui a une physionomie particulière, est presque en rivalité avec le chef de l'empire. Livrée à des goûts casaniers, elle règne dans ses terres, et se montre peu empressée à rendre des hommages ailleurs. Il fallut plus que négocier avec elle pour l'attirer et la retenir [1] aux bals donnés à la jeune impératrice.

Il n'y avait assurément rien de bien grave dans ces changements apportés particulièrement aux usages de la cour, mais enfin, c'étaient des innovations, et, à Vienne, toute innovation fait peur. Le système novateur pouvait s'étendre; il importait de l'arrêter à son début. Aussi se forma-t-il bientôt un parti d'opposition dont le triomphe ne fut pas difficile. On fit entrer dans cette opposition l'homme le plus estimable de la famille impériale, l'archiduc Charles. Le comte de Stadion s'était assuré un appui auprès de ce prince dans la personne du général Grunne, réputé alors *la pensée et la plume* de l'archiduc, qui, vu son état de souffrance, était incapable d'une longue application. La velléité de réforme

[1] Au lieu d'envoyer, selon l'usage, des billets d'invitation, on fit paraître une ordonnance portant qu'il y aurait bal à la cour et *devoirs* (auf-wartung). Cette ordonnance portait en outre qu'on devait y paraître après six heures et ne pas se retirer avant la cour.

et d'amélioration dont nous venons de parler, ne fut qu'un éclair, et bientôt on rentra dans les voies ordinaires.

Autant le cabinet autrichien paraissait peu jaloux de plaire au gouvernement français, autant il faisait d'efforts pour se concilier l'empereur Alexandre. Alors, comme aujourd'hui, toutes les aristocraties européennes étaient liées entre elles, même en opposition avec la politique des souverains. Il y avait en quelque sorte deux légations russes à Vienne, la légation du système français et la légation du système anglo-autrichien. Le prince Kurakin y représentait l'opinion de l'empereur Alexandre et de M. de Romansof. Le comte Rasumowki, ambassadeur rappelé, mais en quelque sorte naturalisé dans cette capitale, y représentait l'opinion de la noblesse de Russie, aussi hostile à la France que celle de l'Autriche. Tantôt on disait que l'engouement de l'empereur Alexandre pour Napoléon touchait à son terme; tantôt que, si ce prince persistait dans son aveuglement, il faudrait bien en finir par une révolution de sérail. On sait qu'à cet égard les Russes sont aussi peu scrupuleux dans leur langage que dans leurs actes. Au milieu des scandaleuses sorties qu'on se permettait contre ce monarque, tel était le désir qu'avait le cabinet autrichien de le séparer de l'empereur Napoléon,

qu'avant de quitter Pétersbourg, M. de Meerfeldt avait fait connaître que son gouvernement était prêt à s'entendre avec le cabinet russe sur la question turque, et à lui faciliter l'acquisition des principautés de Moldavie et de Valachie. Un voyage que fit en Russie M. Pozzo di Borgo [1], parut avoir pour objet d'en suivre la proposition, et de faire comprendre à cette puissance qu'il y aurait beaucoup plus d'avantage pour elle à traiter cette affaire avec l'Autriche qu'avec l'empereur des Français. Le fait de la proposition est constant; l'empereur Alexandre en est lui-même convenu.

A tout événement, la cour de Vienne songeait, en cas de partage, à obtenir au moins un lambeau de la Turquie. Pour s'assurer la possession de la Servie, elle fit porter, par un agent [2] en sous-ordre, des propositions secrètes à l'homme qui était alors maître de cette province, à Czerny Georges. Celui-ci ayant témoigné qu'il ne comprenait pas pourquoi l'Autriche, si elle voulait

[1] Lorsque, peu de temps après, M. Pozzo di Borgo partit de Pétersbourg pour retourner à Vienne, M. de Caulaincourt représenta le danger de la présence d'un homme si remuant dans cette capitale, où il allait certainement tout tenter pour rallumer la guerre. L'empereur Alexandre lui répondit en riant : « Nous « l'aimons encore mieux là qu'ici. »

[2] Cet agent était Milosch, maintenant prince de Servie.

s'arranger avec lui, ne s'expliquait pas par des personnes accréditées, reçut bientôt une lettre formelle du général Simbschen, qui commandait sur cette frontière. La lettre fut communiquée à un agent russe à Belgrade. Lorsque, bientôt après, le prince Kurakin en parla au comte de Stadion, ce ministre désavoua le général Simbschen comme ayant été le jouet d'une intrigue subalterne. Personne ne fut dupe de ce désaveu.

Quoique, dès les premiers mois de 1808, l'ambassadeur de France n'eût pas lieu d'être satisfait de la physionomie de la cour de Vienne, aucun acte extérieur ne trahissait encore les pensées secrètes de cette cour. On remarquait bien que, malgré sa réunion ostensible au système continental et le rappel du prince de Stahremberg, ambassadeur à Londres, le ministre d'Angleterre, M. Adair[1], sous prétexte d'un défaut de forme dans ses lettres de rappel, prolongeait son séjour à Vienne. Il n'en partit que dans le mois de mars.

[1] M. Adair, envoyé à Vienne sous le ministère de M. Fox, son ami, était un homme estimable, servant son pays avec honneur, sans y mettre la violence du fanatisme qui voulait contre la France des guerres d'extermination. Il n'avait pas obtenu en Autriche toute la considération qu'il méritait. Son crime était grave; il avait épousé une Française qui conservait un cœur français.

C'était le 18 février qu'avait paru la déclaration relative à l'adhésion du cabinet autrichien au système continental. Les bâtiments anglais avaient cessé d'être reçus dans les ports de cette puissance, mais ils avaient été remplacés par les bâtiments américains qui couvraient de leur pavillon le commerce britannique. Dans le mois de mai, il était arrivé, sous ce pavillon, à Trieste, plusieurs bâtiments chargés de marchandises coloniales dont la valeur était estimée neuf millions. L'un de ces bâtiments, l'*Amélie*, était sorti du même port de Trieste, le 18 janvier, et il y était rentré dans le mois de mai. Avait-il eu le temps, en trois mois, de faire la double traversée de Trieste aux États-Unis pour y prendre un chargement et revenir dans un si court délai? Il est manifeste que, dans la Méditerranée comme dans la Baltique et l'Océan, il y avait des bâtiments sous pavillon américain, qui prenaient des marchandises anglaises dans les grands entrepôts où elles étaient accumulées, et qui allaient ensuite les verser sur les divers points du continent. C'était un fait de notoriété publique qu'un certain nombre de ces bâtiments allaient ainsi de Trieste à Malte et de Malte à Trieste, avec pavillon américain[1], et, pour plus de sûreté, sous

[1] Si l'Autriche, procédant à la saisie des marchandises an-

l'escorte de bâtiments anglais. D'ailleurs, d'après l'embargo mis en Amérique sur les bâtiments nationaux, il était impossible que des navires de ce pays fussent arrivés à Trieste en ce moment. La fraude était évidente, les connaissements faux, et il y avait là un indigne trafic de pavillon. C'est ce que l'Empereur avait supposé de lui-même, avant d'avoir reçu le rapport de son ambassadeur, le général Andréossy, sur les faits que nous venons de rapporter. « Écrivez à « mon ambassadeur à Vienne, disait-il[1] au mi- « nistre des affaires étrangères, de demander la « répulsion de tout bâtiment américain qui se « présenterait *chargé de denrées coloniales*. Ces « bâtiments ne peuvent être que les courtiers « des Anglais, les Américains ayant mis un em- « bargo sur leurs propres bâtiments. » Sur les représentations du général Andréossy, le cabinet autrichien, pour faire parade d'un zèle peu sin-

glaises, eût confisqué les bâtiments américains qui importaient ces marchandises dans ses ports, les Américains n'auraient perdu que le corps des navires qui leur appartenait, c'est-à-dire, une valeur de quelques centaines de mille francs, d'un million peut-être; mais d'après le mode de négociation adopté en 1830 entre la France et les États-Unis, les Américains auraient aussi pu réclamer de l'Autriche vingt-cinq à trente millions pour des confiscations de marchandises qui étaient une propriété anglaise.

[1] Bayonne, le 26 mai.

cère, défendit l'entrée de ses ports à tous les bâtiments américains sans distinction, et renouvela pour les bâtiments anglais la même défense. C'était aller au delà de ce qu'on lui demandait. Aussi, peu de temps après, dès qu'on eut reçu l'avis que le gouvernement fédéral avait levé l'embargo sur un certain nombre de ses navires, l'Empereur fut-il le premier à faire témoigner à la cour de Vienne, qu'il serait injuste de contrarier le commerce américain, « lors« qu'il ne voiturerait[1] pas des denrées coloniales « ou des marchandises anglaises. »

Ce fut dans les mois d'avril et de mai que la cour de Vienne prit une attitude prononcée et de jour en jour moins favorable à la France. Tout paraissait y produire une vive sensation. L'occupation de Rome par les troupes françaises, la réunion de trois provinces des États romains au royaume d'Italie, le départ de Napoléon pour Bayonne, tout l'étonne, tout agite et inquiète le cabinet autrichien; mais ce n'est ni l'occupation des trois provinces romaines, ni les abdications des rois et princes d'Espagne, qui détermineront la conduite ultérieure de ce cabinet. Si l'Espagne tranquille et soumise eût accueilli avec faveur son nouveau roi, l'Autriche n'aurait eu

[1] Lettre de Bayonne du 18 juillet.

pour la nouvelle royauté napoléonienne que des félicitations et des hommages. A tout événement et pour être en mesure d'agir selon les circonstances, le cabinet de Vienne a fait des armements extraordinaires; il les a faits en portant ses regards sur l'Espagne et sur l'Angleterre. L'insurrection espagnole étant surtout le nouveau point d'appui sur lequel il compte en se disposant à une guerre prochaine, nous devons jeter un coup d'œil sur ce qui s'est passé dans cette péninsule, pendant et depuis le séjour de Napoléon à Bayonne.

La guerre d'Espagne a fait naître un trop grand nombre de descriptions géographiques et morales de cette contrée, pour que nous ayons besoin de nous livrer ici à des détails étendus sur la variété des institutions qui régissent ses divers royaumes, et sur l'esprit particulier de ses différentes populations. Nous ne devons nous arrêter qu'aux traits communs à toute la Péninsule. On vient de voir réunis à Bayonne tout ce qu'il y a en Espagne d'hommes les plus distingués par la naissance et par la fortune. Entre ces hommes qui appartiennent aux plus hautes classes de la société, on en remarque quelques-uns qui, par leur instruction et leurs lumières, sont au niveau de la civilisation des plus grandes capitales, et qui ont particulièrement suivi ses progrès

à Londres et à Paris. Ce sont ceux-là qui formeront le parti français, parce qu'ils croiront, d'une part, ne pouvoir soustraire leur pays à l'ascendant de Napoléon, et, d'autre part, avoir besoin de son appui pour opérer, dans l'administration du royaume, les réformes que l'intérêt du peuple exige; mais, cet intérêt, le peuple ne le comprend pas. Une partie de la noblesse, quoique plus éclairée que les classes inférieures, repoussera des améliorations qui porteraient atteinte à ses priviléges; et le clergé, celui surtout du second ordre, accoutumé dès longtemps à maudire, dans les Français, une nation impie qui a dépouillé l'Église de tous ses biens, peu touché de ce que l'empereur Napoléon a fait depuis pour le rétablissement du culte, affectera de ne voir en lui que le continuateur des saturnales antireligieuses de la Convention nationale. L'ignorance et la superstition formant le trait principal du caractère espagnol considéré dans les masses, rien n'y est plus ordinaire que l'association sacrilége de la religion à tous les crimes. En ce genre, ce sont les actes qui parlent le mieux à l'esprit et qui offrent l'expression la plus fidèle des mœurs d'une nation. Comme tout jugement français à cet égard pourrait paraître empreint de partialité, j'emprunterai, à un étranger qui n'écrivait pas pour le public, le court

récit d'un fait qui s'était passé à Madrid quelques mois avant les événements de Bayonne. A l'occasion de la malheureuse journée du 2 mai, le ministre de Prusse en Espagne écrivait à son gouvernement: « L'homme du peuple, dans « ce royaume, est hardi, cruel, vindicatif; il a « l'habitude de manier le couteau, et il le manie « avec beaucoup d'adresse. Un coup habilement « porté lui fait honneur, lors même que celui qui « l'a porté est puni par la loi comme assassin. » Après ce portrait abrégé de l'Espagnol des classes inférieures, l'envoyé prussien raconte un fait caractéristique dont il a été témoin. « Il y a quel« ques mois, dit-il, nous avons vu enterrer ici « avec les cérémonies les plus honorables, et d'a« bord exposer, au pied des autels, à la vénéra« tion des fidèles, les restes d'un brigand de grand « chemin, qui avait été écartelé. Des dévots « avaient fait célébrer des messes pour le repos « de son âme. Le ciel avait cédé aux prières, et « l'âme du bandit était sortie du purgatoire pour « entrer dans le séjour des bienheureux. » Il serait inutile de rien ajouter à cette narration. Avec de tels hommes et de telles croyances, on juge ce que va devenir, dans cette contrée, une guerre prêchée par les prêtres. Car, cette guerre, qui va la faire? qui va opposer aux Français une opiniâtre résistance? Ce ne sera ni la haute no-

blesse en général, ni même le clergé supérieur, ni la bourgeoisie riche, ayant quelque instruction : ces diverses classes seront entraînées; ce ne seront pas elles qui se précipiteront en avant, ce sera le peuple grossier et superstitieux, guidé par des prêtres superstitieux comme lui, qui lui promettent les bénédictions du ciel pour prix du meurtre et de l'assassinat.

Il est en Espagne une portion de peuple qui n'appartient ni à la classe des habitants paisibles, ni à celle des malfaiteurs déterminés, troupe intermédiaire, ayant une existence qui lui est propre, obéissant à des chefs, et qui, malgré sa dispersion, ne laisse pas d'avoir des points de rapport et de correspondance; ce sont les contrebandiers. Dans les moments de troubles, ils deviennent un noyau de rassemblement, et ne manquent pas de faire de nombreuses recrues parmi tous les hommes qui veulent le pillage et le désordre. Le moment est propice pour eux; le trône est vacant; Ferdinand ne règne plus; Joseph ne règne pas encore; les autorités sont incertaines et flottantes. Quel moment pour le triomphe de l'anarchie! Le patriotisme même, l'amour de l'indépendance du pays, ces sentiments si nobles et si purs, acceptent les secours d'une honteuse alliance; mais en Espagne, et surtout dans les premiers temps de l'insurrec-

tion, le patriotisme est aveugle, féroce, sanguinaire : patriotes et brigands crient ensemble : « Meurent les Français et vive Ferdinand ! » Tel est le mot d'ordre qui se fait entendre à la fois dans toutes les provinces. C'est à ce cri que l'on renverse et que l'on change les pouvoirs établis. Les gouverneurs, les corrégidors veulent maintenir la tranquillité ; ils périssent victimes de leur dévouement à l'ordre public.

A Oviédo, des membres du conseil de Castille, qui s'efforcent de calmer la multitude, n'échappent qu'avec beaucoup de peine à sa fureur. Le comte d'Aguilar est indignement égorgé à Séville. A Valence, le capitaine général, don Miguel Saavedra, est mis en pièces ; sa tête est portée au bout d'une pique, promenée dans les rues et exposée sur une place publique. Un chanoine, Balthazar Calvo, entouré d'assassins, commande en maître dans cette ville. Il prend le titre de représentant du peuple, donne des ordres aux autorités civiles et militaires, et fait massacrer deux cents Français, en quelque sorte naturalisés dans ce pays, où sont depuis longtemps établies leurs fortunes et leurs familles. A Cuença, le corrégidor et l'intendant sont chargés de chaînes et enlevés par des paysans. Le général Truxillo, gouverneur de Malaga, est tué à Grenade, son corps traîné dans les rues, déchiré et brûlé.

Ainsi tombent également assassinés le comte de Torre Fresno, gouverneur de Badajoz, don Santiago de Gusman et Villoria, gouverneur de Tortose, le maréchal de camp Miguel de Cevallos, le lieutenant général Antonio Filangieri, don Juan de Toda, gouverneur de Villa-Franca de Panadès, le gouverneur de Carthagène et celui de San-Lucar de Barameda. Presque partout le meurtre est suivi de pillage. Des villes entières sont saccagées par les habitants des campagnes voisines. A Jaën, le corrégidor est tué, en voulant s'opposer à de pareils excès. A Cadix même, le général Solano, qui, à la tête d'un corps de dix mille hommes rappelé de Portugal, était entré dans cette ville dont il avait pris le gouvernement, tombe sous les coups d'une populace forcenée, excitée par des prêtres et dirigée surtout par un jeune homme qui sortait d'un couvent de chartreux. Les misérables ne se bornent pas à tuer: la mort seule serait trop douce; ils torturent les infortunés que poursuit leur aveugle rage, et les font expirer dans une lente agonie. La plupart des officiers généraux ou des magistrats qui succombent ainsi, sont des hommes jusqu'alors révérés en Espagne. Aguilar et Solano étaient surtout considérés comme les plus vertueux de ses citoyens. Tel est le début de la grande insurrection qui, dans son ensemble, formera un fait

héroïque, mais qui, dans ses actes de détail, sera souvent atroce et fera frémir l'humanité.

La suite immédiate du meurtre de Solano fut pour la France la perte de cinq vaisseaux de ligne et d'une frégate bloqués dans Cadix par une escadre anglaise. Vainement le contre-amiral Rosily, après avoir pris une position défensive dans le canal des Carraques, hors la portée des batteries de terre, voulut gagner du temps par la négociation. Les conditions qu'il proposait furent refusées. On éleva des batteries sur des points plus rapprochés, on arma contre lui des chaloupes canonnières et des galiotes à bombes. Après un feu de trois jours, il fut obligé de se rendre.

Cependant la commotion meurtrière des premiers jours avait fait place à une organisation régulière. Dans toutes les provinces, des juntes s'étaient formées pour diriger le mouvement de la population. L'une de ces juntes, celle de Séville, qui s'était elle-même proclamée junte suprême, s'en attribua les prérogatives. Au nom de Ferdinand VII et de la nation espagnole, elle déclara solennellement la guerre à l'empereur Napoléon, et, s'étant mise en rapport avec l'amiral Collingswood, qui croisait devant Cadix, envoya en Angleterre des commissaires pour traiter avec la cour de Londres. Une autre junte,

celle d'Oviédo, l'avait devancée, et des agents étaient déjà partis de Santander pour réclamer l'appui du gouvernement anglais dans la guerre *légitime et sainte* de l'Espagne contre la France.

Les proclamations publiées par les juntes donnent une juste idée de l'esprit qui anime la nation espagnole. C'est le mélange de nobles sentiments avec des préjugés absurdes et de honteuses superstitions; mais les superstitions s'épurent, les préjugés s'ennoblissent, quand ils servent à augmenter l'énergie des sentiments généreux, l'amour de l'indépendance et la haine de la domination étrangère. «Aux armes! aux armes! «criaient les juntes, si vous ne voulez pas que «vos femmes et vos filles soient violées par les «barbares, que vos champs soient ravagés et «vos maisons brûlées; si vous ne voulez pas être «gouvernés par le code de Napoléon, par un code «sanguinaire, calculé sur la guerre éternelle, «dont la conscription et la révolution sont l'es«sence.... Armons-nous contre un tyran exécra«ble, contre celui qui n'a ni foi ni loi. Quels «droits a donc sur nous cet étranger? Quels «biens avons-nous à attendre de l'ami, du pro«tecteur de Godoï? S'il n'était pas son complice, «aurait-il arraché cet infâme à l'échafaud?... «Celui que vous combattez est un impie. Il a «relevé le temple des juifs, dépouillé le pape de

« ses domaines; il ébranlerait l'Église si les portes « de l'enfer pouvaient prévaloir contre elle. Vous « combattez pour votre terre natale, vos pro- « priétés, vos lois, votre roi, votre religion et « pour la vie à venir. Armez vos esprits de la « crainte de Dieu, implorez le secours de l'imma- « culée Conception; la sainte Mère de Dieu ne « vous abandonnera pas dans une si juste cause. » Que ce langage soit ou non sincère de la part des chefs, il est parfaitement adapté aux intelligences auxquelles il s'adresse; mais il en est un autre, encore mieux approprié, peut-être, à l'ignorance populaire, c'est un catéchisme trivial et grossier, ouvrage d'un évêque, qui, parodiant le mystère de la Trinité, fait procéder Napoléon, du péché; Murat, de Napoléon, et Godoï, de l'intrigue de tous deux; qui présente les Français comme d'anciens chrétiens et de modernes hérétiques; qui déclare enfin qu'assassiner un Français est une œuvre méritoire. Pour des hommes auxquels on parle ainsi, il faut des miracles. Les miracles se multiplient de toutes parts. Chaque ville a les siens. Tous les saints célèbres s'agitent sur leurs autels; on voit pleurer [1] ou frémir leurs images. Au fond du tombeau de saint Jacques [2], un cliquetis d'armes se

[1] « Marmora sudant. » Virgile.

[2] « Hastam Martis suâ sponte promotam. » Tite-Live.

fait entendre. La foudre frappe une église [1] consacrée à la Vierge; les cierges qui brûlent devant la Mère de Dieu sont éteints, mais elle est respectée. Ce sont les Notre-Dame surtout qui, dans toutes les provinces, appellent le peuple à leur défense et lui prédisent la victoire.

Au fanatisme religieux se mêle aussi un fanatisme politique, et c'est surtout parmi les jeunes gens des universités que ce dernier genre d'exaltation éclate avec le plus d'énergie. Pleine encore des grands souvenirs dont l'étude des langues anciennes nourrit les enfants de nos monarchies modernes, cette jeunesse ardente s'organise en compagnies séparées, sous des désignations célèbres. Les noms de Brutus, de Caton et autres personnages fameux deviennent les mots de ralliement de ces compagnies diverses, et, d'après un exemple plus récent pris dans la révolution française elle-même, leurs drapeaux portent pour inscription : La liberté ou la mort.

Dans toutes les provinces les juntes rivalisent d'enthousiasme et d'ardeur. Les mesures adoptées par la junte de Séville sont celles qui annoncent le plus d'habileté, et légitiment jusqu'à un certain point la suprématie qu'elle s'arroge sur les autres. Reconnaissant la difficulté de lutter avec

[1] « Ædem Spei fulmine ictam. » Tite-Live.

avantage en rase campagne contre des armées aguerries, elle recommande aux insurgés d'éviter toute action générale, de se borner à une guerre de partisans, d'enlever ou détruire les subsistances, de couper les ponts, de mettre à profit tous les accidents de terrain nombreux en Espagne, les montagnes, les défilés, les rivières et les torrents, pour opposer partout des résistances partielles, mais perpétuelles, à l'ennemi.

Plus prudente que les juntes de quelques autres provinces relativement à la succession au trône, la junte de Séville déclare que, sur cette question, il faut s'en tenir aux lois fondamentales de la monarchie, blâmant ainsi d'une manière indirecte la junte d'Aragon, et particulièrement le général Palafox, qui, considérant le trône comme vacant, y avait, par une proclamation [1], appelé éventuellement l'archiduc Charles.

L'insurrection populaire était partout; l'insurrection militaire, organisée, avait plusieurs foyers principaux et des chefs nommés ou confirmés par les juntes. Les chefs étaient, dans l'Andalousie, Castaños; Blake, dans la Galice; Cuesta, dans la vieille Castille; Caro, dans le

[1] Cette proclamation portait que, dans le cas d'un attentat contre la vie précieuse de Ferdinand et de ses frères, *la nation userait de son droit d'élection* en faveur de l'archiduc Charles, comme petit-fils de Charles III.

royaume de Valence; Palafox, dans l'Aragon, et quelques autres moins distingués dans les autres provinces.

Le premier des généraux français qui eut à combattre des rassemblements armés, fut le maréchal Bessières. L'un de ces rassemblements, à Logrono, était dirigé par un tailleur de pierres; un autre par l'évêque de Santander; presque tous par des chefs que leur audace seule investissait du commandement. Tandis que l'évêque de Santander, en appelant les fidèles aux armes, attirait les Français dans cette ville d'où il était obligé de s'enfuir, c'étaient les évêques de Palencia et de Valladolid qui obtenaient des généraux français pardon et indulgence pour la révolte de leurs concitoyens.

Dans le royaume de Valence, le général Caro a réuni près de quarante mille hommes. Le maréchal Moncey marche contre lui, bat ce corps d'armée, le disperse, et s'avance contre la ville; mais là il rencontre des obstacles qu'il est impossible de vaincre sans une grande réunion d'artillerie.

Lefebvre-Desnouettes a commencé, dans l'Aragon, une lutte que l'inflexible fermeté de Palafox rendra opiniâtre et sanglante.

Des places sont prises et reprises dans la Catalogne.

Dupont est déjà imprudemment lancé dans l'Andalousie où toute la population est insurgée. Les troupes espagnoles qui avaient formé le camp de Saint-Roch devant Gibraltar, le corps d'armée du général Solano, assassiné à Cadix, et les régiments de milice des provinces méridionales ont été, par les ordres de la junte de Séville, réunis en une armée régulière de plus de quarante-cinq mille hommes, sous les ordres du général en chef Castaños. Après avoir traversé la province de la Manche et la Sierra-Morena, le général Dupont s'était trouvé en présence du général espagnol Etchevery, devant le pont d'Alcoléa sur le Guadalquivir. Le corps que commandait le général espagnol était de vingt-cinq mille hommes, parmi lesquels il y en avait six mille de troupes réglées. La tête de pont, les retranchements espagnols, quoique vaillamment défendus, furent emportés par les Français, et le village d'Alcoléa resta en leur pouvoir. De là le général Dupont se porta sur Cordoue qu'il somma vainement de se rendre. Il fallut briser à coups de canon les portes de cette ville, et livrer dans chaque rue des combats aux habitants, qui, plutôt que de se soumettre au vainqueur, abandonnèrent le terrain, et se jetèrent, partie dans les montagnes, partie sur la rive gauche du Guadalquivir. Les ordres donnés pour empêcher

le pillage furent peu respectés, et de là bientôt, triste effet de cette indiscipline, survint, à la suite de nos troupes, un embarras de fourgons et de voitures, que le général Dupont ne saura pas sacrifier à propos au salut de son corps d'armée.

Pour diriger, dans un esprit d'ensemble, les mouvements des divers corps de l'armée française, le grand-duc de Berg eût suffi à peine. La direction manque au moment où elle eût été le plus nécessaire. Une maladie grave du grand-duc l'a rendu incapable de tout travail et a mis ses jours en danger. Il était la seule autorité centrale en Espagne, et pour l'instant il n'existe pas. Le général Savary arrive et le remplace; mais ce général, mal vu d'ailleurs par les Espagnols, eût-il eu toute l'habileté désirable, ne pouvait pas y joindre la puissance de commandement dont elle aurait eu besoin d'être accompagnée.

Jusqu'à ce jour les rassemblements d'insurgés ont partout éprouvé des échecs; mais, dissipés et battus la veille, ils se recomposent et recommencent le combat le lendemain. Déjà un immense secours est venu accroître leur ardeur et justifier leurs espérances. S'il existe un gouvernement qui ait dû sourire à l'aspect de ce nouvel incendie, c'est le gouvernement anglais. Au lieu de continuer à être un instrument de Napoléon

contre l'Angleterre, l'Espagne va devenir, dans les mains de l'Angleterre, un redoutable instrument contre Napoléon. Les premiers agents des juntes parvenus à Londres sont ceux de la province des Asturies. Les envoyés de plusieurs autres provinces les ont suivis de près. Dès le 12 juin, M. Canning leur annonce que S. M. B. s'empresse d'accéder à leurs demandes. Des envois de munitions et d'armes sont dirigés vers différents ports. Les prisonniers espagnols sortent des pontons où ils languissent depuis plusieurs années; ils sont habillés, armés et renvoyés dans leur patrie pour y combattre les Français. Les arsenaux de la Grande-Bretagne, ses escadres, ses flottes, ses trésors, tout est à la disposition de l'insurrection espagnole. Les actes ont précédé les déclarations officielles. C'est le 4 juillet que paraît la déclaration qui proclame la cessation de toute hostilité contre les provinces d'Espagne non soumises à l'autorité française, qui ouvre les ports d'Angleterre à leurs bâtiments et assure la liberté de leur navigation. Le même jour 4, le roi d'Angleterre, en annonçant au parlement les efforts qu'il va faire pour l'indépendance de l'Espagne, exprime la confiance que ces mêmes efforts auront pour résultat, « le rétablissement « des libertés et de la paix de l'Europe. » Cette confiance, ainsi que l'entend le gouvernement

anglais en 1808, se réalisera six ans plus tard, et la guerre d'Espagne, cette grande faute de Napoléon, sera sans contredit celle qui contribuera le plus à rendre ses autres fautes irréparables. Jamais, sur aucune question, accord plus parfait ne régna dans toutes les classes de la nation anglaise. La cité de Londres, la banque, les corporations fêtent à l'envi les députés des juntes. La noblesse et le peuple, le parti de l'opposition et le parti du ministère, offrent, pour la première fois, une identité absolue de vœux et d'actions comme de paroles. L'enthousiasme est universel, et il doit l'être; la cause des insurgés espagnols est en réalité la cause de l'Angleterre.

Telle est, aux premiers jours de juillet, la situation civile et militaire de l'Espagne. Le roi Joseph n'a pas encore quitté le sol français et déjà l'Angleterre a reconnu comme puissance les juntes qui sont armées contre lui et qui vont lui disputer son royaume. Ce prince partit de Bayonne, le 7 juillet, pour se rendre à Madrid. Son cortége était nombreux; la plupart des grands personnages, qui avaient formé la junte de Bayonne, marchaient à sa suite; il s'avançait entouré des mêmes courtisans que Ferdinand VII, mais au milieu d'une population silencieuse dont le froid accueil dut lui faire pressentir les difficultés qui l'attendaient. L'accès même de sa ca-

pitale lui eût été fermé, si le maréchal Bessières, avec douze à quinze mille hommes, n'eût remporté, à Médina de Rio Seco, une éclatante victoire sur les armées réunies de Galice et de Castille, commandées par les généraux Blake et Cuesta. L'armée de Cuesta, composée en grande partie de nouvelles levées, fut détruite ou dispersée presque tout entière; celle de Blake, formée de régiments revenus de Portugal, alla se rallier en Galice[1]. Bessières ne sut pas profiter de la victoire. L'empereur Napoléon, mal informé sans doute, s'exagéra l'importance de cette journée et parut croire qu'elle allait affermir son frère sur le trône. « C'est, dit-il, une seconde bataille « de Villa-Viciosa. » Napoléon se trompait; il n'y aura pas de bataille de Villa-Viciosa pour sa dynastie. La bataille de Médina de Rio Seco n'eut d'autre avantage que d'ouvrir au roi Joseph la route de Madrid, où il arriva le 20 juillet. Son entrée n'y fut pas saluée par de vives acclamations; cependant cette capitale n'offrait pas un aspect aussi sombre qu'on eût pu le craindre. Aucune des cérémonies qui accompagnent les

[1] Les soldats français, essoufflés, haletants, baignés de sueur, se précipitèrent vers le ruisseau; n'y trouvant pas une goutte d'eau, ils s'écrièrent : « Les Espagnols ont emmené la rivière. » *Histoire du général Foy*.

réceptions royales ne fut négligée en cette circonstance. Le conseil de Castille seul, qui jusqu'alors avait exécuté tous les ordres de la royauté nouvelle, crut devoir s'abstenir de lui prêter serment. Pour le plus grand nombre de personnes [1], c'était le moment du doute. Tout dépendait du sort des armes. Un grand événement militaire pouvait ou affermir la foi dans le nouveau gouvernement, ou la détruire. Chez un peuple dont la religion ne consiste qu'en pratiques extérieures, le serment même n'est pas un lien sur lequel on doive compter. Déjà quelques-uns des députés de Bayonne, quelques-uns des dignitaires de la cour, les ducs de l'Infantado et de Frias, le comte de Fernand Nuñez et autres, semblent incertains. Le roi Joseph laisse connaître qu'il n'entend retenir personne contre son gré; qu'il est prêt au contraire à favoriser le départ de ceux qui veulent suivre une autre chance que la sienne. La permission ne déplaît pas, mais on n'en profite point à l'instant même. Le cercle de la cour est brillant; les grands appartements sont remplis. On rend au roi Joseph les mêmes hommages qu'on rendait à Charles IV et à Ferdinand VII. Le 26 juillet, la proclamation de la royauté napoléonienne se fait avec toute

[1] « Animum ex eventu sumpturi. » Tacite.

la pompe et la solennité d'usage. Vingt-quatre heures après, le roi doit songer à quitter cette capitale où il est à peine reconnu. Les fidélités indécises n'ont plus rien qui les arrête; la fortune de Napoléon vient de subir sa première éclipse, le général Dupont a capitulé à Baylen! Il a capitulé, non pour la division seule qui est avec lui, mais encore pour celle qui, loin d'avoir éprouvé le moindre échec, a battu l'ennemi toutes les fois qu'elle l'a rencontré! Il a retenu cette division qui pouvait s'ouvrir un passage à travers les rangs ennemis; il l'a enchaînée, il lui a défendu de vaincre, il l'a empêchée d'achever sa victoire! Quelle nouveauté pour la France et pour l'Europe! Une capitulation de soldats français en pleine campagne, et une capitulation signée par un homme qui semblait attendre le bâton de maréchal! Elle sera unique dans nos fastes, cette capitulation, et même dans le temps de nos revers; mais, quoique seule, elle a déflore les armes françaises; le drapeau tricolore a perdu sa pureté, l'aigle de Napoléon a cessé d'être invincible. L'Angleterre en a poussé un cri de joie; l'Autriche y a répondu ouvertement, des alliés même de Napoléon y répondent en secret; l'envie, que fatiguait la gloire française, a enfin un aliment. Il n'est pas dans la nature de notre travail de nous arrêter sur cet événe-

ment déplorable, encore mal éclairci malgré les nombreux détails avec lesquels il est rapporté dans une foule d'ouvrages. Le rôle d'accusateur nous est pénible; mais dans cette circonstance, si le général Dupont n'a pas mérité d'autres reproches, il faut avouer qu'il a été beaucoup au-dessous de lui-même. Rien ne saurait le disculper de la triple faute d'avoir laissé couper ses communications avec Madrid, de s'être laissé séparer des deux tiers de son corps d'armée, et d'avoir, avec l'autre tiers, combattu dans une position désavantageuse, au lieu d'avoir, auparavant, rallié la totalité de ses forces. Tout notre intérêt, toute notre douleur ici, sont pour les vaillants soldats trahis ou par la malhabileté ou par l'avarice de leurs chefs, et, relativement à la division du général Wedel, trahis par l'excès même de cette obéissance passive, si nécessaire dans le cours ordinaire de la guerre, si fatale dans les moments de crises extraordinaires. Mieux inspirés que leurs généraux, ces braves soldats auraient voulu périr tous plutôt que de capituler; on ne négocie même qu'en les trompant, qu'en leur laissant ignorer les humiliantes conditions auxquelles on va consentir. Quelle qu'ait été jusqu'alors la vie militaire du général Dupont qui traite sur de telles bases, et du général Marescot[1]

[1] Officier distingué par de brillants services, il avait été chargé

qui, par faiblesse, prend part à une telle négociation, honte, honte à tous deux d'avoir demandé et souscrit l'article XI de cette capitulation, l'article qui permet aux officiers généraux de conserver chacun une voiture et un fourgon, aux officiers supérieurs et d'état-major, une voiture seulement, *sans être soumis à aucun examen!* Être vaincu après un noble combat n'exclut pas la gloire; en succombant on peut sauver l'honneur; capituler même, pour arracher des braves à une destruction certaine, peut encore être une nécessité digne d'excuse; mais stipuler la conservation d'un exécrable butin, là est le crime, là est l'opprobre. Cet opprobre, l'Empereur l'a senti jusqu'au fond de son âme déchirée; c'est pour lui la plus grande angoisse de sa vie. Sa relégation sur le roc où il doit finir ses jours, lui sera moins douloureuse que la tache imprimée à nos armes par cette capitulation. La justice, son intérêt bien entendu lui commandent une enquête militaire pour mettre à jour les faiblesses, les fautes et la bassesse même qui ont amené un si affligeant résultat. Par un faux système de réticence, il se refuse à ce mode salutaire de publicité; il condamne avec

par l'Empereur d'aller inspecter les fortifications de Cadix, et ne se trouvait au quartier général de Dupont que pour attendre la possibilité d'accomplir sa mission.

justice peut-être, mais il condamne sans entendre. Dupont, Marescot, Wedel, furent arrêtés à leur retour en France; ils restèrent en prison ou dans l'exil jusqu'en 1814. C'est surtout à ceux qui l'emploient que l'arbitraire est funeste. On plaint les hommes qu'il frappe, lors même qu'ils sont coupables. Par cela seul que les signataires de la capitulation de Baylen, Dupont et Marescot, sont punis sans jugement, l'honneur français n'a pas été vengé.

C'est à Rochefort, dans son retour de Bayonne à Paris, que l'Empereur reçut la fatale nouvelle. Il ne connaissait encore que le texte de la capitulation, lorsqu'il prédit *qu'elle ne serait pas même respectée*. Plus tard, il rappela cette triste prophétie, quand il eut appris l'ignominieuse visite à laquelle, malgré la capitulation, avaient été soumis les bagages de l'armée. Arrivé à Paris, tout en affectant l'impassibilité d'un pouvoir supérieur aux événements, il était poursuivi, prédominé par cette affligeante pensée; dans les conseils, dans les entretiens, il y revenait sans cesse; il semblait vouloir encore exalter sa colère et associer toutes les âmes à son ressentiment. Si on représentait que Dupont n'avait avec lui que de jeunes soldats : « Valaient-ils moins, ré« pondait-il, que ceux que j'ai commandés, et « qu'il a si bien commandés lui-même en Italie

« et en Allemagne ? C'est toujours le général qui « fait l'armée. » Dans un autre moment, ramené à des sentiments plus calmes, il lui arrivait de dire : « Et pourtant il était un des braves de notre « famille ! O misère de l'espèce humaine ! toute « une vie perdue pour un instant de faiblesse ! « peut-être pour une surprise des sens, pour un « caprice de nerfs !... Mais il ne faut pas que le « sort des empires dépende de ces hasards... Le « salut de l'État demande une sévérité inexorable. « A la guerre, un grand désastre désigne toujours « un grand coupable ! » Quel terrible arrêt prononcé par l'Empereur en 1808 contre l'Empereur revenant de Moscou en 1812 !

Dans le compte officiel du *Moniteur*[1], le général Dupont est accusé de n'avoir pas montré plus de courage civil et d'habileté dans la négociation qu'il n'avait montré de talent dans la direction de ses mouvements militaires. En effet, des ouvertures trop hâtives pour une suspension d'armes ayant été faites au général Réding, commandant un des corps de l'armée espagnole, celui-ci avait traîné les pourparlers en longueur, afin de se donner le temps de faire envelopper de toutes parts le général Dupont et de le séparer de la division Wedel. Pressé ensuite de con-

[1] Le 5 septembre.

clure un arrangement, Réding s'en excusa en alléguant que c'était le commandant en chef Castaños qui seul avait, à cet égard, les pouvoirs nécessaires. Chaque moment perdu aggravait la position des Français, et leur correspondance interceptée, en faisant connaître l'embarras de leur situation, mettait les Espagnols dans le cas de se montrer, d'heure en heure, plus impérieux et plus exigeants. Il est trop vrai, Dupont n'avait pas su mieux négocier qu'il n'avait su combattre. Après avoir été joué par Réding, il l'avait été aussi pas Castaños. L'Empereur, dans l'article officiel que nous avons cité, comparait la conduite de Dupont à celle de Sabinus Titurius, trompé et attiré dans un piége par Ambiorix, et le rapprochement ne manquait pas de vérité. On dirait que, par cette comparaison, l'Empereur veuille atténuer, aux yeux des autres, et peut-être à ses propres yeux, la gravité du malheur survenu, et, en quelque sorte, s'en absoudre lui-même, en rappelant que César aussi avait eu un lieutenant maladroit, qui, par de fausses dispositions militaires et par sa crédulité imprudente dans la négociation, avait causé la perte d'une légion et de cinq cohortes romaines. Napoléon semblait ainsi mettre sa gloire à l'abri de la gloire de César. « Plus heureux que les nôtres, « disait-il, les soldats romains moururent tous

«les armes à la main.» Sa remarque était juste. Le sort réservé à nos infortunés soldats sera pire que la mort. Tout affligeante qu'elle était, la capitulation devait au moins conserver des Français à la France. Elle fut ouvertement violée; ni les juntes[1] espagnoles ni les Anglais devenus leurs alliés n'en permettent l'accomplissement. Près de dix-sept mille hommes ont déposé les armes. Au lieu de les faire embarquer sur des vaisseaux espagnols conformément à l'article VI, et de les conduire à Rochefort, on les dépouille, on les maltraite[2], on les livre en spectacle au peuple de l'Andalousie, on les disperse dans des cachots espagnols ou sur des pontons anglais à Cadix; puis on en relègue les malheureux débris dans la petite île de Cabrera, auprès de Majorque. Enfin, déclarés plus tard prisonniers de S. M. B., ceux qui ont échappé à ces premières souffrances vont en Angleterre subir une autre agonie sur ces pontons, d'une invention barbare, dont la nation anglaise, revenue depuis à de meilleurs sentiments, a dû se reprocher l'affreuse et inexcusable atrocité.

[1] Castaños voulait le fidèle accomplissement de la convention; Morla, gouverneur de Cadix, était d'un avis contraire. Ce fut à ce dernier avis, quoique injuste et illicite, qu'adhéra la junte. Torrèno.

[2] « Ingerebant probra, intentabant ictus... positâ omni ferociâ, « cuncta victi patiebantur. » Tacite.

Dupont a capitulé! La France peut donc être vaincue? L'Espagne peut donc reconquérir son indépendance? Jusque dans le palais du roi Joseph, ce cri fait éclater les défections. C'est à la voix de la patrie que prétendent obéir tous ceux qui vont se séparer du prince auquel, la veille, ils juraient fidélité. A leur tête sont le ministre Cevallos[1], le duc de l'Infantado et le duc del Parque. Pour les Espagnols des classes élevées, la question est celle-ci : De quel côté sont les chances les plus favorables? L'Espagne peut-elle, sans se dévouer à une ruine assurée, lutter contre l'empereur Napoléon? Les hommes éclairés, et c'est le petit nombre, jugent la résistance impossible; ils voient les immenses forces dont l'Empereur dispose, ils tremblent devant son génie, ils ne prévoient pas toutes ses fautes. Ce sont les masses ignorantes qui ont jugé le mieux.

Pour Joseph aussi, une grave question est posée : Madrid peut-il être conservé? S'il peut l'être, est-il militairement avantageux de s'y maintenir? L'évacuation est résolue; on se dit

[1] Voici ce que ce même Cevallos écrivait de Bayonne, le 8 juin, à D. Eusebio Bardaxi : « J'ai eu l'honneur d'être présenté au « roi qui hier est arrivé de Naples. Je pense que sa présence, « sa bonté et la noblesse de son caractère, que l'on découvre au « premier abord, suffiront pour calmer ces provinces, sans le « secours des armées. »

qu'il n'y a qu'un grand déploiement de la puissance impériale qui soit capable de produire un résultat complet. Il faut aller au-devant de l'Empereur et l'attendre. Le maréchal Bessières s'établira sur le haut Èbre; Moncey va abandonner ses préparatifs contre Valence et se diriger sur Burgos, où se rendra aussi le roi Joseph. L'ordre est expédié au général Verdier, qui, après les combats les plus sanglants, a pénétré dans l'intérieur de Saragosse, de lever le siége de cette ville, si elle n'est pas prise, et de se replier sur la Navarre. Cet ébranlement général de l'armée française, qui, du fond de l'Andalousie, ramène les divers corps sur la rive droite de l'Èbre, est la conséquence forcée des fautes d'un seul homme. Jusque-là le nom du peuple français était une redoutable puissance; la fortune de Napoléon, un irrésistible talisman. Le talisman est brisé; le grand nom du peuple français, de Napoléon, a perdu sa magie. Toute force morale est détruite, il ne reste plus que la force matérielle, la force de l'homme contre l'homme, et, quand le glaive ou le poignard est dans toutes les mains, la moins nombreuse nation est plus forte que les plus nombreuses armées.

C'est sur l'influence de ce qui se passe en Espagne que se règle la politique de la cour de Vienne. Cette cour observe et suit le progrès de

l'insurrection espagnole. Elle commence sa levée de boucliers dans le mois de mai; elle continue ses préparatifs en juin et juillet; elle les portera au point le plus avancé dans le mois d'août. A cette époque, toute la monarchie sera sous les armes.

Un édit du 12 mai ordonna l'organisation d'une milice nationale. Tous les fils de bourgeois et de paysans devaient, les dimanches et fêtes, se livrer à des exercices militaires. Une patente impériale détermina la composition de la réserve de l'armée. Les divers ordres émanés du département de la guerre produisaient une masse extraordinaire de forces. Outre l'armée proprement dite, évaluée à trois cent mille hommes, il y avait quatre-vingt mille hommes de réserve; outre cette réserve, la milice nationale et séparément la landwehr, comprenant tous les hommes ayant passé l'âge de la conscription, mais étant au-dessous de quarante-cinq ans; de plus, une levée considérable en Hongrie.

Lorsqu'on apprit à Vienne le dénoûment de la réunion de Bayonne, les marques d'étonnement furent plus vives encore. « On s'attendait bien, « disait M. de Stadion, que l'Espagne continue- « rait à être une préfecture de la France; mais « qui pouvait penser que Charles IV, que ses fils, « viendraient à Bayonne, et y viendraient abdi-

« quer en faveur de Napoléon ? Si l'Espagne en a « été réduite là, *c'est qu'elle n'avait point d'ar- « mée.* » Le raisonnement était spécieux, il n'était pas exact, et l'application était fausse. On était bien assuré alors que l'Empereur n'avait aucune pensée qui se rapportât à l'Autriche; on voyait clairement que bientôt il serait assez occupé sur un autre terrain pour ne pas songer à elle, et d'ailleurs deux fois il avait été maître de cette monarchie sans avoir pris de partis extrêmes à son égard. Cette puissance n'avait donc véritablement rien à craindre, mais il lui convenait d'affecter la crainte, et, comme si on avait eu des inquiétudes à l'occasion de camps formés par les troupes françaises en Silésie, on faisait de grands mouvements en Bohême[1]. Dans le reste de la monarchie, tout présente également un aspect guerrier. L'archiduc Jean et d'autres gouverneurs de provinces font un appel à ceux même des habitants que les lois n'obligent pas à se présenter pour la milice. On leur dit que c'est un devoir de tous les sujets fidèles de répondre à la voix du souverain, lorsque la tranquillité des

[1] De Berlin, où je remplissais alors les fonctions d'administrateur général, j'envoyai à Tœplitz et à Carlsbad des voyageurs qui constatèrent les grandes mesures d'armements prises par le gouvernement autrichien, comme pour une guerre prête à éclater.

États héréditaires l'exige. En général, dans les diverses proclamations, on parle de l'indépendance du pays, de l'honneur public, enfin de la totalité de l'existence civile. A Trieste, la nouvelle milice, animée par ce langage, parcourt la ville, maltraite les Français et les Italiens, et va insulter le consul de France dans sa demeure, comme, en 1798, on avait à Vienne insulté l'ambassadeur Bernadotte. La noblesse fait tout ce qui est en son pouvoir pour accroître l'agitation populaire. Elle prend le titre de *parti patriote*, faisant, comme en 1798 et en 1805, consister son patriotisme à souffler la guerre contre la France république ou empire, c'est-à-dire contre les principes de la révolution française. Elle ne se borne pas, au reste, à des paroles. Les hommes riches offrent des sommes assez considérables. C'est une véritable levée en masse.

Dans le même temps, ou à peu près, quinze à vingt bâtiments autrichiens sortent de Trieste à la vue de vaisseaux de guerre anglais, qui, loin de les inquiéter, les prennent sous leur protection. Ces bâtiments vont à Malte chercher des marchandises anglaises pour les répandre dans le Levant. Un parlementaire anglais, arrivé à Trieste, apporte pour l'archiduc Charles [1], avec

[1] La reine de Naples avait d'abord demandé l'appui de l'Au-

les proclamations des insurgés qui l'appellent au trône d'Espagne, une lettre par laquelle l'amiral anglais Collingswood offre à ce prince une frégate pour le transporter à Cadix. La gazette de Vienne s'empresse de publier la déclaration du gouvernement anglais relative aux insurgés espagnols. Tout annonce entre l'Angleterre et l'Autriche la plus complète connivence. Cet ensemble de circonstances ne permet pas à la France de doutes sur les intentions de la cour de Vienne. Indépendamment des observations verbales faites à cette cour par l'ambassadeur Andréossy, des explications ont eu lieu par écrit entre M. de Champagny, qui était alors à Bayonne, et l'ambassadeur d'Autriche à Paris, le comte de Metternich. Confidentielles d'abord, ces explications prennent bientôt un caractère officiel. « Que penser, écrivait [1] M. de Champa-« gny, du cri de guerre qui, de Vienne, a retenti « dans toute l'Allemagne, de ces préparatifs dont « sont remplies toutes les gazettes, de ces mou-

triche, en faveur de son fils Léopold, pour le faire reconnaître roi d'Espagne; mais elle écrivit ensuite à l'empereur François qu'elle était toujours bonne Autrichienne, et qu'elle se désistait volontiers de toute prétention pour son fils en faveur de l'archiduc Charles.

[1] Lettre de Bayonne du 16 juillet.

« vements de troupes en Gallicie, qui se sont « concentrées en corps d'armée, de pareils mou- « vements que l'on annonce en Bohême, et enfin « de cette levée d'une garde nationale, derrière « laquelle on organise une milice, comme si la « monarchie d'Autriche voulait épuiser toutes ses « ressources pour frapper un grand coup ou se « sauver d'un grand danger?... » « Que veut votre « gouvernement ? disait le même ministre dans « une autre lettre [1]. Non-seulement il arme, mais « il prend de ces mesures extrêmes qu'un extrême « danger peut seul justifier. Vos princes parcou- « rent vos provinces; ils appellent le peuple à la « défense de la patrie, tout est en mouvement dans « la monarchie autrichienne... Et vous savez que, « loin de menacer l'Autriche, nous ne lui deman- « dons que d'être en paix avec nous; que nous « ne prétendons à rien de ce qu'elle possède; que « nous mettons du prix à vivre avec elle dans « une parfaite harmonie. » Le ministre ajoute que jusqu'à présent l'Empereur peut vouloir ignorer les préparatifs de la cour de Vienne, mais il ne pourra pas se les dissimuler longtemps. « Chargé « de veiller à la sûreté de la confédération du « Rhin, il l'avertira de se tenir sur ses gardes; il

[1] Lettre de Toulouse du 27 du même mois.

« appellera son contingent; lui-même il fera mar-
« cher des troupes de l'intérieur vers le Rhin. De
« toutes parts on sera sous les armes. Dans un
« tel état de choses, une étincelle suffit pour pro-
« duire un incendie. Quel avantage l'Autriche
« espère-t-elle de la guerre? Nous sommes sûrs
« qu'elle n'a aucun secours à attendre de la Rus-
« sie. L'Angleterre ne peut lui être que bien mé-
« diocrement utile. Elle n'aura pas un allié sur le
« continent. »

Aux plaintes du ministre français, M. de Metternich oppose des dénégations, non sur les faits en eux-mêmes qui ne peuvent être contestés, mais sur la nature de ces faits et sur les intentions que l'on prête à son gouvernement. Toutes les mesures que l'on signale sont des mesures de défense et non d'attaque. C'est précisément en temps de paix qu'elles ont dû être adoptées. Cet ambassadeur représente que depuis vingt ans les institutions sociales ont changé dans la plus grande partie de l'Europe; qu'en France et dans tous les pays qui dépendent d'elle, la conscription militaire a été établie, conscription qui englobe la population tout entière et bien perfectionnée comparativement à celle qui existe dans les provinces allemandes de l'Autriche où les classes privilégiées en sont exemptes. La milice

qu'on organise n'est qu'une espèce de garde nationale sédentaire. La formation des *réserves* dont on s'occupe est elle-même une imitation des institutions françaises. Parmi les autres motifs allégués par M. de Metternich, se trouve ce mot remarquable : « La Bavière se donne une constitution [1]. » Hommage involontaire rendu à l'augmentation d'importance et de force que produisent, pour les États, les constitutions accordées aux peuples sous les auspices français. L'argument principal de l'ambassadeur autrichien, c'est que rien ne se fait pour un but du moment, qu'on ne doit voir dans les dispositions organiques de sa cour que la refonte de ses vieilles institutions, et qu'enfin nulle institution permanente ne saurait porter un caractère offensif. Le principe est vrai, mais l'application porte à faux, et M. de Champagny se hâte de le faire remarquer. « Sans « doute, répond [2] ce ministre, l'Autriche a le « droit de faire dans son état militaire les modi- « fications qu'elle juge nécessaires, mais a-t-on « jamais vu opérer de tels changements en temps « de paix avec cette précipitation ? Exiger en « avril que tout soit fini avant le 1er juillet,

[1] Nous parlerons ailleurs de cette constitution.

[2] Lettre de Bordeaux, le 30 juillet.

« comme si, à cette époque, la guerre dût éclater? Mettre dans un moment [1] quatre cent mille « hommes sur pied, indépendamment de la force « dont on accroissait l'armée active, les armer, « les exercer, leur présenter le danger comme « imminent, et par conséquent la guerre comme « inévitable? Peut-on voir cela et ne supposer « aucun projet à l'Autriche? » M. de Metternich ayant parlé de camps français en Silésie comme devant inspirer de justes soupçons à sa cour, le ministre français ajoute : « Voulez-vous que « les camps [2] français en Silésie soient levés? ils

[1] Voici quel était, au commencement du mois d'août, l'état des forces dont disposait la cour de Vienne :

Troupes réglées	316,705
Dispositions nouvelles pour la réserve	59,800
Milice provinciale, un homme sur 70	185,714
Contingent de la Hongrie	100,000
Total	662,219

[2] Le 21 mai, l'Empereur écrivait de Bayonne à M. Daru : « J'ai déjà fait connaître que mon intention n'était point que les « corps d'armée campassent ensemble, mais par divisions. Je « voulais que cela fût ainsi pour ne point alarmer l'Europe. » Dans une autre lettre, il dit qu'il ne veut point de réunion de plus de huit mille hommes, et il se montre mécontent que le maréchal Victor en ait réuni vingt-cinq mille auprès de Berlin. Si les camps français en Prusse furent pour l'Autriche autre chose qu'un prétexte, s'ils causèrent à cette puissance une inquiétude réelle, ce fu incontestablement contre le gré de l'empereur Napoléon.

« le seront. Voulez-vous que l'armement des « places de cette province, qui vient d'être or- « donné, soit contremandé? il le sera; que les « approvisionnements de Palma-Nova cessent? « ils cesseront. Des déclarations publiques vous « seront données, si vous le désirez. Elles seront « telles que la supposition d'une attaque de la « part de la France sera évidemment absurde. » En définitive, disait M. de Champagny, l'Empereur a besoin d'être rassuré. Depuis longtemps il a pour principe de ne pas rejeter ce qui est invraisemblable, et, à ce propos, le ministre citait diverses circonstances où c'était surtout l'invraisemblable qu'on avait vu se réaliser.

Ainsi parlait le ministre français à l'ambassadeur de la cour de Vienne; mais ce n'était pas assez des communications ministérielles. L'Empereur, de retour à Paris le 14 août, voulut, à la face de l'Europe, mettre cette cour dans la nécessité de s'expliquer catégoriquement sur ses intentions. Le lendemain 15, jour de sa fête, en présence de toutes les grandes autorités de l'État et du corps diplomatique étranger, il adressa au comte de Metternich une de ces allocutions qui rarement changent des résolutions prises, mais qui tantôt en retardent, tantôt en accélèrent l'accomplissement. Cette allocution ne peut guère rouler que sur les idées qui ont déjà formé le

texte des lettres de M. de Champagny, et les réponses de M. de Metternich furent nécessairement aussi les mêmes. Cependant nous en citerons des traits détachés, parce que la conversation prend une autre forme que la correspondance, et que le langage de l'Empereur a toujours une couleur qui lui appartient. « Qui vous attaque « pour songer ainsi à vous défendre? dit l'Empe- « reur à M. de Metternich. Qui vous menace pour « vous faire penser que vous serez bientôt atta- « qués? Depuis la paix de Presbourg, y a-t-il « entre vous et moi le plus léger différend? et « cependant vos proclamations appellent le peu- « ple à la défense de la patrie! Vos mesures sont « celles que vous avez employées lorsque j'étais « à Léoben. » Ici l'Empereur énumère en détail les diverses sortes d'armements auxquels s'est livrée la cour de Vienne, en relevant la dépense qui en résulte, l'interruption du commerce et la baisse du change qu'en éprouve l'Autriche, inconvénients auxquels un gouvernement sage ne s'expose pas gratuitement. Après quelques explications avec M. de Metternich sur la nature de ces armements que cet ambassadeur soutient être purement défensifs, l'Empereur ajoute: « Croyez-vous la circonstance favorable pour « vous? vous vous trompez. Ma politique est à « découvert, parce qu'elle est loyale et que j'ai

« le sentiment de mes forces. Je vais tirer cent [1]
« mille hommes de mes troupes d'Allemagne
« pour les envoyer en Espagne, et je serai encore
« en mesure envers vous. Vous armez, j'armerai.
« Vous n'aurez pour vous aucune puissance du
« continent. L'empereur de Russie, j'oserais
« presque vous le déclarer en son nom, vous
« engagera à rester tranquilles. Déjà il est peu
« satisfait de vos relations avec les Serviens, et,
« comme moi aussi, il peut se croire menacé par
« vos préparatifs; il sait que vous avez des vues
« sur la Turquie; vous m'en prêtez aussi; je vous
« déclare que cela est faux et que je ne veux rien
« de la Turquie ni rien de l'Autriche. » L'empereur
Napoléon dit vrai, il ne veut rien de la Turquie;
mais, comme nous le verrons bientôt, son désintéressement à cet égard n'est pas ce qui convient le mieux à l'empereur Alexandre. Ce langage de son discours s'adresse autant au cabinet de Pétersbourg qu'à celui de Vienne, et, par ces paroles jetées non sans dessein, il se prépare un

[1] L'ordre en avait été expédié, le 25 août, de Rochefort, où l'Empereur apprit la capitulation de Baylen. Deux corps d'armée devaient se mettre en route immédiatement; le premier, commandé par le maréchal Victor, partait de Berlin; le deuxième, commandé par le général Marchand, partait de la Silésie. Ces deux corps, disait l'Empereur, doivent voyager en poste. « Il « faut payer tout comptant, et faire trois journées d'étape dans « un jour, car j'ai grand besoin de mes troupes. »

moyen de défense contre l'excès des prétentions russes sur l'empire ottoman.

« Cependant, continua-t-il, votre empereur « ne veut pas la guerre, je le crois; je compte « sur la parole qu'il m'a donnée lors de notre « entrevue. J'ai occupé sa capitale, la plus grande « partie de ses provinces; presque tout lui a été « rendu. Croyez-vous que le vainqueur des armées « françaises, qui aurait été maître de Paris, en « eût agi avec cette modération? Non, votre em- « pereur ne veut point la guerre, votre ministère « ne la veut pas, et cependant le mouvement « que vous avez imprimé est tel, que la guerre « aura lieu malgré vous et malgré moi. Vous « avez fait une proclamation pour défendre de « parler de guerre. On a cru à vos mesures et « non à votre proclamation. » Là vient une énonciation des griefs dont la France est fondée à se plaindre, le rassemblement injurieux de la nouvelle milice devant la maison du consul de France à Trieste, avec des circonstances qui rappellent l'outrage fait à Bernadotte, les insultes qu'essuient les voyageurs français en Bohême, et l'assassinat de trois courriers en Dalmatie. L'Empereur attribue ces proclamations aux partisans de l'Angleterre. « Je vous le répète; « vous êtes entraînés, et malgré vous. La fermen- « tation de votre peuple imprudemment excité,

« et les intrigues des partisans des Anglais et de « quelques membres de l'ordre équestre, qui ont « porté chez vous l'amertume de leurs regrets, « vous mèneront à la guerre. L'empereur de « Russie peut-être l'empêchera; mais, si ce n'est « qu'à son intervention que l'Europe doit la con- « tinuation de la paix, ni l'Europe ni moi ne vous « en aurons l'obligation... En attendant qu'arri- « vera-t-il? Vous avez levé 400 mille hommes, je « vais en lever 200 mille. La confédération, qui « avait renvoyé ses troupes, va les réunir et faire « des levées. L'Allemagne, qui commençait à « respirer après tant de guerres ruineuses, va « voir de nouveau rouvrir toutes ses blessures... « A suivre votre exemple, bientôt il faudra armer « jusqu'aux femmes. Dans un tel état de choses, « lorsque tous les ressorts seront ainsi tendus, « la guerre deviendra désirable pour amener un « dénoûment. C'est ainsi que, dans le monde « physique, l'état de souffrance où est la nature « à l'approche d'un orage, fait désirer que l'orage « crève pour détendre les fibres crispées et rendre « au ciel et à la terre une douce sérénité. Un mal « vif, mais court, vaut mieux qu'une souffrance « prolongée.

« Cependant toutes les espérances de paix ma- « ritime s'évanouissent; les mesures fortes prises « pour l'obtenir demeurent sans effet. Les Anglais

« sourient à la pensée de la discorde ranimée de « nouveau sur le continent, et se reposent sur « elle de la défense de leurs intérêts. Voilà les « maux que vous avez produits, et, je le crois, « sans en avoir l'intention; mais, si vos dispo- « sitions sont aussi pacifiques que vous le dites, « il faut vous prononcer; il faut que toute l'Eu- « rope soit convaincue que vous voulez la paix; « il faut que toutes les bouches proclament ces « sentiments, justifiés par vos actes comme par « vos discours. De mon côté, je vous donnerai « toutes les sécurités que vous pourrez désirer. » Ce langage de l'Empereur était sincère. N'ayant nul projet d'hostilité contre l'Autriche, la franchise lui était facile. En annonçant qu'il allait tirer cent mille hommes de Prusse pour les envoyer en Espagne, ce qu'il lui convenait d'ailleurs de faire lui-même connaître d'avance, il donnait une preuve de plus de sa bonne foi, et il avait soin aussi de préparer le cabinet autrichien à l'armement de la confédération du Rhin. La confiance de l'Empereur dans la Russie reposait sur des faits non équivoques. A cette époque, l'empereur Alexandre, occupé de la conquête de la Finlande, et rêvant le partage de l'empire ottoman, regardait l'assentiment et le concours de Napoléon comme indispensables au succès de l'une et de l'autre entreprise. De concert avec la

France, le ministère russe faisait à la cour de Vienne des représentations sur l'exagération de ses mesures militaires; mais, avant de considérer la situation de la Russie à la date où nous sommes arrivés, nous avons à prendre connaissance des communications échangées depuis le commencement de 1808, entre Paris et Pétersbourg, et des actes qui ont été la conséquence de ces communications. Ce retour vers la Russie va nous conduire naturellement à porter aussi nos regards sur les deux autres cours du Nord, le Danemark et la Suède.

CHAPITRE VII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

DANEMARK. — RUSSIE. — GUERRE DE FINLANDE. — ÉVACUATION DU PORTUGAL. — ÉVACUATION DE LA PRUSSE.

Sincérité des rapports de la France et du Danemark. — Traité de Fontainebleau. — Mesures de la Russie contre l'Angleterre. — Sommation faite à la Suède par la Russie, d'accéder à l'alliance continentale. — Proclamation des Russes à leur entrée en Finlande. — Succès des Russes suivis de revers. — Fautes du roi de Suède. — Arrestation du ministre de Russie à Stockholm. — Protestation du corps diplomatique contre cette arrestation. — Déclaration portant réunion de la Finlande à la Russie. — Reproches de Gustave IV à l'empereur Alexandre. — Déclaration de guerre du Danemark à la Suède. — Démêlés de Gustave IV avec le général anglais Moorre. — Départ des troupes et de la flotte anglaises. — Lenteur de la France à seconder la Russie contre la Suède. — Défection des troupes espagnoles en Danemark. — Imprévoyance du maréchal prince de Ponte Corvo. — Embarquement des troupes espagnoles sur une escadre anglaise. — Succès des Suédois contre les Russes. — Défaites des Suédois et armistice. — Reddition aux Anglais de la flotte russe à Lisbonne. — Gouvernement paisible de Junot en Portugal. — Défection des troupes espagnoles à Porto. — Insurrection de cette ville. — Miracles portugais surpassés par la chimie française. — Envoi d'un corps anglais à la Corogne. — Direction de ce corps sur les côtes de Portugal. — Débarquement des Anglais à l'embouchure du Mondégo. — Bataille de Vimeiro entre Junot et

sir Arthur Wellesley. — Négociation. — Convention de Cintra. — Mécontentement des Anglais sur cette convention. — Évacuation du Portugal par les Français. — Situation de la Prusse. — Habile administration du baron de Stein à l'intérieur. — Discussion sur la contribution due par la Prusse. — Mauvais esprit de la politique du baron de Stein envers la France. — Création d'une disette factice à Berlin. — Imprudences de la cour de Kœnigsberg. — Lettres interceptées du baron de Stein. — Convention qui fixe la dette de la Prusse à 140 millions. — Occupation des forteresses prussiennes jusqu'à l'acquittement de la dette. — Articles secrets. — Démission du baron de Stein. — Convention signée à Bayonne entre l'Empereur et le roi de Saxe. — Rigueur de l'occupation française pour la Prusse.

De tous les gouvernements européens, celui qui, durant le cours de la révolution française, a montré le plus de bonne foi et de droiture, est le gouvernement danois. Matériellement faible, ce gouvernement a toujours eu le sentiment de son indépendance et de sa dignité. A la honte de la politique, sa loyauté lui a coûté cher. Fidèle à une noble cause, à la défense des principes de la neutralité maritime, sa capitale, déjà une fois bombardée sans être prise, en 1801, a été bombardée, prise et dépouillée en 1807; et les souverains, réunis en 1815, qui se prétendront les vengeurs de la justice, la violeront eux-mêmes envers le Danemark, en lui enlevant la Norwége.

Lorsque l'Angleterre, en 1807, est venue sur-

prendre ce gouvernement inoffensif, loin d'être l'allié de Napoléon, c'était contre Napoléon qu'il montrait de la défiance, et il n'a été si facilement vaincu dans ses îles dépourvues de toute force défensive, que pour avoir tenu son armée en observation sur le continent. L'agression a été odieuse, la victoire cruelle; et alors le Danemark a conclu une alliance[1] avec Napoléon. Elle était naturelle, commandée par le devoir et l'honneur; elle sera sincère[2].

Dans les communications qui eurent lieu entre les cabinets de Paris et de Copenhague, relativement aux mesures à prendre contre le commerce anglais, le ministre danois, M. de Bernstorf, énonça une opinion fort juste, dont il eût été à désirer que l'application fût immédiatement possible. Il pensait que toute disposition partielle à cet égard avait quelque chose de mensonger et de faux; qu'il vaudrait beaucoup mieux que les puissances s'entendissent pour déclarer *qu'elles ne reconnaîtraient plus de neutres*. Au fond c'était le vœu de l'Empereur, et tel avait été le but du décret de Milan. En déclarant dénationalisés

[1] Traité de Fontainebleau du 31 août.

[2] Les agents danois étaient animés de l'esprit de leur gouvernement. Aussi l'Empereur disait-il, en parlant du ministre accrédité auprès de lui : « Pour M. de Dreyer, il peut impunément « me tromper. Je ne le croirai pas. »

les bâtiments qui se soumettaient aux exigences anglaises contraires au droit des gens, son intention était d'amener par là le gouvernement des États-Unis à prendre un parti contre l'Angleterre.

Dès le mois de janvier et de février, la France et le Danemark étaient convenus d'agir de concert pour seconder la Russie dans son attaque contre la Suède. Par suite de ce concert, le prince de Ponte Corvo, qui commandait une armée française dans le nord de l'Allemagne, envoya dans les îles danoises les troupes espagnoles, sous les ordres du marquis de la Romana, dont nous aurons bientôt à rapporter la défection.

Un autre arrangement d'intérêt commun fut fait aussi entre les deux gouvernements. L'enlèvement de la flotte du Danemark par l'Angleterre avait laissé les marins de ce pays sans occupation. La France, au contraire, avait des vaisseaux de ligne auxquels manquaient des marins exercés. L'Empereur proposa au cabinet de Copenhague de fournir un nombre suffisant d'officiers de tout grade et de matelots pour armer trois vaisseaux de ligne qui étaient dans le port de Flessingue. L'offre fut acceptée, et elle devait l'être. Quoiqu'ils montassent des vaisseaux français, c'était toujours leur pays que servaient les marins danois, car ces vaisseaux étaient des-

tinés à croiser dans la Baltique pour y protéger le commerce de leur nation. Depuis le jour de l'alliance du Danemark avec l'empereur Napoléon, jusqu'aux jours de leurs communs revers, les deux gouvernements seront constamment dans un parfait accord, et se donneront, de part et d'autre, des témoignages d'une rare fidélité. Longtemps aussi la même fidélité subsistera entre Napoléon et Alexandre.

Pour ce qui le concerne, l'empereur Alexandre, dans le cours de 1808, en donna des preuves aussi éclatantes que pouvait le désirer l'empereur Napoléon, et des preuves de la nature qui convenait le mieux à la France. C'était l'adoption d'une série de mesures toutes dirigées contre le commerce britannique.

Dès la fin de novembre 1807, les propriétés anglaises en Russie étaient placées sous le séquestre. Dans les ports de la mer Noire et de la Crimée comme dans ceux du nord de l'empire, l'embargo avait été mis sur les bâtiments anglais.

Les Anglais ayant capturé un bâtiment russe à bord duquel se trouvaient les membres du gouvernement[1] ionien, et l'ayant conduit à Malte,

[1] Les îles Ioniennes avaient été remises par la Russie à la France, en vertu du traité de Tilsitt.

l'empereur Alexandre déclara qu'il considérait comme otages [1] de ces prisonniers, tous les négociants anglais qui résidaient dans ses États.

Un ukase communiqué [2] au sénat dirigeant lui notifia la défense faite par l'empereur, d'importer en Russie aucune marchandise anglaise, et l'ordre donné aux bâtiments russes en Angleterre de revenir sans aucune cargaison.

Par une disposition ultérieure, la défense d'introduire des marchandises anglaises fut étendue à toutes les denrées coloniales venant d'Angleterre, et, pour rompre toute communication avec ce pays, aucun bâtiment venant d'un port anglais ne fut plus admis dans un port russe, lors même que ce bâtiment appartiendrait à une nation amie, et quoiqu'il ne fût chargé d'aucune marchandise.

Les négociants russes furent contraints à l'engagement de ne pas envoyer en Angleterre des bâtiments d'une nation amie, qui, en raison de ce qu'ils n'auraient pas été en Angleterre, auraient été reçus dans les ports russes; et toute expédition de marchandises russes devait être consignée dans des ports amis. Ces divers ordres furent expliqués par un autre ukase [3], portant que

[1] Février 1808.

[2] Le 1er avril.

[3] 17 juin.

tout produit anglais, de quelque espèce qu'il fût, qu'il appartînt à l'Angleterre proprement dite, ou à ses possessions coloniales, était compris dans la prohibition.

Enfin, il fut déclaré[1] que les bâtiments venant de l'étranger et destinés pour des ports russes, devaient être munis de certificats d'origine constatant que leur cargaison ne comprenait aucun produit de l'Angleterre, ni de la Suède, ni des colonies des deux États. La même précaution fut adoptée pour les importations par la voie de terre.

Pour prix de l'activité de son concours contre l'Angleterre, l'empereur Alexandre réclamait une compensation aux dépens des Turcs. Depuis l'entrevue de Tilsitt, un sentiment unique, exclusif, paraît dominer à Pétersbourg, le désir du partage de l'empire ottoman. Pour faire diversion à cet impatient désir, Napoléon propose une expédition contre la Suède. Il se résigne à sacrifier la Suède dans l'espoir de frapper puissamment le moral des Anglais par la clôture immédiate de la mer Baltique. Malgré la satisfaction que la cour de Russie éprouve de se voir encouragée à une guerre qui doit lui procurer une augmentation de territoire, cette cour affecte

[1] Ukase du 31 juillet.

d'y mettre peu d'empressement, et semble, en se livrant à cette expédition, ne faire qu'accomplir un des devoirs de l'alliance. Chaque fois que l'ambassadeur de France prononce le nom de la Suède, on lui répond par le nom de la Turquie.

Cependant l'expédition contre la Suède se prépare, et les déclarations officielles ont précédé les mouvements militaires. Le 24 septembre 1807, l'empereur Alexandre avait fait part au roi de Suède des sentiments de douleur et d'indignation que lui avaient inspirés les violences exercées par l'Angleterre contre le roi de Danemark. Il lui avait rappelé les traités antérieurs, notamment ceux de 1780 et de 1800, qui portaient, pour les trois puissances du Nord, l'engagement de soutenir le principe *que la mer Baltique est une mer fermée*, et de garantir cette mer de toute hostilité. Sur cette première notification, la réponse de Gustave IV avait été une invitation à l'empereur Alexandre de s'unir à lui pour éloigner de la Baltique les troupes françaises et rouvrir aux bâtiments anglais les ports de l'Allemagne. Une seconde communication avait annoncé au roi de Suède la rupture de la Russie avec l'Angleterre, et lui avait renouvelé les mêmes instances. Le roi, loin d'en tenir compte, s'était uni par un nouveau traité[1] avec le gouvernement

[1] Le 8 février 1808.

anglais. Une dernière sommation de la Russie pressa le cabinet de Stockholm de prendre un parti qui pouvait conserver l'harmonie entre les deux États, mais en lui déclarant qu'il fallait que ce parti fût adopté à l'instant même. Cette démarche n'eut pas plus de succès que les précédentes. Le roi de Suède prétendait que ce n'était pas lui qui s'était séparé de l'empereur Alexandre, mais l'empereur Alexandre qui s'était séparé de lui. La question alors dut être remise au sort des armes.

Le général russe Buxhowden franchit, le 21 février, la frontière des deux États, et entra en Finlande par trois points différents. Deux proclamations d'une nature assez étrange furent adressées par ce général, l'une, sous la date de Friedericsham, aux habitants du pays; l'autre, sous la date de Lovisa, à l'armée suédoise. La proclamation aux habitants, après un exposé des griefs de la Russie contre la Suède, leur annonçait que S. M. I. se trouvait obligée « de placer sous sa « protection cette province et d'en prendre pos-« session, » afin de se procurer une garantie suffisante pour le cas où S. M. S. persisterait à rejeter les équitables conditions de paix qui lui avaient été proposées par la France sous la médiation de la Russie. Par la seconde proclamation, les soldats suédois étaient ouvertement provo-

qués à la désobéissance. « Soldats, disait le géné-« ral russe, mon gracieux maître m'a ordonné de « promettre, à chacun de vous qui posera les « armes, qu'il aura la liberté de retourner chez « lui, et que de plus, on lui payera deux roubles « par fusil, un rouble par sabre et dix roubles « par cheval. » Ces proclamations ne furent entendues ni par l'armée ni par les habitants. Cependant les armées russes furent d'abord heureuses. Les places de Tawastus, Helsingfors et la capitale du duché, Abo, furent bientôt prises. Dans cette dernière ville, la grande flotte des galères fut livrée aux flammes. La forteresse de Sweaborg, confiée à la garde de l'amiral Cronstedt[1], qui avait jusqu'alors joui de la plus honorable réputation, capitula le 6 avril, quoiqu'elle eût une garnison de six mille hommes, et des approvisionnements qui lui permettaient une longue résistance. Avec cette place fut perdue la flottille finnoise, consistant en soixante voiles de toute espèce. L'île de Gothland et les îles d'Aland furent prises dans le mois d'avril; mais, si les succès des Russes furent rapides, il y eut un prompt retour de fortune en faveur des Suédois.

[1] Gustave IV, dans un écrit publié en 1814, dit que les instructions données à cet amiral lui prescrivaient de défendre la forteresse à toute extrémité, et de faire brûler la flottille plutôt que de la laisser tomber au pouvoir de l'ennemi.

Ces mêmes îles de Gothland et d'Aland furent reprises dans le mois de mai, et l'amiral Bodiskow fut fait prisonnier. Le général suédois Klingspor, qui commandait l'armée de terre et s'était replié en bon ordre devant l'armée russe jusqu'à Uléaborg, prit à son tour l'offensive, et, renforcé par des paysans qui, en se joignant à lui, portèrent son corps à dix-sept mille hommes, il força les Russes à évacuer la Bothnie orientale dont il resta maître pendant les mois de juillet et d'août. La conquête de la Finlande, vivement disputée par un corps si peu considérable, aurait coûté extrêmement cher à la Russie, pour peu que Gustave IV eût su faire un habile emploi de sa vaillante armée, qui ne montait pas à moins de cinquante mille hommes, et des généreux sentiments de la population suédoise. Au lieu d'appliquer des forces suffisantes à la défense d'une province fidèle qui l'eût vaillamment secondé, ce prince songeait lui-même à conquérir et il occupait vingt mille hommes, sous les ordres des généraux Armfeld et Wégésack, à une vaine entreprise contre la Norwége.

Sous le rapport politique, sa conduite n'était pas moins imprudente que sous le rapport militaire. Le 3 mars, il avait, au mépris du droit des gens, fait arrêter le ministre de Russie, M. d'Alopéus; le 11 du même mois, il publiait

un long manifeste contre la Russie; enfin il consumait, en ridicules discussions avec l'Angleterre, les mois de mars, de mai et de juin, sans tirer ensuite aucun parti d'un corps de dix mille hommes que lui avait envoyé cette puissance.

L'arrestation de M. d'Alopéus était motivée par ce prince sur l'invasion de la Finlande sans déclaration préalable de guerre. Gustave étant alors à Gripsholm, son ministre des affaires étrangères, M. d'Ehrenheim, n'avait eu aucune possibilité de prévenir cette mesure, dont l'exécution avait été confiée à l'autorité militaire. Un procédé de cette nature devait exciter les justes réclamations du corps diplomatique. Le ministre de Danemark, comte de Moltke, qui était encore à Stockholm, protesta de la manière la plus solennelle contre l'atteinte portée à l'inviolabilité du caractère dont M. d'Alopéus était revêtu. La réponse du roi fut que la perfidie[1] du cabinet de Pétersbourg avait dépouillé l'agent russe de tous les priviléges attachés à son caractère pu-

[1] On a prétendu qu'une dépêche interceptée, du cabinet russe à M. d'Alopéus, donnait à cet agent des instructions sur des tentatives de corruption à faire auprès de certains généraux suédois. Si le fait était vrai, on avait tort de ne pas le faire connaître formellement; mais même, dans ce cas, il eût été plus sage de renvoyer M. d'Alopéus et de ne pas se donner l'odieux d'une arrestation contraire aux règles du droit des gens.

blic. Après cette allégation de Gustave IV, les ministres de Prusse et d'Autriche, MM. de Tarrach et de Binder, qui s'étaient bornés d'abord à des protestations verbales, remirent aussi des protestations écrites, conformes à celle du ministre de Danemark.

Cette mesure, d'une violence sans utilité, était une faute dont profita la Russie. Une déclaration du 24 mars, après avoir exprimé les plaintes de l'empereur sur l'attentat commis contre la dignité de sa couronne, portait qu'au lieu d'user de représailles, Sa Majesté avait prescrit à son ministère de redoubler de soins et de prévenances à l'égard de l'ambassadeur de Suède. La vengeance était de bon goût, mais ce n'était pas la seule. Sans autre transition, la déclaration ajoutait : « L'empereur informe maintenant toutes « les puissances que, dès ce moment, il regarde « la partie de la Finlande, jusqu'à ce jour ré« putée suédoise, et que ses troupes n'ont pu « occuper qu'à la suite de divers combats, comme « une province conquise par ses armes, et qu'il « la réunit pour toujours à son empire. » L'argument était faible et la conséquence un peu large. Il n'est pas démontré qu'une boutade d'un roi indiscret, qui retient un agent diplomatique sous garde militaire, soit un crime qu'il faille punir par la confiscation du tiers de ses États;

mais la force a une logique qui lui appartient, et elle n'est pas difficile dans le choix des raisons. Ce langage d'ailleurs était prématuré, car la Finlande n'était rien moins que conquise; mais, bonne ou mauvaise, une occasion s'était offerte à la Russie pour faire connaître sa résolution. L'empereur se hâtait de la saisir, afin d'énoncer d'avance et d'assurer son titre, bien certain qu'il parviendrait, dans un délai plus ou moins long, à la possession matérielle du pays.

De son côté, le roi de Suède, par le manifeste qu'il avait publié peu auparavant contre la Russie, reprochait à l'empereur Alexandre de le combattre déloyalement, le général en chef de l'armée impériale ayant, pour conseil, un traître, le général Sprengtporten, et, pour armes principales, des moyens de corruption. Il rappelait que précédemment sa propre conduite avait été bien différente; qu'il avait repoussé l'offre [1], qui lui était parvenue par divers agents français, de

[1] Cette offre prétendue consistait, selon le roi lui-même, dans des propositions qui auraient été faites, par le maréchal Bernadotte, à un officier suédois, par M. Bourienne et le général Grandjean à d'autres personnes. Rien de moins officiel que de pareilles insinuations. Il n'y avait pas de Français qui, s'entretenant avec un Suédois pendant la guerre de 1806 et 1807, ne fît sentir l'avantage que la Suède aurait eu à s'unir à la France contre la Russie, au lieu de se sacrifier pour la Russie contre la France.

lui faire recouvrer toutes les provinces perdues par la Suède du temps de Charles XII, et que même il s'était empressé d'informer la Russie de ces immorales propositions; que c'était par suite de ses liaisons avec cette dernière puissance qu'il avait perdu ses provinces allemandes, et que, s'il était aujourd'hui attaqué par l'empereur Alexandre, c'était pour avoir été son allié. Le fond de ces reproches n'était pas dénué de justesse; mais la témérité du roi n'en était pas moins impardonnable. Elle n'eût été digne de quelque excuse qu'autant que ce prince, profitant du noble caractère de sa nation, au lieu de se livrer si mal à propos à des projets insensés d'envahissement, eût réuni toutes ses forces pour la défense de son propre territoire.

Tandis que cette lutte, dont les chances varièrent un moment, était engagée dans la Finlande, le roi de Suède projetait tout à la fois d'envahir la Séelande et de s'emparer de la Norwége. Le gouvernement danois, qui connaissait ses intentions, le prévint en lui déclarant la guerre le 29 février. Cette déclaration, qui fut remise par le comte de Moltke au cabinet de Stockholm, portait que S. M. le roi de Danemark, voyant à regret dans S. M. Suédoise un ennemi masqué, adoptait en entier les résolutions de la Russie à l'égard de la Suède, et qu'il ne sépa-

rerait point sa cause de celle de l'empereur Alexandre.

Le roi de Suède, en se dévouant aux intérêts de l'Angleterre, avait demandé que le corps d'armée qui serait mis à sa disposition par cette puissance, fût pourvu de son artillerie de siége. Le projet de ce prince était d'aller attaquer le roi de Danemark dans sa capitale; mais probablement le cabinet de Londres était peu jaloux de montrer, pour la troisième fois, des troupes anglaises devant Copenhague, où d'ailleurs il n'y avait plus de flotte à enlever ni à détruire. En accordant à Gustave IV un corps de douze mille hommes seulement, ce cabinet y mit la condition que ce corps ne serait point employé à une expédition en Séelande, et qu'il serait loisible à S. M. B. de le rappeler, si elle le jugeait à propos.

Lorsque la flotte qui portait ces troupes arriva devant Gothembourg, le roi, dont l'intention était de les employer par mer, avait défendu qu'elles fussent reçues à terre. Il fit proposer au général Moore qui les commandait, deux plans, celui d'une expédition dans la Finlande russe ou celui d'une expédition en Norwége. L'un et l'autre furent, sous divers prétextes, rejetés par le général anglais. Pour se mettre d'accord avec le roi sur la destination à donner à ses troupes, ce général se rendit à Stockholm. Comme on ne

parvenait point à s'entendre, il déclara, le 22 juin, qu'il les ramènerait en Angleterre, si l'ordre n'était pas à l'instant expédié de permettre leur débarquement. L'ordre ne fut point donné, et le général Moore se vit retenu à peu près comme prisonnier par le roi qu'il venait secourir; mais le prisonnier s'échappa; il regagna Gothembourg, et, le 3 juillet, la flotte faisait voile pour retourner en Angleterre.

Il y avait, de la part du gouvernement anglais, peu de générosité à envoyer seulement un corps de douze mille hommes au secours d'un prince qui seul n'avait point déserté son alliance, et que son impolitique fidélité pouvait conduire à sa perte. Encore ce gouvernement prenait-il d'extrêmes précautions pour que le corps auxiliaire ne fût point compromis. Cependant, avec plus de prudence, Gustave IV eût pu tirer de ce renfort, tout faible qu'il était, un parti avantageux pour sa sûreté contre le Danemark, qui d'ailleurs n'était point prêt à l'attaquer, et, en faisant passer dans la Finlande une bonne partie des vingt mille hommes inutilement employés à une fausse entreprise contre la Norwége, il pouvait, aidé du dévouement des Finnois, soutenir une glorieuse lutte contre la Russie. Probablement il eût fini par succomber, mais du moins il eût illustré sa résistance, il l'eût prolongée; il

aurait eu pour lui les chances du temps, et enfin il n'eût traité qu'à d'honorables conditions, respecté dans ses revers par ses sujets, et estimé par les étrangers.

La France, quoique invitée par le cabinet de Pétersbourg à porter une armée en Scanie, ne se pressait point de prendre une part active à la guerre du Nord. Cette guerre ne devant plus produire, par un prompt résultat, une forte impression sur l'Angleterre, Napoléon n'y attachait qu'un médiocre intérêt, et n'eût pas demandé mieux que de la voir traîner en longueur. Son ambassadeur en Russie, M. de Caulaincourt, ne fit pas à temps cette réflexion; il continuait à exciter le gouvernement russe, et même par écrit, à un grand déploiement de forces contre la Suède. L'Empereur, qui peut-être eût laissé passer sans remarque un encouragement verbal, n'approuva pas des excitations écrites, et manifesta nettement sa pensée sur cette question. « Je n'ai rien à gagner[1], dit-il, à voir les Russes « à Stockholm. »

Au reste, dans le moment où le général suédois Klingspor obtenait en Finlande de notables avantages, dans les mois de juillet et d'août, non-seulement la France ne menaçait point la Suède

[1] Lettre de Bayonne du 22 mai.

d'une invasion présente, mais un incident survenu à l'avant-garde de l'armée française eût apporté du retard à cette invasion, si le projet en avait été sérieux. L'avant-garde de l'armée française du Nord, c'était le corps espagnol commandé par le marquis de la Romana; l'incident qui survint aux premiers jours du mois d'août, ce fut la défection de ce corps.

Dès que l'opposition d'une grande partie de l'Espagne à l'intronisation d'un prince français s'était manifestée par un soulèvement presque général, des ouvertures avaient été faites au marquis de la Romana, de Cadix et de Galice, comme de Londres [1], pour le rallier à la cause de l'insurrection. Le contre-amiral anglais Keats en avait été l'intermédiaire. Soit ambition, soit patriotisme, le marquis de la Romana avait les qualités ou les défauts que voulait la circonstance. Homme d'esprit, éclairé, adroit plus qu'il n'appartient peut-être à un noble caractère, il portait au plus haut point le désir de la célébrité. Il est permis de croire que le rôle de Xénophon tentait son imagination aventureuse, et que l'idée

[1] Les agents subalternes de cette négociation étaient un prêtre catholique, envoyé par le ministère anglais, et don Rafaël Lobo, envoyé par les députés de la Galice et des Asturies qui se trouvaient en Angleterre. *Torréno.*

de ramener[1] son corps de troupes en Espagne l'occupait depuis le moment où la querelle s'était envenimée entre le parti français et le parti de Ferdinand VII. Pour mieux déguiser sa véritable intention, il avait paru embrasser le parti français[2] avec chaleur, comme étant celui de la gloire, de la philosophie et de la civilisation, et s'était emparé ainsi de l'esprit du prince de Ponte Corvo, commandant français. Le moyen en avait été facile. Il avait consisté à flatter l'amour-propre de ce maréchal, très-jaloux de plaire aux troupes qu'il commandait, et surtout aux troupes étrangères. Les intrigues du marquis de la Romana n'avaient pas échappé à tous les yeux comme à ceux du prince de Ponte Corvo. Le commissaire du gouvernement danois auprès de l'armée française avait prévenu le prince, huit jours avant l'événement, des relations du général espagnol avec les Anglais, et des dispositions qu'il prenait pour leur livrer son armée. De Copenhague même, le ministre de

[1] Dans une lettre du marquis de la Romana au colonel du régiment de Guadalaxara, qui était en Séelande, on lit ces mots : « *Soy Español y esto resuelto a tomar parte in los gloriosos* « *designios de la patria.* »

[2] Dès le 17 juin, le marquis de la Romana s'était empressé de témoigner qu'il était prêt « à reconnaître le nouveau roi, à lui « obéir... convaincu des avantages que l'Espagne devait retirer « de sa nouvelle constitution... » *Lettre du maréchal Bernadotte*,

France avertissait son gouvernement du mauvais esprit dont les troupes espagnoles étaient animées. Seul, le prince de Ponte Corvo ne voulait pas s'en apercevoir. Dans son orgueilleuse confiance, il avait rejeté avec dédain l'avis qui lui avait été donné, persuadé que les Espagnols et surtout le marquis de la Romana, loin de vouloir l'abandonner, étaient entièrement dévoués à sa personne et à sa gloire. Grâce à cette inexplicable infatuation, le général espagnol avait réparti ses troupes de manière à favoriser leur embarquement. Il y avait 6,000 hommes en Fionie; 4,000 hommes dans l'île de Langeland; 2 ou 3,000 dans le Jutland ou en Séelande. Dans l'île de Fionie où il se trouvait lui-même, la Romana avait prêté et fait prêter, à ses troupes, serment de fidélité au roi Joseph. Celles qui étaient cantonnées dans le Jutland n'usèrent pas de la même dissimulation; elles refusèrent[1] avec éclat le serment qui leur était demandé, et le général Fririon, délégué pour le recevoir par le prince de Ponte Corvo, eut beaucoup de peine à se soustraire à leurs violences: un de ses aides de camp y périt; un autre fut grièvement blessé. Ce ne fut qu'à l'apparition de l'escadre du vice-amiral Hood devant Nyborg que le marquis de

[1] 1er août.

la Romana leva le masque. Quelques bâtiments danois voulant s'opposer à l'approche des Anglais, ce général déclara qu'il prenait possession de l'île jusqu'au départ de la totalité de ses troupes. Une partie de celles qui étaient dans le Jutland vint le rejoindre en Fionie et s'y embarquer. Des vaisseaux anglais reçurent de même les corps qui étaient dans l'île de Langeland. Le prince de Ponte Corvo, arrivé trop tard, ne put retenir que des détachements assez faibles dans le Jutland et la Séelande. On désarma et on déclara prisonniers de guerre ce qui restait d'Espagnols dans ces deux îles. Dix mille hommes de plus ou de moins sous les drapeaux français étaient une circonstance peu importante en elle-même; mais la défection d'un corps de troupes régulières, placé sous les ordres d'un général français, annonçait, dans la cause pour laquelle ce corps se déclarait, une grande puissance de nationalité, puisqu'elle rompait le lien du serment et le lien peut-être plus sacré de la fraternité d'armes. Ce fut pour les insurgés et pour l'opinion ennemie de la France un renfort moral qu'il ne faut pas apprécier d'après le nombre des troupes défectionnaires. Les imprudences ou les témérités du prince de Ponte Corvo, quelquefois heureuses pour son intérêt personnel, ont souvent été funestes à la France.

Dans le courant du mois d'août, la fortune était favorable à la Suède sur mer comme sur terre. L'amiral Kanickof, avec une flotte de vingt-quatre vaisseaux, avait essayé de bloquer, dans la passe des Vierges, la flotte suédoise; mais l'apparition d'une flotte anglaise, sous les ordres de sir James Saumarez, ayant décidé l'amiral russe à la retraite, la flotte suédoise, à laquelle se réunirent deux vaisseaux commandés par le contre-amiral Hood, poursuivit et atteignit la flotte russe le 26 août. Celle-ci abandonna aux Suédois un vaisseau de 74 canons et se réfugia dans Baltisch-Port où elle resta bloquée, par les flottes réunies de Suède et d'Angleterre, jusqu'au 17 octobre. Alors seulement, profitant d'un vent favorable, elle put s'échapper et entrer à Cronstadt.

Après quelque temps d'inaction, l'armée russe, grossie par de considérables renforts, reprit dans le mois de septembre la supériorité qu'elle avait perdue dans les deux mois précédents. Deux affaires très-vives et très-sanglantes à Kartauna et à Oriwaïs obligèrent l'armée suédoise à demander une suspension d'armes, qui fut accordée par le général Buxhowden, mais qui ne fut pas ratifiée par l'empereur. Forcés de se résigner à de plus dures conditions, les Suédois consentirent à remettre aux Russes toute la province d'Uléaborg.

Un armistice sur cette base fut signé, à Olkioki, le 19 novembre, et cette fois la ratification impériale ne fut pas refusée. Sur l'invitation de l'empereur Alexandre, des députations de la noblesse, du clergé et de l'ordre des paysans, se rendirent auprès de ce prince pour être entendues sur la constitution à donner au pays. Là se terminent, avec l'année 1808, les événements de la Finlande.

Le mois d'août qui avait vu, dans le Danemark, la défection du corps espagnol de la Romana; dans la Finlande, l'armée de terre russe reculant devant les Suédois; dans le golfe de Bothnie, la flotte impériale obligée à chercher un asile dans Baltisch-Port, d'où elle ne sortit ensuite qu'avec peine; ce même mois avait offert, outre la retraite de l'armée d'Espagne sur l'Èbre, l'armée française en Portugal traitant avec les Anglais pour l'évacuation de ce royaume. Ce mois avait été fatal partout pour la France et pour la Russie. Il l'était, pour la Russie, à Lisbonne même, où s'était retirée la flotte russe de l'amiral Siniawin, qui fut aussi obligée de se rendre.

Cette flotte qui, durant la dernière guerre, menaçait la Turquie dans la Méditerranée, avait, aussitôt après la paix de Tilsitt, reçu l'ordre de retourner en Russie. Informé, pendant sa marche, de la rupture de son gouvernement avec

l'Angleterre, et supposant que le Portugal conservait sa neutralité, l'amiral Siniawin avait cherché un refuge à Lisbonne. Il y était arrivé presque en même temps que l'armée française, en sorte que les Portugais purent croire qu'il y avait eu accord entre les deux puissances. Au lieu d'un État neutre, c'était une puissance alliée qu'il rencontrait; mais cet amiral et les officiers de la flotte, comme ceux des troupes de terre qu'elle portait, accoutumés depuis longtemps à l'alliance anglaise, avaient peu de penchant pour la France. Ils regardaient la liaison d'Alexandre avec Napoléon comme l'écart d'une imagination exaltée, et ils supposaient que cette exaltation ne tarderait pas à s'évanouir. D'après cette disposition, leur présence à Lisbonne fut pour le général français plutôt un embarras qu'un secours.

Depuis que le général Junot avait, dans les derniers jours de novembre 1807, arboré le drapeau français à Lisbonne, son autorité s'était assez facilement établie en Portugal, et le pays attendait avec calme que l'empereur Napoléon décidât de son sort. Devenu duc d'Abrantès pour récompense de son audace heureuse, le général Junot gouvernait ce royaume au nom de l'Empereur, ayant pour instrument administratif un ministère mixte composé de Portugais et de Français. Un pouvoir étranger ne peut guère se dé-

fendre d'être plus ou moins oppresseur; mais la discipline régnait dans l'armée, et l'esprit du gouvernement tendait à alléger, autant qu'il dépendait de lui, les charges inhérentes à l'occupation militaire. Le clergé, dont l'influence est si puissante en cette contrée, avait le premier donné l'exemple de l'obéissance. Depuis trente ans, c'est un malheur attaché à la dignité de patriarche de Lisbonne, d'avoir souvent à préconiser des pouvoirs différents, et tous les patriarches n'ont pas eu, comme l'archevêque Mendoça, en 1807, l'excuse d'avoir du moins réclamé la soumission pour un homme extraordinaire, «pour l'homme des prodiges [1], que les siècles «passés n'avaient pu deviner.» Cet archevêque et l'évêque de Coimbre firent partie de la grande députation envoyée en France afin de demander à l'Empereur le maintien de l'existence nationale du Portugal et de l'intégralité de son territoire. Cette députation avait devancé l'Empereur à Bayonne. A peine arrivé en cette ville, il la reçut, lui donna des paroles d'espérance, mais ne s'expliqua point sur le doute qu'elle avait le plus à cœur d'éclaircir, celui de l'avenir de ce royaume. S'en expliquer eût été difficile pour lui, car la solution de ce qui concernait le Por-

[1] Paroles d'un mandement de ce patriarche.

tugal devant se lier plus ou moins directement à ce qui regardait l'Espagne, il était encore indécis sur l'une et l'autre question.

L'incendie, allumé quelque temps après en Espagne, devait inévitablement jeter des étincelles en Portugal. Ce furent les troupes espagnoles qui, dans le Portugal même, donnèrent le signal de la désobéissance. Les dix mille Espagnols qui occupaient Porto et le voisinage de cette ville, ayant été rappelés en Galice par leurs compatriotes, arrêtèrent le général français qui les commandait, et voulurent, avant de se retirer, rétablir les autorités portugaises. Telle était en ce moment la force de l'opinion en faveur de la France, que l'ancien gouverneur et les autres autorités repoussèrent le pouvoir qui leur était rendu, et travaillèrent elles-mêmes à le maintenir dans les mains du général français, dont elles exigèrent la délivrance. Ce succès moral ne pouvait pas être de longue durée. Un nouveau mouvement éclata peu de jours après et eut un tout autre caractère. Des prêtres en étaient les principaux instigateurs; l'évêque de Porto, qui les dirigeait, fut déclaré gouverneur de la province et président de la junte. Alors se fit entendre le cri d'indépendance pour le pays et le rappel de la maison de Bragance. La junte de Porto fut pour le Portugal ce qu'était celle de Séville

pour l'Espagne. Presque partout ce furent des moines qui fomentèrent les troubles, et on en vit plusieurs marcher à la tête des rassemblements. Vainement le chapitre de l'église patriarcale de Lisbonne, placé sous la main du général en chef français, anathématisa la sédition et menaça d'excommunication majeure quiconque combattrait contre le grand Napoléon. Les paroles de paix, les menaces demeurent également sans effet.

A la nouvelle de la défection et du départ des troupes espagnoles qui occupaient le nord du royaume, Junot comprit le danger de sa position. Dans Lisbonne même et autour de la ville se trouvait une autre division espagnole, celle du général Carafa. Elle était composée de six bataillons d'infanterie, d'un régiment de cavalerie et de quelques troupes d'artillerie. Toute hésitation eût pu être funeste. En vingt-quatre heures, ces divers corps, que l'on sut avec adresse séparer les uns des autres, furent cernés, désarmés et disséminés sur des bâtiments dans le Tage, sous la garde de vaisseaux français. Cette mesure avait été commandée par la prudence la plus légitime. En ce moment, le général Junot n'avait auprès de lui qu'une force peu considérable. Outre qu'il était obligé de mettre des détachements dans un grand nombre de

places pour tenir le pays en respect, il avait reçu de l'Empereur l'ordre d'envoyer quatre mille hommes vers Ciudad-Rodrigo pour appuyer le maréchal Bessières, et quatre autres mille hommes vers Badajoz pour concourir, avec le général Dupont, à la conquête de l'Andalousie. Ces deux corps étaient en marche pour leur destination respective, et trouvaient devant eux des difficultés auxquelles ils ne s'étaient pas attendus, lorsque le progrès des insurrections dans le Portugal même obligea le général Junot de les rappeler. Ce ne fut pas sans peine et sans combats qu'ils opérèrent cette marche rétrograde. Le mois de juillet se consuma tout entier en affaires de détails où l'avantage restait toujours à la force disciplinée agissant par masses, mais où la fureur populaire poursuivait les hommes isolés, et, suivant l'exemple de l'Espagne, opposait à une guerre régulière la guerre des assassinats. Le châtiment de quelques villes, tel que la prise et le sac d'Evora, ne faisait qu'irriter la haine sans la contenir.

Comme en Espagne aussi, l'insurrection eut ses miracles. Sur l'autel de la cathédrale de Lisbonne, on trouva un œuf portant l'inscription: « *Mora os Francesos.* » En ce genre, les Portugais s'adressaient à leurs maîtres. La chimie française ne fut pas en défaut. Dès le même jour, sur tous

les maître-autels des diverses églises, on vit des œufs qui offraient l'inscription bien plus habilement imprimée : « *Vive l'Empereur.* » Les révoltés en armes étaient moins faciles à vaincre que les faiseurs de miracles; mais la révolte elle-même n'eût pas été longtemps invincible, si une force étrangère n'eût puissamment accru ses moyens de résistance.

Les juntes espagnoles qui avaient, les premières, invoqué l'appui de l'Angleterre, étaient celles de la Galice et des Asturies. Cette puissance avait aussitôt répondu à leur appel par l'envoi à la Corogne d'un corps de dix mille hommes sous les ordres de sir Arthur Wellesley. Cet officier général, qui sera un jour le duc de Wellington, était alors tout à fait inconnu, quoiqu'il eût fait avec honneur ses premières armes dans l'Inde et devant Copenhague. A son arrivée sur les côtes d'Espagne, la junte de Galice, en lui témoignant que ce n'était point d'hommes qu'elle manquait, mais d'argent, de munitions et d'armes, lui avait donné le conseil de faire voile vers le Portugal, où la présence du corps de troupes anglaises serait plus utile à la cause commune. Sur cet avis, sir Arthur Wellesley, s'étant dirigé sur Porto, y avait trouvé la population maîtresse de la ville et soulevée contre les Français. Après quelques conférences avec l'évêque président de

la junte, sur les renforts qu'elle pourrait lui fournir, et voulant s'assurer s'il convenait de se présenter devant le Tage, il se rendit personnellement auprès de l'amiral sir James Cotton, qui croisait à la hauteur de Lisbonne. Là il apprit qu'il pouvait disposer d'un corps de six mille hommes sous les ordres du général Spencer, offert à la junte de Séville par sir Hew Dalrymple, gouverneur de Gibraltar, mais dont cette junte avait, depuis la capitulation de Baylen, déclaré n'avoir pas besoin. L'embouchure du Mondégo fut le point indiqué par l'amiral Cotton, comme le plus favorable au débarquement des troupes anglaises, et ce fut là effectivement que, le 30 juillet, sir Arthur Wellesley mit ses troupes à terre. Presque aussitôt arrivèrent sur ce même point, de Cadix, les six mille hommes commandés par le général Spencer, et d'Angleterre, un peu plus tard, le brigadier général Anstruther, avec un corps de cinq mille hommes. De plus on recevait l'avis que les forces anglaises dans la Péninsule seraient incessamment augmentées par un corps de 12,000 hommes, sous les ordres de sir John Moore, revenant de la mer Baltique. C'est un fait digne d'attention et tout nouveau, que cette activité inouïe de l'Angleterre à mettre en mouvement toutes ses forces disponibles vers l'Espagne et le Portugal, elle qui, dans les guerres

précédentes, avait montré si peu d'empressement à faire passer des troupes dans le Nord, et qui tout récemment vient de marchander, avec si peu de bienveillance, l'envoi d'un secours de douze mille hommes au roi de Suède prêt à périr pour sa cause. L'explication de cette conduite n'est pas difficile. Dans la querelle de Gustave IV avec la Russie il n'y a qu'un intérêt plus ou moins éloigné pour l'Angleterre. Le Portugal, l'Espagne lui offrent un intérêt présent, direct, illimité. Dès le premier instant, elle a compris que là où s'allume une guerre nationale, là est le plus redoutable adversaire pour Napoléon. Ailleurs, il n'a eu à combattre que des gouvernements et des rois. Les armées ici, ce sont des nations. C'est là seulement qu'il peut être vaincu, et l'Angleterre n'hésite pas à s'y porter tout entière. Ce ne sont plus seulement ses trésors qu'elle va prodiguer. Cette fois, elle n'épargnera pas plus son sang que son or, et ce gouvernement, qui n'a été jusqu'à présent que le banquier des coalitions, va en devenir à son tour le meilleur soldat. On serait tenté de croire qu'en venant montrer son corps d'armée sur les côtes de Suède, sir John Moore avait eu l'ordre secret de trouver, dans les susceptibilités ou les folles prétentions de Gustave IV, un prétexte pour abandonner ce prince sans paraître le trahir. Si

l'ordre n'en avait pas été donné d'avance, l'occasion qui se présenta d'agir ainsi, ne fut pas manquée. Sous ce rapport, le caractère du roi servait à merveille les intérêts de l'Angleterre.

Le débarquement des troupes à l'embouchure du Mondégo avait été long et difficile. L'opération terminée, sir Arthur Wellesley s'était abouché avec le général portugais Freire, commandant les troupes régulières, réorganisées par les soins de la junte de Porto. Ces troupes ne présentaient que sept mille hommes d'infanterie et six cents de cavalerie, mais des masses nombreuses de population s'ébranlaient à leur suite. Les deux généraux convinrent de se porter sur Lisbonne. Le 9 août, sir Arthur Wellesley commença son mouvement; le 11, il était à Leiria; le 15, à Caldas. La marche des événements dans les deux derniers mois ayant été très-rapide, l'armée française se trouvait, en quelque sorte, décomposée. Le général Loison, qu'il avait fallu rappeler de sa direction sur Badajoz, n'était arrivé que le 9 août à Abrantès. Avant de pouvoir agir en personne, Junot avait envoyé le général Delaborde, avec quelques mille hommes seulement, à la rencontre de l'ennemi, moins pour le combattre que pour l'observer et pour gagner du temps. Le général Delaborde, attaqué le 17 à Roliça où il fut blessé, dut, après une vive

résistance, céder à la puissance du nombre, et se retira sur Runa, à la hauteur de Torres-Vedras. Sir Arthur Wellesley prit position à Viméiro, le 19, afin de couvrir le débarquement des brigades des généraux Anstruther et Acland qui étaient en vue de cette côte. A peine ce débarquement effectué, on apprit que sir John Moore, avec douze mille hommes, s'était présenté à l'embouchure du Mondégo, et l'ordre lui fut aussitôt envoyé de faire voile vers Maceira pour y mettre ses troupes à terre, et joindre sir Arthur Wellesley dans sa position de Viméiro. Ce corps de sir John Moore n'arriva pas assez promptement pour prendre part à l'affaire qui va avoir lieu.

Depuis l'occupation du Portugal, Junot ne s'était pas éloigné de Lisbonne. Il craignait que son absence n'offrît des chances à l'insurrection, et que l'entrée du Tage ne fût forcée par l'amiral anglais. Cependant le moment était venu d'adopter une résolution décisive. Après avoir, le 15 août, célébré la fête de l'Empereur, il partit dans la nuit du 16. Le 18, le général Loison arrivait de son côté à Torres-Vedras. Les forces qui s'y trouvaient réunies le 20 août, ne s'élevaient, y compris les non combattants, qu'à onze [1] mille cinq cents hommes, le reste de l'ar-

[1] Le rapport de sir Arthur Wellesley porte à 14,000 hommes

mée étant réparti dans les places d'Almeida, d'Elvas, Pamela, Peniche et Santarem, ainsi qu'à Lisbonne et dans les forts sur les deux rives du Tage. C'était une faute grave de n'avoir pas abandonné la plus grande partie de ces places pour se borner à la défense de la capitale. Junot le sentit vivement; il était trop tard. Une ressource existait, le corps de troupes qui était à bord de l'escadre russe; mais l'amiral Siniawin se refusa même à la demande de les employer uniquement à la garde de Lisbonne. Malgré son extrême infériorité, il n'y avait plus, pour l'armée française, de délai possible, chaque heure de retard pouvant ajouter à la supériorité numérique des Anglais. Il fallait livrer bataille, dut-on la perdre. Elle fut perdue en effet; l'armée eut 1800 hommes tués ou blessés, ce qui était considérable pour le total dont elle se composait. Les généraux Delaborde, Kellermann, Loison et Margaron, ne purent que déployer leur vaillance ordinaire contre un ennemi dont les forces étaient doubles des leurs et occupaient un terrain extrêmement avantageux. Il y eut un moment où les Français

la force de l'armée française. Cette légère exagération est naturelle. Le chiffre que je donne est celui du général Foy, qui servait alors dans l'armée de Portugal comme colonel d'artillerie, et qui fut blessé à l'affaire de Viméiro.

eussent pu être poursuivis et écrasés. Ce moment ne fut pas saisi. Une heure après, le renfort d'un bataillon et de quelques compagnies d'élite arrivés de Lisbonne avait suffi pour disposer l'armée à une seconde bataille, si les Anglais eussent voulu l'engager. Des pièces de canon françaises, démontées dès le commencement de l'attaque, gisaient entre les deux armées et semblaient appeler le vainqueur. Celui-ci resta immobile sur le plateau où il se trouvait placé, s'applaudissant du succès qu'il avait obtenu et ne voulant pas le hasarder dans une affaire nouvelle. Après avoir attendu quelque temps, l'armée française rentra le soir à Torres-Vedras. Peut-être l'extrême circonspection de sir Arthur Wellesley tenait-elle à la singularité de sa position. C'était à lui qu'appartenait l'honneur de la journée, mais ce n'était plus en ses mains que résidait le commandement. Par une suite d'ordres inexplicables du ministère anglais, les généraux en chef se succédaient, en quelques heures, à cette armée. Dans un même jour, sir Arthur Wellesley avait été remplacé par sir Harry Burrard, et ce dernier par sir Hew Dalrymple. Sir Harry Burrard était arrivé avant la bataille; mais, ayant trouvé très-bien entendues les dispositions faites par sir Arthur Wellesley, il n'avait pas voulu lui en ravir la gloire. Dans une telle situation, aux yeux de sir Arthur

Wellesley qui, dans son début, quoique heureux contre les Français, avait jugé à quels ennemis il avait affaire, l'avantage d'avoir remporté une première victoire était trop grand pour vouloir, sans une pressante nécessité, tenter une seconde fois la fortune. Peut-être la même considération eut-elle quelque influence sur la nature de l'arrangement qui fut conclu pour l'évacuation du Portugal par l'armée française. Le 22 août, dans un conseil de guerre tenu par le général Junot, à Torres-Vedras, il fut résolu d'envoyer un parlementaire pour traiter de cette évacuation. La conduite de Junot, comme directeur de l'action militaire, n'a pas été réputée exempte[1] de reproches. Sa fermeté, dans le revers, n'a mérité que des éloges. Le parlementaire envoyé vers les Anglais fut le général Kellermann. Homme d'une grande réputation à la guerre, il se montra négociateur habile. Dès sa première conférence avec sir Arthur Wellesley, il reconnut sans peine que les Anglais n'avaient pas en eux-mêmes la confiance à laquelle les autorisaient le succès de la veille, l'énorme supériorité de leurs forces et l'insurrection générale du pays. Les propositions

[1] L'Empereur l'a blâmé, mais sans amertume. Ses observations sur ce que Junot aurait dû faire, ont été jugées, par les hommes de l'art, pleines de justesse et de vérité.

françaises étaient simples. L'armée, en consentant à évacuer le Portugal, entendait céder le terrain, mais rien de plus. A aucun titre, elle ne serait prisonnière de guerre. Elle serait conduite en France aux dépens de l'Angleterre et débarquée entre Rochefort et Lorient. Son artillerie et ses bagages seraient transportés avec elle. Les généraux, officiers et soldats conserveraient leurs propriétés. Rentrée en France, l'armée pourrait porter les armes et recommencer la guerre le lendemain. C'était demander beaucoup. Kellermann ne fléchit sur rien, et les négociations furent un moment sur le point d'être rompues. L'énergie de Junot seconda merveilleusement son plénipotentiaire. L'armée anglaise, disait-il, était bien maîtresse de rejeter ses propositions. Elle verrait ce qu'il pourrait lui en coûter pour conquérir des ruines. Toutes les conditions proposées furent admises, et la convention fut signée, à Cintra, le 30 du mois d'août. Dans le cours de la discussion, une stipulation relative à la flotte russe avait offert quelque difficulté. Là était intervenu sir James Cotton en vertu d'instructions particulières de son gouvernement. Ce croisement d'instructions différentes, données par le gouvernement anglais, a quelquefois été, comme à l'égard de notre armée en Égypte, un moyen de prêter un voile à la mauvaise foi. Le

résultat ici n'eut rien de fâcheux. L'amiral Siniawin ayant déclaré qu'il était disposé à traiter séparément, la difficulté s'était évanouie. Il paraît qu'il y avait déjà eu un accord préalable entre cet amiral et sir James Cotton. Par un arrangement spécial, les vaisseaux russes devaient rester en dépôt dans les ports britanniques jusqu'à la paix. Les troupes et les équipages étaient renvoyés en Russie.

Si les dispositions honorables de la convention de Cintra consolaient la France de l'évacuation du Portugal, cette convention fit éclater en Angleterre une indignation universelle; indignation assurément mal fondée, mais à laquelle avait peut-être donné lieu l'exagération des récits de la victoire. A Londres, on supposait que c'était sans condition aucune que les Français devaient se rendre. On s'attendait à les voir arriver dépouillés, nus, humiliés, pour être relégués sur des pontons; il semblait que désormais on dût retrouver partout la capitulation de Baylen. S'il n'y avait pas trahison de la part des généraux anglais, il devait y avoir au moins excès de faiblesse et complète incapacité. De toutes parts on demandait une enquête. Le gouvernement l'ordonna. Sous le rapport militaire, la conduite des généraux et des troupes obtint une approbation unanime. Il y eut dissidence dans les avis

sur ce qui concernait la convention et l'armistice. Ce blâme indirect n'était rien moins que mérité. Déplacer aussi promptement une armée française d'un royaume qu'elle occupait, et entrer en possession de ce royaume, était un résultat immense dont l'Angleterre devait être satisfaite; et qui sait quels risques son armée aurait courus si, par trop d'exigence, elle eût réduit les Français à une défense passionnée, qui aurait mis à leur disposition toutes les ressources du désespoir? C'est sans doute ce que sir Arthur Wellesley avait parfaitement compris. Mais il n'en est pas moins vrai que son premier succès ne fut pas d'abord apprécié comme il eût dû l'être par la nation anglaise. En dépit des ordres ministériels qui lui avaient donné deux chefs en un jour, les événements ultérieurs prouveront que c'était à lui que le commandement supérieur devait appartenir.

Junot était entré en Portugal avec vingt-quatre mille hommes; quatre à cinq mille autres l'avaient ensuite rejoint. Les fatigues, les marches forcées lui avaient fait perdre autant de monde que la guerre. De cette armée, après la réunion de ses détachements épars, vingt-deux mille rentrèrent en France. Deux mois après leur retour sur nos côtes, ils combattaient à l'armée d'Espagne.

L'invasion du Portugal, ayant dû avoir un tel

dénoûment, avait toujours été un malheur pour la France. Après que l'insurrection de la Péninsule avait coupé toutes les communications par terre comme elles l'étaient par mer, on ne pouvait demander à la victoire que de sauver l'armée aux dépens de la possession du royaume. En ce sens, la convention de Cintra valait une victoire.

Il est une puissance qui, dépouillée par la paix de Tilsitt de la moitié de ses États, n'offre plus qu'un corps tronqué, presque sans vie, torturé même après la paix dans les membres qui lui restent, et dévoué peut-être encore à un nouveau morcellement; cette puissance, c'est la Prusse. L'empereur Napoléon a combattu tous les autres gouvernements, tous les autres rois de l'Europe, et il n'éprouve de haine contre aucun d'eux. Pourquoi la Prusse forme-t-elle une exception? Nous devons le rappeler en peu de mots; c'est qu'en Prusse il y a eu contre lui ce qu'il n'y a point eu ailleurs, guerre de passion, guerre d'envie contre l'homme plus que contre la France, guerre de femmes et de jeunes gens exaltés, projet d'attaque directe contre sa personne, menace impuissante qui semble avoir survécu aux leçons sévères de la fortune. Dans le cercle de la cour vaincue règne encore, mal dissimulé, le même acharnement. Aigrie par ses malheurs au lieu d'être corrigée, la cour con-

serve et laisse paraître au dehors les sentiments qui, à Berlin, précédèrent l'explosion de 1806. De fréquentes maladresses décèlent la réalité de ces dispositions.

L'homme qui avait alors la principale direction des affaires à Kœnigsberg était le ministre des finances, baron de Stein. Sous beaucoup de rapports, il méritait cette préférence. La Prusse lui doit l'adoption de mesures pleines de sagesse, conformes aux intérêts du roi comme à ceux du pays, surtout dans l'état de détresse où se trouvaient l'un et l'autre. Ces mesures, et il ne faut pas l'oublier, étaient elles-mêmes une conséquence de la révolution française, dont les gouvernements absolus ont été et seront longtemps obligés d'imiter les exemples, tout en la combattant dans ses gouvernements divers. La royauté malheureuse avait besoin de popularité. La nation prussienne accusait, non sans raison, la noblesse de la cour, et surtout la noblesse militaire, d'avoir provoqué la guerre qui avait attiré sur elle tant de calamités. C'était une idée bien entendue de rallier la nation au trône, moyennant le sacrifice d'une partie des priviléges de l'ordre nobiliaire. Peut-être un noble prussien n'eût pas voulu ou n'eût pas osé l'entreprendre. Né dans le pays de Nassau, dégagé en Prusse de tout intérêt personnel, M. de Stein prêta au roi l'éner-

gie de sa volonté et la fermeté de son caractère. Un édit autorisa les bourgeois à acquérir des biens-fonds dont, par un privilége exclusif, les nobles seuls avaient pu jusqu'alors être propriétaires. D'autre part, la noblesse put désormais, sans déroger, se livrer aux spéculations de l'industrie et du commerce. Une époque fut fixée où toute servitude, telle que la corvée et le rachat de la glèbe, devrait entièrement disparaître. Une autre ordonnance pour détruire, dans la bourgeoisie, l'esprit de corruption nuisible à l'intérêt général, conféra aux communes le droit de nommer un certain nombre de conseillers municipaux, et donna même aux administrations municipales une étendue d'attributions qu'elles n'avaient déjà plus en France. Plusieurs autres innovations, également louables, avaient été préparées par M. de Stein. Elles reçurent leur exécution sous le nom de ses successeurs. S'il n'eût été passionné et violent comme homme politique, M. de Stein aurait pu rendre les plus grands services au roi comme financier et comme administrateur.

D'après le traité de Tilsitt, l'évacuation de la Prusse étant subordonnée à l'acquittement des contributions dues par le pays, il était urgent de s'entendre avant tout sur la quotité de ces contributions. L'Empereur l'évaluait à cent cin-

quante-quatre millions de francs, tandis que les commissaires prussiens la réduisaient à dix-neuf millions. Le rapprochement de ces deux chiffres si éloignés était bien difficile. Pour obtenir quelque adoucissement aux exigences françaises, on envoya d'abord en France M. de Knobelsdorf, que l'on jugea devoir être mieux accueilli que tout autre, comme n'ayant pas été partisan de la guerre; on invoqua l'intervention de l'empereur Alexandre, et peut-être plaça-t-on trop d'espoir dans l'effet de cette intervention; enfin le prince Guillaume, frère du roi, se rendit à Paris à la fin de novembre 1807. Personnellement, ce prince fut traité avec beaucoup de distinction; mais il passa plus de six mois en France sans que la question financière eût fait aucun progrès. Dans cet intervalle, M. de Stein était venu de Kœnigsberg à Berlin pour traiter avec l'intendant général de l'armée française et des pays conquis, M. Daru [1]. Le ministre prussien comprit qu'il fallait renoncer aux puériles discussions des commissaires liquidateurs et se résoudre à un

[1] La dureté de l'Empereur à l'égard de la Prusse retombait en reproches contre ses agents. Les mêmes personnes qui accusaient le plus vivement l'insensibilité de M. Daru, s'étonnaient de retrouver en lui un tout autre homme, lorsque, dans la société, dépouillant son caractère officiel, il ne leur offrait plus que le Français poli sans affectation, ou le littérateur spirituel sans pédanterie.

grand sacrifice. En conséquence, un projet de convention fut établi, projet qui fixait à cent quarante-sept millions la dette prussienne; mais cette dette serait réduite à cent douze millions, dans le cas où l'Empereur admettrait, en déduction, trente-cinq millions perçus par l'autorité française. Cet arrangement ne se conclut pas. Suivant un rapport du prince Guillaume, l'Empereur lui avait laissé entendre que « l'évacua-« tion de la Prusse tenait à d'autres combinaisons « politiques. » Nous aurons bientôt occasion de juger quelles pouvaient être ces autres combinaisons.

Pendant son séjour à Berlin, M. de Stein commença l'essai d'un fatal système qui le perdra lui-même et qui nuira beaucoup au roi qu'il voulait servir; ce système était d'irriter, par tous les moyens possibles, l'esprit des Prussiens et des Allemands en général contre la France, et surtout contre l'Empereur. Chaque jour, il suscitait des difficultés à l'autorité française. Quand elle faisait une demande à l'administration prussienne, un ordre secret donné, non par ce ministre lui-même, mais par un autre des commissaires du roi sous son influence, empêchait cette administration d'y satisfaire. L'autorité française s'en plaignit. On lui répondit par une dénégation. A cette dénégation, elle opposa une de ces dé-

fenses[1] signée par le principal commissaire, le conseiller Sack. Pris en flagrant délit, ce dernier comprit sa situation. Il quitta Berlin sur-le-champ.

La seule voie naturelle et efficace pour l'acquittement de la dette prussienne était dans les ressources du crédit, et M. de Stein le savait aussi bien que personne; mais au lieu de chercher là ses moyens de payement, il annonçait la vente des diamants de la couronne; il voulait de même faire vendre à Hambourg un service de vaisselle en vermeil qui venait de Frédéric II. Le choix de pareils expédients, qui d'ailleurs ne pouvaient donner qu'un produit bien faible relativement aux besoins, avait pour but évident de jeter de l'odieux sur l'Empereur, qui apparaissait ainsi comme réduisant le roi à ces rigoureuses extrémités.

Une proposition bizarre fut faite dans le même temps par M. de Stein : c'était que l'Empereur acceptât, comme partie de payement, la flotte russe de l'amiral Siniawin, qui se trouvait dans

[1] Cette pièce étant tombée entre mes mains, je l'avais remise à M. Daru. Tandis que ce dernier avait mandé chez lui le conseiller Sack, je m'étais rendu à la régence où l'on nia aussi l'existence d'une défense semblable.

Il est difficile de juger bien sévèrement le mensonge d'un pays opprimé envers les agents étrangers qui sont les instruments de cette oppression.

le port de Lisbonne. L'empereur Alexandre étant débiteur du roi, on s'entendrait avec lui pour la valeur des vaisseaux cédés à la France. Peut-être cette proposition était-elle innocente; mais l'Empereur s'en indigna [1], croyant y voir la pensée de le brouiller avec l'empereur Alexandre.

Le principal des moyens d'hostilité employés à Berlin même par M. de Stein, fut de créer dans cette ville une disette factice. Pendant plusieurs jours le pain manqua chez les boulangers. Une foule nombreuse assiégeait leurs portes et remplissait les rues. C'était la répétition des scènes de Paris à diverses époques de la révolution. Dans ces rassemblements le murmure public accusait naturellement les oppresseurs du pays qui dévoraient ses subsistances. La fraude était facile à deviner. L'administration française ne fut pas en défaut [2]; elle eut bientôt découvert des approvisionnements cachés, et l'agitation de la place publique n'eut qu'une durée de quelques jours. Dès le premier moment, l'Empereur, informé de

[1] « Je ne sais ce que veut dire M. de Stein, en me proposant « d'acheter la flotte russe. Je ne regarde cela que comme un par- « lage injurieux pour la Russie, qu'on voudrait ensuite présenter « comme venant de nous. »

Lettre de l'Empereur à M. Daru, en date du 27 mars 1808.

[2] Une note, qui se trouve dans le sixième volume de cet ouvrage, pages 55 et 56, a expliqué comment l'administration française déjoua cette manœuvre du baron de Stein.

notre situation, fit donner des ordres[1] en Westphalie et en Pologne pour presser les arrivages sur Berlin. En même temps, l'intendant général de l'armée, M. Daru, était autorisé à prendre quinze mille quintaux de grains et de farine dans les magasins militaires, pour les délivrer, à des prix modérés, aux boulangers de cette ville. Ces secours ne furent point nécessaires. Après quelques mois de résidence à Berlin, sans autre fruit que de nous avoir causé d'assez graves embarras, M. de Stein repartit[2] pour Kœnigsberg.

Que le roi de Prusse conserve un profond

[1] Lettres de l'Empereur, datées de Bayonne le 1er juillet. Dans une autre lettre, l'Empereur disait qu'il ne voulait point que le pain manquât dans aucun des pays occupés par ses troupes. Il ne demandait pas mieux que de faire opérer, par les magasins militaires, des versements sur les marchés pour y maintenir l'abondance. « Tout gouvernement, ajoutait-il, doit cela au peu« ple, et mon intention est d'y tenir la main. »

[2] Dès l'arrivée de M. de Stein à Berlin, on avait dit qu'il n'y avait pas possibilité d'arrangement entre ce ministre et M. Daru; que, de part et d'autre, leurs caractères étaient trop absolus, trop tranchants, pour que la conciliation fût possible, et on ajoutait, en jouant sur les mots, que ce serait *Stein gegen Stein*, pierre contre pierre. S'il ne fut rien conclu entre eux, l'obstacle tenait au fond des choses et non à la personne des négociateurs, dont les relations furent parfaitement convenables. J'étais particulièrement à même d'en juger, M. Daru aimant beaucoup que je fusse auprès de lui comme une espèce de calmant dans toutes les discussions qu'il supposait pouvoir devenir un peu vives entre lui et les autorités prussiennes.

ressentiment de ses défaites, de ses humiliations et de ses pertes; que la reine, sans être innocente de toute provocation, ne pardonne à l'Empereur ni la cruelle injustice du langage de ses bulletins, ni la résistance qu'il a récemment opposée à ses supplications; que les ministres du roi nourrissent le désir de ressaisir un jour les lambeaux épars de la monarchie, et soient prêts à profiter de toutes les occasions qui peuvent les seconder dans ce dessein; ce sont là des sentiments naturels, justes en eux-mêmes, quoique la manifestation actuelle en puisse être impolitique. Peut-être vaudrait-il mieux, en cédant à la nécessité, chercher, dans une courageuse résignation, un allégement aux souffrances présentes; mais, à défaut d'un si grand effort, la prudence au moins eût dû interdire les vaines démonstrations d'une animosité impuissante, offense gratuite contre l'homme dont on est, dans le moment même, réduit à invoquer l'indulgence. C'est surtout pour les princes malheureux qu'il y a de malheureuses fatalités. Presque toujours leurs amis, par un zèle mal entendu, se livrent à des imprudences dont le tort retombe sur eux. Dans les revers, on les flatte encore par l'espoir d'un autre avenir, et ces flatteries, mêlées à des insinuations injurieuses pour un ennemi puissant, aggravent leur infortune en bles-

sant celui qui seul peut y mettre un terme. Ces fautes sont partout presque inévitables. La cour de Kœnigsberg était loin d'en être exempte. Des discours intempestifs, des publications maladroites dans une gazette censurée, des allusions dans des pièces de théâtre, ou autres faits peu graves en eux-mêmes, mais grossis et exagérés avec ou sans mauvaise intention, produisirent quelquefois de vives plaintes, que l'autorité française exprima par ordre de l'Empereur. Lorsque diverses particularités de ce genre ne lui prouvaient que trop les dispositions toujours ennemies dont on continuait à être animé à Kœnisgberg, il ne restait plus qu'à mettre entre ses mains la preuve écrite des projets violents formés contre lui pour le cas où les événements viendraient à en permettre l'exécution. Cette preuve, ce fut M. de Stein qui se chargea de la lui fournir. Elle se trouva consignée dans une correspondance de ce ministre avec le prince de Sayn-Wittgenstein qui était alors aux bains de Dobberan dans le Mecklembourg. Voici comment s'exprimait M. de Stein dans une lettre datée du 15 août et saisie sur le messager qui la portait : « L'exaspération augmente tous les « jours en Allemagne ; il faut la nourrir et cher« cher à travailler les hommes. Je voudrais bien « que l'on pût entretenir des relations dans la

« Hesse [1] et dans la Westphalie, et *qu'on se pré-* « *parât à de certains événements ;* qu'on cherchât « à maintenir des rapports avec des hommes « d'énergie et bien intentionnés, et que l'on pût « mettre ces gens-là en contact [2] avec d'autres..... « Les affaires de l'Espagne font une impression « très-vive. Elles prouvent ce que depuis long- « temps on aurait dû entrevoir. Il serait très-utile « d'en répandre les nouvelles d'une manière pru- « dente.

« On considère ici la guerre avec l'Autriche « comme inévitable. Cette guerre décidera du « sort de l'Europe et par conséquent du nôtre. « Quel est le succès que Votre Altesse en attend ? « Les projets que l'on avait au commencement « de 1807 pourraient maintenant se réaliser. » Toute remarque sur cette lettre serait superflue. Il était impossible à l'Empereur de n'y pas voir ce qui s'y trouvait énoncé de la manière la plus explicite, l'intention du cabinet prussien de se

[1] Le prince de Sayn-Wittgenstein avait longtemps résidé comme ministre de Prusse auprès de l'électeur de Hesse. Nous nous y sommes trouvés ensemble depuis 1803 jusqu'à la fin de 1806. C'étaient surtout ses conseils qui, en empêchant l'Électeur de se tenir, ainsi que je le lui demandais alors, dans une stricte neutralité, avaient contribué à la perte de ce prince.

[2] Procédé à l'usage des sociétés secrètes.

tenir prêt pour de certains événements; le désir d'aiguiser contre lui l'arme des associations secrètes; celui de répandre, avec plus de succès, les plans d'insurrection générale qui avaient échoué au commencement de 1807; enfin, la volonté de faire la guerre à la France à la manière des insurgés espagnols. Armé d'une telle lettre, l'Empereur la fit imprimer avec cette courte observation : « On plaindra le roi de Prusse d'avoir des « ministres aussi malhabiles que pervers. » Là se bornent les paroles; les actes ont un autre caractère. Dans les premiers jours du mois d'août, M. de Champagny déclara au prince Guillaume que l'Empereur voulait mettre un terme à des discussions trop longtemps prolongées, et, cette fois, on ne parla plus d'accepter, en déduction, les trente-cinq millions perçus par la France, on insista sur la première somme demandée de cent cinquante-quatre millions. Un délai très-court fut assigné au prince pour l'acceptation ou le rejet du projet proposé. Le prince crut devoir y souscrire. Après quelques jours de débat, il fut signé une convention qui réglait à cent quarante millions la somme due par le gouvernement prussien. La lettre de M. de Stein explique seule cette soumission du prince Guillaume dans un moment où les affaires d'Espagne allaient vive-

ment occuper l'Empereur; où il venait lui-même d'annoncer[1] sa résolution de retirer cent mille hommes de la Prusse pour les envoyer en Espagne; où la prochaine entrevue des deux empereurs de France et de Russie eût dû faire espérer au roi quelque utile effet de l'ancienne amitié d'Alexandre. Ce fut le 8 septembre, jour où la convention fut signée, que parut dans le *Moniteur* la lettre de M. de Stein. Sur la somme de cent quarante millions, l'empereur Alexandre obtiendra une remise de vingt millions dans son entrevue avec Napoléon à Erfurth.

Indépendamment de la fixation de la dette prussienne, la convention du 8 septembre stipulait l'occupation des places[2] de Stettin, Custrin

[1] Dans son allocution à M. de Metternich, le 15 août.

[2] Dès l'ouverture des négociations, en 1807, l'intention de l'Empereur avait été de garder les places de Stettin, Custrin et Glogau, jusqu'à ce que la Prusse fût totalement libérée. M. Daru, ayant cru devoir demander plus pour obtenir moins, avait ajouté, à ces places, celles de Colberg et de Graudentz. Tout en rendant justice à son habileté, l'Empereur n'approuva pas cette demande. « Cette proposition de votre part, écrivit à M. Daru* « le ministre des affaires étrangères, avait l'inconvénient de donner à la négociation une couleur trop odieuse. Elle pouvait « faire penser que, loin de vouloir faire exécuter le traité, l'Em- « pereur ne cherchait que des prétextes à de nouveaux envahis- « sements, et il ne veut pas obtenir, par une transaction, ce que « la guerre n'a pas mis entre ses mains. Plus il est obligé de

* 8 novembre 1807.

et Glogau par des troupes françaises jusqu'à l'entier acquittement de la dette; l'entretien, aux dépens de la Prusse, des dix mille hommes destinés à former la garnison de ces places, avec un approvisionnement de siége pour six mois; la cession de deux mille toises de terrain autour de la citadelle de Magdebourg sur la rive droite de l'Elbe; enfin, l'établissement de diverses routes militaires à travers la Prusse, pour les communications de Varsovie, la Saxe, Dantzig et Magdebourg.

A ces stipulations du traité patent, il fut ajouté des articles secrets d'une autre nature. L'un de ces articles portait que, pour éviter de donner de l'ombrage à la France, le roi de Prusse s'engageait à n'entretenir pendant dix ans, en infanterie, cavalerie et artillerie, que des forces spécifiées, dont l'ensemble ne devait pas excéder quarante-deux mille hommes. Les dix ans expirés, S. M. P. rentrerait dans le droit commun. Par le cinquième des articles secrets, le roi, en retour de la garantie de ses États par l'Empereur, et, comme condition de son alliance, promettait de faire cause commune avec Napoléon, si la guerre venait à éclater *entre lui et l'Autriche*. Il

« mettre de rigueur dans ses demandes, plus aussi il doit montrer de franchise dans ses procédés, et une demande qui « pourrait paraître odieuse, ne doit point être faite en son nom. »

devait, dans ce cas, mettre à sa disposition seize mille hommes, tant en infanterie qu'en cavalerie et artillerie. L'état militaire de S. M. P. n'étant pas encore formé, ce prince serait dispensé de tout contingent, dans l'hypothèse d'une guerre qui aurait lieu durant la présente année 1808. Dans la supposition d'une guerre en 1809, il ne serait tenu qu'à un contingent de douze mille hommes.

Après la publication de la lettre de M. de Stein, le roi ne pouvait plus conserver ce ministre sans donner une sorte de démenti aux engagements qu'il prenait à l'instant même avec l'Empereur. M. de Stein donna en conséquence sa démission le 26 novembre. Malgré l'interception de son message du 15 août, qui n'avait pu lui rester inconnue, ce ministre obstiné n'avait point cessé d'écrire au prince de Wittgenstein. Seulement ses lettres ne portaient ni date ni signature, ni son propre cachet. Dans la crainte de se voir compromis avec le gouvernement français, le prince de Wittgenstein protesta publiquement contre cette correspondance qui le poursuivait, et à laquelle il ne voulait pas répondre. Cette activité d'intrigue de la part de M. de Stein, comparée à la sagesse des mesures d'ordre intérieur adoptées d'après ses conseils, nous offre en lui deux hommes, l'un aussi digne d'éloge que l'au-

tre est digne de blâme, l'un aussi funeste au roi que l'autre pouvait lui être utile. On regrette que des talents aussi distingués n'aient pas été accompagnés de plus de modération et de prudence. Son imagination trop hâtive l'égara[1]. L'Allemagne alors n'était pas mûre pour un soulèvement général. Ce qu'il tentait prématurément en 1808, il l'exécutera en 1813 et 1814.

Tandis que le gouvernement prussien possédait les provinces polonaises qui depuis ont formé le noyau du duché de Varsovie, ce gouvernement, pour les mettre en valeur, y avait porté des capitaux qu'on évaluait à quarante ou cinquante millions de francs. Ces capitaux avaient été séquestrés par les Français. Pour en tirer parti, l'Empereur les avait, moyennant une somme de vingt-cinq millions, cédés au roi de Saxe par une convention signée le 10 mai à Bayonne. Comme parmi ces capitaux, provenant en grande partie de la banque royale ou de la société du commerce maritime, il s'en trouvait qui appartenaient à des caisses d'hôpitaux, de veuves, de pupilles et autres, ce fut une source de fâcheuses discussions entre la Prusse

[1] M. de Stein a été pour la Prusse ce qu'ont été en France les proscrits de la restauration. Nous pourrions dire aussi de lui *qu'il faisait feu avant l'heure.*

et le roi de Saxe, en sa qualité de duc de Varsovie.

Les articles de la convention du 8 septembre, concernant la retraite des troupes françaises, reçurent leur exécution aux époques convenues. L'administration du pays fut, le 15 novembre, remise aux autorités prussiennes. Le 5 décembre, l'évacuation était terminée.

Jamais occupation étrangère n'avait jusqu'alors pesé aussi cruellement sur aucun État que celle de la France sur la Prusse [1]. Aux raisons

[1] Voici un résumé approximatif des recettes faites par l'autorité française depuis le 1er octobre 1806 jusqu'au 15 octobre 1808. Les contributions extraordinaires de guerre, les impositions ordinaires, les saisies, les ventes, avaient produit environ.................................. 474,000,000 fr.

On pouvait évaluer les fournitures régulièrement faites par le pays, à.................... 90,000,000

La convention du 8 septembre, modifiée à Erfurth, constituait une dette de............ 120,000,000

Total................ 684,000,000

Sur ce total, il avait été, au 15 octobre 1808, versé 220,000,000 fr. à la caisse d'amortissement. Le reste avait été, en grande partie, employé à la dépense de l'armée.

La guerre ne s'était pas bornée à nourrir la guerre ; elle avait nourri encore plus d'une année de paix. Chose étrange ! sous un certain rapport, la consommation même produisait une recette. Ainsi les parties de bestiaux non consacrées à la nourriture du soldat, la peau, le suif, les cornes, étaient l'objet d'une vente faite par les commissaires des guerres. La réunion du produit de ces ventes, dans les deux années, donna un total de 805,504 fr.

morales que j'en ai indiquées, il faut joindre encore une autre cause, la rapidité et la plénitude de la conquête. Le lendemain de la bataille d'Iéna, toute la monarchie prussienne était à la merci de la France. C'était pour l'Empereur lui-même un malheur que cette étendue de résultats qu'il obtint en Prusse. Il voudra plus tard les obtenir ailleurs, et il n'y parviendra pas, parce que nulle part la conquête ne sera aussi prompte, aussi peu disputée et aussi complète.

D'après un rapport du prince Guillaume de Prusse dont nous avons récemment fait mention, l'évacuation des États prussiens n'avait pas été retardée par les seules difficultés financières : « elle était liée à d'autres combinaisons politiques. » Déjà on a pu pressentir et nous allons retrouver, dans les communications de la France et de la Russie entre elles, l'explication de ces paroles de l'Empereur.

Pour mettre des entraves aux prétentions du cabinet de Pétersbourg sur la Turquie, l'empereur Napoléon, ainsi que nous l'avons déjà indiqué, désireux avant tout de maintenir intact le traité de Tilsitt, a fait connaître que, dans le cas de la violation de ce traité au profit de la Russie,

Que l'on juge par là de l'énorme quantité de bestiaux consommés par les armées d'occupation, car, combien ne s'en consomme-t-il pas dont il n'est point dressé procès-verbal !

il faudrait un équivalent à la France, et, cet équivalent, il l'a demandé en Prusse, il le voudrait même en Silésie. Aussi longtemps que la discussion a roulé sur ce texte, le sort de la Prusse a dû rester indécis, et l'Empereur ne s'est déterminé à une transaction avec cette puissance qu'au moment où, d'une part, il a eu besoin de ses troupes pour en envoyer une partie en Espagne, et où, d'un autre côté, il s'est mentalement résolu, afin d'affermir la Russie dans son alliance, à lui présenter une grande concession; mais, pour avoir une connaissance exacte des faits, il convient de les saisir dans leur germe et de les suivre dans leur développement. Nous allons donc reprendre l'examen des rapports des cabinets de Paris et de Pétersbourg à dater du commencement de la présente année 1808.

CHAPITRE VIII.

AFFAIRES EXTÉRIEURES.

France et Russie. — Franchise des aveux de l'empereur Alexandre. — Concessions de la Russie à l'ambition française. — Vagues projets d'expédition dans l'Inde. — Instance du cabinet russe pour l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie. — Situation morale de la Russie. — Ménagements de la France pour le duc d'Oldenbourg. — Premières paroles sur une entrevue des deux empereurs. — Projets de Napoléon pour l'affranchissement d'Alger. — Satisfaction produite en Russie par l'acquisition de la Finlande. — Révolutions à Constantinople. — Continuation des instances de la Russie pour la spoliation des Turcs. — Démonstration de dévouement de la Russie à l'empereur Napoléon. — Prétention de la Russie à la possession de Constantinople et des Dardanelles. — Fixation de l'entrevue des deux empereurs au 27 septembre. — Offres de l'Autriche à la Russie. — Abandon du projet de mariage d'une sœur d'Alexandre, par déférence pour Napoléon. — Déclaration de la Russie à l'Autriche. — Levée de recrues en Russie. — Message de Napoléon au sénat pour une levée de conscription. — Contraste du gouvernement français et du gouvernement britannique. — Proclamation de l'Empereur à l'armée d'Espagne.

L'ASSENTIMENT conditionnel de Napoléon à l'acquisition de la Moldavie et de la Valachie par le

cabinet russe, moyennant un équivalent pour la France aux dépens de la Prusse, avait mis à une rude épreuve la délicatesse de l'empereur Alexandre. Cependant la délicatesse cède, le scrupule s'évanouit. Ce n'est presque plus une objection morale que la Russie oppose : c'est une considération politique qu'elle fait valoir. Maître de la Silésie, l'empereur Napoléon toucherait à la frontière russe. Le voisinage aurait des dangers pour une intimité qu'on veut rendre perpétuelle. Si Napoléon laisse entendre qu'en demandant la Silésie, il n'a pas l'intention de la garder pour lui-même, on réplique aussitôt que le prince auquel il la donnera dépendra de lui, qu'il faudra des troupes françaises pour le protéger, et que l'inconvénient subsiste. Cette acquisition peut d'ailleurs devenir le moyen de renforcer le noyau dont on voudrait empêcher le développement, le duché de Varsovie.

Au risque de tomber dans des répétitions, je crois devoir citer un peu largement les paroles de l'empereur Alexandre et de son ministre des affaires étrangères, moins sur la situation embarrassante où Napoléon les place à l'égard de la Prusse, que sur la nécessité, suivant eux, impérieuse et pressante de se décider au partage de la Turquie. Ce que la Russie veut en 1808, elle

le voudra probablement encore dans vingt, dans trente ans; mais, en 1808, elle ne s'en cache pas, Alexandre le dit, le déclare sans détour, dans le tête-à-tête, à l'empereur des Français. Plus tard, le cabinet russe ne l'avouera pas ainsi; il le niera peut-être; il fera des protestations contraires; peut-être même il accusera de calomnie quiconque lui supposerait une telle intention; mais, soit que les successeurs de l'empereur Alexandre nourrissent les mêmes projets que lui, soit qu'ils y renoncent, il est toujours intéressant, autant que rare, de voir l'ambition sans voile et dans toute sa nudité. Le temps de la liaison de l'empereur Alexandre et de l'empereur Napoléon est le temps des aveux les plus complets, on pourrait dire, de la plus grande bonne foi politique. Toute hypocrisie a disparu. C'est un vice de moins dans la diplomatie.

Comme en Russie, on a de vastes désirs, on est disposé à faire de larges concessions [1] à la France. Lorsqu'on reçoit à Pétersbourg des détails sur l'occupation de Lisbonne, loin de montrer un sentiment d'humeur ou d'envie, on pardonne à nos troupes l'invasion de cette capitale, « parce qu'elles pourront y protéger la flotte de « l'amiral Siniawin. » « Faites quelque chose pour

[1] « Veniam petimusque damusque vicissim. » *Horace.*



« l'empereur, dit M. de Romansof à M. de Cau-« laincourt, et tout le monde ici sera Français. « Vous ne pouvez pas avoir de plus fidèles alliés « que nous. Vous voyez le peu d'importance que « nous attachons à ce qui se passe en Italie, en « Portugal et *sur les frontières d'Espagne.* » Ainsi déjà, même à l'égard de l'Espagne, on donne carte blanche à Napoléon. Cette fâcheuse certitude de l'acquiescement de la Russie n'est pas un médiocre encouragement pour une ambition que les obstacles arrêteraient à peine, et dont l'essor doit devenir bien plus audacieux quand elle les voit fuir devant elle; mais la difficulté véritable est presque toujours là où elle est le moins soupçonnée.

Dès 1808, quelques débats ont lieu entre la France et la Russie relativement au duché d'Oldenbourg où sont entrées les troupes françaises. Nous en faisons la remarque, parce que c'est ce même duché qui, en 1811, fournira matière au premier éclat de mésintelligence entre les deux empereurs. D'après les explications qui furent données par M. de Caulaincourt, les troupes françaises n'avaient pas occupé l'intérieur du pays, mais seulement les ports du duché, ce qui, disait-il, était conforme à l'article XII du traité de Tilsitt et au grand système adopté

contre l'Angleterre. Au reste on ne devait pas douter des égards de Napoléon pour un prince proche parent de l'empereur Alexandre.

De temps en temps la conversation se porte, entre ce dernier et l'ambassadeur de France, sur une expédition dans l'Inde. L'empereur Alexandre en parle avec plaisir; mais les déserts! les vivres! les distances! « Les distances? répond l'ambas- « sadeur; les troupes venues d'Irkutsch pour se « battre contre nous, avaient fait autant de che- « min. » On ne renonce pas à l'entreprise; mais elle a besoin d'être préparée. Il faut d'abord en reconnaître les voies.

Il est inutile de rapporter que tout ce qui peut constater l'amitié la plus intime entre les deux empereurs éclate, à Pétersbourg comme à Paris, dans les procédés suivis à l'égard des ambassadeurs respectifs. L'empereur Alexandre surtout épuise ce que la courtoisie[1] a de plus délicat avec M. de Caulaincourt.

[1] Se donne-t-il quelque fête de famille à laquelle on ne croie pas devoir inviter tout le corps diplomatique? il y a exception pour l'ambassadeur de France. Celui-ci est-il engagé à dîner chez l'empereur? le service se fait en porcelaine de Sèvres, présent de Napoléon. Une querelle d'étiquette vient-elle à s'élever? c'est à l'ambassadeur français qu'on assure la préséance. L'empereur Alexandre passe-t-il une grande revue? le grand-duc Constantin vient lui-même prendre l'ambassadeur à son hôtel.

Jusqu'à présent les entretiens relatifs à la Moldavie et à la Valachie n'ont point encore amené, de la part de l'empereur Napoléon, une réponse précise. Sans cesse on en demande une, et on l'attend toujours. Provisoirement on se débat contre l'intention exprimée par la France de prendre un équivalent en Prusse, et, pour équivalent, la Silésie. « C'est trop loin de vous et « trop près de nous. L'Empereur dit que c'est « pour la donner, mais vous y aurez des troupes. « Il peut en résulter des discussions dans l'ave-« nir... C'est pour vous plus que pour nous que « nous faisons la guerre; il nous faut donc notre « part d'avantages. Si nous devons évacuer les « provinces turques, comment justifierons-nous « l'alliance française aux yeux des Russes? L'em-« pereur paraîtrait avoir été pris pour dupe. Vous « avez déjà tant de pays entre les mains. Cher-« chez-en d'autres, si vous voulez... Les mêmes « agaceries que nous a faites précédemment « l'Angleterre nous sont renouvelées aujourd'hui « par le canal de la Suède, nous les méprisons. « L'empereur n'est ni allié ni ami à demi. Il tient « à vous par sentiment autant que par honneur. « Ne nous éloignez pas malgré nous.» A ce langage de M. de Romansof, l'ambassadeur de France répondait que la Silésie, vu la distance de la

métropole, ne serait qu'une colonie; que ce n'était tout au plus qu'une position défensive; que la Moldavie et la Valachie étaient d'une tout autre importance, puisqu'elles donneraient à la Russie la frontière du Danube. Ensuite, reprenant en elle-même la question du partage de l'empire ottoman, il mettait en doute si, dans l'état de guerre existant avec l'Angleterre, ce partage était véritablement dans l'intérêt de la Russie. Enlever aux Turcs, d'un côté, la Moldavie et la Valachie, de l'autre, la Bosnie[1] et la Morée, ce serait livrer le reste de cet empire aux Anglais.

Ce raisonnement ne persuade pas plus l'empereur Alexandre que M. de Romansof. On veut à tout prix les deux principautés, et, comme les conversations ne produisent point de résultat, la demande en a été faite par une lettre formelle de l'empereur Alexandre. En attendant, il repousse toujours l'établissement d'un point de contact entre lui et la France. « Davoust est à « Varsovie, dit-il: cela et la Silésie menace trop « notre tranquillité. Je veux que notre alliance « dure, et ne point laisser de prétexte à changer « de système. La ligne de l'Oder serait pour la « France une position offensive. Puisque l'Em-

[1] Lot supposé de la France.

« pereur veut un équivalent, qu'il le prenne en « Italie et en Portugal. » L'équivalent était déjà pris, mais Napoléon n'entendait pas en tenir compte. Relativement à l'Italie, M. de Caulaincourt élude l'objection : ce n'est pas le royaume d'Italie[1], mais la France qui a traité à Tilsitt. Quant au Portugal, qui sait ce que deviendra l'occupation de ce royaume? Au reste, comme c'est tout récemment que la demande des principautés a été exprimée d'une manière décisive et par écrit, l'affaire, selon M. de Caulaincourt, ne fait en quelque sorte que commencer, et sans doute on pourra parvenir à s'entendre.

Chaque fois qu'un courrier arrive à l'ambassade de France, le premier mot de l'empereur Alexandre est pour demander si ce courrier apporte des nouvelles de l'Empereur sur la Turquie, et aussitôt il retombe sur la question des équivalents; mais outre le Portugal, ne sont-ce pas des équivalents que le Hanovre, les Sept-Iles, Cattaro? On lui répond que les Sept-Iles, le Hanovre étaient à la France, sans qu'il eût été question de la Moldavie et de la Valachie. Quant à Cattaro, Braunau nous en répondait. « Et l'Au« triche? dit Alexandre. Ne pourrait-on pas s'ar-

[1] Il ne pouvait supposer alors que c'était à ce royaume que serait réunie la Toscane.

« ranger avec elle ? lui prendre la Bohême [1] pour « quelque cession en Italie ? » Sur les observations qui lui sont faites, il reconnaît la difficulté d'arrangements semblables. Cependant, au lieu de le décourager, la difficulté même d'un démembrement partiel de la Turquie le reporte à son texte favori d'un partage général ou presque général. Si on lui représente que pour lui la conquête serait aisée, tandis qu'elle demanderait de grands efforts de la part de la France, il proteste qu'il est disposé à coopérer, de tous ses moyens, à la prise de possession des territoires que l'empereur Napoléon voudrait s'approprier. Il ne tient nullement à faire intervenir l'Autriche dans cette opération. Elle n'y serait appelée qu'autant que son concours entrerait dans les vues de la France. « Si nous nous entendons, l'Empereur et moi, il « faudra bien que tout le monde s'entende. »

Les mêmes instances que faisaient à Pétersbourg Alexandre et le comte de Romansof, l'ambassadeur russe en France, le général comte de Tolstoï, les faisait auprès de M. de Champagny et auprès de l'Empereur. Selon toute

[1] Par ce mot de l'empereur Alexandre sur la Bohême, on voit qu'aux yeux de ce prince, aussi bien qu'aux yeux de Napoléon, l'Europe tout entière était un composé de matériaux disponibles, dont chacun d'eux pouvait choisir, avec ou sans compensation, ce qui était à sa convenance.

apparence, cet ambassadeur portait dans ses démarches une vivacité qui ne plaisait pas. Il voulait des réponses catégoriques et ne se contentait point des paroles évasives par lesquelles on cherchait à différer la concession sans paraître s'y refuser entièrement. Aussi l'Empereur fit-il parvenir à Pétersbourg, non par M. de Caulaincourt, mais par une voie particulière, quelques remarques sur la roideur du comte de Tolstoï. « On ne peut pas traiter, disait-il, avec les mili« taires; » et, pour atténuer ce que cette observation avait de personnel, il nommait aussi l'ambassadeur d'Autriche en Russie, le général comte de Meerfeldt, et son propre ambassadeur à Vienne, le général Andréossy. Informé par la correspondance de M. de Caulaincourt que les rapports de M. de Tolstoï n'étaient pas dans un esprit très-conciliant, Napoléon lui parla un jour de manière à faire croire que c'était lui, ambassadeur, qui ne le comprenait pas. « Qui est-ce « qui vous presse d'évacuer les provinces turques? « qui est-ce qui vous dit que je ne veux pas éva« cuer la Prusse? que je ne l'évacuerai pas un « jour? » Ces simples mots firent à Pétersbourg une très-agréable sensation.

Nous ne sommes encore qu'à la fin du mois de février. C'est dans les deux premiers mois de

1808 qu'ont eu lieu tous les entretiens dont nous venons de donner un rapide sommaire. M. de Caulaincourt présentait, à cette époque, le tableau suivant de la situation de la Russie : Tout le monde se plaint à cause de l'interruption du commerce; mais personne n'est assez mécontent pour qu'on puisse craindre une catastrophe. Le souvenir de Paul et la cruauté du grand-duc Constantin défendent mieux l'empereur Alexandre que les principes et l'honneur des premiers personnages de la cour et de l'armée. On est frondeur ici plus peut-être que dans les autres capitales. On se croit libre, parce qu'on parle de tout sans gêne ni réserve. Quant à l'Empereur, il a compté sur un agrandissement du côté de la Turquie. Il sera humilié s'il ne l'obtient pas. C'est une affaire dans laquelle son amour-propre est vivement intéressé. Pour peu que ce prince reprît les anciens penchants du pays, tout serait ici contre la France.

Sur toute autre question que la question turque, l'accord le plus parfait règne entre les deux puissances. La Russie avait dit un mot sur l'occupation du duché d'Oldenbourg; elle avait eu presque aussitôt à remercier l'Empereur du rappel des troupes françaises. Les escadres russes à Lisbonne, à Porto-Ferrajo, à Trieste, ont reçu

ordre d'obéir à ce qui leur sera prescrit par Napoléon. De jeunes Russes sont envoyés à Paris pour y perfectionner et étendre leurs connaissances. Un comité de négociants français et russes s'occupe à rechercher les moyens d'établir le plus d'échanges possibles entre les deux pays. On compte tellement sur la durée de l'union actuelle, qu'il est question de construire à Pétersbourg des vaisseaux pour le compte de la France.

Les deux premiers mois de 1808 ont été pour le cabinet russe un temps d'inquiétude et d'une sorte d'impatience qui avait peine à se contenir. Les mois suivants vont être un temps d'espérance. Après l'invasion ouverte du Portugal Napoléon avait commencé à porter ses troupes en Espagne. Il ignorait encore quelle détermination il aurait à prendre à l'égard de ce royaume; mais il existait pour lui une alternative probable, ou faire passer la couronne d'Espagne dans sa famille, ou réunir une portion du territoire espagnol à l'empire français. Dans l'une et l'autre hypothèse, la tolérance et même l'adhésion de la Russie seraient, sinon indispensables, du moins très-avantageuses pour lui. Il est donc sage de se les assurer d'avance.

Vers le 20 mars, M. de Czernichef arrive en courrier de Paris à Pétersbourg. Il apporte à

l'empereur Alexandre une lettre qui lui fait grand plaisir. C'est ce prince lui-même qui le témoigne à M. de Caulaincourt, et qui lui fait part des nouvelles qu'il a reçues. Le comte Tolstoï annonce que l'empereur Napoléon est disposé à évacuer Berlin et même le duché de Varsovie. Pour rassurer la Russie à l'égard de l'avenir de ce duché, l'empereur Napoléon a déclaré à la députation polonaise qu'il fallait renoncer à toute idée du rétablissement de la Pologne et à tout envoi d'émissaires pour inquiéter la Galicie[1] ou les provinces russes. Le langage tenu par M. de Champagny au comte de Tolstoï n'est pas moins satisfaisant. Il a protesté que l'Empereur ne voulait rien faire que de concert avec la Russie. Il a parlé « d'une *entrevue*[2] prochaine dans « laquelle les affaires du monde se régleront de « manière qu'on puisse être, quatre ans, tran- « quille sans même une explication. » C'est l'empereur Alexandre qui raconte ces détails à M. de

[1] L'empereur Napoléon ne pouvait pas agir autrement alors sans manquer à ses engagements avec la Russie, et sans justifier les armements de l'Autriche.

[2] C'est le premier mot prononcé sur l'entrevue qui aura lieu effectivement. On se rappelle que, relativement à la Turquie, les deux empereurs se sont réservé de *s'entendre verbalement*. Annoncer une entrevue est ainsi annoncer une satisfaction plus ou moins complète, mais toujours une satisfaction aux désirs de la Russie.

Caulaincourt, et il s'en montre très-satisfait. Napoléon, dans ses épanchements avec M. de Tolstoï, l'a entretenu de projets sur l'Afrique, « de son intention d'y établir des colonies mili-« taires en suivant les côtes de la Méditerranée, « et de punir l'insolence du dey d'Alger [1], qui « prétend le soumettre aussi au payement d'un « tribut. » En rapportant cette confidence faite au comte Tolstoï, l'empereur Alexandre ajoutait que son ambassadeur avait parfaitement exprimé sa pensée en promettant en son nom qu'il garantirait la paix du continent, « tandis que l'Empe-« reur travaillerait à garantir la paix du monde. »

Ces nouvelles de Paris ne sont pas la seule cause de la satisfaction qu'on éprouve. L'Empereur ayant prononcé la réunion de la Finlande à son empire, on se félicite qu'une telle acquisition ait pu se faire avec le consentement de Napoléon. Quoique la conquête ne soit pas achevée, quoique des obstacles existent encore, du moment qu'il n'y a pas d'opposition de la part de la France, on est bien assuré de les vaincre. Voilà enfin un des rêves de Catherine qui se trouve

[1] Par une lettre du 29 mai datée de Bayonne, l'Empereur parle aussi « de l'affranchissement d'Alger. » C'est, dit-il, une raison pour le roi de Naples de concourir à la restauration de la marine française; et il fait à ce prince la demande de deux mille matelots.

réalisé, et l'accomplissement de ce rêve ambitieux est le premier fruit de l'amitié des deux empereurs. L'alliance de l'Angleterre a-t-elle jamais procuré un pareil avantage à la Russie? Ce n'est pas avec M. de Caulaincourt, c'est avec Napoléon que l'empereur s'explique sur les motifs qui l'ont déterminé à prendre ce parti sans retard; il en fait le sujet d'une lettre particulière, et, pour plus grande démonstration d'égards, il la fait porter par un de ses aides de camp. Les affaires de Rome et d'Espagne occupaient beaucoup les salons de Pétersbourg. Il fallait la contre-partie de la Finlande pour imposer silence aux ennemis du système français. L'importance de cette acquisition est généralement appréciée. Toutes les opinions sont d'accord qu'elle était nécessaire à la sûreté de la capitale. Précieuse pour la marine, la Finlande fournira des bois et des matelots. Militairement, elle peut rendre disponible une grande partie des forces qu'il fallait tenir sur cette frontière. Pour le moment la situation de l'ambassadeur de France à Pétersbourg est extrêmement favorable. M. de Romansof seul, aussi bon juge assurément que personne de la valeur de la nouvelle possession acquise à l'empire, par un de ces jeux d'esprit peu dignes d'un homme de son mérite, affecte d'en parler avec indifférence, comme s'il ne s'agissait que d'un désert

sur les bords de la mer Caspienne. L'empereur Alexandre ne se croit pas obligé à la même dissimulation. Heureux que la limite de la Russie et de la Suède soit désormais la rivière qui se jette, auprès de Tornéo, dans le golfe de Bothnie, il en rapporte le bienfait à l'empereur Napoléon, dont il a, dit-il, suivi les conseils *en se défaisant de l'ennemi géographique*. Peut-être en donnant à Tilsitt de pareils conseils, Napoléon ne croyait-il pas avoir affaire à un élève qui dût sitôt et si bien en profiter. Cependant si l'empereur Alexandre est satisfait d'un côté, il lui tarde encore de l'être ailleurs. Toutes ses idées se portent sur la Turquie, la Prusse, et par conséquent sur l'entrevue dont le premier mot a été jeté à M. de Tolstoï.

Par le traité de Tilsitt, l'empereur Napoléon étant devenu médiateur entre la Russie et la Porte ottomane, un essai de négociation avait été fait à Paris; quelques pourparlers avaient eu lieu; les pleins pouvoirs avaient été échangés entre les ambassadeurs des deux puissances; mais, la Russie voulant acquérir, et la Porte ottomane ne voulant rien céder, toute solution était impossible. Le général Sébastiani, avant de quitter Constantinople, ayant demandé ce qu'on ferait si la Russie refusait d'évacuer la Moldavie et la Valachie, on avait répondu : La guerre. D'autres

ouvertures tentées auprès du divan par l'intermédiaire de M. Hùbsch, ministre de Danemark, n'avaient produit que des assurances vagues d'un désir de rapprochement, sans aucun résultat. D'ailleurs les révolutions qui se succédaient à Constantinople ne laissaient guère place à une négociation suivie.

De tous les princes qui depuis longtemps eussent régné en Turquie, Sélim, déposé en 1807, avait été assurément le plus généreux et le plus éclairé. Dans sa ruine il avait conservé des amis dévoués et fidèles. Entre ceux-ci, il en était un que distinguaient son habileté, ses lumières et son courage. Le pacha de Rutschuck, Mustapha Baïractar, n'avait d'autre pensée que de replacer sur le trône son maître et son bienfaiteur. Tout a réussi; il est tout-puissant dans Constantinople, il proclame Sélim, et, pénétrant dans le sérail, il demande que ce prince lui soit remis. La porte s'ouvre; on lui livre un cadavre. Le nouveau sultan, frivole et cruel tout ensemble, avait fait étrangler Sélim, oubliant que, dans une autre circonstance, ce prince son parent lui avait conservé la vie. Profondément affligé et furieux tout ensemble, Mustapha Baïractar ordonne d'arrêter Mustapha, fait punir à l'instant les bourreaux de Sélim, et proclame sultan le jeune Mahmoud, échappé par miracle à la

cruauté de Mustapha son frère. Devenu grand vizir sous le règne du nouveau prince, Mustapha Baïractar poursuivit les réformes commencées par Sélim, mais avec une rigueur et une violence qui soulevèrent de nouveau les janissaires et les oulémas. Les partis opposés en vinrent aux mains; on se battit avec acharnement dans les rues de Constantinople; un incendie prolongé pendant plusieurs jours dévora une partie de cette capitale. Les cris de la révolte ayant été jusqu'à demander la déposition de Mahmoud, ce prince n'eut d'autre parti à prendre, pour sa propre sûreté, que de traiter son frère comme celui-ci avait traité Sélim. Resté seul de la famille des Ottomans, Mahmoud n'avait plus rien à craindre; Mustapha Baïractar ayant péri dans une tour où il s'était retiré, la vengeance des janissaires était satisfaite. Alors furent abandonnés tous les projets qui avaient eu pour but d'introduire dans l'empire turc les institutions militaires des Francs. Tout accès fut fermé aux idées de réforme. Ce fut le triomphe absolu des anciennes lois, c'est-à-dire, le triomphe de l'ignorance et de la barbarie sur la civilisation. Un jour Mahmoud reprendra l'ouvrage de Sélim et détruira les janissaires; mais il le fera en compromettant son empire, que ne soutiendra plus

sa vieille organisation, que soutiendra mal son organisation nouvelle.

Tandis que Constantinople était le théâtre de pareils événements, le divan ne pouvait pas donner une grande attention aux affaires extérieures. Cependant il persévérait dans l'état de guerre contre les Anglais, comptant toujours sur la France pour faire la paix avec la Russie, sans être obligé de l'acheter par le sacrifice d'aucune partie de territoire. On était loin de soupçonner l'étendue des projets formés par l'empereur Alexandre et les efforts que Napoléon avait à faire pour empêcher ce prince de renouveler la guerre dans la Moldavie et la Valachie, et de proclamer la réunion de ces deux provinces à son empire.

Sans cesse, à Pétersbourg, les conversations de l'empereur et de son ministre roulent sur le désavantage qu'il y a pour la Russie à rester immobile dans les principautés, quand elle aurait pu agir avec succès; mais on ne veut point contrarier l'empereur Napoléon; on ne veut point prendre de parti sérieux avant d'avoir de ses nouvelles; on espère que, dans son voyage[1] en Espagne, il n'oubliera point la Russie. Il doit

[1] 25 avril. On croyait alors qu'il allait entrer en Espagne.

savoir que *cela presse;* il est instant qu'il s'explique et fasse connaître ses intentions définitives [1]. M. de Romansof a soin de donner à entendre que, si l'empereur Alexandre montre tant de modération et de retenue, c'est uniquement par amitié pour l'empereur Napoléon, sans le concours duquel il ne veut rien entreprendre; que, si on n'était pas arrêté par ce sentiment, on eût pu s'assurer des deux provinces, les Turcs en ayant fourni l'occasion par la violation de l'armistice et leur attaque contre les Serviens. Quant aux difficultés du côté de la Turquie, ce ministre n'en tient nul compte. C'est un empire en dissolution dont il faudra inévitablement recueillir les lambeaux; c'est une succession qui ne peut manquer d'échoir principalement à la Russie, *faute d'héritiers.* M. de Caulaincourt tâche de calmer cet excès d'impatience russe, en faisant sentir que la position est assez belle pour attendre avec quelque tranquillité, quand on a un pied à Tornéo et un autre sur le Danube.

La prochaine entrevue des deux empereurs étant devenue un texte d'entretien habituel avec l'ambassadeur de France, le ministère russe exprime le vœu qu'elle soit précédée par l'adoption de quelques bases principales. L'empereur Alexandre pense aussi, comme son ministre, que si

[1] 6 mai.

quelques points principaux étaient préalablement établis, l'entrevue serait plus agréable et plus fructueuse. A cet égard, l'opinion de l'ambassadeur de France n'est pas la même. Si l'entrevue doit avoir lieu, tout doit rester entier pour cette époque. D'ailleurs trente courriers ne suffiraient pas pour accomplir ce que les deux empereurs réunis peuvent résoudre en trois jours. Du reste, l'empereur Alexandre n'insiste pas. Pour le moment il ne peut quitter Pétersbourg à cause de la menace des Anglais dans la Baltique. Il propose le mois de juillet parce qu'alors les vues militaires de l'Angleterre seraient mieux connues. « S'il ne consultait que son désir « personnel, il partirait dès le lendemain. »

Ces dispositions de l'empereur Alexandre ne sont et ne seront nullement modifiées par les nouvelles du midi de l'Europe. Déjà il a reçu avis des traités par lesquels Charles IV et Ferdinand VII ont cédé leurs droits à l'Empereur. Les révélations qui mettent au jour l'avilissement de la maison d'Espagne, ont fait évanouir tout sentiment d'intérêt pour cette famille. L'empereur Alexandre trouve que l'établissement d'un frère de Napoléon à Madrid peut devenir un moyen de forcer l'Angleterre à faire la guerre sur le continent. Lorsque plus tard ce prince connaîtra la constitution qui sera adoptée à Bayonne

pour ce royaume, il applaudira aux idées libérales introduites dans cette constitution. Si l'on s'occupe ainsi des affaires d'Espagne, c'est surtout par la crainte qu'on a qu'elles ne retiennent trop longtemps l'Empereur ou en Espagne même ou sur cette frontière. Vainement l'Autriche fait des démarches pour se rapprocher de la Russie. On ne se prête à aucun arrangement avec une puissance qui « s'obstine à voir les choses comme « elles étaient il y a vingt ans, et qui ne veut pas « les voir comme elles sont aujourd'hui. » Lorsqu'il arrivera des nouvelles fâcheuses pour la France à propos des insurrections d'Espagne et de Portugal, comme aussi de la défection du marquis de la Romana, le cabinet de Pétersbourg ne s'en montrera que plus attaché à l'alliance française. « Fût-ce sur la brèche, nous « sommes à vous. C'est dans les circonstances « difficiles que l'Empereur nous trouvera. L'empe- « reur Alexandre veut que je le répète : l'empe- « reur Napoléon l'a conquis à Tilsitt. L'entrevue « des deux souverains donnera à tout la couleur « que ce siècle doit imprimer aux événements « qu'il produit. Nous y allons avec des intentions « trop droites pour que la paix du monde ne soit « pas le résultat de notre accord. » Tel est le langage constant du ministère russe dans les mois de juin, de juillet et d'août. C'était beaucoup

promettre, mais aussi on demandait beaucoup. Les demandes et les promesses marchaient du même pas. Elles étaient nettes et précises. Les réponses de l'ambassadeur de France l'étaient également. Quoique cet ambassadeur eût déclaré que nulle condition ne serait admise par l'empereur Napoléon avant l'entrevue, M. de Romansof n'en avait pas moins préparé un projet de partage de l'empire ottoman. Ce projet ne fut pas réputé admissible par M. de Caulaincourt. Celui-ci trouvait que les bases proposées étaient loin de concilier l'intérêt des deux parties; que tout, dans ce projet, étant subordonné à l'intérêt russe, il serait impossible de l'accepter; que l'empereur Napoléon, malgré son désir de satisfaire l'empereur Alexandre, ne pourrait sacrifier, à son affection pour ce prince, le commerce de la France et du monde; qu'il fallait de l'équilibre dans les parts, de l'égalité dans les avantages; qu'au reste, c'était seulement dans l'entrevue que pourrait s'opérer cette juste conciliation. Par quelques passages que nous allons extraire d'une dépêche [1] de M. de Caulaincourt, on jugera tout à la fois jusqu'où s'étendaient les vues de la Russie, et si la résistance du gouvernement français était fondée. Dans une conversation avec l'empereur Alexandre, M. de Caulaincourt ayant dit que le

[1] Du 29 juin.

projet de M. de Romansof présentait de graves difficultés qui ne pouvaient se résoudre qu'à Erfurth, et l'empereur Alexandre lui ayant demandé en quoi consistaient ces difficultés, l'ambassadeur, et je cite ses propres paroles, s'efforça « de lui faire comprendre l'impossibilité de donner à la Russie *Constantinople et les Dardanelles.* « Il représenta que la Russie deviendrait par là « maîtresse du commerce du Levant et même de « l'Inde, et qu'elle serait, quand elle le voudrait, « aux portes de Corfou, de Toulon, etc., tandis « que, dans les mains de la France ou de tout « autre État, ces mêmes possessions ne nuiraient « à personne, étant si éloignées qu'on pourrait « les regarder plutôt comme des colonies. » Ainsi, en 1808, Constantinople et même aussi les Dardanelles ont été considérées par la Russie comme une possession à laquelle il lui était permis d'aspirer, qui était pour elle une dépendance nécessaire ! Aux objections de l'ambassadeur de France, qu'oppose l'empereur Alexandre ? Il répond « que « Constantinople ne serait pour la Russie qu'une « ville de province, à l'extrémité de l'empire ; que « la géographie la lui donnait ; qu'il fallait qu'il « eût *la clef de la porte de sa maison ;* que, si un « autre l'avait, il ne serait pas maître *chez lui* [1]. »

[1] En s'appropriant la Finlande, l'empereur Alexandre a dit

Au reste, il ajoute que, « pour assurer le com« merce de toutes les puissances, on pourrait « faire un arrangement qui garantirait que cette « route ne serait jamais fermée en quelque temps « que ce fût. » Il est aisé de sentir ce qu'il y aurait eu de peu solide même dans un pareil arrangement. M. de Caulaincourt, par courtoisie, voulait bien admettre qu'un tel ordre de choses pourrait exister sous le règne de l'empereur Alexandre, mais « sous son successeur, que de« viendrait cette garantie ? » Nous laissons au lecteur, aux gouvernements, à l'Europe, le soin de méditer ce dialogue de l'empereur de Russie et de l'ambassadeur de France. Nous avons peine à concevoir que jamais, à aucune autre époque, les aveux, les épanchements de l'ambition entre deux princes, aient été poussés aussi loin. L'avenir fera connaître si les prétentions de l'empereur Alexandre à la possession de Constantinople et des Dardanelles étaient une velléité accidentelle résultant du caractère personnel de ce prince, une espèce d'acte excentrique appartenant à l'imagination de l'homme, ou si c'était,

qu'il se défaisait de *l'ennemi géographique*. Voilà que maintenant la géographie doit lui donner les Dardanelles comme la clef de sa maison. Si c'est l'empereur Napoléon qui lui a enseigné à faire ainsi, de la géographie, un instrument de conquête, la leçon n'a pas été perdue. L'élève était digne du maître.

de sa part, l'expression franche, naïve, d'une pensée permanente de cabinet.

Les pourparlers dont nous venons de rendre compte ont conduit la question de la Turquie à une telle maturité, qu'il n'y a plus que les empereurs eux-mêmes qui puissent trouver une issue à une affaire ainsi engagée. De part et d'autre on commence à sentir que le moment ne doit pas en être reculé davantage. Les forces des Turcs s'augmentant sans cesse, ainsi du moins que le prétend M. de Romansof, il est à craindre que le général prince Prosorowski ne soit obligé de combattre. C'est une raison pour que l'entrevue ne soit pas différée. D'autres motifs inspirent le même désir en France. Ainsi, sur la provocation du ministre russe, M. de Caulaincourt répondit qu'il ne tenait qu'à l'empereur Alexandre de fixer le jour de la réunion. La proposition fut acceptée sur-le-champ. L'empereur Alexandre annonça qu'il partirait sans faute le 31 août, style russe, 12 septembre, et qu'il serait à Erfurth le 15-27 de ce dernier mois.

Sur toutes les questions qui alors occupaient l'Europe, l'intelligence la plus parfaite régnait entre les deux cabinets. A la vérité, une puissance étrangère à l'Europe, la Perse, ayant réclamé la médiation de la France entre elle et la Russie, le cabinet de Pétersbourg avait décliné

cette médiation; mais encore protestait-il que c'était celle qu'il eût lui-même choisie, si elle eût été possible; il objectait que la position géographique[1] des trois puissances y mettait un invincible obstacle. En revanche on donnait, relativement aux questions européennes, un assentiment sans réserve aux projets de l'empereur Napoléon, dans l'espoir d'une prochaine réciprocité. A l'égard de l'Espagne, l'empereur Alexandre trouvait que le changement de dynastie dans ce royaume avait été une mesure indispensable à la stabilité de l'empire français, et la seule capable de faire disparaître toute inquiétude pour l'avenir. M. de Strogonof, précédemment ministre auprès de Charles IV, restait accrédité auprès du roi Joseph à Madrid. Un ministre était parti pour se rendre auprès de ce même prince à Naples. On lui donnait ordre de continuer sa route pour résider auprès du roi Joachim; et, ce qui n'était pas moins important, le cabinet de Pétersbourg non-seulement ne répondait pas aux avances de la cour de Vienne, mais il blâmait hautement l'imprudence de cette cour, il applaudissait à la sagesse et à la modération des lettres écrites à M. de Metternich. Bientôt il louera encore plus les loyaux avertissements adressés par l'empereur Napoléon à ce même ambassadeur.

[1] Encore la géographie!

M. de Romansof ne veut laisser ignorer à la France aucune des communications faites à la Russie par la cour de Vienne. Cette cour, selon lui, a témoigné formellement qu'elle ne verrait pas avec peine que l'empereur Alexandre obtînt la Moldavie et la Valachie, qu'elle y contribuerait même volontiers, et, pour déterminer[1] le consentement des Turcs, elle a offert sa médiation à Constantinople. L'offre n'a point été admise. On l'en a remerciée en alléguant qu'on avait accepté l'empereur Napoléon pour médiateur de la paix avec la Turquie, et qu'on n'en voulait point d'autre. L'empereur Alexandre ne s'explique pas en termes moins précis. L'Autriche, à son avis, ne peut avoir pour alliés dans ses rêves de guerre que les Turcs et les Anglais. Les Turcs ne lui seront bons à rien; les Anglais la sacrifieront. On ne se contente pas d'improuver à Pétersbourg la conduite de cette puissance; on le lui déclare à Vienne. Le prince Kurakin est chargé d'y appuyer les représentations de la France; il doit faire connaître que, si le cabinet autrichien continue à menacer l'Europe par ses armements, la Russie, fidèle à l'alliance française, est disposée à la soutenir. « Peut-être, ajoutait dans un autre

[1] Par l'indifférence que l'Autriche, en d'autres occasions, a montrée pour les Turcs, il ne nous semble pas qu'on puisse avoir le moindre doute sur la véracité de M. de Romansof.

« moment l'empereur Alexandre, les affaires de « l'Espagne persuadent-elles à l'Autriche que les « circonstances actuelles sont favorables. Elle se « trompe et elle se perdra. Je lui fais connaître « que *j'ai des engagements avec vous*. Le traité « étant resté secret[1], ce mot d'engagement sera « prononcé par le prince Kurakin, afin qu'on ne « l'ignore pas. Je ne veux point qu'il y ait en Eu-« rope aucun doute sur mes intentions, et qu'on « s'en fasse un motif pour troubler la paix. Si la « cour de Vienne n'est qu'alarmée, le traité qui « sera fait pour la Prusse[2] la tranquillisera; si « elle a des projets hostiles, peut-être l'entrevue « la tiendra en respect. Tout augmente le plaisir « que j'aurai à m'y rendre. Les contrariétés même « que peut éprouver l'Empereur lui fourniront « une occasion de plus d'apprécier la sincérité de « mes sentiments. Je serai à lui encore plus dans « les revers que dans la prospérité. » Nous n'avons pas le moindre doute sur la bonne foi de l'empereur Alexandre. Il y a dans ce prince de l'ambition et de l'âme. Son imagination a été exaltée

[1] Tout ce qui avait été publié sur l'alliance de Tilsitt n'était qu'un tissu de conjectures mêlées de vérité et de mensonge. La seule publication vraie est celle que nous en avons donnée dans le tome VI de l'*Histoire de France*.

[2] On ne savait pas encore que l'empereur Napoléon allait faire conclure ce traité à Paris avant de partir pour Erfurth.

par le contact d'un homme de génie, et, s'il trouvait dans l'empereur Napoléon une expansion morale qui répondît complétement à la sienne, ma conviction est qu'il serait capable des plus grands sacrifices pour lui prouver son dévouement. En ce moment même une généreuse disposition de l'empereur Alexandre se manifeste par la facilité de sa renonciation à un intérêt de famille, dans le seul but de complaire à l'empereur Napoléon.

Quelque puissant que soit un empereur de Russie, il ne lui est pas toujours aisé de trouver des établissements pour ses filles et pour ses sœurs. Deux sœurs de l'empereur Alexandre ont été mariées, l'une au prince héréditaire de Mecklembourg-Schwérin, l'autre au prince de Saxe-Weimar. C'est presque une chance heureuse pour une grande-duchesse de devenir femme d'un roi. Depuis plusieurs années, le prince royal de Bavière désirait ardemment épouser la grande-duchesse Catherine. Le roi Maximilien ayant voulu auparavant avoir l'agrément de l'empereur Napoléon, celui-ci, par une politique toute naturelle, s'était montré peu favorable à un mariage qui pouvait rendre un jour la Bavière dépendante de la Russie, ou du moins plus indépendante de la France. Cette opposition contrariait vivement le prince royal, et, soit à l'insu

de son père, soit avec sa tolérance, il avait fait renouer la négociation par des agents bavarois. Pour l'en excuser aux yeux de la France, le chevalier de Bray, ministre de Bavière à Pétersbourg, dit à l'ambassadeur Caulaincourt que c'était la Russie qui avait fait à ce sujet de nouvelles ouvertures. A l'en croire, le prince Kurakin aurait témoigné au ministre bavarois à Vienne, le baron de Rechberg, qu'on attendait que la cour de Munich fît les instances requises pour terminer cette affaire qui avait été antérieurement convenue. Suivant M. de Romansof, l'assertion du chevalier de Bray n'était pas exacte. Au moins il n'en avait aucune connaissance, et la seule chose possible était que le prince Kurakin eût été, sans son concours, autorisé à quelque démarche par l'impératrice mère; mais il ne le croyait pas. Le fait ayant été approfondi, il se trouva qu'effectivement ce n'était pas le prince Kurakin qui avait pris l'initiative envers M. de Rechberg, mais M. de Rechberg envers le prince Kurakin. Comme l'empereur Napoléon, en refusant son approbation à ce mariage, avait allégué, pour motif, le caractère ambitieux [1] de la grande-duchesse Catherine, le prince royal de Bavière,

[1] Madame la margrave douairière de Bade, mère de l'impératrice Élisabeth, épouse d'Alexandre, me disait en riant que cette jeune princesse était un petit Bonaparte en jupon.

qui tenait à épouser une princesse de la famille impériale, et non telle ou telle princesse, avait porté ses vœux vers la grande-duchesse Anne. Sur le compte rendu par le prince Kurakin de ses dernières communications avec M. de Rechberg, il lui fut répondu que cette alliance, qui avait paru convenable autrefois, ne le paraissait plus aujourd'hui, surtout en considération de l'union des deux empereurs. Tout ce qui jusque-là s'était passé entre les cabinets de Pétersbourg et de Munich fut regardé comme non avenu.

Cependant on a reçu à Pétersbourg la nouvelle du traité signé à Paris pour l'évacuation de la Prusse. On en trouve les conditions un peu rigoureuses, mais, ce qui frappe le plus, ce n'est pas la question financière, c'est la conservation des trois places de sûreté, Custrin, Stettin et Glogau, jusqu'à l'entier acquittement de la somme convenue. On trouve qu'il ne manquera pas d'esprits soupçonneux qui regarderont la conservation de ces places par la France comme dirigée, non contre la Prusse qui ne peut plus être à craindre, mais bien plutôt contre la Russie; et on s'en afflige, parce que cette interprétation peut servir à entretenir des inquiétudes. L'ambassadeur Caulaincourt combat ce soupçon comme se détruisant de lui-même. Le peu de troupes qui doivent rester dans ces places atteste assez

qu'on n'a en vue qu'une garantie d'argent, et en effet la place la plus avancée, Glogau, est celle qui sera évacuée la première.

M. de Romansof est parti pour Erfurth. M. de Caulaicourt accompagnera l'Empereur. Peu de jours avant de se mettre en route, on parle de nouveau de l'Autriche, de la nécessité d'obtenir de cette puissance la reconnaissance du roi Joseph. Déjà l'empereur Alexandre a écrit dans ce sens à son ambassadeur. Le prince Kurakin sait que, si l'Autriche attaquait la France, il devrait se retirer sur-le-champ. C'est à merveille; mais, selon M. de Caulaincourt, ce serait mieux encore si le prince Kurakin *disait* que, le cas échéant, il se retirerait. « Eh bien, *il le dira,* » répond l'empereur Alexandre, et l'ordre en est aussitôt expédié.

Tout prêt pour le départ, l'empereur Alexandre éprouva, dans la guerre relative à la Finlande, une assez vive contrariété. La flotte russe était alors bloquée par les Anglais et les Suédois dans Baltisch-Port. Sir James Saumarez avait proposé à l'amiral Kanickof de laisser sortir la moitié de sa flotte, pourvu qu'il livrât l'autre moitié. Sur son refus, il avait commencé le bombardement. La flotte russe, comme nous l'avons dit, parvint plus tard à s'échapper sans perdre aucun de ses vaisseaux.

Comme, à tout événement, il est important d'être fort[1], l'empereur Alexandre ordonna[2], en partant, une levée de cinq recrues sur cinq cents hommes.

Dans le même temps, l'empereur Napoléon, jeté au milieu d'affaires beaucoup plus difficiles, s'occupait aussi à augmenter ses forces. Le 4 septembre, il avait adressé au sénat un message par lequel il lui communiquait les différents traités relatifs à l'Espagne et la constitution acceptée par la junte espagnole. « Je suis résolu, portait « le message, à pousser les affaires d'Espagne « avec la plus grande activité... Mon alliance avec « l'empereur de Russie ne laisse à l'Angleterre « aucun espoir dans ses projets; je crois à la « paix du continent, mais je ne dois ni ne veux

[1] Voici quelle était alors approximativement la force des armées russes :

Frontières de Turquie	110,000 hes
Finlande	80,000
Géorgie	30,000
Bords de la Baltique	30,000
Ukraine	50,000
Pologne	60,000
TOTAL	360,000

en troupes bien organisées et disponibles. Il existe des états qui portent cette force à 667,000 hommes; mais, sur ce nombre, il faut déduire plus d'un tiers composé de troupes de garnison, invalides ou autres qui ne peuvent pas être mis en campagne.

[2] Ukase du 12 septembre.

« dépendre des faux calculs ni des erreurs des « autres cours, et, puisque mes voisins augmen- « tent leurs armées, il est de mon devoir d'aug- « menter les miennes... Français, je n'ai qu'un « but, votre bonheur et la sécurité de vos enfants... « Vous m'avez dit si souvent que vous m'aimiez! « Je reconnaîtrai la vérité de vos sentiments à « l'empressement que vous mettrez à seconder « des projets si intimement liés à vos plus chers « intérêts, à l'honneur de l'empire et *à ma gloire*.» Le bonheur, la grandeur de la France ne sont plus la seule pensée que l'Empereur produise au grand jour. Il faut que la France veille à la gloire de celui qui la gouverne. Au lieu de s'associer aux sentiments de la France, l'Empereur entend que la France adopte les siens. C'est surtout depuis la paix de Tilsitt qu'il marche ouvertement dans cette nouvelle voie. Il ne lui sera plus donné d'en sortir.

Au message de l'Empereur étaient joints deux rapports du ministre des affaires étrangères, l'un en date de Bayonne, le 24 avril, l'autre en date de Paris, le 1er septembre. Le premier concernait uniquement l'Espagne. Nous en avons fait mention en nous occupant des événements de Bayonne; le second avait un objet plus général et présentait un tableau de situation de l'Europe, troublée seulement par l'Angleterre qui souffle

l'insurrection en Espagne et la guerre en Autriche. En voici quelques traits :

« La France et la Russie font cause commune « contre l'Angleterre.

« Le Danemark soutient avec honneur une « lutte qu'il n'a pas provoquée.

« La Suède, trahie et abandonnée par l'allié « auquel un cabinet insensé l'a sacrifiée, a déjà « perdu ses plus importantes provinces et marche « à cette ruine, effet inévitable de l'alliance et de « l'amitié de l'Angleterre.

« Votre Majesté, s'écriait le ministre, permet« trait-elle que l'Angleterre puisse dire : l'*Espagne* « *est une de mes provinces ; mon pavillon, chassé* « *de la Baltique, des mers du Nord, du Levant et* « *même des rivages de la Perse, domine aux portes* « *de la France...?* Non jamais. »

A l'égard de la cour de Vienne, le ministre se borne à énoncer que les armements outre mesure de cette cour imposent à la France l'obligation « de conserver la supériorité relative qui « existe entre la puissance et la population des « deux empires.

« Une nouvelle révolution a éclaté à Constan« tinople. Mustapha a été déposé.

« Les Américains ont donné l'exemple d'un « grand et courageux sacrifice; ils se sont inter« dit, par un embargo général, tout commerce,

« toute navigation, plutôt que de se soumettre « honteusement au tribut que les Anglais veulent « imposer à toutes les nations.

« L'Allemagne, l'Italie, la Suisse, la Hollande, « sont paisibles et n'attendent que la paix mari- « time pour se livrer à toute leur industrie.

« Cette paix est le vœu du monde, mais l'An- « gleterre s'y oppose, et l'Angleterre est l'ennemie « du monde. »

Ce que Napoléon disait de l'Angleterre, l'Angleterre le disait de Napoléon. De part et d'autre, le reproche n'était injuste qu'à moitié. L'un et l'autre avaient tort à quelques égards; sous certains rapports, l'un et l'autre avaient raison.

A la suite du ministre des affaires étrangères apparaissait le ministre de la guerre qui, après avoir exposé l'état des armées françaises en Pologne, en Prusse, en Danemark, en Dalmatie, en Albanie, en Italie et à Naples, avouait que les événements de la péninsule espagnole « avaient « produit une perte assez considérable, résultat « de l'opération aussi inconcevable que pénible « pour l'honneur français, du corps du général « Dupont. » En conséquence de l'intention où était l'Empereur d'avoir deux cent mille hommes en Espagne sans affaiblir ses autres armées, le ministre proposait de lever quatre-vingt mille hommes sur les classes de 1806, 7, 8 et 9, et

conditionnellement quatre-vingt mille hommes sur la classe de 1810. L'orateur du gouvernement, chargé de présenter les motifs du sénatus-consulte proposé, déclarait que « le nouveau développe- « ment donné à notre système militaire s'opére- « rait sans augmentation dans les impositions « publiques, les subsides votés par la dernière « loi de finances devant suffire pour pourvoir à « tous les besoins. » Sans contredit, une partie du continent défrayait alors nos armées, mais cependant quelle puissance de ressources un gouvernement ne doit-il pas avoir en lui-même pour lever cent soixante mille hommes sans accroissement d'impôts! Le vote des 160,000 hommes eut lieu à l'unanimité.

En Russie, un simple ukase suffit pour des levées pareilles. En France, il faut des communications au sénat, des rapports de ministres, un exposé de raisons justificatives, et enfin un sénatus-consulte. Cependant l'effet est le même. Le despotisme impérial obtient le même résultat dans les deux pays. Est-il juste d'en conclure, comme on l'a fait trop souvent, que le pire des despotismes est celui qui se couvre de quelques formes constitutionnelles? Nous ne le pensons pas. Ce vote de conscrits, le premier qu'ait occasionné la guerre d'Espagne, a plus qu'aucun autre fourni matière à de violentes sorties sur la

faiblesse et même sur la servilité [1] du sénat. Autant que personne, j'ai sincèrement improuvé le calcul qui a conduit l'Empereur à vouloir des trônes pour tous ses frères, parce que ce calcul m'a paru fondé plus sur un sentiment d'amour-propre que sur un principe de véritable utilité; mais lorsqu'un fait a été accompli sans qu'on pût le prévenir; lorsque, par suite de ce fait, les armées françaises en Espagne, après s'être approchées de Cadix, ont été obligées de se replier sur l'Èbre; lorsque l'armée de Portugal a été forcée d'évacuer ce royaume, lorsque l'Autriche tout entière est sous les armes, Napoléon devait demander des levées au sénat; le sénat devait-il les lui refuser? Si ce vote eût encore appartenu au corps législatif, auquel il a été arbitrairement enlevé, le corps législatif lui-même, en prenant les choses dans l'état où elles étaient, aurait-il dû refuser les levées demandées par l'Empereur? Nous sommes persuadé qu'il ne l'eût pas fait, et, à notre avis, il n'eût pas dû le faire. Nous ne disconvenons pas qu'il y eût dans le sénat beaucoup de voix acquises d'avance au pouvoir; il n'y a pas de gouvernement où il n'en soit ainsi, mais beaucoup de voix aussi se livraient à l'Empereur par des considérations diverses, et, sur la

[1] Obtrectatio et livor pronis auribus accipiuntur... malignitati falsa species libertatis inest. TACITE.

question d'Espagne, ces raisons n'étaient pas sans valeur.

Pour les hommes qui conservaient un vieux levain d'esprit révolutionnaire, la chute d'une branche de plus de la maison de Bourbon n'était pas un événement désagréable. Aux yeux des amis de l'humanité qui, sans faire la guerre aux rois, s'intéressent plus aux nations qu'aux dynasties, la constitution donnée à l'Espagne, peut-être trop libérale pour ce pays, était un grand progrès de civilisation. Quant aux spéculateurs politiques, il existait, pour eux, une raison d'État vraie ou fausse, mais longtemps proclamée comme vraie. « Point de sûreté pour la « France, disait le rapporteur du sénat, tant « que l'Espagne ne sera pas son alliée fidèle et « qu'elle pourra livrer ses ports et ses rivages « à l'ennemi de la France et du continent. » La maxime était juste. Seulement, pour s'assurer de la fidélité de l'Espagne, était-il indispensable d'en changer la dynastie? Là était la question. Louis XIV s'était déclaré pour l'affirmative, et le but avait été atteint. Quoiqu'il en eût coûté dix ans de guerre et de malheurs, la France et l'histoire le lui avaient pardonné. Après les campagnes de 1805, 1806 et 1807, devait-on craindre pour Napoléon des obstacles dont Louis XIV avait triomphé? La confiance était telle qu'on

s'applaudissait de pouvoir bientôt se mesurer, corps à corps, avec les Anglais sur le continent. Enfin une autre considération agissait sur beaucoup d'esprits. Quelle qu'eût été l'origine de la guerre d'Espagne, qu'elle eût été juste ou injuste, l'œuvre d'une politique d'État ou d'une ambition de famille, ou l'œuvre combinée de l'une et de l'autre, l'armée française avait essuyé un grave échec; « Napoléon, dit le maréchal Saint-« Cyr dans ses mémoires, était singulièrement af-« fecté, presque abattu. » Sa douleur était française, la nation entière la partageait; l'honneur était blessé, la patrie outragée; il fallait satisfaction à la patrie outragée, vengeance à l'honneur national. Ne soyons pas trop sévères envers le passé; on a pu, sans honte, prendre part à un vote qui avait de pareilles excuses.

Je dois revenir ici sur le premier mot par lequel j'ai commencé cette digression. J'ai dit qu'il s'agissait pour le sénat d'un fait accompli, sans qu'on eût pu l'empêcher. Si on demande pourquoi ce fait n'a pas pu être prévenu, c'est demander pourquoi Napoléon était Napoléon. Avec lui, il est douteux que jamais aucune entrave constitutionnelle eût pu être une suffisante sauvegarde; mais, dans le simulacre de gouvernement représentatif qui nous restait, c'était encore un bien que le chef de l'État fût obligé de donner à

la France des explications plus ou moins satisfaisantes sur les motifs des efforts et des sacrifices qu'il avait à lui demander. Les témérités que se permet un homme de génie, un prince ordinaire ne peut pas se les permettre, et, comme les Napoléon sont rares, l'existence d'une constitution même peu restrictive pour le pouvoir est toujours une chaîne utile dans l'intérêt des peuples. Ce qui importe véritablement pour les peuples, c'est que des déterminations, qu'il faut forcément accepter et poursuivre, quand une fois elles ont été prises, ne puissent jamais dépendre de la volonté d'un personnage irresponsable. Rien ne le prouve mieux que les résolutions de Bayonne. Si, à Bayonne, un ministère responsable avait eu à délibérer sur le maintien ou le renversement des Bourbons d'Espagne, il est peu probable qu'il eût adopté le dernier parti. Dans le cas où il aurait osé en courir la chance et que cette tentative eût amené de grands revers, la chute de ce ministère en eût été la suite inévitable, et une administration nouvelle eût pu, sans déshonneur pour le pays, embrasser un système différent. Sous le règne d'un prince comme Napoléon, qui était lui-même son ministère, le mal étant possible, le remède n'existait pas. Le bon sens disait, aux hommes mêmes

qui tenaient le moins à sa personne, qu'il fallait marcher avec lui, vaincre et succomber avec lui, parce que autrement il eût fallu succomber sans lui ou par lui.

Quelquefois à la vérité, même en Angleterre, le ministère forme des entreprises aussi hasardeuses que l'usurpation de la couronne d'Espagne par la France; mais dans de telles conjonctures, c'est au ministère à prendre des précautions pour avoir un appui, soit dans les intérêts nationaux vrais, soit dans les préjugés et les passions populaires. Ainsi, de 1793 à 1801, M. Pitt s'était senti soutenu par la nation anglaise. En 1801, quand il voit que ce soutien va lui manquer, il se retire et un autre ministère fait la paix. Ainsi encore, quand on est une seconde fois revenu à une guerre d'extermination contre la France, après le second ministère de M. Pitt, qui meurt en apprenant la nouvelle de la bataille d'Austerlitz, un changement de système a rendu la paix possible sous le ministère de Fox et Grenville; elle l'était encore sous celui de lord Grenville et de lord Howick (aujourd'hui lord Grey), et elle eût probablement eu lieu, si ce dernier ministère se fût maintenu; mais l'aristocratie, aussi habile que puissante, ayant su faire entrer les passions populaires dans ses vues, l'école de

M. Pitt, devenue de nouveau maîtresse du terrain, a poursuivi la lutte obstinée où il fallait que l'un des deux combattants restât sur le champ de bataille. Pour l'empereur Napoléon, comme pour le ministère britannique, c'était une condition d'existence de tenir la nation indissolublement unie à son sort. L'Empereur assumant sur sa propre tête une responsabilité qu'il eût dû déposer dans son ministère, la nation qui, dans les revers, se serait séparée seulement du ministère responsable, a dû se séparer du prince qui avait tout fait par lui-même, et dont les actions n'avaient appartenu à aucun conseil national. Le jour où la France s'est séparée de lui et bien à regret, il a péri, et c'était lui qui l'avait voulu. Personne ne peut se faire honneur de sa ruine; il a fini par un véritable suicide. Cependant nous ne dirons pas : Que le ciel nous préserve du retour de pareils hommes! L'ébranlement qu'ils produisent dans le monde est longtemps encore, après eux, utile au genre humain. Si le triomphe des principes de la révolution française doit un jour être un bien pour l'humanité, c'est Napoléon qui en a été le plus puissant propagateur sur toute la surface de l'Europe. Ce sont surtout les aristocraties qui ont droit de le maudire.

L'Empereur avait parlé au sénat; il parla

aussi à l'armée. Son langage avec elle fut bref et de ce style qu'elle savait si bien comprendre : « Soldats, après avoir triomphé sur les bords du « Danube, vous avez traversé l'Allemagne à mar- « ches forcées; je vous fais aujourd'hui traverser « la France sans vous donner un moment de « repos.

« Soldats, j'ai besoin de vous. La présence hi- « deuse du léopard souille les continents d'Espa- « gne et du Portugal. Qu'à votre aspect il fuie « épouvanté! Portons nos aigles triomphantes « jusqu'aux colonnes d'Hercule; là aussi nous « avons des outrages à venger.

« Soldats, vous avez surpassé la renommée des « armées modernes; mais avez-vous égalé la « gloire des armées de Rome, qui, dans une « même campagne, triomphèrent sur le Rhin et « sur l'Euphrate, en Illyrie et sur le Tage?

« Une longue paix, une prospérité durable, « seront le prix de vos travaux. Un vrai Français « ne peut, ne doit pas prendre de repos jusqu'à « ce que les mers soient ouvertes et affran- « chies.

« Soldats, tout ce que vous avez fait, tout ce « que vous ferez encore pour le bonheur du peu- « ple français et pour ma gloire, sera éternelle- « ment dans mon cœur. »

C'était le 19 septembre que Napoléon s'adressait ainsi à son armée. Déjà, depuis plusieurs jours, l'empereur Alexandre avait quitté sa capitale, pour se rendre à Erfurth, où ils étaient convenus de se réunir.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE

DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE II.

AFFAIRES INTÉRIEURES.

CHAPITRE III.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE IV.

AFFAIRES EXTÉRIEURES.

CHAPITRE V.

AFFAIRES EXTÉRIEURES.

CHAPITRE VI.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

CHAPITRE VII.

POLITIQUE EXTÉRIEURE.

4-




AUCTOR
PRETIOSA
FACIT

